

11 - 14

55

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

LA BIBLIOTHÈQUE DE POCHE,

VARIÉTÉS CURIEUSES ET AMUSANTES DES SCIENCES,
DES LETTRES ET DES ARTS,

Se compose de **10 volumes** pareils à celui-ci,
et dont voici les titres :

1. CURIOSITÉS LITTÉRAIRES.
2. — BIBLIOGRAPHIQUES.
5. — BIOGRAPHIQUES.
4. — HISTORIQUES.
5. — DES ORIGINES ET DES INVENTIONS.
6. — DES BEAUX-ARTS ET DE L'ARCHÉOLOGIE.
7. — MILITAIRES.
8. — PHILOLOGIQUES.
9. — DES TRADITIONS, MŒURS, USAGES, etc.
10. — ANECDOTIQUES.

BIBLIOTHÈQUE DE POCHE.

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

PAR

LUDOVIC LALANNE.

Instytut Literacki
Biblioteka
ul. Nowy Świat 77
Tel. 28-68-63

**INSTYTUT
BADAŃ LITERACKICH PAN
BIBLIOTEKA**
00-330 Warszawa, ul. Nowy Świat 77
Tel. 28-68-63

PARIS,

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE RICHELIEU, 60.

1845
<http://rcin.org.pl>



369



K 88/48

Państwowy Instytut Książki
Księgozbiór Stefana Rygla

2002 00 27 10 1000
17-84-35

24.085

<http://rcin.org.pl>

TABLE DES CHAPITRES.

	Pages.
Particularités relatives aux anciennes écritures.....	1
Matières et instruments propres à l'écriture.....	9
De la forme des livres et des lettres dans l'antiquité..	22
Des copistes et des manuscrits.....	28
Des écritures abrégées et secrètes.....	49
Des livres d'images et des Donats.....	59
Origine de l'imprimerie.....	69
Propagation de l'imprimerie dans différentes parties du monde.....	86
Des éditions du quinzisième siècle.....	110
Des libraires.....	120
Du prix des livres dans l'antiquité et au moyen âge..	158
Des bibliothèques dans l'antiquité et au moyen âge..	147
De la destruction et de la dispersion des livres.....	209
Des titres de livres et des frontispices.....	247
Des dédicaces.....	268

Des préfaces.....	28
Des errata.....	289
Des reliures.....	500
Mélanges.....	509
Prix payés aux auteurs pour leurs ouvrages.....	546
Des autographes.....	565
Histoire de la liberté d'écrire.— Des pamphlets.— Des libelles.....	568
Table des matières.....	445

ERRATA.

Page 1, *note*, ligne 1 : *retourner*, lisez *tourner*

25, ligne 28 : *Voscius*, lisez *Vossius*.

99, ligne 18 : *librairie*, lisez *bibliothèque*.

112, *note*, ligne 3 : après *distinguées* ajoutez *de l'i et de l'u*.

120, ligne 22 : *au quatrième siècle*, ajoutez avant *Jesus-Christ*.

158, ligne 1 : *librairie*, lisez *libraire*.

250, ligne 18 : *Soliman*, lisez *Soliman 1^{er}*.

259, ligne 8 : *Dum*, lisez *Dume*.

270, ligne 15 : *Scudéry*, lisez *Scudéri*.

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

PARTICULARITÉS

RELATIVES AUX ANCIENNES ÉCRITURES

L'écriture, qui porte le nom de *boustrophédon* ¹, a été très-anciennement en usage chez les Étrusques et chez les Grecs. Dans ce système d'écriture, on traçait la première ligne de gauche à droite, la seconde de droite à gauche, la troisième de gauche à droite, et ainsi de suite.

L'écriture de gauche à droite, en usage aujourd'hui parmi les Occidentaux, a été introduite chez les Grecs par un certain Pronapides d'Athènes, que Diodore de Sicile prétend avoir été le précepteur d'Homère. Elle fut ensuite adoptée par les Latins.

¹ Des deux mots grecs, βούς, bœuf, et στρέφειν, retourner. « Cette expression, disent les Bénédictins, auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique*, caractérise parfaitement l'action du laboureur conduisant une charrue traînée par des bœufs, qui, après avoir tracé son premier sillon, en forme un autre à côté, et poursuit de la sorte son travail, jusqu'à ce qu'il ait achevé la ligne. » Comme spécimen de ce genre d'écriture on peut consulter, dans le tome xxiii, p. 403, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, le fac-similé de l'inscription d'Amylée.

La forme de l'écriture grecque dans les anciens manuscrits et les inscriptions offre de très-grandes dissemblances avec l'écriture latine. Tandis que les caractères grecs sont, en général, petits, serrés et corrects, les caractères latins sont longs, larges, espacés et tout à fait irréguliers. Aussi, au quatrième siècle, saint Jérôme appelait des *fardeaux écrits* certains manuscrits latins dont les caractères avaient une grande dimension.

Les scribes latins étaient fort inférieurs aux Grecs; on ne voit, en effet, figurer aucun de leurs ouvrages parmi les prodiges de calligraphie mentionnés par les auteurs de l'antiquité. Ælien parle d'un homme qui, après avoir écrit un distique en lettres d'or, pouvait le renfermer dans l'écorce d'un grain de blé. Un autre calligraphe traçait des vers d'Homère sur un grain de millet.

« Cicéron, dit Pline, rapporte avoir vu l'*Iliade* d'Homère écrite sur parchemin et pouvant se renfermer dans une coquille de noix. » Ce dernier fait a trouvé bien des incrédules parmi les modernes, malgré une expérience que fit un jour le savant Huet devant le dauphin et sa cour, auxquels il démontra qu'un morceau de velin, assez mince, de 27 centimètres de haut sur 21 et demi de large, pouvait des deux côtés contenir environ 15 000 vers et se renfermer facilement dans une coquille de noix de moyenne grandeur.

Voici, du reste, une expérience que chacun peut répéter et qui ne laissera aucun doute à ce sujet. Il suffit d'admettre, ce que certainement personne ne songera à contester, que l'on puisse donner à l'écriture le même degré de finesse qu'aux caractères d'imprimerie.

Les *Maximes* de Larochefoucauld, imprimées en caractères microscopiques, chez Didot le Jeune en 1829,

renferment 26 lignes de 44 lettres par page de 951 millimètres carrés. Or, *Illiade* se compose de 15 210 vers, et chaque vers d'environ 53 lettres; ce qui donne un total de 501 930 lettres. Or, si on prend un carré de papier de 455 millimètres de côté, c'est-à-dire de 489 225 millimètres carrés, le verso et le recto en contiendront le double, soit 378,450. L'on trouvera par un calcul très-simple que cette superficie est plus que suffisante pour renfermer *Illiade* entière; et rien n'est plus facile que de faire tenir un papier de pareille dimension dans une de ces noix où, il y a trente ans, les femmes mettaient leurs gants de bal. Il est bien entendu qu'il n'est pas nécessaire de faire le moindre usage d'abréviations.

Voici en passant quelques exemples destinés à prouver que les calligraphes modernes ne sont point inférieurs à ceux de l'antiquité.

On a montré, et l'on montre probablement encore aujourd'hui, au collège Saint-Jean, à Oxford, un croquis de la tête de Charles I^{er} composé de caractères d'écriture qui, vus à une très-petite distance, ressemblent à des effets de burin; les traits de la figure et de la fraise contiennent les Psaumes, le Credo et le Pater. Au Musée de Londres, il y a un dessin de la largeur de la main représentant le portrait de la reine Anne: des lignes d'écriture sont tracées sur ce dessin, et chaque fois qu'on le montre on a soin de faire voir en même temps un volume in-folio dont il renferme exactement le contenu.

« J'ai vu, dit Ménage, des figures et des portraits au naturel, faits de cette manière, comme celui de feu madame la Dauphine, tirée dans un char, couronnée par une Victoire en l'air. Il y avait aussi d'autres figures hiéroglyphiques qui avaient du rapport à elle et à monsei-

gneur. Tout cela formait un tableau en carré d'un pied et demi; et ce qui paraissait être fait de traits et de lineaments ordinaires, ne l'était que de petites lettres majuscules d'une délicatesse si surprenante, qu'il n'y avait point de taille-douce qui fût plus belle, et dans les figures et dans le visage même de madame la Dauphine, qui était très-ressemblant. Enfin, toutes ces lettres composaient un poëme italien de plusieurs milliers de vers à la louange de cette princesse. L'auteur était un officier du nonce, le cardinal Banucci.»

On cite un grand nombre de dessins de ce genre. Tels sont le portrait du général Kœnigsmark, portrait renfermant en latin la vie de ce guerrier, et le *Christ* de Pozzo, où on lit la Passion selon saint Jean.

Il existe encore à la bibliothèque impériale de Vienne un feuillet d'environ 58 centimètres de hauteur sur 44 de largeur, et qui contient sur un seul de ses côtés cinq livres de l'Ancien Testament écrits par un juif, savoir : *Ruth*, en allemand; l'*Écclésiaste*, en hébreu; le *Cantique des Cantiques*, en latin; *Esther*, en syriaque, et le *Deutéronome*, en français¹.

Suivant l'opinion généralement adoptée aujourd'hui, c'est à l'alphabet romain, plus ou moins modifié, qu'il faut faire remonter tous les caractères employes en Europe depuis les invasions des Barbares.

Avant la conquête romaine, les Gaulois se servaient de caractères grecs, et en conserverent quelques-

¹ P. Bales, célèbre calligraphe anglais, présenta en 1575, à la reine Elisabeth, une bague dont le chaton, de la grandeur d'un demi-sou anglais, contenait écrits d'une manière très-lisible le *Pater*, le *Credo*, les dix *Commandements*, deux courtes prières latines, son nom, une devise, le jour du mois, l'année de Jésus-Christ et celle du règne d'Elisabeth.

uns lorsque plus tard ils employèrent l'alphabet latin.

Les écritures dont on s'est servi en France depuis l'invasion des Barbares ont été divisées chronologiquement en deux périodes par les diplomatistes. L'une s'étend jusqu'à la fin du douzième siècle, l'autre depuis le commencement du treizième siècle jusqu'au quatorzième. Nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet.

Les écritures de la première période se divisent en écritures capitale, onciale, minuscule, cursive et mixte.

L'écriture *capitale* n'est autre que la majuscule employée encore aujourd'hui pour les frontispices et les titres de livres. Elle se présente rarement sous une forme régulière dans les manuscrits, qui ne peuvent être postérieurs au huitième siècle, quand ils sont tout entiers en lettres capitales.

L'écriture *onciale*¹ est une écriture majuscule dont la plupart des contours sont arrondis et qui diffère de la capitale par la forme de quelques lettres. Tout manuscrit (à l'exception des ouvrages de liturgie ou de luxe) entièrement écrit en onciale est antérieur au neuvième siècle.

L'écriture *minuscule* correspond au romain de nos imprimeries. Employée sous les Mérovingiens, elle atteignit un haut degré de perfection et d'élégance sous Charlemagne et ses successeurs.

L'écriture *cursive* devait différer très-peu de la cursive romaine. Elle se rencontre dans tous les diplômes des rois de la première race. On rattache à la cursive une écriture extrêmement grêle et d'une hauteur démesurée.

¹ Elle est ainsi nommée du latin *uncia*, qui désignait la douzième partie du pied romain.

à laquelle on donne le nom d'*allongée*, et qui fut en usage du huitième au treizième siècle, et l'écriture *tremblante*, où les contours de toutes les lettres rondes sont affectés de tremblements. Cette dernière écriture, née dans le huitième siècle, devint rare à la fin du onzième, et fut abandonnée au siècle suivant.

L'écriture *mixte* est ainsi nommée parce qu'elle emprunte ses lettres aux écritures mentionnées plus haut.

Les écritures de la seconde période, auxquelles on a donné fort improprement le nom de *gothiques*, ont été, comme les premières, divisées en capitale, minuscule, cursive et mixte.

L'écriture *capitale*, très-fréquente dans les inscriptions lapidaires ou métalliques, est fort rare dans les manuscrits des treizième, quatorzième et quinzième siècles.

L'écriture *minuscule* se distingue par le brisement des lignes, qui étaient droites ou courbes dans l'écriture des siècles précédents. Elle a été employée dans les livres d'église depuis saint Louis jusqu'à Henri IV.

L'écriture *cursive*, qui date de la deuxième moitié du treizième siècle, a pour caractères distinctifs la négligence des formes, l'irrégularité des lettres et des abréviations.

L'écriture *mixte*, postérieure aux premières années du quatorzième siècle, participe à la fois de la minuscule et de la cursive.

L'usage des points pour servir à distinguer, non pas les phrases, mais les mots, remonte à la plus haute antiquité. Chaque mot est suivi de deux points dans les célèbres tables Eugubines en caractères étrusques, et d'un seul dans les mêmes tables en caractères latins. Les mots d'une inscription trouvée à Athènes, et qui date de l'an-

née 450 avant l'ère chrétienne, sont séparés par trois points placés verticalement. Dans d'autres inscriptions, les points sont diversement disposés, horizontalement, obliquement, en triangle, en losange, en carré, etc., ou remplacés par différentes figures, comme des branches ou des feuillages, des cercles, des rosaces, des coeurs, etc. Ce dernier genre de ponctuation était assez usité dans les manuscrits pour indiquer la fin du discours.

Chez les anciens Danois, la fin de la période était indiquée par la note H, et lorsqu'une nouvelle phrase commençait, on mettait en tête la figure d'une lune.

Quant à la ponctuation proprement dite, on lui donne pour inventeur Aristophane de Byzance, qui vivait 200 ans avant J.-C. Ce grammairien distingua le premier les différentes parties du discours au moyen d'un point mis tantôt en haut, tantôt en bas, tantôt au milieu de la dernière lettre de la phrase, ce qui correspondait aux distinctions admises par les anciens et aux signes employés aujourd'hui : la virgule, le deux-points et le point.

On trouve des vestiges de la ponctuation dans quelques manuscrits d'une haute antiquité ; mais elle manque dans un très-grand nombre, car c'était l'affaire, non pas des copistes, mais des correcteurs. Les amateurs de livres et les gens studieux étaient les seuls qui fissent ponctuer les exemplaires dont ils se servaient.

« La manière la plus connue, disent les Bénédictins, de suppléer à la ponctuation dans les premiers temps, fut d'écrire par versets, et de distinguer ainsi les membres et sous-membres du discours. Chaque verset était renfermé dans une ligne que les Grecs appelaient *στυλός*, en sorte qu'en comptant les versets, on découvrait combien de lignes il y avait dans un volume. A l'exemple de

Cicéron¹ et de Demosthène, saint Jérôme introduisit cette distinction par versets dans l'Écriture sainte, pour en faciliter la lecture et l'intelligence aux simples fidèles. Souvent on mit au commencement d'une nouvelle phrase ou d'un verset une lettre un peu plus grande et qui avançait plus que les autres lignes. Les vides en blanc suppléaient encore aux interponctious; et c'est la plus ancienne manière de ponctuer, ou plutôt de marquer sans point la pause qui laisse au lecteur le temps de respirer, en même temps qu'elle met de la netteté dans le discours².»

Aleuin, dans les écoles qu'il avait sous sa direction, avait fait placer cette inscription au-dessus des banes destinées aux copistes :

Hic sedeant sacre scribentes flamina legis...
Per cola distinguant proprios et commata sensus,
Et punctosa ponant ordine quisque suo.

Les règles de la ponctuation n'étaient pas encore observées universellement au seizième siècle, et les premiers imprimeurs ne les suivirent pas toujours fidèlement.

C'est encore aux anciens grammairiens que l'on doit les *guillemets*, connus d'abord sous la dénomination d'*anti-lambda*, le *trait d'union*, la *parenthèse* et l'*astérisque*.

On attribue aussi à Aristophane de Byzance les signes de l'accentuation dans la langue grecque, signes qui ne furent, pendant longtemps, employés que dans les manuscrits destinés aux écoliers. Montfaucon affirme n'en avoir jamais rencontré dans les manuscrits antérieurs au

¹ Les versets des œuvres de Cicéron étaient numérotés. Son commentateur Aseonius, qui fut le maître de Tite-Live et de Quintilien, en cite plusieurs par leurs numéros.

² *Nouveau traité de Diplomatique.*

septième siècle. Quant aux accents de la langue latine, ils sont d'invention moderne, et ne se rencontrent dans aucun manuscrit. Ils n'ont d'autre but que de faciliter aux jeunes gens la lecture des auteurs, et les bonnes éditions des classiques n'en contiennent plus aujourd'hui.

Nous parlerons plus loin des écritures abrégées et secrètes.

MATIÈRES ET INSTRUMENTS

PROPRES A L'ÉCRITURE.

Rien de plus varié que les substances qui, chez les différents peuples, ont servi à l'écriture. Les trois règnes de la nature ont été mis à contribution.

Les inscriptions sur pierre, destinées à transmettre à la postérité les faits historiques, ont été d'un usage trop commun dans tous les temps et dans tous les pays, pour que nous nous y arrêtions. On s'est même servi de jaspe, de cornaline, d'agate, etc. Le cabinet des antiques à la Bibliothèque royale renferme un cône de basalte, couvert de caractères cuneiformes. Il a été trouvé dans l'Euphrate.

Les Babylo niens, pendant plus de sept siècles, au dire de Pline, consignèrent sur des briques leurs observations astronomiques; la plupart des musées de l'Europe possèdent des briques chargées d'écriture et provenant des ruines de Babylone.

Les tessons étaient d'un usage fort répandu chez les Grecs; on en trouve des amas considérables dans cer-

taines parties de l'Égypte. Ils sont couverts de caractères grecs, et portent des quittances d'impositions. En général, ils remontent aux premiers siècles de notre ère.

Le bronze ne servait pas seulement à conserver des décrets, des traités et d'autres documents de ce genre¹, on l'employait aussi pour des lettres de recommandation, des congés accordés aux soldats, etc. Il paraît même que les Romains avaient des livres de bronze. Tels étaient les livres déposés dans les archives de l'empereur, et où, suivant Ilygénus, étaient consignés les concessions faites aux colonies, l'arpentage et la délimitation des terrains concédés.

Le plomb n'a pas été d'un usage moins ancien ni moins fréquent que le bronze. « Qui m'accordera, s'écrie Job (XIX, 24), d'écrire mes discours? que ne puis-je les inscrire, avec un poinçon de fer, sur des lames de plomb, ou les graver, avec le burin, sur la pierre! »

« Les Béotiens, dit Pausanias (liv. IX), me montrèrent un rouleau de plomb où tout l'ouvrage d'Ilésiode (*les Oeuvres et les Jours*) était écrit, mais en caractères que le temps a effacés pour la plupart. »

Les anciens savaient, comme nous, réduire ce métal en feuilles très-minces; avant que le papyrus fût connu en Italie, il paraît, d'après un passage de Pline, que les actes publics étaient consignés dans des volumes de plomb.

Les sénatus-consultes qui concernaient les empereurs furent, pendant longtemps, gravés sur des livres d'ivoire, mais on écrivait aussi avec de l'encre noire sur cette

¹ On conserve à Lyon un exemplaire sur bronze du discours prononcé par Claude, en 48, à propos de l'adjonction au sénat des principaux habitants de la Gaule chevelue.

dernière substance ; méthode adoptée surtout par ceux dont la vue était affaiblie.

L'emploi des peaux tannées remonte à une antiquité très-reculée, et fut répandu chez les peuples de l'Asie, les Grecs, les Celtes et les Romains. On conserve à la Bibliothèque de Bruxelles un manuscrit du Pentateuque que l'on croit antérieur au neuvième siècle. Il est écrit sur cinquante-sept peaux cousues ensemble, qui forment un rouleau d'environ trente-six mètres de longueur.

Pétrarque avait une veste de cuir, sur laquelle il écrivait, pendant ses promenades, lorsqu'il manquait de papier ou de parchemin. Ce vêtement, couvert de ratures était encore, en 1527, conservé, comme une précieuse relique, par le cardinal Sadolet ¹.

Les intestins d'animaux ont été aussi employés quelquefois. Zonare, au chap. 2 du liv. 14 de ses *Annales*, raconte que la bibliothèque de Constantinople, incendiée sous l'empereur Basiliscus, renfermait l'*Iliade* et l'*Odyssee* d'Homère, écrites, en lettres d'or, sur un intestin de serpent de cent vingt pieds de long. La Bibliothèque Ambrosienne de Milan conserve probablement encore aujourd'hui un diplôme en lettres d'or sur une peau de poisson.

C'est au milieu du deuxième siècle avant notre ère qu'il faut, suivant plusieurs écrivains, placer l'invention du parchemin, peau de mouton préparée ². S'il ne fut

¹ Cet usage d'écrire sur les vêtements était peut-être assez commun au moyen âge, car on voit un abbé recommander à ses moines, lorsqu'ils trouveraient un ouvrage de saint Anastase, de le transcrire sur leurs habits si le papier venait à leur manquer.

² Le vélin, comme son nom l'indique (au moyen âge *vêel* signifiait veau), est fabriqué avec de la peau de veau. Les anciens ne paraissent pas l'avoir distingué du parchemin.

pas inventé à Pergame. ce fut au moins dans cette ville que l'on trouva le moyen de le perfectionner, d'où lui vint le nom latin de *pergamenum*.

Outre les parchemins blanc et jaune, les anciens se servaient de parchemin pourpre, bleu ou violet. Ces derniers étaient destinés à recevoir des caractères d'or et d'argent; on en conserve plusieurs à la Bibliothèque royale.

Les plus anciens manuscrits que l'on connaisse sont écrits sur parchemin; les actes écrits sur cette substance ne datent que de la fin du septième siècle, et ils atteignent quelquefois d'énormes dimensions. Ainsi le rouleau de l'enquête contre les templiers, que l'on conserve aux Archives du Royaume, a environ vingt-trois mètres de longueur.

Le parchemin devint très-rare aux époques qui précéderent et qui suivirent les invasions des Barbares. Cette rareté fut cause que l'on se servit de parchemins déjà écrits, en enlevant, au moyen de différents procédés, l'écriture primitive; ce funeste usage, qui nous a fait perdre tant de trésors littéraires et scientifiques, avait lieu chez les Romains, et subsista jusqu'à l'invention du papier de chiffons. On nomme *palimpsestes* les manuscrits qui ont reçu deux écritures.

On est parvenu à déchiffrer ou à faire revivre quelques-unes des écritures primitives, et l'on a pu retrouver ainsi des fragments de Tite-Live, le traité de Cicéron sur la République, les Institutes de Gaius, etc.

En général, on peut regarder comme antérieur au douzième siècle le parchemin qui joint la blancheur à la finesse.

Au dire de Pline, les feuilles d'arbre sont la première

substance sur laquelle on ait tracé des caractères. On formait des volumes avec des feuilles de palmier et de mauve. C'était sur des feuilles d'olivier (*petala*) que les Syracusains écrivaient leurs suffrages¹. Les peuples de la Perse, de l'Inde et de l'Océanie écrivent encore sur des feuilles d'arbre. Dans les Maldives, on emploie la feuille du makarekau, qui a un mètre de long sur trente-trois centimètres de large. La Bibliothèque royale possède plusieurs manuscrits sur des feuilles d'arbre dont quelques-unes sont vernissées et dorées.

Jusque vers la fin du sixième siècle, on se servit aussi de l'écorce extérieure ou intérieure de différents arbres², et même on en fit des livres.

Les plus anciens monuments écrits que l'on possède aujourd'hui ont été écrits sur bois. Une inscription gravée sur une planche de sycomore provenant du cercueil du roi égyptien Mycerinus, trouvé en 1837 dans la troisième des pyramides de Memphis, et qui est actuellement en Angleterre, remonte, suivant l'auteur anglais qui l'a expliquée, à cinq mille neuf cents ans.

Avant l'invention de leur papier, qui date à peu près de deux mille ans, les Chinois écrivaient sur des planches de bois et des tablettes de bambou dont quelques-unes sont encore conservées aujourd'hui par les Chinois eux-mêmes comme de précieux échantillons d'antiquité.

« On retrouve en Grèce et en Italie l'usage de graver sur des planches de bois les monuments de quelque im-

¹ D'où vient le mot *petalisme*, qui chez eux correspondait à *postracisme* des Athéniens.

² Saint Jérôme, Cassiodore et Isidore de Séville prétendent que la signification de *livre*, donnée au mot latin *liber* (écorce), vient de cet usage qui remontait à une haute antiquité.



portance. Vers le milieu du premier siècle de notre ère, il existait encore à Athènes, dans le Prytanée, quelques débris des tables de bois (*axones*) sur lesquelles, quatre cents ans auparavant, Solon avait écrit ses lois. Ces tables, jointes en forme de prismes quadrangulaires et traversées par un axe, furent d'abord dressées perpendiculairement dans la citadelle, où, tournant au moindre effort sur elles-mêmes, elles présentaient successivement le code entier des lois aux yeux des spectateurs. Celles de Dracon avaient, sans doute aussi, été publiées sur bois; ce qui faisait dire longtemps après à un poète comique cité par Plutarque : « J'en atteste les lois de Solon et de Dracon, avec lesquelles maintenant le peuple fait cuire ses légumes. »

« A Rome, avant l'usage des colonnes et des tables de bronze, les lois étaient gravées sur des planches de chêne qu'on exposait dans le Forum. Les annales des pontifes, où s'écrivaient jour par jour les principaux événements de l'année, étaient écrites probablement à l'encre noire sur une planche de bois blanchie avec de la cèruse et qu'on appelait *album*. Cette planche était exposée devant la maison du pontife, et des peines sévères étaient portées contre celui qui aurait osé l'enlever ou la changer, en raturer ou en altérer le texte. Les annales des pontifes cessèrent vers l'an 655 de Rome (120 ans avant J.-C.); mais l'usage de l'*album* se maintint longtemps encore, puisque nous trouvons dans le code Théodosien des lois publiées sur une table enduite de cèruse. Le bois était encore en usage pour les actes privés; un passage du Digeste prouve que les testaments étaient parfois écrits sur des tablettes de bois ¹. »

¹ H. Géraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, 1840, in-8, p. 19-20.

On trouve dans les caisses de momies des linges couverts d'écriture, et le musée égyptien du Louvre renferme plusieurs rituels sur toile. Il semble que cette substance ait été d'abord réservée aux monuments portant un caractère religieux. Ce fut, rapporte Tite-Live, au moyen d'un vieux rituel écrit sur de la toile que les Sammites réglèrent l'ordre et la cérémonie du sacrifice solennel par lequel ils préludèrent à la guerre contre les Romains. Les oracles sibyllins étaient aussi écrits dans des livres de la même matière.

On sait que plus tard on employa la toile dans des circonstances tout à fait différentes : c'était sur la toile que l'empereur Aurélien avait fait écrire un journal exact de toutes ses actions, qu'on traçait les plans cadastraux déposés dans les archives impériales, que plusieurs lois furent publiées sous les premiers empereurs chrétiens, et que Sidoine Apollinaire, au cinquième siècle, écrivait ses poésies légères.

Ces livres en toile sont désignés sous le nom de *carbassina volumina* dans un passage de Martianus Capella, écrivain du quatrième ou du cinquième siècle.

On voit, d'après une lettre de Symmaque, qu'on écrivait aussi sur des étoffes de soie, et que cet usage venait de la Perse. Au dix-septième siècle, comme en font foi les vers si connus de Boileau¹, on faisait tirer sur du satin quelques exemplaires des thèses soutenues dans nos universités; ils étaient destinés à être donnés en cadeau.

¹ Peindrai-je son jupon bigarre de latin,
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin,
Présent qu'en un procès sur certain privilège
Firent à son mari les regents d'un collège,
Et qui sur cette jupe a maint rieur encor,
Derrière elle faisait lire *argumentabor*.

Le papyrus¹ est une espèce de roseau dont la tige, longue d'environ 1^m. 50, est recouverte par une enveloppe membraneuse au moyen de laquelle on fabriquait différentes espèces de papier. « La première qualité se nomma d'abord *hiératique* ou sacrée, parce qu'elle était réservée pour la composition des livres saints : la flatterie lui fit donner ensuite le nom de papier *auguste* ou *royal* ; par le même motif, le papier de seconde qualité fut appelé *livien*, du nom de Livie, femme de l'empereur Auguste. La dénomination de hiératique ne s'appliqua plus, dès lors, qu'au papier de troisième qualité. Une autre espèce de papier était connue sous le nom d'*amphithéâtrique*, parce qu'il était fabriqué à Alexandrie dans le quartier de l'Amphithéâtre ; mais ce papier était susceptible de grandes améliorations. Fannius, grammairien de Rome, parvint, en le remaniant, à étendre un peu sa largeur et à polir sa surface. Le papier, ainsi refait, prit le nom de papier *fannien*, et rivalisa avec le papier *auguste* ; celui qui n'avait pas subi ce remaniement garda le nom d'*amphithéâtrique*, et resta au quatrième rang. Le papyrus, qui croissait aux environs de Saïs en grande quantité, mais en qualité inférieure, servait à faire le papier de cinquième qualité, qu'on appelait papier *saitique*. En sixième lieu venait le papier *ténéotique*, ainsi nommé d'un quartier d'Alexandrie où on le fabriquait ; de qualité inférieure, il se vendait au poids. Au dernier rang se plaçait le papier *emporétique* ou papier marchand. Il n'était nullement propre à recevoir l'écriture, et ne servait qu'à faire des

¹ Cette plante, nommée *βίβλος* par les Grecs, croissait du temps de Pline dans les marais de l'Égypte, en Syrie et aux environs de Babylone. Aujourd'hui elle vient naturellement en Sicile.

serpillières ou des enveloppes pour les autres espèces de papier¹. »

L'empereur Claude fit fabriquer une espèce de papier auquel il donna son nom, et qui enleva le premier rang au papier *auguste*.

On parvint à donner au papier de papyrus des dimensions considérables, car on possède des actes qui ont environ 2^m, 70 de longueur.

Ce que nous appellerions aujourd'hui la *main* de papyrus contenait vingt feuilles du temps de Plin, et seulement dix au quatrième siècle.

On ne peut assigner aucune date à l'invention du papyrus, qui est due aux Égyptiens. Suivant une lettre, adressée par Champollion jeune au duc de Blacas, le savant voyageur a retrouvé des contrats sur papyrus, portant leur date avec eux, et remontant à dix-sept cents ans avant l'ère chrétienne.

On ignore à quelle époque le papyrus a été introduit en Grèce et en Italie ; mais on sait, d'une manière positive, qu'à Rome on lui faisait subir une nouvelle préparation ; et, c'est à l'apprêt qu'il recevait dans cette ville, que l'on doit de n'avoir pas pu, jusqu'à présent, tirer grand parti des manuscrits latins trouvés à Herculanium. En effet, en 1825, sur deux mille deux cent soixante-dix pages qu'on était parvenu à dérouler, quarante seulement appartenaient à la langue latine, les autres étaient en grec.

L'Égypte paraît avoir conservé, de tout temps, le monopole du commerce du papyrus, dont les principales fabriques étaient à Alexandrie. Aussi il suffisait que la

¹ *Essai sur les livres dans l'antiquité*, p.



récolte de cette plante vint à manquer une année pour que la disette de papier se fit sentir dans toute l'Europe. Pline raconte qu'il y en eut une si considérable sous Tibère, qu'elle causa une émeute à Rome, et que le sénat fut obligé de recourir à une mesure analogue à celle qui a été prise souvent aux époques de famine. On nomma des commissaires qui distribuèrent à chaque citoyen une provision de papier proportionnée à ses besoins.

A partir du quatrième siècle, le papyrus commença à devenir peu commun. La conquête de l'Égypte par les Arabes, et le peu de commerce qui existait entre l'Orient et l'Europe ne firent que le rendre plus rare. Sa fabrication cessa avant le douzième siècle, lorsque l'usage du papier de coton, connu, à ce que l'on croit, des Orientaux, vers le quatrième siècle, se fut répandu dans l'Occident. Les chartes les plus anciennes, sur ce papier, datent du commencement du douzième.

Ce fut vers la même époque que l'on commença à se servir usuellement du papier de chiffon. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* citent, à l'article de Hugues II, comte de Chalon-sur-Saône, une charte en papier de chiffon portant la date de 1075. Le même papier est mentionné dans un traité de Pierre le Vénéral, composé en 1122. En 1189, Raymond-Guillaume, évêque de Lodève, accorda, moyennant un cens annuel, l'autorisation de construire, sur l'Herault, plusieurs moulins à papier.

Le plus ancien titre qui subsiste encore sur papier de chiffon est une lettre de Joinville à Louis le Hutin.

Nous ne devons pas oublier de mentionner les tablettes, assemblages de feuilles de parchemin ou de petites planches de bois, d'ivoire ou de métal préparées pour recevoir l'écriture. Il y en avait qui étaient

recouvertes de cire et sur lesquelles on écrivait avec un poinçon ou un style. Leur usage remonte à l'antiquité la plus reculée. Les paroles suivantes sont mises dans la bouche de Dieu, au quatrième livre des Rois. « J'effacerai Jérusalem comme on efface sur des tablettes, et, en effaçant, je retournerai le style et le passerai et repasserai sur sa face. »

Hérodote et Démosthène parlent aussi de l'emploi des tablettes qui sont mentionnées à chaque instant dans les poètes latins. A Rome elles servaient aux correspondances entre les habitants de la ville ou des environs, tandis que le papyrus était réservé pour les lettres dont la destination était plus éloignée. Souvent on répondait à un billet sur les tablettes mêmes où il avait été tracé.

Le bois le plus précieux employé pour les tablettes était le bois de citrus, espèce de cypres de l'Afrique septentrionale.

Les tablettes étaient un des objets que les Romains s'envoyaient en présent pendant les saturnales, absolument comme aujourd'hui on se donne des *portefeuilles*, des *souvenirs*, etc.

Les diptyques étaient des tablettes à deux feuilles. A Rome, les consuls et les autres magistrats, lors de leur entrée en fonctions, envoyaient à leurs amis, entre autres présents, des diptyques ordinairement en ivoire, artistement travaillés et enrichis d'ornements en or. Cet usage devint si coûteux par le luxe qu'on y déployait, qu'on trouve, dans le code Théodosien, une loi qui ne permet qu'aux consuls ordinaires de donner en présent des corbeilles d'or et des diptyques d'ivoire. Mais il en fut de cette prohibition comme de beaucoup d'autres, on la viola ouvertement, et le fils de Synnaque, ayant été

nommé questeur, offrit à l'empereur lui-même un diptyque recouvert d'or, et à ses amis des diptyques d'ivoire et des corbeilles d'argent ¹.

Les tablettes de cire servirent, dans l'antiquité comme au moyen âge, à écrire des brouillons que l'on mettait ensuite au net, soit sur du papyrus, soit sur du parchemin, des inventaires, des comptes de voyages, etc. Telles sont les tablettes de cire de Philippe le Bel conservées à la Bibliothèque royale. Leur usage s'est conservé jusqu'au siècle dernier, comme l'a prouvé un mémoire de l'abbé Lebeuf, inséré dans le recueil de l'Académie des Inscriptions. Ainsi, dans l'église de Rouen, jusqu'en 1722, les tablettes de chœur, où l'on marquait les noms des ecclésiastiques qui devaient officier et desservir le chœur pendant la semaine étaient en cire, et on y écrivait avec un poinçon de fer.

L'encre noire, chez les anciens, était un composé de noir de fumée, de gomme et d'eau. En y mêlant un peu de vinaigre, on parvenait à la rendre à peu près ineffaçable, au dire de Pline, qui prétend qu'en y faisant infuser de l'absinthe, on préservait les livres des souris.

Cette encre a été employée jusqu'au douzième siècle, époque où a été inventée celle qui est en usage aujourd'hui ².

Les anciens, outre les encres rouge, bleue, verte et jaune, connaissaient aussi l'encre de sèche, ou sépia, et

¹ De ces anciens diptyques plusieurs subsistent encore aujourd'hui. Montfaucon en a fait graver quelques-uns dans le supplément de son *Antiquité expliquée*.

² Cette dernière est un composé de sulfate de fer, de noix de galle, de gomme et d'eau.

une encre indienne mentionnée par Pline, et qui ne différait peut-être pas de l'encre de Chine.

Parmi les encres rouges, celle que l'on appelait le *minium*¹, et qui, suivant M. Brongniart, n'était pas autre chose que du cinabre, était la plus estimée. Mais celle que l'on obtenait en faisant cuire un murex avec sa coquille brisée, était exclusivement réservée aux empereurs, qui en avaient interdit la fabrication et l'usage aux particuliers, sous peine du dernier supplice.

Les tuteurs des empereurs signaient avec une encre verte; il existe à Orléans une charte de Philippe I^{er} écrite en encre de cette couleur.

Les anciens connaissaient les encres d'or et d'argent. Sous le Bas-Empire, les écrivains en or, les *chrysographes* formaient une classe particulière. La Bibliothèque royale possède plusieurs évangiles grecs, et le livre des *Heures* de Charles le Chauve, entièrement écrits en or. On trouve en Allemagne, en Italie et en Angleterre, des diplômes écrits de la même manière. L'encre d'or a été principalement employée du huitième au dixième siècle.

On ne possède que peu de manuscrits écrits en lettres d'argent. Les plus célèbres sont les Évangiles d'Ulphilas, conservés à Upsal, et le Psautier de saint Germain, évêque de Paris, à la Bibliothèque Royale.

Les instruments employés pour écrire étaient le style en métal ou en os², dont les divers musées de l'Europe renferment de nombreux échantillons, le pinceau³, le

¹ Le minium désigne aujourd'hui l'oxyde de plomb.

² Les styles en fer furent, à ce qu'il paraît, proscrits à Rome par une loi. C'était, en effet, une arme dangereuse, et l'on trouve dans l'histoire plusieurs exemples de meurtres commis au moyen de cet instrument.

³ Cet instrument, employé autrefois par les Egyptiens, est le seul dont les Chinois se servent encore aujourd'hui pour écrire.

roseau, que l'on taillait comme nos plumes, et dont les Orientaux se servent encore aujourd'hui, et enfin la plume, qui est mentionnée plusieurs fois dans un écrivain anonyme du cinquième siècle. Les plumes métalliques étaient connues bien probablement dans l'antiquité, car, suivant Montfaucon, les patriarches de Constantinople se servaient, pour leurs souscriptions, d'un roseau d'argent.

On peut voir, dans les planches de *l'Antiquité expliquée* de Montfaucon, et dans le recueil de peintures trouvées à Herculanium, que l'encrier, l'écritoire, le pupitre, le canif, le grattoir, la pierre à aiguiser et la boîte à poudre étaient connus très-anciennement. Au moyen du compas et de la règle on traçait des lignes destinées à renfermer le corps de l'écriture, et, bien qu'on se soit servi quelquefois du crayon ou de la mine de plomb, jusqu'au treizième siècle ces lignes étaient tracées avec la pointe du style.

Les anciens ne paraissent pas avoir en l'habitude de s'appuyer sur une table pour écrire; ils écrivaient sur leurs genoux ou sur leur main gauche; cette dernière méthode est encore usitée en Orient.

DE LA FORME DES LIVRES ET DES LETTRES DANS L'ANTIQUITÉ.

La forme des livres chez les anciens a été le texte de nombreuses controverses parmi les érudits modernes.

Le résumé suivant des travaux faits jusqu'à ce jour pourra, malgré sa brièveté, offrir quelque utilité; car les artistes, ayant à traiter certains sujets relatifs à l'antiquité, seraient probablement très-embarrassés pour trouver ailleurs les notions que nous allons donner ici.

Chez les Romains, on appelait les manuscrits en rouleaux *volumes* (*volumina*) du latin *volvere*, parce que le manuscrit était roulé sur lui-même. Le mot *explicare*, qu'on rencontre à chaque instant dans les auteurs, signifiait dérouler, lire un manuscrit. Les copistes, lorsqu'ils avaient terminé la transcription d'un ouvrage, c'est-à-dire déroulé entièrement le rouleau sur lequel ils avaient écrit, mettaient, au lieu du mot *fin*, que les modernes emploient, les mots *explicitus est liber*, ou *explicitus liber*; on abrégea cette formule dès le troisième siècle, et, jusqu'à la découverte de l'imprimerie, le mot *explicit* servit à désigner la fin d'un livre latin ou français.

« Parmi les peintures d'Herculanum, plusieurs représentent des volumes entre les mains des personnes qui les lisent. Tous ceux qui sont ouverts se déroulent, à l'exception d'un seul, horizontalement et de gauche à droite, dans le sens de leur longueur. L'écriture qu'on y a figurée est divisée en petites colonnes perpendiculaires. Le papier se déroulant dans la même direction que l'écriture, c'est-à-dire de gauche à droite, une ligne écrite d'un bout à l'autre du rouleau aurait été d'une longueur démesurée. Il aurait fallu rouler et dérouler le manuscrit autant de fois qu'il y aurait eu de lignes. De plus, dans le milieu de l'ouvrage, l'œil ne pouvant embrasser à la fois les deux bouts de lignes si longues, il y aurait eu, pour le lecteur, une confusion perpétuelle. La division en colonnes remédiait à ces inconvénients.... On les dérou-

lait, petit à petit, de la main droite, et, à mesure qu'on avançait dans la lecture, on enroulait de nouveau avec la gauche, dans le même sens ou en sens inverse, la partie déjà lue ¹. »

Dans les manuscrits qui se déroulaient perpendiculairement, l'écriture était tracée dans le sens de la largeur, et non dans celui de la longueur. Comme le papier le plus large n'avait que vingt-quatre doigts, et que le papier d'un usage habituel était loin d'atteindre cette dimension, il n'y avait pas d'inconvénient à écrire sans colonnes, et d'une marge à l'autre.

Lorsque le livre était écrit, et que les différentes feuilles qui le composaient étaient collées les unes à la suite des autres, on fixait à l'extrémité de la dernière feuille une petite verge autour de laquelle s'enroulait le volume. Les Latins lui donnaient le nom d'*umbilicus* (nombril), parce qu'elle était placée au centre du volume enroulé comme le nombril au milieu du corps humain. L'*umbilic* était souvent en os ou ivoire, et, dans les livres de luxe, ses extrémités étaient peintes et ornées.

Les tranches se nommaient *fronts* (*frontes*), à cause de la disposition des rouleaux dans les bibliothèques; on les rognait, puis on enlevait, avec de la pierre ponce, les barbes qui auraient pu y rester. Elles étaient souvent peintes en couleur. Celles des *Tristes* d'Ovide étaient noires, et par là, dit le poète, faciles à reconnaître.

Les titres étaient en général écrits sur des bandes de parchemin et de papyrus, et placés sur la tranche qui sortait de l'étui.

Les volumes avaient les dimensions les plus variées.

¹ Gérard, ouvrage cité, p. 79-80.

Tandis que quelques-uns étaient à peine de la grosseur d'une petite baguette, on en a trouvé un à Herculannum, qui renferme jusqu'à cent dix colonnes d'écriture, et un autre dont la longueur atteint plus de vingt mètres. D'après un passage d'Isidore de Séville, on sait que les poésies et les lettres se publiaient en petits volumes, et les ouvrages historiques en grand format.

En général, les volumes contenaient infiniment moins de matière que nos livres ordinaires. Chaque volume renfermait en effet, non pas un ouvrage entier, mais un seul livre d'un ouvrage.

Pour préserver les volumes des piqûres des insectes, on les serrait dans un étui en peau ou en parchemin; quelquefois l'enveloppe consistait uniquement dans une feuille de papyrus. Les rouleaux qui formaient un même ouvrage étaient réunis en un faisceau, que l'on plaçait alors dans un étui d'une matière plus ou moins précieuse, et qui se fermait quelquefois avec une serrure.

On trouve au quatorzième siècle un exemple assez remarquable d'un livre de dévotion écrit sur un rouleau de parchemin. Ce livre, qui faisait partie de la bibliothèque de Charles d'Orléans, à Blois, est mentionné sous le titre suivant dans le catalogue de cette collection : « *La vie de Notre-Dame*, toute historée, en un roule de parchemin, couvert de drap d'or, en françois ¹. »

Les livres carrés, que les Latins désignaient sous le nom de *codices*, n'ont été en usage que bien postérieurement aux volumes; car, suivant Vossius, il n'y en avait pas encore dans les bibliothèques de Rome au temps de

¹ Voyez la Notice de cette bibliothèque, par M. Leroux de Lincy, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome v.

Cicéron et de Catulle. La forme carrée était, à cette époque, réservée exclusivement aux livres de comptes et d'administration.

Il paraît, d'après plusieurs épigrammes de Martial, que l'emploi des *codices*, pour les ouvrages littéraires, n'était pas encore très-répandu du temps de cet auteur. Il a l'air d'en parler comme d'une nouveauté, en vantant, à différentes reprises, la commodité de leur format et l'avantage incontestable de pouvoir emporter en voyage, sous un mince paquet, des ouvrages qui formaient un nombre considérable de rouleaux. Ainsi les quinze volumes des *Métamorphoses* d'Ovide étaient contenus dans un seul livre carré. Il en était de même des quarante-huit volumes de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*, et des cent quarante volumes de l'histoire de Tite-Live.

On se servait indifféremment de papyrus ou de parchemin pour les livres carrés.

Quelquefois ce n'était qu'après les avoir couvertes d'écriture que l'on réunissait les feuilles de papyrus ou de parchemin, de manière à en faire un livre carré. D'autres fois les feuillets encore blancs étaient cousus et reliés d'avance. Ils étaient en général *opisthographes*, c'est-à-dire écrits des deux côtés, ce qui avait lieu très-rarement pour les rouleaux.

Les pages étaient souvent divisées en deux ou même en trois colonnes. Toutes avaient quatre marges comme nos livres. Elles n'étaient pas numérotées, suivant Géraud, qui n'a pas trouvé d'exemple de la pagination chez les anciens.

Les livres carrés étaient, en général, enveloppés dans quelque morceau d'étoffe ou dans une espèce de couverture ou d'étui en bois. On y mettait des fermoirs en

enir, appelés *unci* ou *hamuli*, et assez semblables aux fermoirs des anciens livres de plain-chant.

Au deuxième siècle le mot *liber* s'appliquait à un volume et à une des divisions d'un ouvrage. Deux cents ans plus tard, il désignait à la fois les volumes et les livres carrés.

Les lettres étaient roulées en forme de volume. La suscription placée en tête portait d'abord le nom de l'écrivain au nominatif, puis au datif le nom de la personne à qui la lettre était adressée, et qui était quelquefois accompagné d'une ou deux épithètes. Souvent, sans doute, pour rappeler certaines personnes au souvenir de celui auquel on écrivait, on faisait figurer, dans la suscription, les noms de plusieurs personnes. Cicéron, écrivant à Tiron, joignait à son propre nom, dans la suscription de ses lettres, tantôt les noms de sa femme et de sa fille, tantôt ceux de son frère et de son neveu.

La date du jour et du lieu était placée à la fin de la lettre. Cicéron, dont la correspondance est si volumineuse et si pleine d'intérêt, oubliait fréquemment de dater ses lettres.

Chez les Grecs, on conjecture, d'après un passage de Plutarque, que la suscription extérieure portait le nom de l'écrivain et le nom de celui auquel la lettre était adressée. Chez les Latins, il paraît, au contraire, que l'adresse ne renfermait qu'un seul nom.

Le papyrus, employé pour les lettres longtemps avant le parchemin, portait, comme chez nous, le nom de *papier à lettres* (*charta epistolaris*), et on le taillait aussi de manière à lui donner de très-petites dimensions.

Au quatrième siècle on commença à se servir de parchemin; mais il semble, d'après un passage de saint

Augustin, qu'il n'était pas toujours convenable de l'employer en écrivant à certaines personnes. « Si ma lettre, dit-il à Romanius, prouve la disette de papier, elle montre aussi que nous avons du parchemin en abondance. Mes tablettes d'ivoire m'ont servi pour écrire à votre oncle ; vous aurez donc plus d'indulgence pour cette lettre, car je ne pouvais différer ce que j'avais à lui dire, et je sens qu'il aurait été fort inconvenant de ne pas vous écrire à vous-même. Mais, si vous avez là-bas quelques tablettes qui m'appartiennent, je vous prie de me les renvoyer ; elles me seront très-utiles en pareil cas. »

Lorsque la lettre était terminée, on la roulait et on l'entourait avec un ruban dont les deux bouts étaient collés au papier au moyen de la cire ou d'une espèce d'argile nommée *creta*, sur laquelle on appliquait le cachet. Mais ces précautions étaient fort insuffisantes pour protéger les correspondances, et l'on cite, dans l'antiquité, plus d'un exemple de la violation du secret des lettres, à l'insu des personnes auxquelles elles étaient adressées.

DES COPISTES ET DES MANUSCRITS.

Chez les Hébreux, dont toutes les études se bornaient à celle des livres saints, la profession de copiste semble avoir été confondue avec celle de commentateur. Le titre de *copiste* était un titre honorifique, et désignait les savants, interprètes des Écritures ; on pourrait même

supposer, d'après un passage de la version des Septante, qu'on leur avait assigné une résidence particulière.

Chez les Romains, le soin de transcrire les manuscrits fut principalement réservé aux esclaves ; et ceux qui servaient de copistes acquéraient une très-grande valeur : c'était un luxe que se donnaient les gens riches, qui voulaient faire parade de leur science. Sénèque, dans sa 27^e épître, parle d'un certain Calvisius Sabinus, qui avait acheté onze esclaves, à chacun desquels il avait fait apprendre un poème grec. Ils lui avaient coûté 100 000 sesterces (25 000 francs) la pièce, somme pour laquelle, lui disait un plaisant, il aurait pu acquérir onze bibliothèques.

Grâce au prix élevé de ces *servi litterati*, c'était une spéculation avantageuse de faire instruire les esclaves dès l'enfance. « Pomponius Atticus, dit Cornelius Nepos, avait beaucoup d'esclaves instruits, de lecteurs habiles, et un grand nombre de copistes. Il n'était pas jusqu'à ses valets de pied qui ne fussent en état de lire ou de copier au besoin. »

Le sort des esclaves lettrés était en général beaucoup plus doux que celui des autres esclaves ; on les ménageait, et l'on tenait à eux comme à une *chose* de prix. Quand ils étaient parvenus à gagner l'affection de leurs maîtres, ceux-ci les affranchissaient et les attachaient ainsi davantage à leur personne. On peut voir, dans les correspondances de Cicéron et de Pline le Jeune, de quels soins, lorsqu'ils tombaient malades, on entourait ces serviteurs, que leurs talents rendaient si précieux. Les changements de domicile, les voyages, rien n'était épargné pour leur rendre la santé. Pline envoya successivement en Égypte et dans le Frioul un de ses affranchis

lettrés, qui avait été atteint, à différentes reprises, d'une maladie de poitrine.

Outre les esclaves lettrés, il y eut aussi des copistes de profession, et à Rome ce métier dut être exercé principalement par des affranchis et des étrangers ¹. Le célèbre édit de Dioclétien sur le *maximum*, édit dont une inscription de Stratonicee nous a conservé quelques fragments, devait renfermer les prix payés aux copistes. Mais malheureusement la pierre est mutilée à l'endroit où étaient inscrits le prix du parchemin et le salaire de l'écrivain, et tout ce que l'on peut en tirer, c'est que le salaire était évalué par cent lignes.

Il y avait aussi des femmes copistes, comme le prouve une inscription latine publiée par Gruter. En 251, lorsqu'Origène entreprit la révision de l'Ancien Testament, saint Ambroise lui envoya des diaeres et des vierges exercées dans la calligraphie. A la fin du cinquième siècle, Saint Césaire ayant fondé à Arles un couvent de femmes, leur prescrivit de s'occuper à copier des livres à des heures réglées.

Pendant longtemps, ainsi que nous le verrons plus tard, la profession de libraire ne fut pas distincte de celle du copiste; ce dernier se trouvant naturellement à même de vendre les manuscrits qu'il avait copiés ou fait copier. Le mot de *libraire* vient du nom de *librarii*, que les Latins donnaient aux copistes.

Les écrivains de la basse latinité appelaient *antiquarii* les copistes qui transcrivaient les anciens ouvrages. Cette occupation nécessitait en effet quelques études prélimi-

¹ La plupart des noms de copistes qui nous ont été conservés sont grecs.

naires relatives surtout au déchiffrement des vieilles écritures.

Au moyen âge, le mot de clerc (*clericus*) désigna aussi les copistes, les moines et les ecclésiastiques ayant été pendant longtemps seuls en état de copier les manuscrits.

Les Romains avaient des ateliers où plusieurs copistes écrivaient sous la dictée d'un lecteur. On pouvait donc ainsi obtenir assez rapidement plusieurs exemplaires d'un même ouvrage. Au moyen âge, il ne pouvait en être ainsi, car, par suite de la rareté des livres, il était plus important d'avoir un seul exemplaire d'ouvrages différents, que plusieurs exemplaires d'un même ouvrage. D'ailleurs, les moines, ne pouvant consacrer à la transcription des livres qu'un petit nombre d'heures, et n'étant pas stimulés, comme les copistes laïques, par l'amour du gain, ne devaient pas aller très-vite.

La salle où se tenaient les moines copistes portait le nom de *scriptorium*. Elle était consacrée par la bénédiction suivante, rapportée dans le Glossaire de Ducange :

« *Benedicere digneris, Domine, hoc scriptorium famularum tuorum, et omnes habitantes in eo, ut quidquid divinarum Scripturarum ab eis lectum vel scriptum fuerit, sensu capiant, opere perficiant; Per Dominum, etc.* »

Les copistes devaient travailler en silence, et, pour qu'ils ne fussent pas dérangés, l'abbé, le prieur, le sous-prieur et le bibliothécaire avaient seuls le droit d'entrer dans leur salle. C'était le bibliothécaire qui était chargé de leur indiquer ce qu'ils devaient transcrire, et de leur fournir tous les objets dont ils pouvaient avoir besoin. Il leur était sévèrement défendu de copier autre chose

que ce qui leur avait été prescrit.—Avein avait fait mettre l'inscription suivante dans le *scriptorium* des copistes qu'il avait sous sa direction :

Hic sedeant sacræ scribentes flamina legis,
 Nec non sanctorum dicta sacrata patrum.
 Hic interserere caveant sua frivola verbis,
 Frivola nec propter erret et ipsa manus ;
 Correctosque sibi quærant studiose libellos,
 Tramite quo recto penna volantis eat.
 Est decus egregium sacrorum scribere libros,
 Nec mercede sua scriptor et ipse caret.

Cassiodore, dans le *scriptorium* de son monastère de Viviers, avait placé une horloge solaire, une clepsydre, et des lampes ¹ qui pouvaient d'elles-mêmes s'entretenir d'huile, et donner longtemps une vive lumière.

La transcription des livres, surtout de ceux qui avaient rapport à la religion, était regardée, au moyen âge, comme une œuvre méritoire. « Les livres que nous copions, disent les statuts de Gui II, prieur des Chartreux, deviennent autant de prôneurs de la vérité. Nous espérons que Dieu nous récompensera, et pour tous les hommes que ces livres auront débarrassés de l'erreur, et pour ceux qu'ils auront affermis dans la vérité catholique. »

Voici, sur les copistes, un passage assez curieux d'Orderic Vital :

« Théoderic, abbé d'Ouche, dit-il, écrivait bien, et il a

¹ Nous ne pensons pas qu'on ait relevé quelque part l'emploi, au cinquième siècle, de ces lampes, qui étaient peut-être des lampes mécaniques, ou plutôt des espèces de quinquets. Dans l'un ou l'autre cas, le fait n'en est pas moins très-curieux.

laissé aux jeunes religieux d'illustres monuments de son talent. Le livre des *Collectes*, le *Graduel* et l'*Antiphonier* furent écrits de sa propre main dans le couvent même. Son neveu Radulphe copia l'*Eptateuque*, ainsi que le *Missel*, dans lequel on chante journellement la messe au couvent. Son compagnon Hugues fit une copie de l'Exposition sur Ezéchiël, du Décalogue et de la première partie des livres moraux. Le prêtre Roger est celui auquel on doit une copie de la troisième partie des livres moraux, des Paralipomènes, et des livres de Salomon.

« Ce fut de cette école que sortirent plusieurs excellents copistes ¹, tels que Bérenger, qui depuis, devint archevêque de Venosa, Goseclin et Radulphe, Bernard, Turquetil, Richard et plusieurs autres, qui remplirent la bibliothèque de Saint-Evroul des traités de Jérôme et d'Augustin, d'Ambroise et d'Isidore, d'Eusebe et d'Orose, et de divers docteurs; leurs bons exemples aussi encouragèrent les jeunes gens à les imiter dans un pareil travail. L'homme de Dieu, Theoderic, leur donnait des instructions, et les avertissait souvent d'éviter entièrement l'oisiveté de l'esprit, qui a coutume de nuire beaucoup au corps ainsi qu'à l'âme. Il avait l'habitude de leur parler en ces termes : « Un certain frère demeurait dans un monastère; il était coupable de beaucoup d'infractions aux règles monastiques; mais il était écrivain, il s'appliqua à l'Écriture, et il copia volontairement un volume considérable de la divine loi. Après sa mort,

¹ Les calligraphes français ont rarement mis leurs noms à leurs ouvrages. Les copistes du célèbre *Codex Evangeliorum*, qui était jadis à Saint-Denis, étaient deux religieux du neuvième siècle nommés Beringar et Luithard; et le calligraphe du *Codex bibl.* qui fut présenté à Charlemagne, lors de son séjour à Pavie, s'appelait Ingobert.

son âme fut conduite pour être examinée devant le tribunal du juge équitable. Comme les mauvais esprits portaient contre elle de vives accusations, et faisaient l'exposé de ses péchés innombrables, de saints anges, de leur côté, présentaient le livre que le frère avait copié dans la maison de Dieu, et comptaient, lettre par lettre, l'énorme volume, pour les compenser par autant de péchés. Enfin une seule lettre en dépassa le nombre, et tous les efforts des démons ne purent lui opposer aucun péché. C'est pourquoi la clémence du juge suprême pardonna au frère, ordonna à son âme de retourner à son corps, et lui accorda avec bonté le temps de corriger sa vie ¹. »

Dans la plupart des couvents, la règle ordonnait la transcription des livres, mais il ne faut pas s'y tromper : la règle des couvents, comme toutes les lois en général, indique ce qui devait se faire, et non pas ce qui se faisait ; la prescription dont nous venons de parler n'était guère mieux observée que les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance dans les ordres religieux, qui eurent si souvent besoin d'être réformés.

Il y avait quelques monastères où l'on n'était admis qu'en faisant cadeau à la bibliothèque d'une ou de plusieurs copies d'ouvrages sacrés ou profanes.

Le collage des manuscrits, c'est-à-dire l'assemblage des feuillets dont se composait le volume fut, suivant Photius, inventé par un certain Philatius, auquel les Athéniens reconnaissants érigèrent une statue. Chez les Romains, cette opération était souvent pratiquée soit par des apprentis copistes, soit par des esclaves ou des affrau-

¹ *Histoire de Normandie*, liv. III, collection Guizot, tome xxvi, p. 41-43.

chis, dont c'était la profession spéciale, et qui portaient le titre de *glutinatores*, que l'on retrouve dans quelques inscriptions tumulaires. Telle est celle qui a été découverte à Naples, et qui fait mention de M. Annus Stichius, colleur de l'empereur Tibère.

Tandis que, chez les Romains, les esclaves copistes étaient à la fois relieurs, colleurs, etc., les religieux, au moins dans quelques couvents, se partageaient le travail. « Que l'un, dit Trithème, abbé de Spanheim au quinzième siècle, que l'un corrige le livre que l'autre a écrit, qu'un troisième fasse les ornements à l'encre rouge; que celui-ci se charge de la ponctuation, un autre des peintures; que celui-là colle les feuilles et relie les livres avec des tablettes de bois. Vous, préparez ces tablettes; vous, apprêtez le cuir; vous, les lames de métal qui doivent orner la reliure. Que l'un de vous taille les feuilles de parchemin, qu'un autre les polisse; qu'un troisième y trace, au crayon, les lignes qui doivent guider l'écrivain; enfin qu'un autre prépare l'encre et un autre les plumes. »

Les ornements et les enluminures dans les manuscrits ne se présentent guère avant le sixième siècle, bien que les Benedictins en fassent, avec raison¹, remonter l'usage beaucoup plus haut. Les lettres ornées employées pour les titres des ouvrages et des divisions principales, pour les initiales des chapitres, reçurent les formes les plus bizarres et les plus variées. Elles représentaient tantôt des hommes grotesques avec des difformités monstrueuses, tantôt des animaux, des plantes, des fruits. Elles occupaient quelquefois une page entière. Mais ce travail était

¹ Il en est question dans le vers suivant de Tibulle ;

Indicet ut nomen *littera picta* tuam.

confié en général à d'autres mains qu'à celles du copiste.

« Les manuscrits d'ouvrages sacrés ou profanes se surchargeaient, presque à chaque page, d'ornements gothiques, vignettes, armoiries, dessins coloriés, initiales en or. Les marges se remplissaient de peintures, à tel point qu'on disait que les écrivains étaient devenus des peintres, *hodie scriptores non sunt scriptores, sed pictores*. Tracer ou peindre ces figures marginales s'appelait *babuinare*. Ce luxe, porté plus loin en Italie qu'ailleurs, se répandit beaucoup en France; témoin entre autres deux manuscrits du Saint-Graal, dont l'un présente cent vingt-cinq miniatures dorées, et l'autre cent vingt-sept, outre les capitales ornées d'armoiries qui se rencontrent dans tous deux. Tels sont aussi les quatre Évangiles en lettres d'or, qui furent achevés en moins d'une année, de 1215 à 1214, à l'abbaye de Haut-Villers, sous l'abbé Pierre Guy; l'exemplaire de la Bible exécuté, vers 1259, à l'abbaye du Parc, et qui a servi depuis aux Pères du concile de Trente; enfin le *Passionnaire*, ou recueil de cent trente vies de saints, écrit à Haut-Villers en 1282, sous l'abbé Thomas de Moremont, et qui se termine par une défense de l'aliéner. Quelques réclamations s'élevèrent contre cette magnificence: les dominicains défendirent aux copistes de leur ordre de faire des livres dorés, et leur ordonnèrent de s'appliquer plutôt à former des caractères plus lisibles.

« Ces ornements avaient élevé le prix des livres à un taux excessif, dont il nous est difficile, vu les variations du système monétaire, de concevoir une idée précise. Nous croyons toutefois que chaque miniature des manuscrits de Saint-Graal coûtait deux florins, qu'on payait quatre-vingt livres une copie de la Bible, et deux cents

florins un Missel orné. En général, nous pourrions dire que le prix moyen d'un volume in-folio d'alors équivalait à celui des choses qui coûteraient aujourd'hui quatre ou cinq cents francs ¹. »

Voici quelques articles extraits des comptes de dépenses de la maison de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ils peuvent servir à compléter ce qui vient d'être dit sur le prix que coûtaient les enluminures :

« 1375. (Amiot Arnaut) Belin, enlumineur à Dijon, escript et enlumiue un sept seaumes, pour la duchesse, pour 3 fr. (environ 28 fr. 45 cent.).

« 1377. Le duc paye à maistre Robert, faiseur de cadraus à Paris 4 fr. (environ 36 fr. 45 cent.) pour un almanach qu'il avoit fait pour li, pour ceste année, commençant le 1^{er} janvier.

« 1382. Le duc paye à Henriot Garnier Breton 72 fr. (314 fr. 50 cent.) pour ung livre appelé les *Chroniques des rois de France*. »

Longtemps après l'invention de l'imprimerie, les gens riches faisaient encore exécuter à grands frais de magnifiques manuscrits ornés de miniatures.

Ainsi, le duc de Guise, avant de partir pour Rome, avait commandé un livre d'heures à Louis Duguernier, qui y représenta les plus jolies femmes de la cour sous la figure d'autant de saintes. Bussy s'était fait faire un calendrier dont les portraits étaient, dit-on, exécutés par Petitot.

Le *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, par Perrault, plut tellement à Fouquet, qu'il le fit transcrire sur vélin et orner de dorures et de peintures.

¹ *Histoire littéraire de la France*, tome XVI, p. 59.

La Bibliothèque impériale de Vienne possède un manuscrit célèbre exécuté en 1647 par Frédéric Brentel, peintre distingué, pour Guillaume, marquis de Bade. Il appartient quelque temps au prince de Conti, qui l'avait acheté 6 000 fr. d'un chanoine de Strasbourg. Ce manuscrit, de format in-8, est divisé en deux parties qui forment ensemble 470 pages. La première est intitulée : *Officium B. Mariæ Virginis Pii V. Pont. Max. jussu editum*; et la seconde : *Orationes selectæ et officia quædam particularia ad usum Guillelmi Marchionis Badensis, variis, authore Friderico Brentel, ornata picturis anno MDCXLVII*. Ce magnifique manuscrit, outre quarante réductions des plus beaux tableaux d'Albert Durer, de Luc Jordaens, de Rubens, de Van-Dick, de Breughel, de Wouvermans, de Téniers, etc., et un frontispice représentant un concert céleste, renferme un calendrier dont chaque mois est enrichi de miniatures. L'ouvrage est terminé par le portrait du peintre.

L'un des plus habiles calligraphes modernes, et certainement le plus habile de tous les calligraphes français, est Nicolas Jarry, né à Paris vers 1620, et mort avant 1674. Il avait reçu de Louis XIV le brevet d'*écrivain et de noteur de la musique du roi*. Ses ouvrages, qui sont fort rares, se payent un prix fort élevé, comme on pourra en juger par les détails suivants extraits de la dernière édition du *Manuel du libraire*:

L'ouvrage que l'on regarde comme la première œuvre de Jarry est une *Præparatio ad missam*, 1655, in-8, sur velin, et ornée de lettres initiales en or et en couleur. Il a été payé dans une vente 250 fr.

La Guirlande de Julie, 1641, in-folio de trente feuillets. Ce magnifique ouvrage est le plus célèbre de tous

ceux de Jarry. Il fut composé pour le duc de Montausier, qui l'offrit à Julie de Rambouillet, quelques années avant de l'épouser.

Le frontispice du volume est entouré d'une guirlande qui a donné son nom au recueil ; sur chaque feuillet est une des fleurs faisant partie de la guirlande et peinte par le fameux Robert. Au-dessus de cette fleur est un madrigal ¹ transcrit par Jarry avec une admirable perfection. A la mort du duc, qui survécut à sa femme, ce livre passa à la duchesse de Crussol-d'Uzès, puis aux héritiers de cette dame. Lors de la vente de la bibliothèque du duc de La Vallière, il fut adjugé à des Anglais au prix énorme de 44 510 livres. Depuis il a été racheté par la fille du duc de La Vallière.

Une copie de ce manuscrit, faite par l'auteur lui-même en 1641, mais sans peintures, a été payée successivement 406 fr., 622 fr., et 250 fr.

Le texte a été publié par Didot, 1784, in-8, et 1818, in-18.

Missale solemne, 1641, in-folio, écrit en rouge et noir et sur deux colonnes, avec chant noté. Chaque page est encadrée d'un filet d'or et ornée de lettres initiales en or et en couleur. Vendu 601 fr. en 1813.

Adoration à Jésus naissant, écrite et présentée à la reine, 1643, in-12, sur velin, d'une magnifique exécution. Vendu 750 fr.

¹ Tous ces madrigaux sont en général fort mauvais. On ne connaît guère maintenant que celui qui avait été écrit au bas de la violette par Desmarets de Saint-Sorlin :

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
 Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe ;
 Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
 La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

Heures de Notre-Dame écrites à la main, 1677. in-folio, sur vélin, avec sept miniatures. Il a été vendu successivement 515 fr., 1 601 fr., et 75 liv. 10 sh.

Preces christianæ, 1652, in-12, sur vélin, avec frontispice et vignettes. Vendu 1 210 fr.

Office de la bienheureuse vierge Marie, 1656, in-12, sur vélin, avec des miniatures par Petitot. Ce livre a été, à ce qu'on prétend, exécuté pour Anne d'Autriche, et, après sa mort, donné au duc de Bourgogne par madame de Maintenon ; il appartient ensuite au prince de Conti, et fut vendu plus tard 110 liv. 5 sh.

Adonis, poème de La Fontaine, dédié à Fouquet, 1658. in-4. Ce magnifique manuscrit, qui passe pour un des morceaux les plus précieux que l'on connaisse en ce genre, après avoir été momentanément dans le cabinet du prince Michel Galitzin, à Moscou, fut renvoyé à Paris avec la bibliothèque de ce seigneur, et vendu 2 900 fr. en 1825.

Les prix élevés auxquels montent les œuvres de Jarry ont encouragé les faussaires à mettre son nom à des productions calligraphiques dues à ses élèves ou à ses rivaux ; mais nous ne savons pas qui M. Brunet a voulu désigner dans la phrase suivante placée à la fin de l'article qu'il a consacré à Jarry : « Pourquoi faut-il que nous ayons à dire qu'un homme dont la plume habile sait imiter toutes sortes d'écritures, n'a pas craint de se prêter à ce genre de fraude en inscrivant dernièrement le nom de Jarry sur plusieurs petits livres de prières qui étaient restés anonymes. »

Quelques manuscrits sont devenus célèbres, quoiqu'ils n'eussent d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue. Tel était le *Liber passionis D. N. J. C., cum figuris et*

characteribus ex nulla materia compositis. Les feuilles de ce livre étaient de parchemin, sur lequel on avait découpé tous les traits de lettres que l'on a coutume d'écrire ou d'imprimer sur le papier ; de sorte qu'en mettant entre les feuilles un papier noir, ou bien en les regardant par le revers au grand jour, tous les mots pouvaient en être lus distinctement.

Ce livre singulier se voyait en 1640 dans la bibliothèque du prince de Lipgen, et on prétend que l'empereur Rodolphe en offrit une somme considérable.

Ajoutons encore quelques mots sur les manuscrits au moyen âge.

Au neuvième siècle, Loup de Ferrières écrivait à Eginhard : « J'irai vous voir pour vous rendre vos livres et apprendre de vous quels sont ceux dont je puis avoir besoin. Je vous aurais envoyé Aulu-Gelle, si l'abbé ne l'avait gardé de nouveau, se plaignant de ne pas l'avoir encore fait copier ; mais il m'a promis de vous écrire qu'il m'avait arraché de force cet ouvrage. » Dans une lettre adressée à une autre personne, on trouve les passages suivants : « Le livre que vous m'aviez demandé me l'a été, à mon retour, par beaucoup de personnes auxquelles il ne me convenait pas de le prêter. J'ai presque résolu, de peur qu'il ne périsse, de l'envoyer quelque part... Mais quand vous viendrez, peut-être vous l'obtiendrez de moi. » Ailleurs Loup s'exprime ainsi : « Je vous envoie, avant de l'avoir lu, le manuscrit des annotations de saint Jérôme sur les Pères. Que votre Diligence veuille bien le faire lire ou le faire copier et nous le renvoie promptement. Dès que j'aurai les *Commentaires* de César, je vous les ferai passer. »

La correspondance du même écrivain montre combien il était difficile de se procurer des ouvrages sacrés ou profanes. Ainsi ayant demandé à un abbé allemand l'*Explication de Jérémie* par saint Jérôme, et n'ayant pas pu se la procurer, il s'adresse au pape Benoît III, et lui écrivant pour lui recommander deux moines qui avaient entrepris le pèlerinage de Rome, il ajoute : « Nous vous demandons aussi Cicéron *De oratore*, et les douze livres des Institutions de Quintilien, qui sont contenus dans un seul volume de médiocre grandeur. Nous avons diverses parties de ces auteurs, mais nous voudrions en posséder la totalité. Enfin, nous vous demandons aussi le *Commentaire* de Donat sur Terence. Si votre libéralité nous accorde cette faveur, tous ces ouvrages, avec l'aide de Dieu, vous seront promptement rendus. »

À cette époque, par suite de la valeur des manuscrits, les voyages n'étaient pas plus sûrs pour les livres que pour les hommes. Loup de Ferrières s'excuse auprès d'Hillemar de n'avoir pu lui envoyer un ouvrage de Bède, « livre si volumineux, dit-il, qu'il ne peut être caché ni dans le sein ni dans la besace. Et quand l'une ou l'autre de ces choses serait possible, il eût été exposé à la rencontre funeste d'une troupe de méchants que la beauté du manuscrit aurait pu tenter, et ainsi il eût été perdu peut-être pour vous et pour moi. »

On concevra en effet, d'après le fait suivant rapporté par Mabillon dans ses *Analecta*, que la valeur des manuscrits pût tenter la cupidité des voleurs : Grécie, comtesse d'Anjou, au onzième siècle, acheta un recueil des *Homélies* d'Haimon d'Halberstadt pour deux cents

brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet et un certain nombre de peaux de martre.

Les propriétaires de manuscrits, pour tâcher de défendre leur bien, avaient recours à des moyens qui devaient être d'une efficacité fort douteuse. L'*Alexandrian Codex* (Ancien et Nouveau Testament), manuscrit du quatrième siècle conservé au *British Museum*, porte cette inscription :

« Ce livre est dédié à la chambre patriarcale de la ville d'Alexandrie. Celui qui s'en emparerait sera excommunié et exclu de l'église et de la communion. Athanase l'Humble. »

Au onzième siècle, Robert, archevêque de Cantorbéry, donna au monastère de cette ville un *Rituel* (*Sacramentary*) à la fin duquel on lisait : « Si quelqu'un dérobe ce livre par la force, par fraude ou de quelque autre manière, puisse son méfait causer la perte de son âme ; qu'il soit rayé du livre de vie, et que son nom ne soit pas écrit parmi ceux des justes. »

Dans un manuscrit de 1072, qu'on voit au Mont-Cassin, une note se termine ainsi : « Si quelqu'un essaye de s'emparer de ce livre, sous quelque prétexte que ce soit, qu'il puisse être, au jour du jugement, avec ceux qui seront brûlés par le feu éternel. » Enfin, on trouve cette phrase dans un manuscrit écrit vers 1250, et contenant les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique et la Sagesse : « Ce livre appartient au monastère de Rochester : si quelqu'un l'enlève et le cache, qu'il soit anathème. Amen. »

Ailleurs le prieur et les moines du même couvent annoncent qu'ils prononceront chaque année l'excommunication contre celui qui aurait détourné un exemplaire de la *Physique* d'Aristote, ou seulement altéré le titre.

Aujourd'hui, dans les collèges, les écoliers ont conservé l'habitude de placer sur leurs livres des imprecations burlesques contre ceux qui les leur voleraient on ne les leur rendraient pas après les avoir pris.

On regardait comme une œuvre méritoire d'offrir des manuscrits, à Dieu, aux églises et aux couvents pour le soulagement de son âme, *pro remedio animæ suæ*. Mabillon a trouvé, en tête d'un recueil manuscrit des conciles généraux et des décrétales des papes, une inscription qui porte que ce livre fut offert, à l'autel de Notre-Dame-du-Puy, par Adalard, qui en était évêque en 919. Saint Maieul, abbé de Cluny, ayant fait copier le commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, et celui de Raban-Maur sur Jérémie, les offrit de même à son monastère, en les mettant sur l'autel de Saint-Pierre. On trouve encore plusieurs exemples de cet usage.

Des les premiers siècles de l'Église, cette cherté des livres avait encore donné lieu à une louable coutume. On suspendait, dans un certain endroit des églises, les Écritures ou quelque livre de prières, pour que les fidèles pussent venir le consulter. Cette coutume remonte au moins au cinquième siècle, car voici ce qu'on rapporte de l'abbé Gelase, qui vivait vers 450 :

« Il avait un livre, écrit en parchemin, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, qui valait 18 sous d'or. Il l'avait mis dans l'église, afin que tous les frères le pussent lire. Un moine étranger le déroba, et le saint vieillard ne le poursuivit point, quoiqu'il s'en fût aperçu. L'autre étant allé dans la ville, chercha à le vendre, et en demanda 16 sous d'or. Celui qui voulait l'acheter lui demanda la permission de l'examiner, et le porta, pour cet effet, à l'abbé Gelase, qui lui dit : « Achetez-le, il est beau,

et vaut bien ce prix. » L'acheteur dit au vendeur : « Je l'ai montré à l'abbé Gelase, et il m'a dit que c'est trop cher, et qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. » Le vendeur lui dit : « Ne vous a-t-il rien dit de plus? — Non, répondit l'autre. » Alors il répondit : « Je ne veux plus le vendre. » Et, touché de repentir, il vint trouver Gelase, et lui voulut rendre son livre; mais l'abbé refusa de le reprendre. Le moine lui dit : « Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. » Il le reprit donc, et le moine étranger, converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort ¹. »

On donnait à ces livres, ainsi placés dans les églises, le nom d'*enchainés*, parce que l'on avait soin de les attacher au mur.

En 1406, un prêtre nommé Henri Beda, ayant legué son bréviaire à l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, laissa en même temps à Guillaume l'Exale, marguillier de ladite église, 40 sols parisis de rente, à la charge par lui de faire construire une cage pour y placer le bréviaire.

Ce n'était pas seulement des livres de dévotion que l'on mettait ainsi dans les églises. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* font mention d'un livre enchaîné placé dans la cathédrale de Mâcon, et qui contenait la liste des seigneurs de cette ville. Dans les villes du Midi, le livre des statuts municipaux était souvent scellé au mur par une chaîne de fer, et mis dans une cage fermée par des cadenas ou des serrures dont les consuls avaient la clef.

Revenons maintenant aux copistes.

Les bons copistes furent rares dans l'antiquité comme

¹ Fleury, *Histoire Ecclesiastique*, liv. xxxiii, c. 58.

au moyen âge. Les ouvrages en langue latine étaient transcrits d'une manière si fautive, que Cicéron ne savait où s'adresser pour acheter ceux que lui demandait son frère Quintus. Aussi avait-il lui-même des copistes qui publiaient ses propres ouvrages sous sa direction.

Du temps de Strabon, rien n'était plus incorrect que les manuscrits qu'on vendait à Rome et à Alexandrie. Il ne faut donc pas s'étonner de l'état informe où nous sont parvenus plusieurs auteurs anciens, dans lesquels on trouve des passages incompréhensibles. Chaque copiste répétant les fautes de ses devanciers, et en ajoutant de nouvelles, on comprend quelle somme énorme d'erreurs s'est trouvée accumulée, de siècle en siècle, depuis l'antiquité jusqu'à l'invention de l'imprimerie.

Ce qui a contribué encore à jeter beaucoup de confusion dans le texte de certains auteurs, ce sont les corrections que bien des critiques se sont permises, lorsqu'ils ne parvenaient pas à entendre un passage tel que le donnaient les manuscrits. Les écrivains grecs ont eu surtout à souffrir du plus ou moins d'intelligence, du plus ou moins de critique et d'érudition de leurs éditeurs ou commentateurs.

Les bévues des copistes sont comme la postérité d'Abraham. Celui qui voudrait les compter calculerait plus facilement la poussière de la terre. Nous renvoyons ceux qui voudraient en avoir une idée aux diverses éditions commentées des classiques grecs et latins. En voici pourtant quelques exemples.

Plusieurs écrivains ayant prétendu qu'Aristote était juif, on a trouvé que cette assertion bizarre provenait d'une faute de ponctuation : La version de Josephé par

Georges de Trébisonde, portait cette phrase : *Atque ille, inquit, Aristoteles Judæus erat*, au lieu de : *Atque ille, inquit Aristoteles, Judæus erat*.

Bayle, dans l'article qu'il a consacré à Artémise, cite (note D) un passage de Plutarque relatif au panégyrique de Mausole par Isocrate, passage où les uns ont trouvé que ce discours était perdu, les autres qu'il subsistait encore¹. » Voilà, ajoute-t-il, comment la fortune se joue des manuscrits : un point ôté, ou ajouté, ou changé, fait passer les choses du oui au non. »

L'abbé Lebeuf raconte une singulière méprise des copistes du moyen âge. Habités à copier, dans les missels, des épîtres ou des proses sur la vie de saint Étienne, de saint Denis, des saints Innocents, il leur arriva d'intituler certaines proses *la Vie du premier jour de l'an, la Vie de l'Épiphanie*, etc.

Au quatorzième siècle, Pétrarque se plaignait avec amertume de l'ignorance et de la négligence des copistes. « Comment pourrions-nous, disait-il, apporter quelque remède au mal que nous font les copistes, dont l'ignorance et la paresse gâtent et perdent tout ? Ils empêchent plusieurs beaux génies de mettre au jour leurs ouvrages immortels. C'est une punition qui est bien due à ce siècle oisif, où l'on est moins curieux de livres que de mets recherchés, et plus jaloux d'avoir de bons cuisiniers que de bons copistes. Quiconque sait peindre le parchemin et tenir la plume passe pour habile copiste, quoiqu'il n'ait ni savoir ni talent. Je ne parle pas de l'orthographe : elle est perdue depuis longtemps. Plût à Dieu que les copistes

¹ La difficulté provient du mot *eo* que les uns lisent *eū* (*non*), les autres *eū* (*ibi*),

écrivissent, quoique mal, ce qu'on leur donne à transcrire ! On s'apercevrait de leur ignorance, mais on aurait au moins la substance des livres ; on ne confondrait pas les copistes avec les originaux, et les erreurs ne se perpétueraient pas de siècle en siècle. Croyez-vous que si Cicéron, Tite-Live et d'autres anciens auteurs, surtout Pline, ressuscitaient et se faisaient lire leurs ouvrages, ils les entendraient ? Ne s'écrieraient-ils pas à chaque mot, à chaque page, et ne se diraient-ils pas que ce n'est point leurs ouvrages qu'on leur lit, mais celui de quelque barbare ? Le mal est qu'il n'y a ni règle ni loi pour les copistes ; ils ne sont soumis à aucun examen : les serruriers, les agriculteurs, les tisserands et les autres ouvriers, sont assujettis à des examens et à des règles, mais il n'y en a point pour les copistes. Cependant il y a des taxes pour ces destructeurs barbares, et il faut les payer bien cher pour gâter tous les bons livres. »

Ailleurs le poète, dans une lettre à Boccace, se plaint de ne pouvoir trouver personne qui copie fidèlement son livre sur la vie solitaire. « Il paraît incroyable, dit-il, qu'un livre, qui a été écrit en peu de mois, ne puisse être copié dans l'espace de plusieurs années. »

Quand il s'agissait d'ouvrages relatifs à la religion, on sent de quelle importance était la fidélité dans la transcription. Les copistes avaient coutume, au commencement ou à la fin des manuscrits, de recommander à ceux qui copieraient après eux de collationner soigneusement leur travail. Cet avertissement était quelquefois remplacé par des imprécations contre ceux qui ajouteraient au texte ou en retrancheraient quelque chose. On en voit un exemple dans les versets 18 et 19 du dernier chapitre de l'Apocalypse de saint Jean.

« Si quelqu'un ajoute aux paroles de cette prophétie, que Dieu le charge des malheurs écrits dans ce livre.

« Et si quelqu'un retranche des paroles du livre de cette prophétie, que Dieu lui retranche une partie du livre de sa vie, et de la cité sainte, et des choses qui sont écrites dans ce livre. »

Nous avons déjà montré, dans les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, combien, malgré ces précautions, les interpolations avaient été fréquentes dans différents ouvrages. On trouve à chaque instant dans les chroniques des passages interpolés, et l'on peut facilement avoir une idée de la confusion qui en résulte souvent pour l'histoire.

« Comme avant l'invention de l'imprimerie, dit Bayle (art. POLONUS), il fallait beaucoup de temps pour préparer des exemplaires, et que les livres étaient fort chers, on ménageait le temps des copistes et la bourse des acheteurs autant qu'on pouvait : et ainsi, en faveur de plusieurs personnes, on faisait en sorte qu'une chronique tint lieu de deux et de trois, et, pour cette fin, au lieu d'en copier plusieurs, on ajoutait à l'une ce que les autres avaient de particulier et de plus insigne. »

Nous aurons, dans les volumes suivants, plus d'une fois occasion de revenir sur ce sujet.

DES ÉCRITURES ABRÉGÉES

ET SECRÈTES.

On appelle *sigles* les lettres d'un mot, au moyen desquelles on représente ce mot en entier ou en partie.

Cicéron appelait ce genre d'abréviations *singulæ litteræ*, d'où l'on fit *siglæ*, mot qui passa dans notre langue.

On distingue deux espèces de sigles. Les sigles *simples* sont ceux qui désignent chaque mot par une seule lettre, comme N. P. *nobilissimus puer*. Les sigles *composés* ajoutent à la lettre initiale une ou plusieurs lettres du mot, comme A. M. *amicus*, F. S. *fratres*.

Les sigles connus des Hébreux, suivant quelques commentateurs, ont passé des Grecs aux Romains, et, depuis lors, n'ont pas cessé d'être en usage. On s'en servait dans les inscriptions et les manuscrits, dans les lois, les décrets, les discours et les lettres.

Comme les sigles pouvaient souvent être interprétés de plusieurs manières, leur emploi donna lieu à tant d'abus, que l'empereur Justinien les défendit par une loi. Ceux qui auraient osé s'en servir dans la transcription des lois de l'empire étaient assimilés aux faussaires.

Les Bénédictins, auteurs du Nouveau Traité de Diplomatique, ont découvert, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, manuscrit qui est actuellement à la Bibliothèque du roi, plusieurs fragments de Virgile écrits en sigles. On ne conçoit pas trop l'usage que l'on pouvait faire d'un livre où tous les vers étaient écrits comme celui-ci :

Tityre, t. p. r. s. t. f.

c'est-à-dire :

Tityre, tu patulæ recubans sub tegmine fagi.

Ce manuscrit est connu sous le nom de *Virgile d'Asper*.

« Au onzième siècle, disent les Bénédictins, on n'avait pas oublié cette manière d'abrégier l'écriture. Le fameux

terrier d'Angleterre, dressé par ordre de Guillaume le Conquérant, en est une preuve. Ce manuscrit en deux volumes, que les Anglais appellent *domesday-book*, fut écrit en lettres antiques et en sigles. Ces sigles néanmoins n'y sont pas, à beaucoup près, aussi fréquents que dans le Virgile d'Asper. On s'en servait encore pour distinguer les livres, pour marquer le nombre des chapitres et des cahiers des manuscrits. On exprimait aussi la valeur des poids par différentes lettres des alphabets grecs et latins. »

Les médecins ont conservé jusqu'à nos jours, dans leurs ordonnances, l'usage de quelques sigles qui remontent à une haute antiquité.

L'emploi des sigles, pour les noms propres dans les actes et les documents de toute espèce, a causé un grand nombre d'erreurs, soit de la part des copistes, soit de la part des interprètes, et a souvent jeté une grande confusion dans l'histoire. En voici un exemple :

L'ancien Martyrologe de saint Jérôme marquait au 46 février onze martyrs, compagnons de saint Pamphyle. A la suite des mots : *Juliani cum Ægyptiis V*, il y avait *mil.*, abréviation de *militibus*. Les copistes, après le mot *Juliani*, ont mis *cum aliis quinque millibus*. L'auteur du *Martyrologe romain*, Baronius, ne s'est pas aperçu de cette bévue, qui, de cinq martyrs, en a fait cinq mille. Les erreurs de ce genre ont été très-fréquentes, et nous aurons plus d'une fois l'occasion d'en signaler de semblables.

Il existait encore, chez les anciens, un autre genre d'écriture abrégée, qui consistait dans la suppression d'une partie des lettres d'un mot et dans la substitution de certains signes aux caractères supprimés.

Dans les plus anciens manuscrits, les signes abrégatifs sont extrêmement rares, mais ils se multiplièrent à partir du septième siècle. En juillet 1504, Philippe le Bel essaya de remédier à cet abus, dans une ordonnance relative aux tabellions et aux notaires. Mais ce fut en vain, car au quinzième et au seizième siècle, on rencontre une foule d'actes tellement remplis d'abréviations, qu'ils sont à peu près illisibles.

Il en fut de même des premiers livres imprimés. Il devait être fort difficile de les lire sans le secours de quelque ouvrage qui donnât la clef de ces abréviations. On connaît, entre autres, le livre que Jean Petit publia seulement pour les ouvrages de droit, et qui est intitulé : *Modus legendi abreviaturas in utroque jure*, Paris, 1498, in 8.

Voici, comme échantillon de ces abréviations, deux lignes tirées du folio 121, verso, de la *Logique* d'Occam, imprimée à Paris, en 1488, in-fol. :

Sic hic e fal sm qd simplr a e pducibile a Deo g a e. Et silr hic a n e g a n e pducibile a Deo ;

c'est-à-dire :

Sicut hic est fallacia secundum quid simpliciter : A est producibile a Deo. Ergo A est. Et similiter hic : A non est. Ergo A non est producibile a Deo ¹.

L'écriture abrégée, connue chez les anciens sous le nom de *notes tironiennes* ², et chez nous sous celui de

¹ Voyez Chevillier, *l'Origine de l'imprimerie de Paris*, 1694, in-4, p. 110. Le premier volume des *Éléments de paléographie*, par M. N. de Wailly, contient un dictionnaire de sigles et d'abréviations.

² Ce nom vient de Tullius Tiro, affranchi de Cicéron, qui perfectionna beaucoup la sténographie appliquée à l'écriture latine.

sténographie, a été, suivant toute probabilité, inventée par les Grecs. Diogène Laerce raconte que Xénophon s'en servit pour recueillir et publier les discours de Socrate. Les Romains ne la connurent que beaucoup plus tard, et ce fut, au dire de Plutarque, Cicéron qui, le premier, en fit usage à Rome lors des débats auxquels la conjuration de Catilina donna lieu dans le sénat. « Il n'est demeuré, dit-il en parlant de la réponse de Caton à César, que cette harangue seule de toutes celles que fit oncques Caton, parce que Cicéron avoit ce jour-là attiré des clercs, qui avoient la main fort légère, auxquels il avoit davantage enseigné à faire certaines notes et abréviations qui, en peu de mots, valoient et représentoient beaucoup de lettres, et les avoit disposés çà et là en divers endroits de la salle du sénat; car l'on n'usoit point encore lors, et ne savoit-on que c'étoit des notaires, c'est-à-dire d'écrivains qui, par notes de lettres abrégées, figurent toute une sentence ou tout un mot, comme l'on a fait depuis : et dit-on que ce fut lors premier que l'on commença à en trouver la trace ¹. »

Cicéron se servit pour lui-même de *sténographes*, et ce fut ainsi que l'on recueillit, tel qu'il fut prononcé, son plaidoyer pour Milon.

Les notes tironiennes, successivement augmentées et perfectionnées jusqu'à Sénèque le père, qui en porta le nombre à cinq mille, furent d'un usage très-commun en Occident. Au quatrième siècle on les enseignait dans les écoles publiques. On écrivait de cette manière les discours, les testaments, les actes publics, les interrogatoires des accusés, etc., et même les sermons; car saint

¹ Plutarque, *Vie de Caton d'Utique*, c. 53, traduction d'Amyot.

Augustin rapporte que ses auditeurs recueillaient par ce moyen ce qu'il disait en chaire. Mais ce qu'il y a d'assez singulier, c'est qu'on transcrivit en notes des livres entiers. Saint Anchaire, d'abord moine de Corbie au neuvième siècle, puis archevêque de Brème, écrivit ainsi lui-même plusieurs gros volumes; et l'on conserve à la Bibliothèque royale plusieurs psautiers écrits de cette manière et antérieurs au neuvième siècle.

La sténographie des anciens devait être aussi prompte que la nôtre, et la rapidité des scribes est le sujet d'une charmante épigramme d'Ausone que nous ne pouvons nous empêcher de donner ici en entier :

« Esclave, habile ministre des notes rapides, accours ! Couvre la double page de tes tablettes, où une longue suite de phrases, exprimées chacune par des points différents, se trace aussi vite qu'un seul mot. Je parcours d'énormes volumes : comme les flots pressés de la grêle, les mots se précipitent de mes lèvres bruyantes, et ton oreille ne se trouble pas, et ta page ne peut s'emplit ! Ta main, remuant à peine, vole sur la surface de cire, et si ma parole se traîne par les longs détours d'une circonlocution, tu fixes mes idées sur la cire comme si elles étaient énoncées déjà. Je voudrais que mon esprit fût aussi prompt à concevoir que ta main en courant est habile à devancer ma parole. Qui, je te le demande, qui m'a trahi ? Qui t'a révélé déjà ce que je songeais à dire ? Comment ta main ailée peut-elle ainsi dérober les secrets de ma pensée ? Par quel nouvel ordre de choses ton oreille peut-elle connaître ce que ma langue n'a point encore exprimé ? Ce n'est point un maître qui t'a enseigné cela ; et nulle autre main ne serait assez légère pour ce vol rapide de l'abréviation. Non, c'est un don de la nature ;

c'est Dieu qui t'accorda cette faveur de savoir d'avance ce que je dois dire, et de vouloir ce que je veux ¹. »

Les notes tironiennes cessèrent d'être employées en France vers la fin du neuvième siècle et en Allemagne vers la fin du dixième. Trois cents ans plus tard, on en trouve encore quelques exemples dans les privilèges des rois d'Espagne. Cependant on peut dire, en thèse générale, qu'elles tombèrent en désuétude à peu près à l'époque où les abréviations se multiplièrent dans l'écriture ordinaire. Les notaires seuls continuèrent à en faire usage dans les actes comme d'une espèce de chiffre destiné à servir de garantie contre les faussaires.

La *cryptographie* ou *écriture secrète* remonte à une haute antiquité. Aulu-Gelle donne à cet égard des renseignements très-curieux.

« Nous avons, dit-il, un recueil de lettres écrites par C. César à C. Oppius et à Balbus Cornelius. On y trouve de temps à autre des syllabes imparfaites, des lettres isolées qui ne peuvent former un mot, et qui semblent jetées là sans ordre. C'est qu'ils étaient convenus entre eux de la transposition que les lettres devaient subir. Il y a confusion sur le papier, mais la lecture mettait chaque lettre à sa place. En convenant d'employer cette manière mystérieuse de s'écrire, on convenait des substitutions qu'on ferait subir aux lettres. Probus le grammairien a composé avec beaucoup de peine un commentaire sur la valeur des lettres, dans la correspondance de César.

« Les Lacédémoniens avaient aussi un moyen de rendre les lettres à leurs généraux inintelligibles à l'ennemi, dans le cas où il s'en emparerait. Voici comment ils les

¹ Ausone, épigramme 146, traduction de M. Corpet.

écrivait : ils avaient deux baguettes rondes de même grosseur et de même longueur, raclées et préparées de la même manière. L'une de ces baguettes était déposée dans les archives sous la garde des magistrats. Lorsqu'on avait à écrire au général quelque chose d'important, on roulait en spirale autour de la baguette une bande assez mince et d'une longueur convenable. On avait soin qu'il n'y eût pas d'intervalle entre les divers replis de la bande. On écrivait ensuite sur cette bande, transversalement, les lignes allant d'un bout de la baguette à l'autre; puis on la déroulait et on l'envoyait au général. Détachée et déroulée, elle n'offrait plus que des lettres tronquées, des têtes et des queues de lettres; si elle tombait entre les mains de l'ennemi, celui-ci n'y pouvait rien comprendre. Mais le général, au fait du procédé, roulait la lettre autour de sa baguette; les caractères, en tournant, revenaient dans l'ordre où ils avaient été tracés, et formaient une lettre aisée à lire. Cette espèce de lettre s'appelait, à Lacédémone, *scytale*. J'ai lu dans une histoire de Carthage qu'un général illustre de cette république, Hasdrubal peut-être, ayant à écrire un secret d'État, employa le stratagème suivant : il prit des tablettes neuves qui n'étaient pas encore enduites de cire, il y grava dans le bois ce qu'il avait à écrire, et répandit après la cire par-dessus. Alors il envoya ses tablettes, où rien ne semblait écrit : celui qui les reçut était prévenu; il enleva la cire et lut la lettre sur le bois. »

Aulu-Gelle rapporte encore un exemple d'écriture secrète qui est certainement le plus singulier que l'on connaisse.

« Lorsque l'Asie était sous la domination de Darius, Histiee de Milet, qui était à la cour de ce roi et désirait annoncer secrètement à un certain Aristagoras des nou-

velles importantes, imagina cet étonnant stratagème : il avait un esclave qui souffrait des yeux depuis longtemps : sous prétexte de le guérir, il lui rase toute la tête, et y écrit avec son stylet ce qu'il veut. Il retint l'homme dans sa maison jusqu'à ce que ses cheveux eussent repoussé : alors il l'envoya à Aristagoras. « Arrivé chez Aristagoras, « lui dit-il, tu lui recommanderas de ma part de te raser la tête comme je l'ai fait moi-même. » L'esclave se rend chez Aristagoras et lui transmet la recommandation de son maître. Celui-ci suit cette prescription, persuadé qu'elle n'a pas été donnée sans motif, et lit la lettre sur la tête de l'esclave¹. »

Les procédés cryptographiques employés par J. César et Auguste étaient d'une extrême simplicité. Suivant Suétone, le premier employait toujours, au lieu de la lettre dont il aurait eu besoin dans l'écriture ordinaire, celle qui était placée au quatrième rang après elle dans l'alphabet. Ainsi il mettait *D* pour *A*, *E* pour *B*, et ainsi de suite. Auguste mettait *B* pour *A*, *C* pour *B*, etc., et deux *A* pour *Z*.

Depuis cette époque, la cryptographie n'a pas cessé d'être employée un seul instant, et il n'est guère de prince ou de ministre qui n'en ait fait usage pour sa correspondance politique.

« A la fin du seizième siècle, les Espagnols, voulant établir, entre les membres épars de leur vaste monarchie, une communication qui ne pût pas être interceptée, avaient imaginé des caractères de convention, qu'ils variaient même de temps en temps, afin de déconcerter tous ceux qui seraient tentés de suivre les traces de leur

¹ *Nuits attiques*, l. xvii, c. 9. Traduction de la collection Dubochet. Voyez aussi Hérodote, liv. v, c. 53.

correspondance. Ce chiffre, composé de plus de cinquante figures, leur fut d'une merveilleuse utilité pendant nos guerres civiles. Le célèbre géomètre français Viète ayant été chargé, par le roi, d'en découvrir la clef, y parvint facilement, et trouva même moyen de le suivre dans toutes ses variations. La France profita, pendant deux ans, de cette découverte. La cour d'Espagne, déconcertée, accusa celle de France d'avoir le diable et des sorciers à ses gages; elle s'en plaignit à Rome; Viète y fut traduit comme un négroman et un sorcier, ce qui prêta beaucoup à rire ¹. »

Le concile de Nicée se servit aussi de caractères secrets, et Raban-Maur, abbé de Fulde et archevêque de Mayence, a rapporté deux exemples d'un chiffre dont les Bénédictins ont trouvé la clef. Dans le premier exemple, on supprime les cinq voyelles, et on les remplace de la manière suivante : l'*i* est représenté par un point, l'*a* par deux, l'*e* par trois, l'*o* par quatre, et l'*u* par cinq, de telle sorte que cet assemblage de lettres :

.N c. p. t v:rs::s B::n.f:c.. :rch. gl::r::s.q: m:rt.r.s.

doit se lire ainsi :

Incipit versus Bonifacii archi. gloriosique martyris.

Dans le second exemple, on substitue à chaque voyelle la lettre suivante. Toutefois les consonnes *b*, *f*, *k*, *p*, *x*, qui, dans ce système, tiennent lieu de voyelles, conservent aussi leur valeur.

¹ *Biographie Michaud*, tome XLVIII, p. 446.

DES LIVRES D'IMAGES ET DES DONATS.

C'est un grand sujet d'étonnement pour tous ceux qui étudient un peu les origines de l'imprimerie, de voir combien l'antiquité a approché de cette découverte, à laquelle cependant elle n'a pu parvenir ¹. Sans parler de la Chine, où, suivant les missionnaires, l'imprimerie, au moyen de planches de bois fixes, était connue dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les anciens connaissaient les principes de l'impression, et avaient en leur possession les matériaux et les instruments nécessaires. Ils gravaient sur les briques, sur les vases, sur les pierres et les métaux, et pratiquaient l'impression sèche à froid ou à chaud dans toute l'extension dont elle est susceptible, comme empêchent d'en douter l'emploi qu'ils faisaient des cachets, les marques des briques et du pain, les inscriptions et les chiffres frappés dans les monnaies, les stigmates appliqués au front des esclaves fugitifs, etc. Ils connaissaient même le principe fondamental sans lequel l'imprimerie n'aurait plus été que d'un usage fort restreint, le principe de la mobilité des caractères, car, ainsi qu'on en voit la preuve sur des lampes en terre cuite, ils avaient des poinçons d'une seule lettre, dont ils se servaient

¹ D'Israeli prétend, dans ses *Curiosities of literature*, que les grands hommes, chez les Romains, ont eu connaissance de l'imprimerie, mais que par une profonde conception politique, calculant les immenses dangers que cette découverte entraînerait avec elle, ils l'avaient cachée au peuple. Un Allemand, Quandt, a soutenu, dans son *Histoire de la gravure*, que si cette invention était venue plus tôt, elle n'aurait eu aucun succès.

de la même manière que nos relieurs aujourd'hui pour les étiquettes des livres. En outre, d'après deux passages de Quintilien et de saint Jérôme, on voit que les anciens apprenaient à lire aux enfants au moyen de lettres en relief. « Qu'on lui fasse des lettres de buis ou d'ivoire, dit le dernier, en parlant de la fille d'une dame romaine, Loeta, qu'on appelle chacune d'elles par son nom; qu'elle en fasse son amusement, afin que ce jeu lui serve en même temps de leçon. » Un texte de Cicéron n'est pas moins explicite. Voulant réfuter la théorie de la création du monde par les atomes, il dit : « Celui qui croit une pareille chose possible, pourquoi ne croirait-il pas que, si l'on jetait à terre quelque part d'innombrables formes des vingt et une lettres de l'alphabet, soit en or, soit de quelque autre matière, il pourrait en sortir les annales d'Ennius ¹? »

Au moyen âge on connut et on employa l'impression *humide* avec des encres de diverses couleurs. Guillaume le Conquérant, à l'instar de son père et de son aïeul, imprimait quelquefois sur ses chartes un cachet trempé dans l'encre.

Les enlumineurs et les décorateurs de livres au moyen âge imprimaient aussi par le moyen de patrons découpés dans des lames de laiton ou d'un autre métal. Ce procédé était nouveau par l'application qu'ils en firent; car la régularité des ornements que l'on voit sur les caisses de momies a fait soupçonner que les Egyptiens se servaient de patrons pour les y appliquer. Quant aux peintures des vases, appelés improprement vases étrusques, il paraît qu'on ne peut élever aucun doute à cet égard.

¹ *De Natura Deorum*, l. II.

« Quand la couverture noire ou rouge était sèche, dit Caylus, le peintre, ou plutôt le dessinateur, devait nécessairement calquer ou poncer son dessein; et, selon l'usage de ce temps-là, il n'a pu se servir, pour y parvenir, que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours, et découpées, comme l'on fait aujourd'hui de ces mêmes lames pour imprimer les lettres et les ornements. Il prenait ensuite un outil fort tranchant, avec lequel il était le maître de faire, ce qu'on appelle de réserve, les traits les plus déliés, car il emportait et ôtait la couverture noire sur ce qui devait être clair ¹. »

L'empereur Justin l'Ancien, qui avait d'abord été un simple paysan, ne savait pas écrire. « Voici, dit Procope, ce que firent les officiers de sa chancellerie pour avoir de lui une espèce de signature. Ils firent graver les quatre premières lettres de son nom sur une petite tablette de bois, et toutes les fois qu'ils voulaient lui faire signer quelque acte, ils lui conduisaient la main sur les caractères de cette tablette ². » Un écrivain anonyme du cinquième siècle raconte que Théodoric, roi des Ostrogoths, n'ayant jamais pu apprendre à signer son nom, avait fait percer à jour, dans une mince lame d'or, les initiales THEOD. Lorsqu'il voulait signer, il appliquait cette lame sur le papier, et promenait la plume dans les découpures des lettres.

Les copistes employèrent d'abord des patrons en laiton pour les lettres capitales si chargées d'ornements dans quelques manuscrits. Ils en firent ensuite usage pour les lettres minuscules, et composèrent de la sorte des livres

¹ *Recueil d'Antiquités*, tome 1, p. 87.

² *Histoire secrète*, c. vi.

entiers, principalement des livres de plain-chant, comme on le faisait encore au commencement de ce siècle dans quelques couvents d'Allemagne. Il paraît même qu'il y avait jadis, dans la chartreuse située près de Mayence, jusqu'à soixante alphabets complets découpés dans des feuilles de laiton.

C'est au commencement du quatorzième siècle, suivant les uns, à la fin, suivant les autres, que l'on trouve la première mention des cartes à jouer¹; mais on ne peut assigner de date précise à leur invention, ni décider quel est le pays où on a fabriqué les premières. On commença d'abord par les imprimer et les enluminer au moyen de patrons à jour; mais vers 1400, pour les fabriquer avec plus de célérité et à meilleur marché, les Allemands, les Flamands, les Hollandais et les Italiens imaginèrent des moules en bois et découvrirent ainsi la gravure.

Après les cartes on grava sur bois des *livres d'images*. « Ces sortes de livres, sans date, dit Lambinet, sans indication d'auteur et de lieu, que l'on fait voir dans les différentes bibliothèques de l'Europe, ont tous été gravés sur planches de bois fixes, avec le texte à côté, au milieu ou au-dessous des images, ou quelquefois sortant de la bouche des figures pour les expliquer. Ils ont été imprimés d'un seul côté du papier avec une encre grise en détrempe. Ces ouvrages, que l'on regarde comme les premiers essais de l'imprimerie, ont été fabriqués les uns avant la découverte de cet art, les autres dans ses premiers commencements. Ils se ressemblent presque tous. Les figures qui y sont représentées sont grossièrement

¹ On peut consulter, sur les cartes à jouer, Jansen, *Essai sur l'origine de la gravure*, et un article de M. Duchesne aîné, dans l'*Annuaire historique* de la société de l'Histoire de France, année 1837.

faites, au simple trait, dans le goût gothique, de même que l'explication latine en prose rimée qui accompagne chaque figure gravée dans les petits carrés des planches. Les feuillets des planches, n'étant imprimés que d'un seul côté, sont ordinairement collés dos à dos les uns aux autres. Les lettres de l'alphabet, en gros caractères gothiques qui se trouvent au milieu des planches, indiquent l'ordre de leur arrangement.

« Pour graver une planche de bois, il fallait : 1° dessiner le sujet à la plume ou le calquer sur le bois ; 2° marquer tous les traits qui forment le dessin et les conserver en relief ; 3° enlever délicatement avec des outils ce qui devait demeurer en blanc et être creusé, parce que le relief seul forme dans l'impression les traits sur le papier. C'est l'imprimerie chinoise. Dans l'impression des images et des cartes, on chargeait de noir la planche de bois ou le moule, on appliquait une feuille de papier moite, afin qu'elle s'attachât plus aisément au moule : on passait ensuite plusieurs fois sur le papier un frotton de crin ou de bande d'étoffe, et l'on frottait le papier sur le moule ; alors l'empreinte de l'image paraissait sur le papier. L'on découvre cette opération par le revers de la feuille, qui est lisse et quelquefois maculée dans les anciennes estampes sur bois et dans les anciens livres d'images imprimés d'un seul côté¹. »

Ces livres d'images, très-rare et très-curieux, sont au nombre de neuf à dix principaux et ont été imprimés plusieurs fois dans les quarante premières années du quinzième siècle. Nous allons donner une description suc-

¹ *Origine de l'imprimerie*, 1810, in-8, tome 1, p. 61 et suiv.

cinete de quelques-uns d'après l'ouvrage que nous venons de citer¹.

1° *Figuræ typicæ veteris atque antitypicæ Novi Testamenti*, petit in-folio. Cet ouvrage est connu en Allemagne sous le nom de *Bible des pauvres*, parce qu'il était destiné au peuple, qui n'avait ni argent pour acheter une Bible entière, ni temps pour la lire. Il doit avoir quarante feuillets, imprimés seulement d'un côté. Chaque planche contient quatre bustes, deux en haut, représentant des prophètes, deux en bas, trois sujets historiques et diverses inscriptions. Le sujet du milieu est tiré du *Nouveau Testament*; c'est le Type. Les deux autres qui font allusion au premier sont les Antitypes.

L'exemplaire que possède la Bibliothèque de Bâle est complet et parfaitement conservé. La première planche est marquée, au milieu, de la lettre A, et les suivantes des autres lettres jusqu'à l'U qui termine l'alphabet, alors les feuillets sont numérotés avec un A suivi de deux points, et ainsi de suite jusqu'à U.

La Bibliothèque royale, la Bibliothèque bodleienne à Oxford et celle du Christ à Cambridge, possèdent un exemplaire de cet ouvrage, dont on connaît quatre éditions différentes en quarante planches et une cinquième en cinquante planches. Dans toutes ces éditions, les textes et les figures sont gravés au moyen de planches de bois. Les feuillets, imprimés d'un seul côté, sont collés deux à deux et dos à dos dans la plupart des exemplaires.

¹ Heinecke, dans son *Idée générale d'une collection d'estampes*, a décrit avec soin ces livres d'images, et donné la copie fidèle de toutes les planches et le fac-simile du texte.

2° *Historia S. Joannis evangelistæ ejusque visiones apocalypticæ*, petit in-folio. C'est une histoire de saint Jean l'Évangéliste et de ses visions dans l'île de Patmos représentée en figures, au milieu et au-dessous desquelles se trouve gravée une explication en latin.

La plupart des grandes bibliothèques de l'Europe possèdent cet ouvrage, dont il y a eu six éditions distinctes. Dans quelques exemplaires, on trouve entre chaque estampe une feuille de papier ajoutée au livre et écrite à la main. Le texte, en saxon, en allemand ou en flamand, est destiné à expliquer les figures à ceux qui ne savent pas le latin.

3° *Historia seu providentia Virginis Mariæ ex Cantico canticorum*, petit in-folio. Cet ouvrage contient seize feuillets imprimés seulement d'un côté et remplis de gravures en bois qui représentent différents sujets allégoriques relatifs à la vie de la Vierge, avec de courtes explications en forme de sentences au bas de chaque figure. Des rouleaux qui couronnent les personnages, ou qui sortent de leur bouche, contiennent aussi des textes très-courts. Il y a un assez grand nombre d'exemplaires imprimés en caractères de fonte.

4° *Ars moriendi, sive de tentationibus morientium*, petit in-folio d'une extrême rareté. Le texte est imprimé d'un seul côté, sur treize planches, et les figures sur onze. Chaque feuillet est marqué d'une lettre de l'alphabet ; les figures, aussi grossièrement gravées que le texte, représentent les tentations des agonisants. Les lettres capitales sont ornées comme dans les manuscrits, et l'écriture ressemble à celle du quatorzième siècle. Il y a eu en latin et en allemand sept ou huit éditions différentes de ce livre, qui a été aussi imprimé avec des caractères de fonte.

5° *Ars memorandi notabilis per figuras Evangelistarum*, petit in-folio de trente planches, dont quinze de figures et quinze de texte, imprimées d'un seul côté. Le caractère est de grande dimension. L'exemplaire de la Bibliothèque royale contient quarante-huit planches où les figures sont grossièrement coloriées. On connaît deux éditions de ce livre.

6° *Speculum humanæ salvationis*, ou *Speculum salutis*, petit in-folio; écrit en latin par un bénédictin du treizième ou du quatorzième siècle, abrégé par frère Jean du monastère de Saint-Ulric et Sainte-Afre, à Augsbourg, et traduit dans plusieurs langues de l'Europe, il a eu, suivant Fournier, six éditions, toutes gravées sur bois. Lambinet a donné la description suivante de l'exemplaire possédé par la Bibliothèque royale. « Il est composé de soixante-trois feuillets et de cinquante-huit estampes. La préface, de cinq feuillets imprimés à longues lignes, en prose rimée, annonce le titre et le nom de cette compilation :

Prohemium cujusdam incipit novæ compilationis
Cujus nomen et titulus est Speculum humanæ salvationis.

« Le texte du corps de l'ouvrage est imprimé à deux colonnes, d'un seul côté du papier, en prose rimée latine, de caractères gothiques. Les cinquante-huit estampes, gravées au simple trait, représentent des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament; elles sont placées au haut de chaque planche, en forme de vignettes, séparées au milieu par une colonne ou un tronc d'arbre et d'autres ornements gothiques, chargés de quelques mots pour expliquer les figures. Elles ont toutes été gravées en planches de bois fixes. Mais il n'en est pas de même du texte expli-

catif qui se trouve au-dessous des vignettes. Des cinquante-huit planches, le texte, dans vingt-sept, est gravé en bois fixe, et dans vingt-sept autres, il est en caractères mobiles de fonte. Les planches des figures ont également servi pour le tirage de l'imprimé et du gravé. Il y a cette différence sensible que, dans les épreuves tirées sur des planches de bois fixes, l'encre du texte est grise ou couleur de bistre, comme celle des estampes qui sont au-dessus, au lieu que, dans les épreuves tirées sur les caractères mobiles de fonte, l'encre du texte est très-noire, et celle de l'estampe au-dessus très-grise; ce qui prouve que, dans celles-ci, le texte a été imprimé séparément des figures, qui sont plus anciennes. »

Il existe encore plusieurs autres livres d'images gravées sur bois, et postérieurs à l'invention de l'imprimerie proprement dite. Tels sont le livre de *l'Antechrist*, en trente-neuf planches de texte et de figures, les *Sujets tirés de la Bible*, in-4, avec trente-deux figures, dont chacune est accompagnée de quinze vers allemands. Telle est encore la *Chiromancie du docteur Hartlieb*, en allemand, de vingt-quatre feuillets imprimés des deux côtés. L'exemplaire de la Bibliothèque royale porte la date de 1448.

Après les livres d'images, on commença à sculpter, sur des planches de bois fixes, un livre de grammaire en usage dans les écoles, et connu sous le nom de *Donat*, parce qu'on le regardait comme un abrégé d'un traité d'Elius Donatus, célèbre grammairien latin du quatrième siècle. On ne peut dire quel est le pays où ces nouveaux essais prirent naissance. Il est probable qu'ils eurent lieu presque simultanément en Hollande, en Allemagne et en Belgique. Toutefois le chroniqueur anonyme de Cologne les attribue exclusivement à la Hollande.

« Bien que l'art de l'imprimerie, dit-il ¹, tel que nous le pratiquons aujourd'hui, ait été inventé à Mayence, cependant la première idée en a été trouvée en Hollande. Car c'est par les *Donats*, et d'après les *Donats* qui, avant cette époque, ont été gravés dans ce dernier pays, que commença l'imprimerie. »

La Bibliothèque royale, qui passe pour être la bibliothèque de l'Europe la plus riche en monuments de ce genre, possède deux planches de bois, faisant partie d'un *Donat* dont les lettres sont sculptées en relief et à rebours. Ces deux planches ont été achetées en Allemagne par Foucault, conseiller d'État sous Louis XIV. Elles appartirent successivement au président de Maisons, à du Fay, à Morand et au duc de la Vallière.

La première planche de format in-4 porte en bas la signature C, et renferme vingt lignes. Les caractères sont gothiques et assez gros, les points et les deux points carrés, les I surmontés tantôt d'un accent grave, tantôt d'un demi-cercle. Les points d'interrogation ont la forme d'un C renversé au-dessous duquel se trouve un point en étoile.

La deuxième planche, qui a été évidemment sciée par le bas, n'est composée que de seize lignes. Le caractère est plus gros et plus net que dans la première planche. Les abréviations plus rares ont une forme différente. Les lignes sont moins longues, et les I surmontés d'un simple trait. Le second tome du catalogue de la Vallière renferme un fac-simile des caractères sculptés sur ces deux planches.

¹ *Chronicon urbis Coloniae*, 1499, in-folio.

ORIGINE DE L'IMPRIMERIE.

Ce fut vers 1398 ou 1400 que Jean Gutenberg naquit à Mayence ¹. En 1420 il fut forcé de s'exiler à la suite d'une insurrection qui éclata dans cette ville. On ignore ce qu'il devint pendant les quatorze années qui suivirent, mais on sait, d'une manière positive, qu'en 1454 il habitait Strasbourg, où, deux ans plus tard, il travaillait à tailler des pierres précieuses et à polir des miroirs.

En 1456, il forma, avec un certain Jean Riffe, pour l'exploitation de quelques secrets, une société où entrèrent ensuite André Dritzehen et son frère Anton Heilmann. Dans l'acte qui fut rédigé par écrit, on voit que les intérêts de la société étant divisés en quatre parts, Gutenberg, qui était l'âme de cette entreprise, s'en était réservé deux, et avait en outre prélevé, sur les deux derniers associés, une somme de 160 florins. Bientôt Dritzehen, s'étant aperçu que Gutenberg s'occupait secrètement d'une invention qu'il ne s'était pas engagé à leur confier, obtint d'entrer, avec André Heilmann, dans une nouvelle association, en payant encore 250 florins. Cette invention, dont le Mayençais s'occupait si mystérieusement, c'était l'imprimerie.

André étant mort en 1458, ses deux frères, Georges et Claus, réclamèrent de Gutenberg, ou leur admission dans la société, ou le paiement d'une somme de 100 florins,

¹ Son père, de la famille noble des Gensfleisch, portait le surnom de Friele; il épousa Else de Gutenberg, et donna ce dernier nom à son fils Henne (Jean) Gensfleisch Zum Gutenberg. Le nom de Gutenberg a été écrit tantôt Gudinberg, tantôt Gutenberger, tantôt Gudenburch.

que les associés avaient réservée à la succession de celui d'entre eux qui viendrait à mourir. Il en résulta un procès où, après avoir entendu un assez grand nombre de témoins, le tribunal reconnut que Gutenberg ne devait payer aux héritiers que 15 florins. C'est dans les dépositions des témoins qu'il est, pour la première fois, fait mention de l'imprimerie au moyen de caractères mobiles, et ce fait, d'un si haut intérêt, resta inconnu jusqu'en l'année 1745, où l'archiviste Wenkler et Schœpflin trouvèrent les actes du procès dans une vieille tour de Strasbourg, le *Pfennigthurm*. Ces documents, écrits en allemand, et dont on a voulu à tort contester l'authenticité, ont été publiés par Schœpflin, dans ses *Vindiciæ typographicæ*. M. Léon de Laborde en a fait faire récemment une copie exacte, à laquelle il a joint une traduction, et le fac-simile de plusieurs passages ¹. Comme leur texte a été l'objet de discussions importantes, nous croyons devoir donner les extraits suivants. Voici le commencement de la première pièce :

« *Item*, Barbel de Zabern, la mercière, a déposé qu'elle avait, pendant une nuit, causé avec Andres Dritzehen de chose et d'autre, et, qu'entre autres paroles, elle lui avait dit : « Ne voulez-vous pas à la fin aller dormir ? » Mais il lui avait répondu : « Il faut avant que je termine ceci. » Alors le témoin parla ainsi : « Mais Dieu me soit en aide, quelle grosse somme d'argent dépensez-vous donc ? cela a tout au moins coûté 10 florins. » Il lui répondit et dit : « Tu es une folle, tu crois que cela ne m'a coûté que 10 florins ? Entends-tu, si tu savais ce que

¹ Voyez *Debuts de l'imprimerie à Strasbourg*, Paris, 1840, in-8. Les pièces originales du procès sont conservées avec soin dans une armoire de la bibliothèque de l'Université de Strasbourg.

cela m'a coûté en sus de 300 florins comptant, tu en aurais assez pour toute ta vie, et même que cela m'a coûté au moins 500 florins. Et ce ne serait rien, si cela ne devait pas me coûter encore, c'est pourquoi j'ai engagé mon avoir et mon héritage. — Mais, dit ce témoin, saintes douleurs, si cela vous réussit mal, que ferez-vous alors? » Il lui répondit : « Cela ne peut pas nous mal réussir ; avant un an révolu nous aurons recouvré notre capital, et serons tous bien heureux, à moins que Dieu ne veuille nous accabler. »

« *Item*, Femme Emmel, femme de Hanns Schultheiss, le marchand de bois, a déposé que Lorenz Beildeck vint une fois dans sa maison, chez Claus Dritzehen, son cousin, et lui dit : « Cher Claus Dritzehen, feu Andres Dritzehen avait iij pièces couchées dans une presse, et Gutenberg a prié que vous les retiriez de la presse, et que vous les sépariez les unes des autres, afin que l'on ne puisse comprendre ce que c'est, car il n'aime pas que quelqu'un voie cela. » Ce témoin a aussi déposé que, lorsqu'elle était chez Andres Dritzehen, son cousin, elle a aidé à faire cet ouvrage nuit et jour.

« Lorenz Beildeck a déposé que Jean Gutenberg l'envoya une fois chez Claus Dritzehen après la mort de Andres, feu son frère, pour dire à Claus Dritzehen qu'il ne devait montrer à personne la presse qu'il avait sous sa garde, ce que ce témoin fit aussi. Il me parla, en outre, et dit qu'il devait se donner la peine d'aller à la presse et de l'ouvrir au moyen de deux vis, qu'alors les pièces se détacheraient les unes des autres. Il devait ensuite placer ses pièces dans la presse ou sur la presse, et personne, après cela, n'y pourrait rien voir ni comprendre.

« *Item*, Hanns Dünne, l'orfèvre, a déposé qu'il avait, il

y a trois ans environ, gagné de Gutenberg près de 400 florins, seulement pour les choses qui appartiennent à l'imprimerie. »

Le texte, parfois fort vague de ces procès-verbaux, a été examiné et commenté de cent manières par ceux qui se sont occupés de l'origine de l'imprimerie, chacun cherchant à en tirer parti pour le système qu'il voulait faire prévaloir.

Les quatre formes dont il est question dans ces pièces étaient-elles mobiles ou fixes ? Schœpflin soutient la première opinion et Fournier la seconde. Étaient-elles métalliques ou xylographiques ? Schœpflin soutient qu'elles étaient de plomb, Fournier et Meerman qu'elles étaient de bois.

Le mot *pressen*, qui revient très-souvent, signifie-t-il *presse* dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui ? Cette question a été résolue, comme les précédentes, affirmativement par les uns et négativement par les autres. Il paraît néanmoins certain que Gutenberg, qui, suivant l'expression de ses contemporains, trouva à Strasbourg un nouveau *genre d'écrire*, taillait en bois des caractères mobiles. Il est douteux que pour ses caractères il ait employé le métal, soit en gravure, soit en fonte. « En outre, il est probable, dit M. de Laborde, qu'il composa en lettres mobiles quelques feuilles d'ouvrages dont il avait le manuscrit à côté de lui ; il avait sans doute réimprimé le Donat ou quelque autre volume de cette même importance, et lorsqu'il offrit son moyen à ses associés, il pouvait déjà entreprendre un ouvrage autrement considérable, une Bible, par exemple... On conçoit facilement que ces quatre hommes réunis aient entrepris ce qui était encore au-dessus de leurs forces, l'impression d'une

Bible in-folio à deux colonnes. Et cette supposition se trouve confirmée par les dépositions qui nous disent que les produits de l'association devaient trouver un débit énorme à Aix-la-Chapelle, lors de la grande réunion des pèlerins en 1440 ; qu'il fallait encore une année de travaux assidus pour produire quelque chose ; que ce soit d'ailleurs une bible, un *catholicon* ou tout autre ouvrage, il devait être volumineux et susceptible, par son titre, d'un grand débit ¹. »

Gutenberg resta encore à Strasbourg plusieurs années, et retourna, en 1445 ou 1446, à Mayence, où, dès 1445, il avait loué la maison appelée *Zum Jungen*, dans laquelle il établit plus tard ses premières presses. Les frais considérables qu'il avait été obligé de faire pour ses essais avaient complètement épuisé ses ressources. Heureusement il trouva un puissant secours dans un de ses concitoyens, Jean Fust ou Faust, qu'il s'associa en 1450, par un acte dont le texte a été conservé. Fust s'engagea à avancer à Gutenberg la somme de 800 florins d'or à 6 p. 100 d'intérêt, pour la confection des ustensiles et des instruments nécessaires à l'imprimerie, lesquels ustensiles et instruments seraient engagés à Fust. Celui-ci devait en outre donner 500 florins d'or pour ce que l'on appellerait aujourd'hui les frais généraux, comme les gages des domestiques, le loyer, le chauffage, l'achat du parchemin, du papier, de l'encre, etc. Les bénéfices devaient être partagés entre les deux associés. Au cas où la société viendrait à se dissoudre, il était convenu que Gutenberg pourrait dégager ses outils en remboursant à Fust 800 florins.

¹ Ouvrage cité, p. 57-58.

Dans les premiers temps de leur association, Gutenberg et Fust ne paraissent pas avoir fait quelque chose de plus que ce que l'on avait fait avant eux. Il semblerait même, d'après un passage de Trithème, qu'ils ne se soient pas servis d'abord de caractères mobiles, que Gutenberg avait pourtant employés à Strasbourg; il leur fallait autant de planches séparées qu'ils avaient de pages à imprimer et les feuillets ne pouvaient être imprimés que d'un seul côté. Ils avaient probablement été rebutés par les frais énormes qu'entraînait la taille des caractères mobiles sur bois ¹, par la difficulté de donner à ces lettres et à leurs tiges des dimensions égales, et de les disposer de telle sorte qu'elles ne pussent se déranger ou se briser sous la presse. Meermann, dans ses *Origines typographicæ*, prétend pourtant que les tiges, qui étaient de buis et trouées par le milieu, pouvaient être facilement réunies par le moyen d'une ficelle ou d'un fil de laiton. Les anciens imprimeurs de Mayence conservaient, dit-on, de ces lettres de bois dans leurs ateliers, et c'était l'usage d'en donner une à chaque apprenti qui était reçu maître dans leur corporation.

Après avoir imprimé, sur des planches de bois fixes, un petit vocabulaire et un *Donatus minor* ², Gutenberg et Fust détachèrent de ces planches les caractères ou bien les sculptèrent séparément, pour les rendre mobiles; on a quelques monuments de cette édition xylographique.

Enfin, vers 1452 ou 1453, ils trouvèrent, suivant les

¹ Camus a fait sculpter des lettres en bois, qui, polies et justifiées, lui revenaient à dix sous pièce. Suivant M. de Laborde, une lettre en bois ne reviendrait aujourd'hui qu'à trois sous.

² La Bibliothèque royale possède deux de ces planches; nous en avons donné la description plus haut, Voy. p. 68.

expressions de Trithème, « une méthode pour fondre les formes de l'alphabet latin, formes qu'ils appelaient *matrices*; et, dans ces matrices, ils fondaient de nouveau des caractères de cuivre ou d'étain. »

Malgré ce témoignage si positif de Trithème, on a voulu attribuer exclusivement la gloire d'avoir inventé la fonte des caractères à un ouvrier de Fust, nommé Pierre Schœffer ¹, de Gernsheim, qui peut-être perfectionna plutôt qu'il n'inventa les procédés employés par Gutenberg et son associé. Voici comment s'exprime à cet égard une relation de Jean-Frédéric Faust d'Aschaffenburg, relation extraite des titres de sa famille, et traduite en latin dans les *Monumenta typographiæ* de Wolf (tom. 1, pag. 468) :

« Pierre de Gernsheim, ayant compris le projet de son maître Fust, et plein de goût pour son art, trouva, par l'inspiration divine, la manière de tailler des caractères que l'on appelle *matrices*; de fondre, par ce moyen, d'autres caractères, de les multiplier, de leur donner la même forme, sans être obligé de graver chacun d'eux séparément. Il fit, à l'insu de son maître, une matrice abécédaire, et la montra à Jean Fust avec les caractères qu'il avait fondus par ce moyen. Son maître en fut tellement ravi, que, dans le transport de sa joie, il promit sur-le-champ sa fille unique, Christine, à Pierre, qui l'épousa peu de temps après. Mais ils rencontrèrent de grandes difficultés dans ce genre de caractères, comme dans les caractères qu'auparavant ils sculptaient sur bois, car la matière était trop faible pour pouvoir résis-

¹ Suivant la mauvaise habitude de cette époque, le nom de Schœffer (*berger*) se trouve traduit en latin par *Opilio* dans les historiens du temps.

ter à la pression. Enfin, par un alliage de plusieurs autres métaux, ils trouvèrent une substance qui put soutenir, pendant quelque temps, la force de la presse. »

Il existe une grande incertitude relativement aux premiers ouvrages imprimés au moyen du procédé inventé par Schœffer. Aussi, sans entrer dans aucune discussion, nous nous bornerons à dire que les lettres d'indulgence du pape Nicolas V, accordées en 1454 aux fideles qui, par leurs aumônes, aidaient le roi de Chypre, Jean II, à faire la guerre contre les Turcs, ont été probablement imprimées en caractères de fonte; que la Bible aux trois *quaternions*¹, de huit cent soixante-dix feuillets, et attribuée à Gutenberg et à Fust, n'existe pas; et qu'enfin l'édition de la Bible en six cent quarante feuillets, reconnue pour la plus ancienne, a été imprimée à Mayence entre 1455 et 1458, avec les caractères de l'invention de Schœffer.

La Bibliothèque royale possède quatre feuillets d'un *Donat* imprimé sur parchemin, et souscrit à Mayence par Pierre Schœffer. Ces feuillets, trouvés en Allemagne sur quelques couvertures de livres, ont été recueillis par un habitant de Trèves, qui les a cédés à cet établissement en 1803. Lambinet en a donné une description détaillée. Au verso du quatrième et dernier feuillet, on lit, en haut de la page, la souscription suivante, imprimée en encre rouge :

Explicit Donatus, arte nova imprimendi seu caracterizandi, per Petrum de Gerasheym, in urbe Moguntina cum suis capitalibus absque calami exaratione effigiatas.

Gutenberg fut aussi malheureux à Mayence qu'il l'avait été à Strasbourg. Il eut à soutenir, dans cette ville,

¹ Les anciens imprimeurs appelaient *quaternion* un assemblage de quatre feuilles formant 16 pages in-fol.

un nouveau procès, et cette fois il le perdit complètement. Voici la traduction de l'acte original allemand concernant cette affaire :

« Fust assigne Gutenberg en justice pour recouvrer la somme de 2 020 florins d'or, provenant de 800 florins qu'il avait avancés à Gutenberg, selon la teneur du billet de leur convention, ainsi que d'autres 800 florins, qu'il avait donnés à Gutenberg en sus de sa demande, pour achever l'ouvrage, et d'autres 56 florins dépensés et des intérêts qu'il lui avait fallu payer, n'ayant pas lui-même les fonds suffisants. Gutenberg répliqua que les premiers 800 florins ne lui avaient point été payés, selon la teneur du billet, tous et à la fois, qu'ils avaient été employés aux préparatifs du travail; qu'il s'offrait à rendre compte des derniers 800 florins; qu'il ne croyait pas être tenu de payer ni intérêts ni usure. Le juge ayant déferé le serment à Fust, celui-ci l'ayant prêté, Gutenberg perdit sa cause, et fut condamné à payer les intérêts et la partie du capital qu'il aurait employée pour sa dépense particulière : ce dont Fust demanda et obtint acte du notaire Helmasperger, le 6 novembre 1455. »

Ce procès entraîna la dissolution de la société, et Gutenberg, se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire son créancier, fut obligé de lui abandonner tout l'attirail de l'imprimerie. Néanmoins, il trouva un autre bailleur de fonds dans le docteur Conrad Humery, syndic de Mayence, et parvint à établir une nouvelle imprimerie dans la même ville; mais le seul monument typographique qu'on puisse lui attribuer est un ouvrage grand in-folio connu sous le nom de *Catholicon*, portant la date de 1460, et intitulé : *Summa quæ vocatur Catholicon, edita a Joanne de Janua.*

Les dernières années de Gutenberg furent assez heureuses. Après avoir été, en 1463, reçu au nombre des gentilshommes de la maison de l'électeur de Mayence, Adolphe II, qui lui accorda une pension; il mourut en 1468.

Nous n'avons pas parlé, dans cette esquisse biographique, de deux pièces que l'on ne manque pas de citer dans toutes les histoires de l'imprimerie. La première est une lettre adressée de Strasbourg, en mars 1424, par Gutenberg à sa sœur Berthe, religieuse d'un couvent de Mayence; la seconde est un acte passé, en 1459, entre Gutenberg, ses frères et sa sœur, par lequel celui-là s'engage à donner à la bibliothèque du couvent de sa sœur les livres qu'il a imprimés et pourra imprimer à l'avenir. Une *Histoire de l'imprimerie*, publiée récemment par M. Schaaber, prouve de la manière la plus évidente que l'archiviste de Mayence, Bodmann, qui passait pour avoir découvert ces pièces, les avait tout simplement fabriquées afin de se débarrasser des obsessions d'Oberlin, Fischer et d'autres bibliographes qui le tourmentaient sans cesse pour obtenir de lui quelques nouveaux renseignements sur Gutenberg¹.

Après qu'ils se furent séparés de Gutenberg, Fust et Schœffer conservèrent leur atelier et continuèrent à imprimer à frais communs. Le premier livre connu jusqu'à ce jour par l'indication d'une date précise, du nom, du lieu et des imprimeurs, est le Psautier de Mayence, qui sortit de leurs presses en 1457. Ce livre, grand in-folio, regardé comme un chef-d'œuvre dans son genre, fait époque dans l'histoire de l'imprimerie.

¹ Lambinet a donné la traduction de ces pièces, Voy. l'ouvrage déjà cité de M. Léon de Laborde.

Avec quelle sorte de caractères a-t-il été imprimé ? Cette question partage encore les savants ; Van-Praet pense que l'on a employé des caractères mobiles en bois, dont le nombre a dû être très-considérable, puisqu'il leur en fallait 640 pour une page et 2 560 pour une feuille.

Le volume se compose de 75 feuillets ; il est décoré de 288 capitales ornées, gravées en bois avec une grande délicatesse, et tirées en rouge lorsque les ornements sont en bleu, et en bleu lorsque les ornements sont en rouge. La lettre capitale la plus grande se trouve sur la première page. Elle est la seule imprimée en trois couleurs, bleu, rouge et pourpre, et a, en y comprenant les ornements, 92 millimètres de haut sur 108 de large. Elle représente un B entouré d'arabesques, de feuillage et de fleurs ; dans un des jambages se trouve un lévrier courant après une perdrix au vol.

Voici la souscription qui se trouve imprimée en rouge au verso du dernier feuillet :

Presens Spalmarum (pour Psalmorum) Codex. Venustate capitalium decoratus rubricationibus que sufficienter distinctus, ad inventionem artificiosam imprimendi ac characterizandi. Absque calami ulla exaratione sic effigiatus, et ad eusebiam Dei industrie est consummatus, per Johannem Fust, civem Maguntinum. Et Petrum Schœffer de Gernszheim. Anno Domini millesimo CCCCLVII, in vigilia Assumptionis.

On ne connaît que six exemplaires de cette édition et tous renferment quelques variantes. Deux ans plus tard, Fust et Schœffer en publièrent une autre exécutée avec les mêmes caractères que la première et renfermant 156 feuillets. Il en subsiste encore aujourd'hui huit exemplaires dont un se trouve à la Bibliothèque royale.

Le Psautier fut encore réimprimé en 1490 et 1502 par P. Schœffer seul, et en 1516 par J. Schœffer, fils de Pierre.

Voici l'énumération des ouvrages imprimés par Fust et Schœffer :

1459. Guilelmi Durandi rationale divinorum officiorum. Moguntiae, Joannes Fust et Petrus de Gernsheym, 1459, grand in-folio.

Cette édition, regardée comme un chef-d'œuvre de typographie, est probablement le premier ouvrage imprimé en caractères mobiles de fonte qui soit daté et marqué du nom de ces deux imprimeurs.

1460. Constitutiones Clementis papæ V. Una cum apparatu Joannis Andreæ. Moguntiae, Joannes Fust et Petrus Schoiffer, 1460, grand in-folio.

1462. Biblia latina vulgatæ editionis, ex translatione et cum præfationibus S. Hieronymi. Moguntiae, Joannes Fust et Petrus Schoiffer. 1462, 2 vol. grand in-folio.

Cette Bible, la première datée, est célèbre sous le nom de *Bible de Mayence*. On en connaît d'assez nombreux exemplaires sur velin ou sur papier. Un exemplaire qui avait appartenu à Coustard, conseiller au parlement de Paris, et qui est peut-être perdu aujourd'hui, contenait un acte de vente en latin dont voici la traduction : « Moi, Herman, d'Allemagne, facteur de l'honnête et discret Jean Guymier, libraire-juré de l'université de Paris, confesse avoir vendu à l'illustre et savant maître Guillaume de Tourneville, archiprêtre et chanoine d'Angers, mon seigneur et très-respectable maître, une Bible de Mayence, imprimée sur pergame, en deux volumes, pour prix et somme de quarante écus, que j'ai reçus réellement ; laquelle vente je ratifie par ces présentes, promettant de

ne point aller contre, et me constituant garant envers monseigneur, acquéreur de ladite Bible, contre quiconque voudrait l'évincer. En foi de quoi j'ai apposé ici mon sceau, ce cinquième jour du mois d'avril, l'an du Seigneur MCCCCLXX. »

1465. Liber sextus Decretalium Domini Bonifacii papæ VIII, cum glossa, 1465, grand in-folio.

Cicero de Officiis. Moguntia, 1465, in-4.

1466. Grammatica vetus rhythmica. Moguntia, 1466, petit in-folio.

A la fin de cet ouvrage, qui ne contient que onze feuillets, on trouve les quatre vers suivants qui sont assez obscurs :

Artis ter deni jubilaminis octo bis annis.
Moguncia reni me condit et imprimit annis
Hinc nazareni sonet oda per ora Johannis.
Namque sereni luminis est scaturigo perennis.

On a donné de ce quatrain diverses explications, dont la plus vraisemblable est celle de George Bathon, chanoine de Saint-Barthélemy à Francfort. *Jubilamen* désigne un jubilé de cinquante ans. Vingt-neuf jubilés font quatorze cent cinquante ans. Si on ajoute deux fois huit années (octo bis) du trentième (ter deni) jubilé courant, on arrivera à la date de 1466.

Les deux derniers vers indiquent Mayence comme le lieu d'impression, et Jean Fust comme imprimeur.

Fust et Schœffer ne se bornaient pas à vendre leurs livres dans la ville où ils imprimaient ; il est certain qu'ils avaient établi des dépôts en Allemagne, en Italie, en France et dans les universités les plus célèbres. Naudé

a même accrédité une fable qui a été répétée par plusieurs écrivains. Il prétend que Fust ayant apporté à Paris un grand nombre d'exemplaires de la Bible de 1462, les vendit, comme manuscrits, d'abord soixante couronnes, puis seulement vingt couronnes; que sa fraude ayant été découverte, il fut poursuivi en justice par les acheteurs et obligé de s'enfuir. Ce conte, qui n'était appuyé sur aucune preuve, a été réfuté par plusieurs critiques qui ont cherché en vain dans les registres du parlement de Paris quelques traces des poursuites exercées contre l'imprimeur mayençais.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Fust vint à Paris en 1466. On présume même qu'il y mourut de la peste qui désola la ville dans les mois d'avril et de septembre de la même année.

Après la mort de son associé, Pierre Schœffer continua à imprimer seul à Mayence jusqu'en 1503, et à avoir des dépôts de livres dans plusieurs villes de la France. Il avait pour facteur à Paris un Allemand nommé Herman de Stathoen. Celui-ci étant venu à mourir, et les commissaires royaux ayant fait, en vertu du droit d'aubaine, saisir et vendre tous les livres et les effets qui se trouvaient chez lui; Schœffer et son associé Conrart Hanequis ou Henlif, firent des démarches actives auprès de Louis XI pour obtenir une indemnité ou la restitution des livres qui leur appartenaient. Leurs réclamations, appuyées par le roi des Romains, Frédéric III et l'électeur de Mayence, eurent un plein succès, et au mois d'avril 1475, le roi rendit l'ordonnance suivante dont nous donnons une partie, car elle offre des détails qui nous ont semblé intéressants :

« Louys, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amés

et leaux les généraux conseillers, par nous ordonés sur le fait et gouvernement de toutes nos finances, salut et dilection, de la partie de nos chers et bien amés, Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, marchands bourgeois de la cité de Mayence en Allemagne, nous a été exposé qu'ils ont occupé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usage de l'impression d'écriture, de laquelle, par leur cure et diligence, ils ont fait faire plusieurs beaux livres singuliers et exquis, tant d'histoire que de diverses sciences, dont ils ont envoyé en plusieurs et divers lieux et mesmement en nostre ville et cité de Paris, tant à cause de la notable université qui y est, que aussi, pour ce que c'est la ville capitale de nostre royaume, et ont commis plusieurs gentz pour iceux livres vendre et distribuer, et entre autres depuis certain temps en ce commirent et ordonnèrent pour eux un nommé Ilerman de Stathoen, natif du diocèze de Munster en Allemagne, auquel ils baillèrent et envoyèrent certaine quantité de livres pour iceux vendre là où il trouverait au profit desdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, ausquels ledit Stathoen seroit tenu d'en tenir compte; lequel Stathoen a vendu plusieurs desdits livres, dont à l'heure de son trespas il avoit les deniers par devers luy, et pareillement avoit par devers luy plusieurs livres et autres qu'il avoit mis en garde tant en nostre ville de Paris qu'à Angers et ailleurs, en divers lieux de nostre dit royaume; et est iceluy Stathoen allé de vie à trépas en nostre dite ville de Paris, et pour ce que par la loi générale de notre royaume, toutes fois que aucun estrangier et non natif de iceluy nostre royaume, va de vie à trépasement sans lettre de naturalité et habilitation et puissance de nous de tester, tous les biens qu'il a en nostre dit royaume, à l'heure de son dit

trespas, nous compétent et appartenement par droit d'aubenage, et que ledit Stathoen étoit de la qualité dessus dite, et n'avoit aucune lettre de naturalité, ne puissance de tester, nostre procureur ou autre nos officiers ou commissaires furent prendre, saisir et arrester tous les livres et autres biens, qu'il avoit avec luy et ailleurs en nostre dit royaume, à l'heure de son dit trespas, et depuis et avant que personne se soit venu comparoir pour les demander, iceux livres et biens, ou la plus part ont été vendus et divertys, et les deniers qui en sont venus, distribués. Après lesquelles choses, ledit Comrart Hanequis et Pierre Scheffre se sont tirés par devers nous et les gents de nostre conseil, ont fait remonstrer que combien que lesdits livres fussent en la possession dudit Stathoen à l'heure de son dit trespas, toutes fois ils ne luy appartenoient point, mais véritablement appartenoient et appartiennent ausdits exposants, et pour ce prouver et monstrier ont exhibé le testament dudit Stathoen avec certaines cédulés et obligations, et produit aucuns tesmoins et autres choses faisant de ce mention, en nous requérant les faire restituer desdits livres et autres biens, ou de la valeur et estimation d'iceux, lesquels ils ont estimé à la somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus d'or et trois sols tournois : pourquoy nous, les choses susdites considérées, et mesmement pour considération de ce que très-haut et très-puissant prince, nostre très-cher et très-amié frere, cousin et allié le roy des Romains nous a escrit de cette matiere, aussi que lesdits Hanequis et Scheffre sont sujets et du pays de nostre très-cher et très-amié cousin l'archevesque de Mayence, qui est nostre parent, amy, confédéré et allié, qui pareillement sur ce nom a escrit et requis, et pour la bone amour et affection que avons à

luy, désirant traiter et faire traiter favorablement tous ses sujets, ayant aussi considération de la peine et labeur que lesdits exposants ont prises pour ledit art et industrie de l'impression, et au profit et utilité qui en vient et peut en venir à toute la chose publique, tant pour l'augmentation de la science que autrement, et combien que toute la valeur et estimation desdits livres et autres biens qui sont venus à nostre cognoissance, ne montent pas de grand chose ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq écus et trois sols tournois, à quoy lesdits exposants les ont estimés; néantmoins pour les considérations susdittes et autres à ce nous mouvant, nous sommes libéralement coudescendus de faire restituer ausdits Courart Hanequis et Pierre Scheffre ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois, et leur avons accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes, que sur les deniers de nos finances ils ayent et prennent la somme de huit cents livres pour chacun an à commencer la première année au premier jour d'octobre prochain venant, et continuer d'an en an d'illec en avant, jusque à ce qu'ils soient entièrement payés de ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois. Sy vous mandons et enjoignons expressément que par nostre amé et féal conseiller Jean Briçonnet, receveur général de nos finances, ou autre qui pour le temps advenir sera, vous sur icelles nos finances faites payer, bailler et délivrer ausdits Courart Hanequis et Pierre Scheffre, ou à leur procureur suffisamment fondé par eux, ladite somme de huit cents livres tournois pour chacun an, à commencer ladite première année audit premier jour d'octobre prochain venant, et continuer d'an en an, jusques à ce qu'ils

soient entièrement payés de ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sols tournois, et en rapportant ces présentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles faits sous seel royal, avec quittance et recognoissance sur ce suffisante desdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre.

... Donné à Paris le XXI jour d'avril, l'an de grâce MCCCCLXXV et de notre règne le XIV... Ainsi signé Loys, par le roy, l'évesque d'Evreux et plusieurs autres présents. — LE GOUZ¹. »

PROPAGATION DE L'IMPRIMERIE

DANS DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE.

Bamberg est la première ville où l'imprimerie ait été portée de Mayence. Heinecke a décrit un *Recueil de fables* en allemand, avec gravures sur bois, qui a été imprimé dans cette ville, en 1461.

Environ quatre ans plus tard, Ulric Zel, de Hanau, calligraphe, enlumineur et écrivain, porta l'imprimerie à Cologne et prit, dans ses souscriptions, le titre d'*Artis impressoriæ magister*. Il imprima ensemble deux petits traités de saint Augustin, l'un de *Vita christiana*, l'autre de *Singularitate clericorum*, in-4; dans ces deux ouvrages, il supprima le millésime et les centésimes de la date

¹ *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 245.

anno sexagesimo septimo (1467), exemple qui fut suivi par d'autres typographes.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, si Gutenberg peut être considéré comme ayant réellement inventé l'imprimerie en caractères mobiles à Strasbourg, néanmoins il ne produisit aucun ouvrage dans cette ville. Ce fut Jean Mentell ou Mentelin, qui le premier y exerça l'art typographique, vers 1465. L'empereur Frédéric III, dans les lettres de noblesse qu'il lui accorda en 1466, lui donne le titre de *primus Argentorati chalcographus*. Originaire de Strasbourg, Mentell qui, sur un registre de 1447, est qualifié de *chrysographe*, c'est-à-dire enlumineur, obtint, la même année, des lettres de bourgeoisie, et fut admis dans la corporation des peintres. Il se forma probablement à Mayence et vint ensuite établir une imprimerie à Strasbourg, où il mourut en 1478. Il fut enterré dans la cathédrale. Sur sa tombe on a sculpté une presse, et mis l'épithape suivante, dont voici la traduction :

« Je repose ici, Jean Mentelin, qui, par la grâce de Dieu, ai le premier inventé, dans Strasbourg, des caractères d'imprimerie, au moyen desquels un homme écrira plus dans un jour qu'autrefois dans un an. »

Le premier ouvrage publié avec une date par Mentell, est le volumineux *Speculum* de Vincent de Beauvais. Il forme dix volumes in-folio, et a été publié en trois ans, de 1473 à 1476. Il existe plusieurs autres volumes sans date imprimée, il est vrai, mais auxquels on peut, avec certitude, en assigner une plus ancienne. Ainsi, sur un exemplaire du traité de Raban-Maur de *Universo*, on lit une note manuscrite ainsi conçue : *Est Ambrosii de Cambray juris utriusque doctoris et canonici camera-cen.*, 1467. A la fin du premier volume du traité intitulé :

Summa de casibus conscientia, per fratrem Astexanum, ord. frat. Minor. compilata, in-fol., Lambinet a lu la souscription et la date écrites en lettres rouges par le relieur : *Explicit primum volumen summe de casibus quem ligavi et clausi pro necessitate hujus ecclesie anno Domini, 1469.*

On a découvert, dans les premières années de ce siècle, deux petits prospectus en latin, contenant la liste de quelques ouvrages imprimés par Mentell. Le premier, qui se trouve à la Bibliothèque royale, consiste en un feuillet in-8, imprimé d'un seul côté. « Tous ceux, y est-il dit, qui voudront acheter les Epîtres de saint Augustin, évêque d'Ilippone, dans lesquelles ils rencontreront non-seulement toutes les grâces de l'élocution, mais encore l'explication des passages les plus difficiles des saintes Ecritures, etc...., sont invités à venir à cette boutique (*hospicium*); ils les trouveront, ainsi que les ouvrages suivants. »

Au nombre des auteurs indiqués à la suite, on remarque Virgile, Tèrence, Joseph et Valère-Maxime.

Le second catalogue a été trouvé collé à la couverture d'un livre de la Bibliothèque royale de Munich. La formule est à peu près la même que dans le précédent. « Que celui qui veut acheter le présent livre et d'autres vienne au magasin désigné ci-dessous. Il y trouvera un libraire qui s'empressera de le lui vendre, ainsi que les ouvrages suivants :

Item. Speculum historiale Vincencii.

Item. Summam Astexanicensem.

Item. Archidiaconum super decretis.

Item. Ysidorum ethimologiarum. »

L'adresse du magasin restait en blanc dans les catalo-

gues que Mentell distribuait, et probablement les libraires y inscrivaient leurs noms et leur adresse.

Ce fut encore en 1465 que des ouvriers allemands, sortis de l'atelier de Mayence, Conrad Sweinheim, Arnold Pannartz et Ulric Han passèrent en Italie, et établirent d'abord leurs presses au monastère de Sublac, situé dans la campagne de Rome, et où des religieux allemands leur avaient donné l'hospitalité. Ils y imprimèrent un *Donat* sans date, et les œuvres de Lactance, avec la date du 30 octobre 1465, et ne tardèrent pas à être appelés successivement à Rome : le cardinal Turrecremata fit d'abord venir Ulric Han, qui, le 31 décembre 1467, imprima, in-fol. avec figures, les *Méditations* de son bienfaiteur, et ensuite s'associa un de ses élèves, Simon Nicolas de Lucques; tous deux imprimèrent une foule d'ouvrages dans la maison du savant Jean Philippe de Lignamine, qui revoyait et corrigeait leurs éditions.

Sweinheim et Pannartz, les deux compagnons d'Ulric, furent à leur tour attirés à Rome par deux frères, Pierre et François de Maximis, qui les établirent dans leur maison; ils y publièrent, en 1467, les *Épîtres familières* de Cicéron.

D'autres imprimeries s'élevèrent bientôt à Rome, où en 1475, on en comptait plus de vingt, rivalisant entre elles par la beauté et la correction des éditions. Mais cette concurrence, si profitable à la science, était désastreuse pour les malheureux artistes. Sweinheim et Pannartz allèrent un jour se jeter aux pieds de Sixte IV, pour le supplier de venir à leur secours, car ils avaient fait de telles avances, et trouvaient si peu de débit de leurs livres, qu'ils se voyaient sur le point d'être ruinés. En effet, dans l'espace de sept ans, ils avaient imprimé

douze mille quatre cent soixante-quinze volumes de différents auteurs, tels que Lactance, Cicéron, saint Augustin, saint Jérôme, Apulée, Aulu-Gelle, César, Platon, Virgile. Tite-Live, Strabon, Lucain, Pline, Suctone, Quintilien, Ovide, etc.

Suivant une tradition admise par les savants, Louis XI, sur la fin de 1461 ou au commencement de 1462, envoya à Mayence Nicolas Jenson, directeur de la Monnaie à Tours, « pour s'informer secrètement de la taille des poinçons et caractères au moyen desquels se pouvoient multiplier, par impression, les plus rares manuscrits, et pour en enlever subtilement l'invention. » Cette mission, qui aurait eu pour résultat de faire jouir notre patrie, quelques années plus tôt, des avantages de l'imprimerie, ne profita qu'à l'Italie, car Jenson ne revint point en France, sans qu'on sache au juste le motif de cette détermination. Il alla s'établir à Venise vers 1469, et y imprima, en 1470, les *Épîtres de Cicéron*, et près de cent cinquante ouvrages jusqu'en 1481. Il appliqua, avec autant de succès que d'habileté à la typographie, ses talents de graveur en monnaies, grava et foudit des caractères de sa composition, qui forment aujourd'hui le caractère romain de nos imprimeries.

L'imprimerie fut introduite en France la même année qu'à Venise. En 1469, l'Allemand Jean Heynlin, dit de la Pierre, prieur de la maison de Sorbonne, et Guillaume Fichet, docteur en Sorbonne, firent venir de Mayence Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, et les établirent dans le local même de la Sorbonne où ceux-ci imprimèrent d'abord les lettres de Gasparino de Bergame, sous le titre de : *Gasparini Pergamensis epistolarum opus per Joannem Lapidarium Sorbonensis scholæ*

priorem multis vigiliis ex corrupto integrum effectum, ingeniosa arte impressoria in lucem redactum, m-4. On lit à la fin ces quatre vers :

Primos ecce libros quos hæc industria finxit
 Francorum in terris, ædibus atque tuis.
 Michael, Uldaricus, Martinusque magistri
 Hos impresserunt ac facient alios.

Ils donnèrent ensuite les *Epîtres cyniques* de Cratès le Philosophe, les six livres des *Élégances de la langue latine*, de Laurent Valla; les *Institutions oratoires* de Quintilien, et les *Trois livres de rhétorique* de Guillaume Fichet.

En 1475, les trois imprimeurs ¹ transportèrent leurs presses dans la rue Saint-Jacques, au *Soleil d'or*, et y imprimèrent d'abord le *Speculum vitæ humanæ*, de Rodrigue de Zamora. Parmi les nombreux imprimeurs qui s'établirent après eux, nous citerons Pierre Cesaris et Jean Stoll (1475), Marc Reinhardi, qui, en 1482, possédait deux imprimeries, l'une à Strasbourg et l'autre à Paris, Jean Maurand, qui, en 1493 et 1494, imprima, rue Saint-Victor, les *Grandes Chroniques de France*, en trois volumes in-fol., et Thilman Kerver, imprimeur du *Compendium* de Robert Gaguin.

Favorisée par Louis XI, l'imprimerie se propagea rapidement en France; voici les dates les plus probables de son introduction dans quelques villes du royaume.

Metz, 1471; Lyon, 1475 ou 1476; Angers, 1477; Cha-

¹ Ulric Gering s'associa un Allemand; Berthold Remboldt; ce dernier étant venu à mourir, sa femme lui succéda et s'acquitta dans sa profession une telle renommée, que Louis Lipomano, évêque de Vérone, la choisit pour imprimer sa *Catena SS. Patrum in Genesim*.

blis, Vienne, 1478; Poitiers, 1479; Caen, 1480; Metz, 1482; Troyes, 1483; Rennes et Loudeac, 1484; Salins, 1485; Abbeville, 1486; Besançon, 1487; Toulouse, 1488; Haguenuau, 1489; Orléans, Dôle, 1490; Dijon, Angoulême, 1491; Nantes, Cluny, 1495; Limoges, 1495; Provins, Tours, 1496; Avignon, 1497; Tréguier, 1499; Perpignan, 1500.

Bien que le plus ancien livre connu qui ait été imprimé à Harlem, avec date, soit de l'année 1484 (*of de Koninck somm*, in-4) ¹, bien que tous les historiens du quinzième siècle et de la première moitié du seizième aient, comme le Rotterdamois Érasme, attribué l'invention de l'imprimerie, soit à Gutenberg, soit à Fust, quelques écrivains hollandais élevèrent, vers 1560, une singulière prétention en faveur d'un habitant de Harlem, qui, resté jusqu'alors complètement inconnu, aurait, suivant eux, antérieurement aux artistes mayençaïs, inventé, dans cette ville, l'imprimerie et tous les détails typographiques. Ce personnage, dont l'existence a été révoquée en doute, est nommé Laurent Coster par les historiens, qui, cent trente ou cent quarante ans après sa mort, se sont avisés, un peu tard, de revendiquer pour lui la gloire de cette découverte ². Voici, d'après Lambinet, l'analyse exacte du récit circonstancié, fait par Adrien Junius, dans sa description de la Hollande, intitulée *Batavia*, ouvrage qui parut en 1588, in-4, treize ans après la mort de son auteur :

« Je soutiens qu'on doit, à juste titre, attribuer à notre

¹ Une première édition de cet ouvrage avait paru à Delft, en 1478, in-4.

² Van-Zuyren en a parlé le premier en 1561. Après lui vinrent Guichardi (1567), Natalis Comes (1581).

ville de Harlem la gloire de l'invention de l'art typographique. Il est cependant, en faveur de Mayence, une opinion invétérée dans certains esprits, opinion qui y tient à la manière d'un encaustique, et qui vient offusquer la clarté de la mienne. Plût à Dieu que je pusse la déraciner.

« Je vais donc raconter ce que m'ont appris des hommes respectables par leur âge, par leurs fonctions publiques, par la confiance et le crédit dont ils jouissent, et ce que, par tradition, ils tiennent de leurs ancêtres. Il existait, il y a plus de cent trente-deux ans, à Harlem, dans un vaste édifice, une fabrique que l'on voit encore aujourd'hui dans son entier ; Jean Laurent, surnommé Coster, à cause d'une charge honorable, lucrative et héréditaire dans sa famille, qu'il occupait à la cour du prince, était propriétaire et fondateur de cette fabrique. C'est ce même Laurent qui, dans sa juste colère, redemande aujourd'hui le laurier typographique, dont il a toujours été en possession, et que des mains sacrilèges veulent lui arracher.

« Un jour, se promenant par hasard hors de la ville, dans le bois ordinairement fréquenté par les désœuvrés après leur diner, il commença par détacher des écorces de hêtre, et par y former des lettres en sens inverse. Puis il les imprimait séparément l'une après l'autre sur du papier, et prenait plaisir à en faire une ligne, puis une seconde pour servir d'exemples à ses descendants. Encouragé par ces succès, son génie prit un nouvel essor. De moitié avec son gendre, Thomas Pierre, il trouva une espèce d'encre plus glutineuse et plus tenace que celle de l'écriture ordinaire. Ensuite il tira des épreuves qui figuraient les caractères qu'il avait réunis. J'en ai vu plusieurs de ce genre imprimées sur un seul côté du papier ; c'é-

taient les rudiments de l'art. Ce livre était une traduction du *Speculum salutis*, faite par un anonyme en langue vulgaire flamande. Les feuillets qui n'étaient point opisthographiques, étaient collés deux à deux, afin de cacher la difformité des pages qui étaient vides; ce que l'on ne remarquait dans aucun des premiers livres imprimés.

« Bientôt après, Laurent changea ses types de hêtre en types de plomb, puis en types d'étain, afin de les rendre plus solides et moins flexibles. On en voit encore aujourd'hui quantité de restes en magasin, dans la fabrique de Laurent, occupée par son arrière-petit-fils, Gérard Thomas.

« Cette invention devint pour Laurent et pour sa famille un surcroît de fortune et une branche de commerce inouïe jusqu'alors. La fabrique était encombrée d'acheteurs. L'art croissant avec son produit, Laurent prit des ouvriers qu'il associa à ses grands travaux. Il en était un parmi eux qui s'appelait Jean, et que l'on soupçonne être Jean Faust, nom de mauvais augure, funeste et traître à son maître (*hero suo infaustus*).

« Cet ouvrier, qui avait juré de garder le secret de l'invention, après avoir appris l'art de former et d'assembler les caractères, de les fondre et de fabriquer tous les instruments nécessaires à la typographie, saisit le temps opportun de la nuit de Noël pour enlever à son maître tout son attirail de types et d'instruments. Il prit clandestinement la fuite en dirigeant sa marche par Amsterdam et Cologne et se refugia, comme dans un asile sûr, à Mayence, où il retira des fruits abondants de ses larcins. Car il est constant que dans le courant de l'année 1442, il s'est servi des caractères particuliers de Laurent pour mettre au jour une grammaire alors fort en usage, appe-

lée : *Alexandri Galli doctrinales, cum Petri Hispani tractatibus.*

« Voilà, dit en terminant Junius, ce que j'ai appris des vieillards courbés sous le poids des ans, gens dignes de foi, qui, par tradition, l'ont tenu de leurs prédécesseurs, comme un flambeau allumé qui passe de main en main sans s'éteindre. Je me souviens aussi que Nicolas Gallius, mon précepteur, homme d'une mémoire de fer et à la tête chauve, avait ouï dire plus d'une fois qu'un certain Cornélius, relieur de livres, octogénaire qui avait servi Laurent dans le même temps que Jean, fondait en larmes comme un enfant toutes les fois qu'il se rappelait le vol insigne fait par ce dernier à son maître. »

Ce récit, forgé de toutes pièces, a trouvé un ardent défenseur dans Meermann, auteur des *Origines typographicæ*. Mais malgré son érudition et son habileté à tirer parti des moindres circonstances, le savant hollandais n'a pu parvenir à apporter quelque preuve solide en faveur de l'opinion de Junius, dont quelques bibliographes se sont fort égayés¹. On s'est moqué avec raison de ce vieillard sexagénaire qui, à une époque que Junius n'a pas daigné indiquer, inventa tout à coup, sans le secours de personne, l'art typographique dans tous ses détails, qui vit ses magasins encombrés d'acheteurs et fit sa fortune par la vente de ses livres dont on n'a pu retrouver un seul feuillet. On n'a pas moins ri de ce perfide ouvrier (Fust, suivant les uns, Gutenberg suivant les autres) qui, nouveau Samson, put, dans une seule nuit, emporter sur-

¹ Il paraît que Meermann ne fut pas toujours fidèle à son opinion, car on trouve dans les œuvres posthumes de Jean Wagenaar (Amsterdam, 1787, in-12), une lettre où il avoue franchement à ce dernier qu'il ne croit guère à toute cette histoire de Laurent Coster.

tivement et probablement sur son dos, les presses, les caractères, les casses, les tables, etc., en un mot, tout le lourd et embarrassant attirail d'une imprimerie, tandis qu'il lui aurait été très-facile, puisqu'il connaissait le secret de Coster, de créer lui-même un établissement semblable sans avoir le moins du monde besoin de recourir au vol.

Le sénat et le peuple de Harlem ont donc eu beau, au dix-septième siècle, élever des monuments, frapper des médailles, faire graver des inscriptions et célébrer des fêtes en l'honneur de Laurent Coster, qu'ils qualifiaient de *prototypographe*, les Hollandais sont restés à peu près seuls de leur opinion.

En 1471, l'Anglais Guillaume Caxton, sur la prière de Marguerite d'York, ayant traduit du français en anglais le *Recueil des histoires de Troye* de Raoul Lefebvre, commença à l'imprimer à Bruges, et le termina à Cologne la même année. Ce fut le premier livre qui ait été publié en anglais. Caxton s'était, comme il le dit lui-même, instruit de cet art typographique en Hollande, avec de grandes peines et de grandes dépenses. Il ne tarda pas ensuite à retourner en Angleterre, où il transporta son imprimerie et s'établit dans l'abbaye de Westminster. Telle était alors l'influence de notre littérature, que la plupart des ouvrages qu'il imprima jusqu'à sa mort, arrivée en 1491, sont traduits du français. Ainsi, les trois premiers qu'il publia dans sa patrie, sont :

Le Jeu des Échecs (*The Game and Playe of the chesse*), traduit du français et imprimé, 1474, in-folio.

La Vie de Jason (*A Boke of the hooly lyf of Jason*), traduit du français et imprimé vers 1475.

Les Dits des philosophes (*The Dictes and sayings of*

philosophes), traduit du français et imprimé en 1477.

Nous citerons encore :

Les Proverbes de Christine de Pisan (*The Morale Proverbs of Christyne*), 1478.

Le Miroir du Monde (*Myrroure of the Worlde*), 1481. Ce livre, qui contient les premières gravures avec date publiées en Angleterre, a été vendu 551 livres 14 shel.

Le Livre des bonnes manières (*The Book of good manners*), 1486.

Caxton publia le premier un guide du voyageur (*Book for travellers*), contenant les mots les plus usuels en anglais et en français.

Cet habile imprimeur traduisait lui-même ses livres, les imprimait, les coloriait et les reliait. Il corrigeait à la main et en encre rouge les fautes qui s'y étaient glissées.

Pendant les premières années du seizième siècle, on trouve en Angleterre beaucoup d'imprimeurs français. L'un des successeurs de Caxton, Richard Pynson, mort en 1529, était originaire de la Normandie, qui était aussi la patrie de Guillaume Faques, célèbre imprimeur de Londres, mort en 1511. Ce dernier avait appris son art, à Rouen, de Jean Lebourgeois.

Un célèbre imprimeur de Westminster, Julian Notary, était aussi né en France; du moins il est constant qu'il s'y était formé et qu'il avait un associé français, J. Berbier.

J. Sibergh, qui introduisit, en 1522, l'imprimerie à Cambridge, avait appris l'art typographique à Lyon. Quelques auteurs même le croient Français.

Un demi-siècle après l'importation de l'imprimerie en Angleterre, les Anglais faisaient encore imprimer en France leurs livres de lois, écrits, comme on sait, en

français ; tel est le recueil de décisions judiciaires publié par Fitz-Herbert en 1516, et dont nous croyons devoir donner le titre en entier pour montrer l'espèce de français dont se servaient alors nos voisins :

La grande abridgement collecte par le judge très-révêrend, monsieur Anthony Fitz-Herbert, dernièrement conferre avesque la cotype escript et per cer correcte, avesque le nombre del fueil, par quel facilement poies trouver les cases cy abrydges, en les liuers dans novelment annoté, iamais devaunt imprimés. Auxi vous trouerés les residuons de l'auter livre placés icy in ceo liure en le fine de lour apte title.

Le plus ancien spécimen de l'imprimerie en Écosse, est une collection intitulée : *Porteus of Nobleness*, 1508, Édimbourg. Une patente avait été accordée par Jacques IV à Walter Chapman, marchand de cette ville, et à André Mollar, pour y établir une presse en 1507.

Suivant quelques auteurs, Barcelone et Saragosse reçurent l'imprimerie en 1475; d'autres croient que Valence est la ville d'Espagne où l'on ait d'abord imprimé. Le premier ouvrage sorti des presses de cette dernière ville est : *Obres o Trobes la quales, tracten de las hors de la sacratissima Verge Maria*, 1478. Pendant le quinzième siècle on imprima trois cent dix ouvrages dans ce pays.

Le premier ouvrage imprimé sur des matières nautiques le fut à Barcelone, en 1502.

Au mois d'août 1585, on imprima à Angra, capitale de Tercère, l'une des Açores : *Relacion de la iornada, expugnacion y conquista de la ista Tercera, y las demas circunvezinas*. On ne connaît de ce volume, composé de

douze feuillets, qu'un exemplaire conservé à la Bibliothèque bodléienne.

Jean Snell, artiste allemand, porta l'imprimerie en Suède, où il imprima le *Dialogus creaturarum moralisatus*, Stockholm, 1483, in-4. Mais il paraît qu'il fut longtemps le seul imprimeur du royaume, et qu'il ne pouvait suffire à toutes les demandes, car des prélats firent encore, pendant un certain nombre d'années, imprimer des missels et des bréviaires à Nuremberg et à Bâle.

Dès 1490, le monastère de Wadsten, dans le Gothland, possédait une imprimerie qui, détruite par un incendie en 1495, ne fut point rétablie¹.

Ce fut vers 1530 que l'imprimerie fut importée à Hloolum en Islande, par l'évêque Arneson, qui plus tard périt sur l'échafaud pour avoir essayé de résister à la domination danoise. Le premier ouvrage publié dans ce pays fut le *Breviarium Nidarosiense*, 1531, dont le seul exemplaire connu se trouvait dans la librairie d'Arnes Magnæi, et périt lors de l'incendie de Copenhague, en 1728.

L'imprimerie fut introduite à Dublin en 1554, et l'on prétend que le premier livre latin imprimé en Irlande est la *Vie de Gotescale*, par Jacques User. Cet ouvrage parut en 1631.

Il paraît que le czar Iwan III (mort en 1504) avait attiré près de lui un imprimeur de Lubeck, nommé Barthelémy; mais cette tentative eut probablement peu de succès, car Iwan IV fut obligé d'appeler de nouveaux artistes allemands. A leur arrivée, il fit construire une maison destinée à l'imprimerie, qui fut dirigée par un

¹ Voyez Alnander, *Historiola artis typographice in Suecia*, Upsal, 1722 et 1725, in-8.

diacre nommé Théodorof et un savant du pays. Ces derniers publièrent, en 1564, le plus ancien livre imprimé en langue russe, une version des *Actes et des Épîtres des Apôtres*. Théodorof avait trouvé un puissant appui dans Macaire, métropolitain de l'Église russe; mais après la mort de celui-ci, il fut déclaré hérétique ¹ et obligé de s'enfuir avec son associé en Lithuanie. Il alla fonder une imprimerie à Ostrog, et y fit paraître, en 1581, la première version russe de l'Ancien Testament. Iwan fit transporter l'imprimerie de Moscou au couvent où il faisait sa résidence d'été.

Au dire d'André Thévét, que nous venons de citer en note, le sultan Bajazet II publia en 1483 une ordonnance « portant défense, sur peine de la vie, de n'user de livres imprimés; laquelle ordonnance fut confirmée par Selim premier du nom, son fils, l'an 1513. »

Ces prescriptions furent fidèlement suivies jusqu'au dix-huitième siècle, par les Turcs, dont le fanatisme égala toujours l'ignorance.

Sous le règne d'Achmet III, Scïd-Effendi, qui, en 1720. avait accompagné en France son père Mehémet, ambassa-

¹ Voici ce qu'un voyageur français du seizième siècle, André Thévét, rapporte sur la foi d'un gentilhomme anglais, qui était demeuré sept ans en Moscovie: « Les Moscovites n'ont fait usage de l'imprimerie que depuis l'an 1560, qu'elle leur fut découverte par un marchand russe, qui lit emplete de caracteres dont ils ont après mis en lumière de fort beaux livres. Toutefois, comme ils sont scrupuleux et font des difficultés où il n'y a aucune apparence, à l'exemple de leurs sectateurs grecs, aucuns d'entre eux, par subtiles ruses et personnes interposées, trouverent moyen de faire brûler leurs caracteres, de peur qu'ils avaient que l'impression n'apportât quelque changement ou brouillis en leur opinion et religion, et si pour cela n'en fut faite aucune recherche ou poursuite par le prince ou ses sujets. » (*Vies des Hommes illustres*, t. v, c. 56.)

deur auprès de Louis XV, avait été tellement frappé des avantages de l'imprimerie, qu'il résolut d'en faire jouir son pays. Il se servit, pour parvenir à son but, d'un renégat hongrois, Ibrahim, qui fut plus tard surnommé *Basmadjy* (l'Imprimeur). Celui-ci rédigea un mémoire, grâce auquel le grand-visir Ibrahim-Pacha, protecteur éclairé des lettres, obtint du sultan un édit favorable. Seulement, dans la crainte de blesser la susceptibilité religieuse de ses sujets et de mécontenter la classe fort nombreuse des copistes, Achmet défendit de jamais imprimer le Coran, les lois orales du prophète, les commentaires sur ces ouvrages, les livres de jurisprudence, etc. On put imprimer les ouvrages relatifs à la philosophie, à la médecine, à l'astronomie, à la géographie, à l'histoire et aux autres sciences. Le renégat fut chargé de diriger le nouvel établissement et, malgré son activité, il ne put, jusqu'en 1746, époque de sa mort, publier que seize ouvrages. Le premier fut un *Dictionnaire arabe-turc* (Kitâb-al-loghat) par Wankouli, 2 vol. in-folio, dont l'impression fut achevée au mois de janvier 1729. Le prix en fut fixé à 35 piastres par ordre de l'empereur. Ibrahim imprima aussi, en 1730, une grammaire turque. On connaît un exemplaire où le papier de chaque feuillet est de couleur différente.

Du reste, longtemps avant cette époque, il existait dans plusieurs villes de l'empire turc des imprimeries destinées à la publication d'ouvrages en langues étrangères, et appartenant à des juifs ou à des chrétiens.

Le premier livre imprimé en Amérique est le *Vocabulario en lengua castellana y mexicana*, du missionnaire Alphonse de Molina. Cet ouvrage fut publié à Mexico en 1555, in-4, suivant Nicolas Antonio, auteur de la *Bibliotheca hispana*. On ne connaît généralement que la

seconde édition du même ouvrage, imprimée aussi à Mexico en 1571, in-folio.

La plus ancienne bible imprimée dans le Nouveau-Monde le fut en 1664. Elle était traduite en dialecte mohican. On remarqua comme une singularité que cette version eut été écrite par le traducteur avec une seule plume.

D'après le catalogue de la bibliothèque de Langlès et l'*Index linguarum* de Vater, le premier livre imprimé à Lima est le *Vocabulario en la lengua general del Peru Llamada Quichva, y en la lengua espanola; en los Reyes, Richardo, 1586, in-8.*

« On sait, dit Chevillier, qu'il y a eu des imprimeries dans les États de Maroc en Barbarie; elles y ont été premièrement établies, sans doute, par les Portugais et les Espagnols qui en sont voisins. Mais on lit dans le livre de M. de Saint-Olon, ambassadeur du roi à Maroc, qui a été imprimé in-12 cette année (1694), sous ce titre : *État présent de l'empire de Maroc*, qu'il n'y en a presque plus présentement. Il dit (p. 79) que les Maures se font un point de religion de ne point laisser sortir leurs chevaux et leurs blés. Ils ont encore ce même entêtement pour les livres, qui y sont d'autant plus curieux et rares qu'il n'y a presque plus d'imprimeries dans leur pays¹. »

Durant l'expédition d'Égypte, les Français établirent successivement des imprimeries à Alexandrie, au Caire et à Gizeh. On imprima, en 1798, dans la première de ces villes, un *Alphabet turc et persan* et quelques *Exercices* en langue arabe. En 1800 il parut au Caire un journal intitulé *Courrier de l'Égypte*, et quelques pièces en arabe et en français relatives à l'assassinat de Kleber.

¹ *Origine de l'imprimerie de Paris, 1694, p. 274.*

Le premier ouvrage sorti des presses anglaises, à Calcutta, est le *Guide dans l'Inde*, de sir Georges Dallas, 1780.

Les missionnaires chrétiens ont porté l'imprimerie dans les Indes, dans l'Océanie, etc. Ainsi, dès 1577 on imprimait à Goa un livre intitulé : *Doctrina christiana lingua malabarica Tamul, et litteris malabaricis, in collegio Goano*.

Voici quelques détails sur l'introduction de l'imprimerie (en 1818) dans une île dont les journaux français et anglais ont depuis deux ans souvent entretenu leurs lecteurs :

Les premiers livres que les missionnaires anglais imprimèrent à Taïti furent un *alphabet*, un *catéchisme*, une *collection de textes sacrés* et l'*Évangile de saint Luc*. L'imprimerie fut établie à Afareaitu, sous la direction du roi Pomaré, qui favorisa avec un grand zèle les préparatifs de l'établissement, et qui demanda avec instance d'être présent quand la presse commencerait à fonctionner. « Une lettre lui ayant annoncé que nous allions commencer, dit un missionnaire, il se rendit à l'imprimerie, accompagné des principaux chefs et d'une grande foule de peuple. Je pris le composeur, et voyant que Pomaré admirait l'éclat des caractères, je lui demandai s'il voulait assembler le premier alphabet. Il y consentit avec joie, et, saisissant le composeur, il prit les majuscules une à une, et forma l'alphabet. Il assembla ensuite de même les minuscules et ajouta le petit nombre de monosyllabes qui composaient la première page de notre A B C. Ayant examiné avec le plus grand soin la forme placée sous la presse, il se prépara à retirer la première feuille imprimée dans ses domaines, et instruit de ce qu'il

fallait faire, il pria ses compagnons de ne pas lui donner trop d'attention, et de ne pas rire s'il se trompait. Je lui mis le tampon dans la main, en lui recommandant de frapper deux ou trois fois sur le caractère; il le fit, et plaça alors une feuille de papier blanc sur le parchemin; quand elle eut été pressée, il la retira, et tous ceux qui l'accompagnaient se précipitèrent vers lui. Une expression générale de plaisir se peignit sur les figures quand on aperçut les lettres bien noires et se dessinant sur la blancheur du papier. Le roi considéra longtemps la feuille et les caractères, puis la remettant à l'un des chefs, il imprima deux autres pages, pendant que la première, mise sous les yeux de la foule, excitait son admiration. Le roi et sa suite vinrent ensuite, chaque après-midi, à l'imprimerie surveiller la marche de l'impression. La curiosité que l'établissement d'une presse avait éveillée chez les habitants fut bientôt satisfaite; chaque jour Pomaré visitait les ateliers; les chefs s'introduisaient dans l'intérieur pendant que le peuple se pressait autour des fenêtres, en s'écriant : « *Be-ri-ta-nie! senua paari : O Bretagne, terre d'adresse!* L'imprimerie devint un sujet général de conversation, et de chaque district d'Eimoo et des îles voisines arrivaient des naturels curieux de voir la singulière machine et de se procurer des livres ¹. »

Le livre regardé généralement comme le premier ouvrage imprimé en grec est la grammaire de Constantin Lascaris, intitulée : *Grammatica græca, græcè, ex recognitione Demetrii Cretensis, Mediolani impressum per magistrum Dionysium Paravisinum, M : CCCCLXXVI,*

¹ Timperley, *Encyclopedia of literary and typographical anecdote*, 1842, p. 866.

die xxx januarii, in-4. Ce volume se compose de soixante-douze feuillets, dont les deux premiers renferment une préface grecque, avec traduction latine, par Démétrius.

On ne commença à imprimer en grec à Paris qu'au commencement du seizième siècle, et l'on en est redevable au savant professeur François Tissard. Ce fut par ses soins que le célèbre imprimeur Gilles Gourmond publia, en 1507, in-4, plusieurs ouvrages en cette langue, dont le premier intitulé : Βιβλος ἡ γνωμα γρηκῆ, contient un alphabet grec, les règles de la prononciation, les sentences des sept sages, un opuscule sur l'envie, les vers dorés de Pythagore, le poème moral de Phocylide, les vers de la sibylle d'Erythrée sur le jugement dernier, et un opuscule sur la différence des voix.

Les Anglais n'imprimèrent en grec qu'en 1543, et débutèrent par une édition des *Homélies* de saint Jean Chrysostôme. Jusqu'en 1599 les imprimeurs d'Écosse n'eurent pas de types grecs et hébreux; la place que les mots grecs devaient occuper était laissée en blanc, et on la remplissait ensuite à la main.

Le premier livre où l'on ait imprimé l'alphabet arabe est, à ce que l'on croit, la relation du voyage de Bernard de Breydenbach à Jérusalem. Cette relation, intitulée : *Opusculum sanctarum peregrinationum in montem Syon, etc.*, Mayence, 1486, in-fol., a été plusieurs fois réimprimée et traduite. Outre l'alphabet arabe, on y trouve cinq autres alphabets orientaux plus ou moins défigurés, et qui pourtant ont été souvent copiés pendant les deux siècles suivants.

La première imprimerie où l'on ait imprimé en arabe est celle qui fut établie à Fano par Grégoire Giorgi; en 1514 il sortit de cet établissement un opuscule dans cette langue

(*les Sept heures canoniales*), dont la Bibliothèque de Mordene possède un exemplaire.

L'Alphabetum arabicum, publié par Christman en 1582, est le premier ouvrage imprimé en Allemagne avec des caractères arabes.

Au commencement du dix-septième siècle, l'un des plus habiles négociateurs de son époque, de Brèves, qui avait séjourné longtemps en Turquie, où il avait pris goût à la littérature de l'Orient, fit graver à Rome, par les meilleurs artistes, des caractères avec lesquels on imprima dans cette ville et à Paris divers livres en langues orientales, et entre autres, en 1615, in-4, le traité de 1604, entre Henri IV et Achmet. A sa mort, arrivée en 1628, ses manuscrits et ses caractères furent achetés par le célèbre imprimeur Vitré¹, pour le compte du gouvernement, qui s'était engagé à payer la somme nécessaire pour cette acquisition. Mais Richelieu n'ayant pas tenu cette promesse, les héritiers de Brèves intentèrent à Vitré un procès que ce dernier perdit en 1654. On peut lire les détails de cette affaire dans le mémoire qui a pour titre : « *Histoire du procès qu'on renouvelle, de temps en temps, à Vitré à cause de l'achat que le roi l'a obligé de faire, des poinçons, des matrices et des manuscrits turcs, arabes et persans, que M. de Brèves avait apportés du Levant,* » imprimé sans nom d'auteur et sans date. Ces caractères, après avoir servi, jusqu'en 1679, à l'impression de la *polyglotte* du président Lejay et de plusieurs autres ouvrages moins importants, disparurent, on ne sait comment ; si bien que, pendant

¹ Vitré est le premier qui ait fait usage à Paris de caractères syriaques ; il s'en servit pour imprimer un psautier en 1625.

plus de cent ans, on ne put imprimer en France aucun texte arabe.

A la fin du siècle dernier, de Guignes retrouva, dans un dépôt de l'imprimerie royale, les poinçons et les matrices de ces beaux caractères, dont il publia l'histoire dans le premier volume des *Notices et extraits des manuscrits*¹. Le premier ouvrage où ils furent alors employés de nouveau est la traduction, en arabe, par Ruffin, d'une *Adresse de la Convention au peuple français, du 18 vendémiaire an III*, Paris, 1795, in-fol. de vingt-quatre pages.

Les premières impressions en hébreu ont été faites, vers 1450, en Italie, à Soncino, petite ville du Milanais, par les rabbins Josué et Moÿse. Les juifs, comme nous l'avons dit, établirent plusieurs imprimeries hébraïques en Orient, à Constantinople, à Thessalonique, etc. Le premier livre imprimé en hébreu à Paris, le fut par Gilles Gourmond, qui publia, en 1508, in-4, une grammaire hébraïque.

On n'employa les caractères hébraïques en Allemagne qu'en 1512, dans l'édition des *Septem psalmi pœnitentiales*, donnée cette année par Reuchlin.

Ce fut le savant Kircher qui, en 1665, fit graver, pour la première fois en Europe, des caractères chinois.

Les premiers types saxons, gravés en Angleterre, le furent en 1567, par J. Daye, pour les éditions d'*Asserius Menevensis*, *Ælfric's Easter Homily*, et les *Évangiles saxons*.

¹ Cette notice, qui est intitulée: *Essai historique sur l'origine des caractères orientaux de l'imprimerie royale*, a été publiée séparément, 1787, in-4.

Mac-Curtin, savant irlandais du dix-huitième siècle, publia, en 1752, un *Dictionnaire anglais et irlandais*, qui est le premier livre imprimé en France avec des types irlandais.

Les premiers caractères runiques furent employés dans l'*Alphabet runique et suédois*, Stockholm, 1611.

Le premier traité d'arithmétique qui ait été imprimé a pour auteur l'Italien Pierre Borgo, et est intitulé : *Arithmetica, la nobel opera de arithmetica ne la qual se tratta de tutte cose a mercantia pertinenti*. Venise, 1484, in-4.

Ratdolt, imprimeur allemand, mort en 1505, est le premier qui introduisit l'usage d'imprimer, avec le texte, des figures de mathématiques.

L'un des premiers ouvrages d'histoire naturelle, publié avec figures, est l'*Ortus sanitatis*, Augsbourg, 1485, in-fol., ouvrage qui a pour auteur le botaniste J. Cuba.

Pour compléter les renseignements qui précèdent, nous donnons ici un tableau chronologique de l'établissement de l'imprimerie dans les différentes parties du monde. Nous l'avons extrait de l'ouvrage déjà cité de Timperley ¹.

1469. Milan.	1473. Bruges.
Venise.	Bude (Hongrie).
1470. Beraun (canton de Lucerne).	Messine.
	Utrecht.
1471. Bologne.	1474. Bâle.
Ferrare.	Bruxelles
Florence.	Gênes.
Naples.	Turin.
Pavie.	Westminster.
1472. Alost (Flandre).	Pilsen (Bohême).
Anvers.	1476. Angers.

¹ Nous avons rectifié quelques erreurs qui s'étaient glissées dans l'ouvrage anglais.

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| 1476. Séville. | 1520. Halle. |
| 1477. Delft. | 1521. Cambridge. |
| Palerme. | Zurich. |
| 1478. Genève. | 1525. Amsterdam. |
| Prague. | 1524. Dresde. |
| 1479. Lérida. | 1528. Lucerne. |
| Nimègue. | 1529. Bordeaux. |
| 1480. Saint-Alban (Angle-
terre). | 1555. Neufchâtel (Suisse). |
| Leipzig. | 1559. Berne. |
| Londres. | 1540. Bourges. |
| 1481. Salamanque. | Majorque. |
| 1485. Leyde. | 1545. Bonn. |
| Pise. | 1547. Hanovre. |
| 1484. Chambéry. | 1548. Saint-André (Écousse). |
| 1485. Ratisbonne. | 1549. Cantorbéry. |
| 1486. Munich. | Prague. |
| Tolède. | 1556. Lausanne. |
| 1487. Gaëte. | 1557. Reims. |
| 1489. Lisbonne. | 1565. Goa. |
| Pampelune. | 1566. Liège. |
| Orléans. | 1578. Berlin. |
| 1491. Cracovie. | Varsovie. |
| Hambourg. | 1589. Rotterdam. |
| 1495. Copenhague. | 1590. Macao. |
| Valladolid. | 1594. Marseille. |
| 1495. Forli. | 1605. Peking. |
| 1496. Offenbourg. | 1604. Lille. |
| 1497. Avignon. | 1658. Glasgow. |
| 1499. Madrid. | 1647. Malte. |
| 1500. Jaen. | 1650. Montpellier. |
| 1505. Toul. | Tlascala (Mexique). |
| 1507. Édimbourg. | 1656. Christiania (Norwège). |
| Francfort-sur-le-Mein. | 1658. Smyrne. |
| 1509. Yorck. | 1667. Guatemala. |
| 1510. Nanci. | 1671. Canton. |
| Upsal. | 1686. Philadelphie. |
| 1516. Coïmbre. | 1695. Bayonne. |
| 1517. Arras. | New-York. |
| | 1711. Saint-Petersbourg. |

- | | |
|---|--|
| 1714. Tiflis. | 1807. Montevideo. |
| 1750. Bridgtown (Barbades).
Charlestown. | 1810. St-Louis (Louisiane). |
| 1750. Port-au-Prince. | 1813. Rio-Janeiro. |
| 1756. Jamaïque. | 1816. Amboine (Moluques).
Jassy (Moldavie). |
| 1764. Québec. | 1817. Ceuta.
Corfou. |
| 1767. Saint-Pierre (Martini-
que). | 1820. Syracuse. |
| 1770. Baltimore. | 1821. Bourbon (Ile). |
| 1772. Madras. | 1822. Corinthe. |
| 1784. Pondichéry. | 1823. Singapore. |
| 1787. Cuba. | 1824. Missolonghi.
Panama. |
| 1789. Buenos-Ayres. | 1825. Bolivar.
Odessa. |
| 1792. Bombay. | Sainte-Hélène. |
| 1794. Corte (Corse). | Santiago (Chili). |
| 1795. Sydney (Nouv.-Galles). | 1828. Patras. |
| 1803. Kazan (Russie).
Nouvelle-Orléans. | |

DES ÉDITIONS DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Les caractères gothiques employés dans les livres d'images, la *Bible des pauvres*, le *Donat*, etc., connus sous le nom de *lettres de forme*, sont plus anguleux que ceux dont se servirent Gutenberg, Fust, Schœffer et la plupart des imprimeurs du quinzième siècle. Nous désignons ces derniers sous le nom de *lettres de somme*, tandis que les Anglais les appellent *black-letter* (lettres gothiques), les Flamands *lettres Saint-Pierre*, et d'autres peuples, *caractères flamands* ou *allemands*.

Simon de Coline, Robert Étienne et Michel Vascosau,

contribuèrent puissamment à faire disparaître le caractère gothique en France.

Les caractères employés en Belgique par les imprimeurs du quinzième et du seizième siècle tiennent souvent du romain et du gothique, comme ceux de Jean de Westphalie. En général, les caractères allemands, hollandais et flamands de la même époque, ont une telle ressemblance, qu'il est presque impossible de décider à quel typographe ils appartiennent, quand on n'est pas aidé par d'autres indications.

Les caractères *italiques* tirent leur origine des lettres cursives employées dans la chancellerie romaine, et leur nom de l'Italie, où ils furent d'abord employés. On les a appelés aussi quelquefois *lettres vénitiennes*, parce que les premiers poinçons en furent fabriqués à Venise, et *lettres aldines*, parce qu'Alde Manuce en est l'inventeur ; mais le premier nom a prévalu.

Gunther Zainer, de Reutlingen, introduisit en Allemagne, en 1472, le caractère *romain*, dont l'usage s'était renouvelé en Italie dans les sceaux de papes vers 1430. Il l'employa pour la première fois dans sa belle édition des *Étymologies* d'Isidore de Séville ; ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, l'habile graveur Nicolas Jenson qui donna à ce caractère la forme qu'il a aujourd'hui.

Auerbach, imprimeur souabe du quinzième siècle, donna, en 1506, la première édition de saint Augustin, qu'il avait lui-même revue et corrigée, et le caractère dont il se servit porte encore le nom de *saint-augustin*.

Le caractère appelé *cicéro* vient aussi de ce qu'il fut employé dans l'édition des épîtres familières de Cicéron, donnée à Rome en 1467.

Dans les éditions du quinzième siècle, l'*u* et le *v* sont

confondus et employés indistinctement l'un pour l'autre. Il en est de même de *i* et de *j*¹. On n'y trouve aucune diphtongue *æ*, *œ*; elles sont remplacées, ou par l'*e* simple, ou par *ae*, *oe*. Le *c* est substitué en général au *t* dans les mots *oratio*, *natio*, *servitia*, etc.

La virgule est marquée par une ligne oblique; le point a la figure d'une étoile.

On employait trois sortes d'alinéa. Les *alinéa alignés*, qui sont de niveau avec les autres lignes de la page; les *alinéa saillants*, qui dépassent de quelques lettres les autres lignes; et enfin les *alinéa rentrants*, qui laissent, comme dans les éditions modernes, un espace vide au commencement de la ligne.

Le *registre* (*registrum chartarum*) est une petite table rappelant les premiers mots des feuillets qui composent la moitié de chaque cahier. C'est le moyen dont les imprimeurs se servirent d'abord pour régler et faciliter l'assemblage et la reliure des livres. Il paraît que les plus anciens ouvrages où l'on trouve l'emploi du registre sont les *Philippiques* de Cicéron, et le *Tite-Live*, imprimés par Ulric Han en 1469 ou 1470 au plus tard. Son usage s'est conservé principalement en Italie jusqu'à la fin du siècle suivant.

Le registre se trouve quelquefois au commencement du volume, mais plus souvent à la fin. On assemblait les feuilles imprimées tantôt par cinq, tantôt par quatre, quelquefois par cinq et par quatre dans la même édition, et le nombre en était désigné à la fin du livre.

¹ Il paraît que Gilles Beys, imprimeur à Paris, à la fin du quinzième siècle, fut le premier qui employa les consonnes *j* et *v*, que Ramus avait déjà distinguées.

Les *signatures* des livres ont le même but que le registre. Ce sont des lettres numérotées que l'on trouve au bas de la première page de chaque cahier, et qui servent à marquer l'ordre dans lequel on doit assembler les cahiers. On en rencontre déjà dans les livres d'images avant l'invention de l'imprimerie. Le mode de ces signatures varie. Elles étaient quelquefois en chiffres romains ou arabes, et quelquefois en lettres et en chiffres. Quelquefois les quatre premiers feuillets sont signaturés a I, a II, a III, a IIII, ou bien marqués d'un chiffre arabe.

Les *réclames* (*reclamantes*) sont des mots mis au bas du *verso* des pages et répétés au haut du *recto* de la page suivante. Leur objet était le même que celui du registre et des signatures. On en rencontre dans les manuscrits dès le onzième siècle, et leur usage devint fréquent au quatorzième. Le premier livre imprimé où l'on en rencontre est le *Tacite*, publié à Venise par Jean de Spire, sans date, mais, à ce que l'on croit, en 1468 ou en 1469. Les réclames y sont placées non-seulement à la fin de chaque cahier, mais à la fin de chaque feuillet, peut-être parce qu'elles se trouvaient ainsi dans le manuscrit qui servit à l'impression.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les manuscrits anciens ne présentent aucune trace de pagination. Il en fut de même pendant une partie du moyen âge. On regarde généralement l'édition de Tacite, faite à Venise en 1469 par Jean de Spire, comme le premier ouvrage imprimé où les pages soient numérotées. Elles le sont en chiffres romains.

« Je m'étonne, dit Magrè de Marolles, que les anciens imprimeurs, surtout dans le temps que les réclames et les signatures n'étaient point encore usitées, ne se soient

pas servis de chiffres qui pouvaient y suppléer, quoique imparfaitement, pour l'assemblage et la reliure des livres : j'en suis d'autant plus surpris, que très-souvent on trouve dans les anciennes éditions des tables qui renvoient aux feuillets indiqués par leurs numéros, les supposant chiffrés à la main ; et cela ne se rencontre pas seulement dans les plus anciennes, puisqu'il y a une pareille table à la fin des *Vies des Saints* de Mombritius, imprimées à Milan, sans date, mais qu'on sait l'avoir été vers 1479... Je suis donc tenté de croire que, dans ces premiers temps, l'imperfection de l'art, rendant au moins l'opération de numéroter les feuillets difficile et incommode pour les imprimeurs, ils laissèrent volontiers aux acheteurs le soin de chiffrer eux-mêmes leurs exemplaires, ou de les faire chiffrer par les écrivains qui étaient alors chargés de mettre la dernière main aux livres imprimés, en y ajoutant les lettres initiales, les rubriques et quelquefois les intitulés. Il paraît d'ailleurs qu'on n'a pas regardé autrefois les chiffres des feuillets comme une chose fort utile pour la commodité des lecteurs, puisqu'on trouve parmi les anciennes éditions peu d'exemplaires où ils aient été ajoutés, et que même la plupart des anciens manuscrits ne sont pas chiffrés ou ne l'ont été qu'après coup, d'une main plus moderne. Enfin, les chiffres se rencontrent très-rarement dans tout le cours du quinzième siècle, et ils ne sont devenus d'un usage général que vers le milieu du seizième, lorsqu'on a commencé d'ajouter aux livres imprimés des index alphabétiques des matières ; et c'est en ce cas surtout qu'ils sont devenus indispensables. Ensuite, à mesure que, par les progrès de l'imprimerie, l'érudition est devenue plus commune, on a mieux senti l'utilité de cette méthode qui donne aux auteurs la

facilité de citer avec plus de précision, et aux lecteurs celle de vérifier plus promptement les passages cités ¹. »

Il n'y eut dans les livres, pendant longtemps, ni *intitulé*, ni lettres initiales des chapitres. L'espace qui leur était destiné restait en blanc, et l'enlumineur était chargé de les peindre et de les orner. Suivant le *Dictionnaire de bibliologie* de M. Peignot, les éditions données à Florence par Alopa seraient les premières où l'on trouve des capitales gravées et imprimées avec le texte; mais cette particularité se rencontre dans plusieurs ouvrages publiés antérieurement.

L'enlumineur était aussi chargé de distinguer dans le corps de l'ouvrage les initiales de chaque phrase par un trait rouge ou bleu.

Le papier employé par les anciens imprimeurs était gros, jaune et gris, épais, inégal. Ce fut à Rome que l'on commença à le perfectionner. Les *marques* du papier, au moyen desquelles certains bibliographes cherchent à déterminer le nom de l'imprimeur qui s'en est servi, et la date du livre où il est employé, ne prouvent souvent pas grand'chose; car ces marques désignent le fabricant, et non l'imprimeur.

Un écrivain anglais du dix-septième siècle, Fuller, prétendait que le papier participait en quelque sorte du caractère de la nation qui le fabriquait. « Le papier vénitien, dit-il, est élégant et fin; le papier français est léger, délié et mou; le papier hollandais, épais, corpulent, spongieux. »

Si, du temps de Fuller, on avait connu le papier gris sur lequel les Allemands impriment les ouvrages qu'ils

¹ *Recherches sur le premier usage des registres, etc.*, 1785, in-8, p. 48.

vendent si cher, il n'aurait pas manqué d'établir une comparaison entre cette couleur terne et l'esprit quelque peu nébuleux de nos voisins d'outre-Rhin.

Ajoutons en passant qu'à l'époque où écrivait Fuller (1662), l'Angleterre ne pouvait encore fabriquer elle-même le papier nécessaire à sa consommation. Cette industrie avait été importée chez elle, en 1588, par un Allemand. Huit ans auparavant, on avait rendu un arrêt contre les livres, « parce que, disent les termes de l'acte, l'argent du royaume s'en va en papier, chose chère et venant du dehors ¹. »

Chaque page in-fol., in-4 ou in-8, était ordinairement divisée en deux colonnes et plus rarement imprimée à longues lignes. Ces lignes, par suite de l'imperfection des procédés employés, variaient de longueur et de nombre dans les pages d'un même ouvrage.

Les imprimeurs ont souvent employé, pour composer une même forme, des caractères d'un œil différent et fondus dans diverses matrices.

Les marges, dans les éditions importantes, étaient fort larges, probablement afin que l'on pût y écrire des annotations ou y faire mettre des ornements comme dans les anciens manuscrits.

L'encre employée dans les livres d'images était claire et pâle, mais elle ne tarda pas à se perfectionner, si bien que celle dont on s'est servi dans les premiers ouvrages imprimés n'a jusqu'à présent éprouvé aucune altération.

Ratdolt imprima, en 1482, plusieurs exemplaires d'un Euclide avec une encre imitant l'or; aussi quelques bibliographes, fort ignorants des procédés employés dans

¹ Voyez d'Israëli, *Curiosities of literature*, Ch. Origin of the materials of writing, et le dernier chapitre des *Amenities of literature*.

la typographie, se sont imaginé que ce livre avait été imprimé avec des caractères d'or.

Au dix-huitième siècle, on vantait la beauté et la solidité des encres employées par les Espagnols; cela tenait à ce que chez eux chaque imprimeur fabriquait lui-même, d'après la recette que lui avait transmise son prédécesseur, l'encre dont il se servait. Cette substance se trouvait par là à l'abri de toutes les falsifications, que les fabricants ne manquent pas, au bout d'un certain temps, de faire subir aux objets de consommation usuelle.

Les ornements typographiques furent employés par les premiers artistes allemands; presque tous les imprimeurs hollandais et belges ont enrichi leurs éditions de portraits, d'écussons, d'images, de lettres grises et de figures gravées sur bois.

Les premiers imprimeurs ne tiraient pas, en général, plus de trois cents exemplaires d'un ouvrage. «Le papier, dit Lambinet, le parchemin, la presse, les enlumineurs, les traducteurs, les correcteurs nécessitaient de grandes dépenses. De là la rareté, la cherté même des livres de première édition. Ils imprimaient tout au plus trois cents feuilles par jour. Cette petite quantité procédait du défaut de leurs presses, qui n'avaient ni la mobilité, ni le roulement des nôtres. Il est probable qu'ils en employaient plusieurs pour l'impression d'un même ouvrage. Ma conjecture est fondée sur le récit authentique de Braun. Il nous apprend qu'un ancien abbé, Melchior de Stamham, voulant établir une imprimerie dans l'abbaye de Saint-Ulric, à Augsbourg, prit, en 1472, un habile ouvrier de cette ville, nommé Saurloch. Il employa une année à préparer tous les instruments nécessaires. Il acheta de Jean Schuessler cinq presses qui lui coûtèrent 75 florins du

Rhin : il en fit construire cinq autres petites, fit fondre des caractères d'étain, et commença à imprimer en 1473. Il donna une édition du volumineux *Miroir* de Vincent de Beauvais. Il en achevait la troisième partie lorsqu'il mourut. Il avait dépensé 702 florins à élever son imprimerie et à la faire valoir. Son successeur, Henri, trouvant sa maison obérée, vendit les trois parties du *Speculum* pour 24 florins.

« Le prix des livres variait, dans une même ville, à raison du nombre des imprimeurs et des imprimés. Dans l'espace de sept ans, Sweinheym et Pannartz imprimèrent à Rome plus de douze mille quatre cents volumes, et Philippe de Lignamine, dans la même ville, en fit sortir de ses presses plus de cinq mille en 1476. Souvent un typographe réimprimait dans le même endroit l'ouvrage mis au jour par un de ses concitoyens. Les premières éditions étaient contrefaites dans d'autres États et circulaient de proche en proche. Il se faisait un commerce d'échange entre les principaux imprimeurs. Le prix des livres, pour les particuliers, variait selon les localités et les circonstances. Le *Catholicon* de Jean de Janua fut vendu, en 1465, au monastère de Sainte-Marie d'Altenbourg, 41 écus. Le même ouvrage, dix ans après, ne coûta que 15 florins d'or (c'est-à-dire environ le tiers). La *Bible de Mayence*, de 1462, imprimée sur parchemin, fut achetée 40 écus d'or par Guillaume de Tourneville, évêque d'Angers, et ce fut Herman de Stathoen, facteur de Fust et Schœffer, qui la lui vendit en 1470. Le *Missel* de Würzburg, imprimé sur membrane, fut cédé à William Kewsth, Anglais, pour 18 florins d'or en 1481 ¹. »

¹ *Origine de l'imprimerie*, tome I, p. 308.

Voici, par opposition, les prix qui ont été payés, dans les temps modernes, pour certaines éditions publiées dans le quinzième siècle.

La célèbre Bible sans date, attribuée à Gutenberg.	2 499 fr.	
Le Psautier de 1457, imprimé à Mayence par Fust et Schœffer, acheté par Louis XVIII pour la Bibliothèque royale, 1 vol.	42 000	
Les Commentaires de César, 1469, 1 vol.	1 362	
L'Aulu-Gelle, imprimé à Rome, en 1469, 1 vol.	1 760	
Le Martial, imprimé à Venise, vers 1470, 1 vol.	1 274	
Le Pline, imprimé à Venise, vers 1469, 1 vol.	3 000	
Le Tite-Live, imprimé à Rome, vers 1469, grand in-folio, 1 vol.	21 672	
Le Florus, imprimé vers 1470, dans la maison de Sorbonne, par Gering, Crantz et Friburger.	801	
Le Décaméron de Boccace, imprimé à Venise, en 1471, 1 vol.	56 974	60 c.
Le Recueil des histoires de Troyes, premier livre, imprimé en anglais par W. Caxton (Voy. p. 96), 1 vol. in-fol. 1471.	26 542	50 c.
Le Dante, imprimé à Foligno, en 1472, 1 vol.	799	

Les éditions du quinzième siècle sont désignées par les bibliographes sous le nom d'*incunables*, du latin *incunabula* (berceau), par allusion à cette époque, où l'art de l'imprimerie était encore dans l'enfance.

DES LIBRAIRES.

La plus ancienne mention du commerce des livres, chez les Grecs, se trouve dans Xénophon. En parlant des Thraces, habitant les bords du Pont-Euxin, et qui s'étaient partagé une partie de la côte pour piller les bâtiments naufragés, « on trouve, dit-il, sur ce rivage, beaucoup de lits, de coffres, de livres et d'autres meubles, que les gens de mer portent dans des caisses ¹. »

Il y avait des libraires à Athènes, du temps de Zénon ; et il se tenait déjà chez eux des espèces de réunions littéraires. Du moins, c'est ce que l'on peut conclure du passage suivant de Diogène Laërce (*Vie de Zénon*) : « Zénon, dit-il, âgé de trente ans, vint à Athènes, où il s'assit auprès de la boutique d'un libraire, qui lisait (à haute voix) le second livre des *Commentaires* de Xénophon. Touché de cette lecture, il demanda où se tenaient ces hommes-là. Le hasard voulut que Cratès vint à passer dans ce moment. Le libraire le montra à Zénon, et lui dit : « Vous n'aurez qu'à suivre celui-ci. » Depuis lors, il devint disciple de Cratès. »

Un autre passage de la *Vie de Platon*, par le même auteur, permettrait, peut-être, de supposer qu'il y eut à Athènes, au quatrième siècle, des espèces de cabinets de lecture. « Antigone de Caryste, dans son ouvrage sur Zénon, dit-il, affirme qu'après l'édition des livres de Platon, ceux qui souhaitaient d'en savoir le contenu payaient, pour cela, ceux qui les possédaient. »

¹ *Anabase*, l. VII, c. 5.

La profession de libraire ne fut pas d'abord distincte de celle de copiste ; et l'écrivain vendait les livres qu'il avait transcrits, comme aujourd'hui dans nos provinces, les imprimeurs ont aussi un magasin de librairie : de là vient (voy. p. 50) que le mot *librarius*, qui désignait les copistes, fut ensuite appliqué aux libraires. « De même, dit Vossius, dans ses *Commentaires sur Catulle*, que, chez les Grecs, l'écrivain (*bibliographus*), le relieur (*bibliopegus*), le marchand (*bibliopola*), n'étaient qu'une seule et même personne, de même, à Rome, ces trois emplois étaient réunis entre les mains de celui qu'on appelait *librarius*. »

Catulle nommait les librairies *libelli*, et Aulu-Gelle, *librariæ* ; le mot français *librairie* ne signifia, pendant longtemps, que bibliothèque. « Le roi Louis XI, raconte Brantôme (*Vie du maréchal de Strozze*), disoit d'un prélat de son royaume qui avoit une très-belle librairie et ne la voyoit jamais : qu'il ressembloit à un bossu qui avoit une belle bosse sur son dos et ne la voyoit pas. »

Les écrivains latins nous ont fait connaître les noms et la demeure de plusieurs libraires. Le quartier d'Argilet, dans la seconde région de la ville, étoit le centre du commerce de la librairie.

Il existoit des libraires dans les Gaules, dès le premier siècle de l'ère chrétienne. « Je ne croyais pas, dit Plin le Jeune, qu'il y eût des libraires à Lyon : aussi, ai-je eu d'autant plus de plaisir à apprendre qu'on y vendait mes petits livres ; et je me félicite de les voir jouir à l'étranger de la vogue qu'ils ont eue à Rome. »

Les devantures des boutiques étoient couvertes d'inscriptions et d'affiches indiquant les ouvrages en vente. A l'intérieur, tant que la forme de rouleaux fut la forme

la plus usitée pour les livres, les murs étaient garnis de cases assez semblables à celles que présente l'intérieur de nos colombiers, et que, probablement pour cette raison, Martial appelle des *nids* (*nidi*).

Les librairies étaient le rendez-vous des oisifs et des gens de lettres ; c'était là qu'on apprenait les nouvelles littéraires du jour, que l'on discutait sur des points de grammaire et de philosophie, que l'on éclaircissait les passages difficiles des anciens auteurs. Aulu-Gelle, dans les *Nuits attiques*, nous a laissé une peinture de ces réunions.

« Il n'y a pas long-temps, dit-il, un ignorant plein de vanité se louait et se vantait chez un libraire, comme si, seul sous le ciel, il eût entendu les satires de Varron, satires qu'on appelle indistinctement *cyniques* ou *ménippées*. Il nous jetait à la tête des passages faciles, et semblait croire qu'on n'ambitionnerait même pas l'honneur d'en conjecturer le sens. J'avais sur moi un de ces livres de satires, intitulé ὑδραότων. Je m'approchai, et je lui dis : « Tu sais, maître, le vieux proverbe des Grecs : Musique secrète n'est bonne à rien. Je te prierai donc de lire ces vers, et de m'expliquer le proverbe qu'ils renferment. — Lis plutôt toi-même, me répondit-il, les vers que tu ne comprends pas, afin que je les explique. » Je repris : « Comment pourrais-je lire ce que je ne puis comprendre ? Je mettrai tant de confusion dans ma lecture, que j'en jetterai dans ton esprit. » On fut unanime à penser comme moi ; et, pour satisfaire au désir général, notre glorieux prit de ma main le manuscrit, dont le texte était singulièrement pur, et l'écriture très-nette. Il le prit avec quelque dépit et quelque tristesse. Dois-je poursuivre ? Je n'ose, en vérité, demander qu'on me croie. L'en-

fant le plus novice, à l'école, aurait été moins ridicule, s'il eût tenu ce livre, tant il brisait le sens des phrases et estropiait les mots. Il me rendit mon livre au milieu des éclats de rire : « Tu le vois, me dit-il, mes yeux sont « malades, fatigués par des veilles continuelles; à peine « puis-je lire les premières lettres. Aussitôt que mes yeux « seront remis, reviens, et je te lirai le livre tout entier. « — Je souhaite un prompt rétablissement à tes yeux, « répondis-je; mais les yeux ne sont ici pour rien, dans « le passage que tu as lu. *Prandium caninum*, que si- « gnifie-t-il, je te prie? » L'illustre fourbe se lève aussitôt, comme effrayé par la difficulté de ma question, et s'écrie en s'en allant : « Ce n'est pas peu de chose que cela. Je n'enseigne pas cela gratis ¹. »

Sous les empereurs byzantins, les boutiques de libraires étaient encore un lieu de réunion. Agathias, au livre II de l'*Histoire de Justinien*, parle d'un certain médecin nommé Uranie, qui se trouvait souvent dans les boutiques de libraires. « Là, dit-il, il agitait avec des personnes qui n'avaient aucune teinture des sciences des questions pleines de témérité et d'insolence sur le sujet de l'essence et des attributs de Dieu... Ils s'assemblaient le soir, après avoir donné la plus grande partie de la journée à la débauche. »

Outre les magasins de livres, dans les librairies proprement dites, il y avait encore, chez les Romains, des étalages sous les portiques et dans d'autres lieux publics, étalages fort semblables à ceux que nous voyons à Paris sous les galeries de l'Odéon et du Palais-Royal, sur les quais et dans quelques rues. Les amateurs de li-

¹ L. XIII, c. 30, traduction de la collection Dubochet.

vres fréquentaient fort ces boutiques en plein vent, où ils trouvaient souvent à faire d'excellents marchés.

« Étant débarqué à Brindes, à mon retour de Grèce en Italie, dit Aulu-Gelle, je me promenais, au sortir du navire, sur ce port fameux, lorsque j'aperçus un étalage de livres à vendre. Aussitôt, avec l'avidité d'un amateur, je courus les examiner. C'était une collection de livres grecs, remplis de fables, de prodiges, de récits étranges et incroyables; les auteurs étaient d'anciens écrivains, dont le nom n'est pas d'une médiocre autorité: Aristée, de Proconnèse; Isigone, de Nicée; Ctésias, Onésicrite, Polystéphanus, Hégésias. Ces livres, fort délabrés et tout couverts d'une antique poussière, avaient une triste apparence. Toutefois, je les marchandai. La modicité inattendue du prix me décida aussitôt à en faire emplette; et, ayant payé la somme légère qu'on me demandait, j'emportai un grand nombre de volumes, que je parcourus pendant les deux nuits suivantes ¹. »

De quel prix serait aujourd'hui pour nous l'étalage du plus misérable de ces bouquinistes!

Les récitations publiques, dont nous avons parlé assez longuement dans les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES ², précédaient habituellement chez les Romains la publication d'un livre. Cette publication avait lieu en général par le moyen des libraires qui faisaient transcrire à leurs frais les ouvrages destinés au public. Cependant les auteurs, lorsqu'ils étaient assez riches pour avoir des esclaves lettrés, éditaient aussi quelquefois leurs propres ouvrages. Pline le Jeune, parlant d'un riche vaniteux nommé

¹ *Nuits attiques*, l. IX, c. 4.

² Voyez p. 549 et suiv.

Régulus, qui venait de perdre un fils : « Ces jours passés, dit-il, il lut dans une nombreuse assemblée un livre sur la vie de son fils et de son fils enfant ; en outre il a fait transcrire cet ouvrage à mille exemplaires qu'il a répandus dans toute l'Italie et dans les provinces de l'empire. » Cicéron faisait transcrire, par ses propres copistes, ses ouvrages, qu'il ne livrait à son éditeur, Atticus, qu'après avoir fait réviser soigneusement ces premières copies.

Un livre se publiait souvent à l'insu de son auteur, et il devait être facile à un plagiaire de s'approprier des opuscules anonymes. « Quelques-uns de vos vers, écrit Pline le Jeune à Octave (liv. II, lettre X), échappés malgré vous, ont déjà paru. Si vous ne prenez soin de les rappeler et de les rassembler, ces vagabonds sans aveu trouveront maître... Vous n'allez dire, à votre ordinaire : « C'est l'affaire de mes amis. » Je souhaite de tout mon cœur que vous ayez des amis assez fideles, assez savants, assez laborieux pour vouloir se charger de cette entreprise et pour la pouvoir soutenir ; mais croyez-vous qu'il y ait beaucoup de sagesse à se promettre des autres ce que l'on se refuse à soi-même ? »

Trois siècles plus tard, saint Jérôme se plaignait qu'il ne pouvait écrire le moindre ouvrage sans que ses amis ou ses envieux s'empressassent de le publier.

Voici une lettre assez intéressante adressée par Quintilien à son libraire :

« Vous n'avez pas laissé passer un jour sans renouveler vos instances, je dirai presque vos reproches, pour me déterminer à publier le traité que j'avais adressé à mon ami Marcellus sur l'*Institution de l'orateur*. A vrai dire, mon travail ne me semblait pas encore assez mûr, n'y

ayant consacré, comme vous le savez, qu'un peu plus de deux ans, et étant distrait par tant d'autres soins; encore ce temps fut-il employé moins à le rédiger qu'à faire les recherches presque infinies qu'il exigeait et à lire une foule innombrable d'auteurs. Ensuite, d'après le conseil d'Horace, qui, dans son Art poétique, recommande aux écrivains de ne point trop se presser, et « de les garder neuf ans en portefeuille, » je laissai reposer le mien et refroidir mon amour d'auteur, afin d'être en état de le revoir avec plus de sévérité et de le juger avec l'impartialité d'un lecteur. Toutefois, s'il est aussi impatientement attendu que vous le dites, livrons la voile au vent et faisons des vœux pour un heureux voyage. Au reste, je compte beaucoup sur vos soins consciencieux pour qu'il parvienne au public avec toute la correction possible ¹. »

Les anciens publiaient leurs ouvrages ou quand ils étaient entièrement terminés, ou seulement par parties. Les libraires, pour exciter la curiosité du public lors de l'apparition d'un livre nouveau, en faisaient écrire le titre en grosses lettres sur les devantures de leurs boutiques, sur les colonnes et les murailles destinées aux affiches. Il est probable, en outre, qu'ils distribuaient des prospectus où étaient indiqués tous les détails relatifs à la vente du livre. La troisième épigramme du premier livre de Martial était peut-être destinée à figurer sur un de ces prospectus. Elle a pour titre : *Au lecteur, sur le lieu où se vendent les livres de l'auteur.*

« Toi qui désires avoir mes livres partout avec toi, et veux en faire les compagnons de ton lointain voyage,

¹ Traduction de la collection Dubochet. Cette lettre est placée en tête du premier livre de l'*Institution oratoire*.

achète ceux que le parchemin resserre entre deux courtes tablettes. Laisse aux bibliothèques les gros volumes. Une main suffit pour tenir mon livre. Cependant, pour que tu saches où l'on me vend et que tu n'aïlles pas couvrir toute la ville, je vais te servir de guide. Va trouver Secundus, l'affranchi du docte Lucensis, derrière le temple de la Paix et le marché de Pallas. »

Il paraît que les libraires de l'antiquité avaient, comme les copistes du moyen âge et les libraires modernes, l'habitude de mettre leur nom aux livres qu'ils publiaient, et il en est résulté souvent que, dans les anciens manuscrits, le nom du libraire a été pris pour celui de l'auteur. Ainsi, suivant Eckhard, *les Vies des grands capitaines*, que l'on regarde généralement comme étant l'œuvre de Cornélius Nepos, ont été pendant longtemps attribuées à un libraire du temps de Théodose, Æmilius Probus, sous le nom duquel on les a même imprimées.

Les libraires de l'antiquité achetaient-ils aux auteurs le droit de publier et de vendre leurs ouvrages? Cette question, sur laquelle nous reviendrons plus tard, est restée à peu près indécise ; mais, en tous cas, les libraires dans l'antiquité avaient un grand avantage sur les libraires modernes : c'est qu'ils pouvaient ne faire faire d'abord qu'un petit nombre d'exemplaires de l'ouvrage qu'ils éditaient, et se borner ensuite à remplacer par de nouvelles copies celles qu'ils avaient vendues. De cette manière ils pouvaient n'avoir à redouter que fort peu de chances de pertes. Quand même il leur serait resté en magasin des exemplaires qu'ils n'auraient pu vendre, rien ne leur était plus facile que d'en enlever l'écriture et de faire servir de nouveau le papyrus ou le parchemin. Ils ne perdaient alors que la main-d'œuvre du copiste.

« Un autre avantage de la forme des éditions dans l'antiquité, dit Géraud, c'est qu'en tout état de choses l'auteur pouvait faire des corrections à son livre et que ces corrections étaient à l'instant reportées sur tous les exemplaires de l'ouvrage qui étaient encore en magasin. Cicéron, dans une de ses lettres, prie Atticus d'employer trois de ses copistes à effacer un mot dans le plaidoyer pour Ligarius. Voici un autre passage non moins remarquable du même écrivain. « Vous lisez mon traité, et « je vous en suis bien reconnaissant; je le serai encore « davantage si, non-seulement dans vos exemplaires, « mais dans ceux des autres vous voulez remplacer le « nom d'Eupolis par celui d'Aristophane... » On conçoit que de simples corrections ne devaient offrir aucune difficulté, puisqu'on avait le moyen d'effacer la première écriture sur une feuille entière, et d'employer une seconde fois cette même feuille comme si elle n'eût jamais servi.

« S'il était toujours facile de corriger, au gré de l'auteur, tous les exemplaires de son livre qui restaient en magasin, il était bien difficile de faire participer à ces améliorations successives les copies déjà vendues, surtout celles qui avaient été expédiées au loin. Il y avait donc une certaine diversité entre les différents exemplaires d'une même édition, et c'est dans cette diversité qu'ont pris naissance les variantes recueillies par les érudits des temps modernes dans les anciens manuscrits qui nous restent d'un même ouvrage¹. »

Du reste, les variantes ne proviennent pas uniquement des corrections faites par les auteurs. Elles résultent aussi

¹ *Essai sur les livres dans l'antiquité*, p. 204-206.

des altérations et des modifications de tout genre qui ont été volontairement ou involontairement introduites dans les manuscrits à diverses époques. Nous nous sommes déjà étendu sur ce sujet dans les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES¹.

Pendant les premiers siècles du moyen âge, il n'y eut pas, à proprement parler, de libraires. Le nombre de ceux qui se livraient à l'étude fut si restreint pendant longtemps, que les couvents suffisaient seuls à la transcription des livres. Mais il n'en fut pas de même lors de la fondation des universités, au treizième siècle. L'Université de Paris s'adjoignit des clercs-libraires jurés, désignés sous les deux noms de *librarii* et de *stationarii*². Les premiers statuts relatifs à la librairie sont datés de 1259 et de 1275. Dans le rôle de la taille de Paris pour l'année 1292, on trouve 24 copistes, 17 relieurs et 8 libraires³.

Le règlement le plus explicite fait par l'Université sur la librairie date de l'année 1342. Nous allons donner la traduction de quelques-uns de ses articles :

« Premièrement. Les libraires devront recevoir, garder, exposer et vendre fidèlement les livres destinés à la vente; ils ne supprimeront pas et ne cacheront pas les livres à vendre, mais les exposeront toujours en temps et lieu convenables, lorsqu'on les leur demandera. — *Item*,

¹ Voyez le chapitre des SUPPOSITIONS D'AUTEURS, p. 155 et suiv.

² Un vieux scoliaste d'Horace appelle *stationes* les étalages de livres sous les portiques publics. Le mot *stationer* est resté en anglais pour signifier libraire.

³ La corporation des libraires de Paris, avant la découverte de l'imprimerie, se composait des écrivains, des libraires, des relieurs, des enlumineurs et des parcheminiers.

lorsqu'ils en seront requis par un vendeur, ils devront, moyennant salaire, estimer le livre qui leur sera présenté, et dire sincèrement combien ils croient que ce livre pourrait être vendu, comme s'ils voulaient l'acheter eux-mêmes. — *Item*, sur la demande du vendeur, ils mettront dans un endroit patent du livre à vendre le prix de ce livre et le nom de l'auteur. — *Item*, quand ils auront vendu les livres, ils ne les livreront pas à l'acheteur et n'en recevront pas le prix avant d'en avoir averti le vendeur, et d'avoir obtenu son consentement. — *Item*, ils ne devront pas, pour la vente des livres, exiger du vendeur et de l'acheteur, s'ils sont maîtres ou écoliers à Paris, au-delà de quatre deniers par livre, et si ce sont des étrangers, au-delà de six deniers. — *Item*, ils ne feront pas, par eux ou par un autre, aucune convention pour des pots-de-vin (*de vino recipiendo*), au-delà de ce qui a été fixé par l'Université. — *Item*, ils auront des exemplaires aussi corrects que possible. — *Item*, ils n'exigeront des maîtres et des écoliers rien au-delà de la taxe arrêtée par l'Université. — *Item*, chacun d'eux placera à sa fenêtre une tablette de parchemin, écrite en caractères nets et lisibles, sur laquelle seront indiqués tous les exemplaires qu'il possède, avec le prix de la taxe pour chacun d'eux. Ils ne communiqueront aucun exemplaire non taxé avant de l'avoir soumis à ladite Université... Si un libraire ose enfreindre un de ces articles ou y contrevenir en quoi que ce soit, il sera privé de sa charge jusqu'à satisfaction convenable et décision contraire de l'Université. »

Un statut de l'année 1523 renferme les articles suivants :

« Aucun libraire ne refusera les exemplaires d'un livre

à quelqu'un qui voudra le transcrire, moyennant honnête rétribution et satisfaction aux réglemens de l'Université. Aucun libraire ne louera ses livres plus cher qu'il n'aura été fixé par l'Université; aucun libraire ne louera un livre avant qu'il ait été corrigé et taxé par l'Université.»

La taxe des livres était une mesure fort nécessaire, le monopole de la vente étant concentré entre les mains de quelques libraires. Chevillier, dans *l'Origine de l'imprimerie de Paris*, a tiré du *Livre du recteur* la liste d'un très-grand nombre d'ouvrages taxés. Nous en extrayons les détails suivans :

Le livre des *Homélies* de saint Grégoire, 28 feuillets, taxe 18 deniers.

Le livre des *Sacrements*, de Hugues de Saint-Victor, 240 feuillets, 3 sols.

Le livre des *Confessions* d'Augustin, 21 feuillets, 4 deniers.

Le livre des *Homélies* d'Augustin sur la pénitence, 9 feuillets, 6 deniers.

La *Somme* de Thomas d'Aquin, sur la théologie, premier livre, 56 feuillets, 3 sols.

L'Apparat des décrets, 6 sols.

La *Somme* de Hugues, 8 sols.

Le texte d'Infortiat, 4 sols.

Le libraire vendait et transportait sa marchandise sous l'*hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps*. Il prêtait serment d'observer les statuts de l'Université; et fournissait un cautionnement de 100 livres. Quatre membres de la corporation, choisis par les libraires, devaient, sous leur responsabilité personnelle, veiller à l'observation des réglemens.

Une partie de ces règlements fut aussi en vigueur dans la capitale de l'Autriche. Lorsque l'archiduc Albert III fonda l'université de Vienne, en 1384, il fit copier les statuts de tous les corps qui composaient l'université de Paris, et en adopta plusieurs.

La découverte de l'imprimerie donna une immense impulsion au commerce de la librairie. Les libraires continuèrent à être regardés comme faisant partie de l'Université, et participèrent à tous les privilèges de ce corps ; ces immunités leur furent confirmées par un édit de Louis XII donné à Blois, le 9 août 1513. Nous croyons devoir donner quelques extraits de cet édit, qui contient un éloge fort remarquable de l'imprimerie et de la presse.

« Voulant, notre dite fille, l'Université de Paris et suppôts d'icelle, et mesmement lesdits Libraires, Relieurs, Illumineurs et Ecrivains, qui sont les vrais suppôts et officiers esleus par tout le corps de l'Université, être entretenus en leurs libertés, privilèges, franchises, exemptions et immunités; et que d'iceux ils jouissent et usent entièrement, pleinement et paisiblement, sans permettre qu'ils leur soient aucunement enfreints, diminués ou enlevés, pour la considération du grand bien qui est advenu en notre royaume, au moyen de l'art et science de l'impression, l'invention de laquelle semble être plus divine que humaine, laquelle, grâces à Dieu, a été inventée et trouvée de notre temps, par le moyen et industrie desdits Libraires, par laquelle notre sainte Foy Catholique a été grandement augmentée et corroborée, justice mieux entendue et administrée, et le divin service plus honorablement et plus curieusement fait, dit et célébré, au moyen de quoy tant de bonnes et salutaires doctrines ont été manifestées, communiquées et publiées à tout

chacun, au moyen de quoy notre royaume précelle tous les autres ; et autres innumérables biens qui en sont procédés et procèdent encore chacun jour et à l'honneur de Dieu, et augmentation de notre dite Foy Catholique, comme dit est. Pour ces causes, etc. »

Nous verrons ailleurs que les successeurs de Louis XII et, entre autres, le *Père des lettres*, François I^{er}, furent loin d'accorder la même protection aux imprimeurs et aux libraires. Ce dernier, par un édit qui ne tarda pas à être révoqué, ordonna, même sous peine de mort, la fermeture des boutiques de librairie ; et les libraires n'en furent pas moins, pendant le seizième siècle, assujettis à des réglemens d'une rigueur excessive. Ils ne pouvaient (ordonnance du 27 juin 1553) vendre d'autres livres que ceux qui étaient inscrits sur les deux catalogues de leur magasin, catalogues dont le premier était exclusivement destinés aux livres approuvés par l'Église. Sous aucun prétexte, ils ne pouvaient faire venir de livres des pays séparés de la communion romaine ; et l'autorité ecclésiastique, qui devait assister à l'ouverture des ballots arrivant des autres pays (ord. 27 juin 1552), devait aussi approuver le catalogue de vente de toute bibliothèque. (Ord. sept. 1557.)

La peine de mort était prononcée contre les libraires qui publieraient la moindre gravure sans l'autorisation du roi, ou contre ceux qui vendraient ou distribueraient des livres sans permission spéciale.

Quelques adoucissements furent apportés à cette législation, lors de l'avènement de Henri IV ; mais, dès 1626, la peine de mort fut prononcée contre les auteurs et les distributeurs d'ouvrages attaquant la religion et le gouvernement.

Malgré ces entraves, la librairie française, et principalement la librairie parisienne, acquit, dès le seizième siècle, une brillante réputation.

« Les deux premières compagnies de libraires qui se formèrent dans l'Université de Paris pour ne faire que de belles et de bonnes impressions, dit Chevillier, prirent pour marque le Grand-Navire que l'on voit à la tête de leurs éditions, chargé des armes de France et de celles de l'Université. Les premières lettres des noms des associés sont gravées en haut des mâts. Jacques Dupuis, Sébastien Nivelle, Michel Sonnius et Baptiste Dupuis étaient de la première compagnie. Elle fut établie par les soins de M. le chancelier Chiverny, qui savait qu'à Venise il y avait de semblables associations, comme celle qui prit pour sa marque l'aigle : c'était la grande société ; et celle qui mettait à ses éditions une colombe tenant à son bec une branche d'olivier, c'était la petite société. La compagnie de Paris, appelée du Grand-Navire, s'acquittant tant de réputation dans les pays étrangers, qu'on n'y visitait point les livres où l'on voyait cette marque, et quand on reconnaissait qu'ils étaient sortis des presses de cette grande société de Paris. »

Sous Louis XIV, la corporation des libraires de Paris, qui se composait des libraires et des fondeurs de caractères, fut entièrement réorganisée par l'édit du mois d'août 1686. Le nombre des libraires fut fixé à vingt-quatre, et le gouvernement s'arrogea sur eux l'autorité possédée jadis par l'Université. On institua soixante-dix-neuf censeurs royaux, savoir : dix pour les ouvrages de théologie, onze pour la jurisprudence, douze pour les sciences médicales et physiques, huit pour les mathématiques, trente-six pour l'histoire et les belles-lettres et

deux pour les beaux arts. Ces chiffres donnent une idée du mouvement de la presse à cette époque.

L'édit de 1686 renferme quelques articles qui soulèveraient bien des réclamations s'ils étaient aujourd'hui remis en vigueur. Tel est l'article 3 du titre II : « Tous les libraires et imprimeurs imprimeront et feront imprimer les livres en beaux caractères, sur de bons papiers et bien corrects. » Tel est encore l'article 40 du titre VI : « Aucun ne pourra à l'avenir tenir imprimerie ou boutique de libraire à Paris... qu'il ne soit congru en langue latine et ne sache lire le grec. »

Les libraires devaient demeurer dans le quartier de l'Université ; mais les infractions à ce règlement étaient si nombreuses, que de 1600 à 1686 on rendit à ce sujet plus de vingt édits, dont l'un, donné le 1^{er} avril 1620, enjoignait à tous les imprimeurs et libraires de se retirer en l'Université sous peine de la vie. Voici comment s'exprime l'article 12 de l'édit de 1723, qui n'était guère que la reproduction de l'édit donné par Louis XIV en 1686 : « A l'égard des libraires qui n'auront imprimerie, ils pourront tenir leurs boutiques dans le quartier de l'Université ou au dedans du Palais, et non ailleurs ; à l'exception néanmoins de ceux qui voudront se restreindre à ne vendre que des heures et des petits livres de prières, des édits, déclarations et arrêts seulement, auquel cas ils pourront encore demeurer aux environs du Palais, dans la rue et parvis de Notre-Dame, Pont-au-Change et quai de Gèvres ; à peine de confiscation des autres livres dont ils se trouveront saisis et d'amende arbitraire. Et afin que sous le mot d'Université quelques libraires et imprimeurs n'affectent pas d'aller demeurer dans les lieux les plus écartés de l'étendue du quartier de l'Université, veut Sa

Majesté qu'ils soient tenus d'établir leurs demeures depuis l'extrémité et y compris le pont Saint-Michel, et depuis la rue de la Huchette et rue de la Bûcherie jusqu'à la rue du Fouarre, rue Galaude, place Maubert, rue du Mûrier, rue Saint-Victor, quai de la Tournelle depuis la rue des Bernardins jusqu'à la porte Saint-Bernard, montagne Sainte-Geneviève, jusqu'à la rue Bordet, rue des Prêtres-Saint-Étienne-du-Mont, carré de Saint-Étienne, rue Saint-Étienne-des-Grès, rue Saint-Jacques jusqu'aux Jacobins, rue des Cordiers, place de Sorbonne, rue de la Harpe, rue des Cordeliers, rue de la Bouclerie, carrefour du Pont-Saint-Michel, rue Saint-André-des-Arts, quai des Augustins, jusques et compris la rue Dauphine, quai Malaquais, jusques et compris les pavillons dépendants du collège Mazarin, et au dedans de toutes les rues qui sont enfermées dans l'enceinte de celles ci-dessus désignées, à l'exception toutefois des collèges et communautés, tant régulières que séculières, lieux prétendus privilégiés et renfermés esquels Sa Majesté défend auxdits imprimeurs et auxdits libraires de tenir leurs imprimeries et boutiques, ni d'y faire leurs demeures, à peine de confiscation des livres, presses, caractères et ustensiles servant à l'imprimerie, de privation de la maîtrise et de punition corporelle en cas de récidive.»

Les libraires à Londres avaient aussi un quartier spécial connu sous le nom de *Pater-Noster-row*. Quelques rues y portent encore des noms singuliers, la *Ruelle du symbole* (Creed-Lane), la *Ruelle de l'Ave-Maria* (Ave-Maria-Lane), le *Coin de l'Amen* (Amen-Corner). Cela vient de ce que dans ce quartier habitaient les libraires qui vendaient des ABC avec le Symbole, l'Ave-Maria, etc.

Le chancelier d'Aguesseau rédigea, en 1723, pour la

librairie parisienne, une ordonnance qui, étendue ensuite à tout le royaume, fut en vigueur jusqu'à la révolution et introduisit d'utiles réformes dans l'organisation de la librairie et de l'imprimerie. Le lieutenant général de police était chargé de l'exécution de cette ordonnance, et prononçait seul et en dernier ressort. Malgré les modifications apportées à la pénalité par un autre édit de 1757, la librairie n'en resta pas moins soumise à un régime arbitraire.

Quelques articles de cet édit avaient pour but d'empêcher les libraires de frauder le public par les prospectus ou les souscriptions. Le libraire-éditeur devait distribuer avec le prospectus au moins une feuille d'impression de l'ouvrage qu'il mettait en vente par souscription, et se conformer en tout point à ce spécimen. Si l'ouvrage n'était pas terminé à l'époque fixée, les souscripteurs pouvaient réclamer les sommes qu'ils avaient déboursées.

Le 30 août 1777, six arrêts du conseil introduisirent dans la législation de la librairie de nouvelles modifications. Pour être reçu libraire il fallait être de la religion catholique, de bonnes vie et mœurs et avoir subi un examen en présence des syndics, adjoints et autres préposés. Le recteur de l'Université, entre les mains duquel les imprimeurs et les libraires prêtaient serment, faisait expédier les lettres qui étaient soumises au lieutenant général de police et au garde des sceaux, avant l'arrêt du conseil. C'était le garde des sceaux qui réglait le tarif pour l'obtention des privilèges. Les droits des auteurs qui n'auraient pas cédé à des tiers leur propriété ou leur privilège étaient maintenus à perpétuité, tandis que la durée du droit de propriété des libraires était restreinte à la vie des auteurs.

Le nombre des libraires était illimité. La maîtrise de

librairie coûtait 1 000 livres et celle d'imprimeurs 1 500.

Toutes ces dispositions furent abrogées dès le commencement de la révolution, lorsque l'assemblée constituante eut décrété, en 1791, le principe de la libre concurrence.

Nous aurons de nouveau occasion de parler des entraves apportées de tout temps au commerce de la librairie, dans le chapitre que nous consacrerons à l'histoire de la liberté d'écrire.

DU PRIX DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE.

« Les anciens nous apprennent, dit Aulu-Gelle, que Platon, quoiqu'il ne possédât qu'un patrimoine très-modique, acheta pour 10 000 deniers (10 000 fr.) les trois livres du pythagoricien Philolaüs. Quelques auteurs assurent que cette somme lui fut donnée par son ami Dion de Syracuse. On rapporte aussi qu'Aristote, après la mort de Speusippe, paya 5 talents attiques (16 465 fr.) quelques livres composés par ce philosophe. Cette somme, évaluée dans notre monnaie, fait 72 000 sesterces. Le satirique Timon, dans un poëme intitulé *Sille*, où il donne carrière à sa malignité, apostrophe en termes injurieux Platon, qui, comme nous l'avons dit, était fort pauvre, pour avoir acheté très-cher un traité de philosophie pythagoricienne, et en avoir tiré par de nom-

breux plagiateurs son fameux dialogue du Timée. Voici les vers de Timon sur ce sujet :

« Et toi aussi, Platon, tu as été pris de l'envie de l'instruire; et tu as acheté pour beaucoup d'argent un petit livre avec l'aide duquel tu t'es mis à écrire toi-même ⁴. »

C'est là la plus ancienne mention du prix des livres faite par les écrivains de l'antiquité qui nous ont laissé bien peu de renseignements à ce sujet. On trouve encore quelques indications dans Martial.

« Près du forum de César, dit-il dans la cent dix-huitième épigramme de son deuxième livre, se trouve une boutique dont la devanture est toute couverte de titres d'ouvrages, de sorte qu'on y lit d'un coup d'œil les noms de tous les poètes. Là vous demanderez mon livre, en vous adressant à *Atrectus*, c'est le nom du marchand. Du premier ou du second casier il tirera un Martial bien poli et orné de pourpre, qu'il vous vendra cinq deniers (environ 4 fr. 95 cent.). »

L'ouvrage dont il s'agit ici est le premier livre des épigrammes de Martial, composé de sept cents vers. Ailleurs, parlant de son livre XIII, composé de cent vingt-sept titres fort courts et de deux cent soixante-quatorze vers, le même poète dit (ép. 3) : « Toute la foule des présents réunis dans ce petit livre te coûtera quatre sesterces (99 centimes). Quatre ! c'est trop. — Peut-être l'auras-tu pour deux, et le libraire Tryphon y trouvera encore du profit. » Si cette épigramme devait être prise à la lettre, il s'en suivrait que le libraire de Martial, en vendant quatre sesterces le XIII^e livre du poète, gagnait plus de cent pour cent sur chaque exemplaire.

⁴ *Nuits attiques*, liv. III, c. 47, traduction de la collection Dubochet. — Voy. aussi Diogène Laërce, *Vie de Platon*.

Voici maintenant quelques renseignements destinés à compléter ceux que nous avons déjà donnés sur le prix des livres au moyen âge.

En 690, Bénédicte Biscop, moine et fondateur du monastère de Warmouth, vendit à Alfred, roi de Northumberland, un manuscrit sur la cosmographie, pour huit cents acres de terre labourable.

En 1174, Walther, prieur de Saint-Swithen, à Winchester, acheta les *Homélies* de Bède et le Psautier de saint Augustin, pour douze mesures d'orge et un pallium sur lequel était représentée en broderie l'histoire de saint Birinus convertissant un roi saxon ¹.

W. de Howton vendit à l'abbé de Croxton, en 1276, une Bible commentée pour 50 marcs d'argent (833 fr.), tandis que la construction de deux arches du pont de Londres à cette époque coûta seulement 625 francs.

Dans le registre du prieuré de Bolton, à l'année 1305, on trouve cette note : *Pro quodam libro Sententiarum*, empt. XXX S. C'était le livre des Sentences du fameux Pierre Lombard. On aurait eu deux bœufs gras pour le même prix.

Dans un acte de 1332, Geoffroy de Saint-Liger, l'un des clercs libraires de Paris, reconnaît et confesse avoir vendu et cédé, sous hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps, un livre intitulé : *Speculum historiale in consuetudines Parisienses*, divisé et relié en quatre tomes couverts de cuir rouge, à noble homme messire Girard de Montagu, avocat du roi au parlement, moyennant la somme de 40 livres parisis.

¹ Timperley raconte qu'en 1120, Martin Hugues, moine, désigné par le couvent de Saint-Edmund's-Bury pour faire une copie de la Bible, ne put pas trouver de parchemin en Angleterre pour cet objet.

Le livre de Pierre Comestor, *Scolastica historia*, pris au roi de France à la bataille de Poitiers, fut acheté ensuite 100 marcs d'argent (environ 66 livres sterling) par le comte de Salisbury.

Pétrarque (mort en 1374) raconte, dans une lettre adressée à son ami Luc Penna, que Tusceus, son maître de grammaire et de rhétorique, grand libertin de son naturel, fut obligé, pour payer ses dettes, d'engager deux petits volumes de Cicéron.

« Un fort vieil instrument de ce même temps (1393), de foy irréprochable, fait mention qu'Alazacie de Blevis, dame de Romolles, femme du Magnifique Boniface de Castellane, baron d'Allemagne, faisant son dernier testament, laissa à une jeune damoiselle, sa fille, certaine quantité de livres où estoit escript tout le corps du droict, formé et peinct en belle lettre de main sur parchemin, l'enchargeant que au cas qu'elle vint à se marier, elle eût à prendre un homme de robe longue, docteur jurisconsulte, et que à ses fins elle luy laissoit ce beau et riche trésor, ces exquis et précieux volumes en diminution de son dot. Il faut noter que l'art d'imprimer n'estoit encor en usage ny descouvert par Guttemberg, gentilhomme d'Allemagne, et que celle des maisons nobles de Provence, qui avoit de tels volumes l'estimoit à grand honneur, et si tenoit bien d'avoir un ample et puissant héritage qui n'estoit pas ordinaire : parce que telle librairie de telle estoffe coustoit une grande somme d'argent, et ne se pouvoit copier et transcrire, ny mesme recouvrer qu'à prix de denier non petit. Et puis les hommes de lettres estoient si clair semés, tant rares, et tenus en telle estime et vénération de ce temps, que ceux qui pouvoient faire tomber en leurs mains semblables et si

chers volumes, les feuilletaient très-curieusement et y estudioient nuit et jour, les conservant précieusement ¹. »

En 1394, Louis d'Orléans acheta d'Olivier Lempire un Bréviaire en un seul volume, moyennant 40 écus d'or. — Un autre Bréviaire à l'usage de Paris, en deux grands volumes couverts de cuir blanc, fut acheté par le même prince, le 18 février 1397, pour 200 francs d'or.

En 1396, Jacques Johan, épicier et bourgeois de Paris, vendit à Louis, duc d'Orléans, pour la somme de 60 écus, deux livres « esquels sont contenuz, c'est assavoir, en l'un le *Livre du Trésor*, le *Livre de Julius César*, le *Livre des Rois*, le *Secret des Secrez* et le *Livre de Estrille Fauveau*, tout en un volume et enluminé, armoyé des armes du viez duc de Lancastre ; et en l'autre le *Romant de la Rose*, le *Testament de maistre Jean de Meun*, et le *Livre des Eschez moralisé*, tout en un volume enluminé d'or et d'azur et à ymages ². »

En 1400, une copie du *Roman de la Rose* fut vendue à Paris, devant les portes du Palais, 833 francs.

Les Heures que Charles VI donna, en 1412, à la duchesse de Bourgogne, coûtèrent 600 écus.

Un ancien rôle de l'abbaye de Saint-Étienne, à Caen, porte qu'en 1451 on acheta pour 7 francs les ouvrages de Pierre Lombard. Cette année on aurait eu pour la même somme soixante-dix boisseaux de blé.

¹ *L'Histoire et Chronique de Provence*, de Cæsar de Nostradamus, Lyon, 1614, in-fol., p. 516.

² Voyez la *Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois*, par Le Roux de Lincy, *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome v.

Nous aurions pu extraire de ce catalogue le prix d'un très-grand nombre d'ouvrages; mais ces volumes, étant presque tous ornés avec un grand luxe, ne peuvent guère servir à donner une idée de la valeur que les livres avaient par eux-mêmes.

Le 2 novembre 1447, Lantimer de Gisors passa un marché avec Guillaume Tuleu, procureur de l'Hôtel-Dieu de Paris, par lequel il donne audit hôpital, pour y demeurer et appartenir perpétuellement, un manuscrit intitulé : *le Pèlerinage de la vie humaine*, composé vers l'an 1358, par Guilleville, religieux bernardin de Chaales ; afin, dit Lantimer, « d'avoir le pardon de ses péchés, que le saint-père le pape a promis dans ses bulles octroyées audit Hôtel-Dieu, pour la somme nécessaire à son entretien... et en intention, sous la miséricorde de Dieu, que luy, sa femme et enfants, son père, mère, amis, bienfaiteurs présents, défunts et à venir, et en espécial son parrain, feu maistre Nicole Ducar, jadis chirurgien du roy Charles, que Dieu absoille, qui lui délaissa ce livre, soyent accompagnez et participans es bons pardons. »

Au milieu du quinzième siècle, le cardinal Jacques Piccolomini ayant prié le Florentin Donat Acciaïoli de lui acheter un Josèphe, Acciaïoli n'osa faire l'acquisition de cet ouvrage à cause de son prix élevé ; mais il offrit au cardinal 3 volumes de *Plutarque*, pour 80 écus d'or, et les *Épîtres* de Sénèque pour 16.

On trouve, au livre v des *Épîtres* d'Antoine Panormita ou de Palerme, une lettre adressée par ce savant au roi de Naples, Alphonse V, protecteur éclairé des lettres (mort en 1458). En voici la traduction :

« Vous m'avez fait savoir dernièrement de Florence qu'il y avait à vendre pour 120 écus d'or les œuvres de Tite-Live, en beaux caractères. Je supplie donc Votre Majesté d'acheter en mon nom et de me faire envoyer cet historien que nous avons coutume d'appeler le *roi des livres*. Pendant ce temps je me procurerai l'argent nécessaire pour rembourser le prix de l'ouvrage. Mais je dé-

sire bien savoir de vous qui a le mieux agi de Pogge ou de moi. Celui-ci, pour acheter une villa à Florence, a vendu un Tite-Live qu'il avait magnifiquement transcrit de sa main, et moi j'ai mis en vente une terre pour acheter Tite-Live... »

On lit dans la vingtième épître de Gaguin à Fichet, que, chargé par un de ses amis d'Italie d'acheter à Paris *les Concordances de la Bible*, le premier n'en avait trouvé qu'un exemplaire très-bien écrit, que le libraire Paschasius voulait vendre 400 écus d'or.

Louis XI ayant appris que la Faculté de médecine possédait un manuscrit de Basès, célèbre médecin arabe du dixième siècle, fit demander à la Faculté de le lui prêter pour qu'il le fit transcrire. Voici la réponse que lui adressa la Faculté :

« Nostre souverain seigneur, tant et si très-humblement que plus pouvons, nous nous recommandons à vostre bonne grâce, et vous plaise sçavoir, Nostre souverain seigneur, que le président, messire Jean de la Driesche nous a dit que lui avez rescrit qu'il vous envoyast *Totum continens Rasis* pour faire escrire ; et, pour ce qu'il n'en a point, seachant que nous en avons un, nous a requis que luy voulussions bailler. Sire, combien que toujours avons gardé très-précieusement ledit livre, car c'est le plus beau et plus singulier thresor de nostre Faculté, et n'en trouve point guères de tel ; neanmoins que de tout nostre cœur désirons vous complaire et accomplir ce qui vous est agréable, comme tenus sommes, avons délivré audit président ledit livre pour le faire escrire, moyennant certains gages de vaisselle d'argent et autres cautions qu'il nous a baillés en seureté, de le nous rendre, ainsi que selon les statuts de nostre Faculté faire se

doit, lesquels nous avons tous jurez aux Saintes Evangeliques de Dieu, garder et observer, ne autrement ne le pourrions avoir pour nos propres affaires. Priant Dieu, Sire, etc... Ce 29 novembre 1474. »

Plus bas il est dit que le gage qui devait être fourni à la Faculté a été fixé à 12 mares d'argent et 20 sterlings, et qu'en outre Malingre s'est constitué caution pour 100 écus d'or ¹.

Comme on le pense bien, la découverte de l'imprimerie fit rapidement tomber le prix des manuscrits. « Que d'actions de grâces ne vous rendra pas le monde littéraire et chrétien ! dit Jean-André, évêque d'Aleria, au pape Paul II, qui avait introduit l'imprimerie à Rome. N'est-ce pas une grande gloire pour Votre Sainteté d'avoir procuré aux plus pauvres la facilité de se former une bibliothèque à peu de frais, et d'acheter, pour vingt écus, des volumes corrects, qu'antérieurement on pouvait à peine obtenir pour cent écus, quoiqu'ils fussent remplis de fautes de copistes ? Maintenant on peut acheter un volume moins cher que ne coûtait autrefois sa reliure ². »

Pour compléter tout ce que nous venons de dire sur le prix et la valeur des livres avant la découverte de l'imprimerie, nous ne croyons pas inutile de montrer, par le catalogue suivant, que l'on pouvait, en 1521, se créer, à peu de frais, une petite bibliothèque classique. Nous le tirons textuellement d'un inventaire *inédit*, fait à Paris, le 22 mars 1525, après la mort de M^e Pot, en son vivant conseiller du roi, président es enquêtes, trésorier et chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais.

¹ *Historia Universitatis parisiensis*, par Du Boulay, tome v, p. 885.

² Épître dédicatoire des épîtres et des traites de saint Jérôme.

	Sols tournois.	Deniers.
Aulus Gélius.	6	»
Ariani prefacio de res gestas (sic) Alexandri.	8	»
Cicero de officiis cum commento. 4 vol.	12	»
— de Natura Deorum, textus avec Sallustus cum commento.	12	»
Tusculanes Ciceronis cum commento.	6	»
Retorica Ciceronis cum commento.	6	»
Plura Ciceronis.	2	»
Commentaria Cesarii (sic), Venize.	6	»
Diogenes Laercius.	2	»
Opera Dyonisii.	12	»
Herodiani historie.	16	»
Isidoris sinonima, escript à la main en parchemin.	»	6
Titus Livius. 5 vol.	17	»
Lucianus cum interpretatione Erasmi.	4	»
Philostratus de vita Apoloni (Apollonii).	»	12
Opera Platonis.	18	»
Plinius. 2 vol.	16	»
Priscianus cum commento.	5	»
Sallustius, impression d'Alde.	2	»
Opera Senesce. 4 vol.	20	»
Suetonius cum commento, impression de Venize.	18	»
Cornelius Tacitus.	6	»
Thucides (Thucydides) de Bello Pelomponesaaco (Peloponesiaco) ¹ .	6	»

¹ Le manuscrit d'où nous avons tiré ces détails forme un vol. in-4 sur parchemin, et appartient aux archives de Bourges. Nous en devons la communication à un laborieux et savant antiquaire, M. le baron de Girardot, conseiller de préfecture à Bourges.

DES BIBLIOTHÈQUES DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE.

Un savant bibliographe allemand, J.-J. Mader, dans une dissertation intitulée : *de Scriptis et Bibliothecis antediluvianis*¹, a cherché à prouver qu'avant le déluge, les hommes, qui étaient fort instruits dans tous les arts, possédaient des bibliothèques. L'imposition des noms par Adam, les fabuleuses colonnes sculptées par Seth et le prétendu livre d'Énoch, tels sont les faits qui lui ont servi de base pour émettre cette ridicule opinion, qu'il essaie, à grand renfort d'érudition, de faire partager aux lecteurs.

Sans nous arrêter à ces rêveries, nous dirons que la bibliothèque dont il est le plus anciennement fait mention dans l'histoire est celle que le roi égyptien Osymandias avait placée dans son immense palais de Thèbes. « Sur la porte de la bibliothèque sacrée, rapporte Diodore de Sicile (l. I, c. 49), on lisait ces mots : *Pharmacie de l'âme.* »

Après cette bibliothèque, on place, dans l'ordre chronologique, celle qui fut réunie par Pisistrate. « On dit, raconte Aulu-Gelle (l. VI, c. 17), que le tyran Pisistrate, ayant rassemblé un grand nombre d'écrits littéraires et scientifiques, fonda, chez les Athéniens, la première bibliothèque publique. Ceux-ci travaillèrent avec zèle à enrichir cette collection, et l'augmentèrent considérablement. Mais lorsque la ville fut prise par Xerxès, qui la fit

¹ Voyez encore du même auteur *De Bibliothecis*, 1666, in-4.

livrer aux flammes, à l'exception de la citadelle, tous les livres furent enlevés et transportés en Perse. Un grand nombre d'années après, le roi Seleucus Nicanor les rendit aux Athéniens. »

Athénée nous a conservé les noms des Grecs qui se rendirent célèbres par les collections de livres qu'ils avaient formées; il nomme, entre autres, Polyrate, tyran de Samos; Euclide l'Athénien, Nicoerate de Chypre, le poète Euripide et Aristote, dont la bibliothèque, après avoir appartenu à Théophraste et à Nélée, fut achetée par Ptolémée Philadelphe.

La bibliothèque d'Alexandrie, la plus célèbre de l'antiquité, fut fondée par Ptolémée Soter (mort 285 avant J.-C.), dans le quartier de la ville nommé Bruchium; et, sous Ptolémée Philadelphe, fils et successeur du précédent, elle avait déjà pris un immense accroissement, si toutefois l'on peut s'en rapporter à l'historien Joseph.

« Démétrius de Phalère, intendant de la bibliothèque de Ptolémée Philadelphe, dit-il, travaillait avec un extrême soin et une curiosité extraordinaire à rassembler de tous les endroits du monde les livres qui lui en semblaient dignes, et qu'il croyait devoir lui être agréables. Un jour que le roi lui demanda combien il en avait déjà, il lui répondit qu'il en avait environ deux cent mille, mais qu'il espérait en avoir, dans peu de temps, jusqu'à cinq cent mille ¹. »

Cette magnifique collection fut successivement augmentée par les successeurs de Ptolémée, entre autres

¹ *Antiquités judaïques*, l. XII, c. 2, traduction d'Arnaud d'Andilly. Suivant quelques écrivains, Zenodote d'Ephèse, précepteur des enfants de Ptolémée Soter, fut le premier intendant de la bibliothèque.

par Évergètes II, qui s'y prenait de la manière suivante : il faisait saisir tous les livres qui étaient apportés en Égypte, les envoyait au Musée d'Alexandrie, où des copistes les transcrivaient ; puis il donnait ces copies aux propriétaires, et gardait les originaux. Il emprunta des Athéniens les œuvres de Sophocle et d'Eschyle, les fit transcrire avec le plus grand soin ; et, pour dédommager les propriétaires de la perte des originaux qu'il conserva, il leur fit cadeau des copies et de 15 talents.

Cette célèbre bibliothèque compta, au dire d'Aulu-Gelle et d'Ammien Marcellin, jusqu'à 700 000 volumes. « Lorsque la bibliothèque du Bruchium eut atteint le chiffre de 400 000 volumes, on songea à former, dans un autre endroit, une bibliothèque supplémentaire. Les livres nouveaux furent donc réunis dans le Sérapéum, et atteignirent, à la longue, le nombre de 300 000. Le Bruchium ayant été incendié lorsque César se rendit maître d'Alexandrie, les 400 000 volumes qu'il renfermait périrent dans les flammes ; il ne resta plus que les 300 000 volumes du Sérapéum. Mais, dans la suite, cette bibliothèque s'augmenta de toute celle des rois de Pergame, dont Antoine fit présent à la reine Cléopâtre, et elle subsista ainsi jusqu'à la destruction du temple de Sérapis, sous Théodose.

« Le fondateur de la bibliothèque de Pergame fut, selon Strabon, Eumène, fils d'Attale I^{er}, au deuxième siècle avant J.-C. Lorsque cette bibliothèque fut donnée par Antoine à la reine d'Égypte, elle renfermait, dit Plutarque, 200 000 volumes simples, c'est-à-dire, selon Schwarz, des volumes qui ne contenaient chacun, suivant l'usage, qu'un seul livre du même ouvrage. Il ne faut donc pas se laisser imposer par ces nombres de 200, 300, 400, 700

mille volumes, qui, à la rigueur, sembleraient prouver que la bibliothèque d'Alexandrie était presque aussi considérable que notre grande Bibliothèque royale. Si l'on pense à l'exiguïté des anciens volumes, on comprendra facilement que l'immense collection des Ptolémées renfermait peut-être moins de matières que plusieurs de nos bibliothèques particulières.

« La littérature et les livres ne furent en honneur à Rome que fort tard. Lorsque Carthage eut succombé sous les armes de Scipion, les bibliothèques trouvées dans cette capitale n'excitèrent en aucune manière la convoitise des vainqueurs ; ils en firent présent aux roitelets de l'Afrique, et ne réservèrent que les 25 volumes de Magon, sur l'agriculture, qu'ils voulurent, à cause de l'utilité du sujet, faire traduire en latin. La première collection de livres un peu considérable qui se soit vue à Rome est, suivant Isidore de Séville, celle que Paul-Émile y apporta, l'an 160 av. J.-C., après la défaite de Perséc. Vint ensuite la bibliothèque de Sylla, composée des livres d'Apellicon de Téos, que le dictateur avait enlevés à Athènes. Parmi les trésors que Lucullus rapporta de ses guerres d'Asie, et dont il orna sa maison de Tusculum, il faut compter une précieuse collection de livres, qu'il se fit gloire d'augmenter encore, et dont il permit le libre accès aux savants et aux littérateurs, surtout aux Grecs.

« Cependant César songeait à doter Rome d'une bibliothèque publique ; il chargea Varron de former et de classer une collection de livres grecs et latins aussi considérable que possible. Mais l'histoire ne dit pas que ce projet ait jamais reçu d'exécution. En effet, la première bibliothèque publique que Rome ait possédée fut fondée par Asinius Pollion, et magnifiquement ornée par lui des

dépouilles des Dalmates. Deux vers d'Ovide prouvent qu'elle était située dans un temple de la Liberté¹. Après la défaite définitive des Dalmates, Auguste fit construire, avec leurs dépouilles, un monument entouré de portiques, dans lequel Octavie consacra une bibliothèque en l'honneur de son fils Marcellus. Cette bibliothèque, qui prit le nom d'Octavienne, était probablement double, c'est-à-dire composée de livres grecs et latins... Telle était aussi la bibliothèque Palatine que fonda Auguste dans son palais même, à côté du temple d'Apollon... Juste Lipse rapporte deux anciennes inscriptions qui prouvent que chaque partie de la bibliothèque, c'est-à-dire la partie grecque et la partie latine, avait un préposé particulier². »

La plupart des empereurs fondèrent des bibliothèques. Ainsi Tibère en plaça une dans son palais, Trajan en construisit sur le Forum une autre, et qui plus tard transportée dans les Thermes de Diocétien, est désignée toujours par Vopiscus sous le nom de *bibliothèque Ulpienne*. Juste Lipse attribue à Vespasien l'établissement de celle qui était placée dans le temple de la Paix, et dont il est question plusieurs fois dans Aulu-Gelle. Domitien, pour réparer les pertes que des incendies avaient fait éprouver aux bibliothèques de Rome et des provinces, fit venir des livres de tous les côtés, entre autres d'Alexandrie, où il envoya des copistes pour transcrire et collationner différents ouvrages.

Suivant la description de Publius Victor, Rome, au quatrième siècle, renfermait vingt-neuf bibliothèques. Les

¹ La plupart des bibliothèques publiques, dont il est question chez les Romains, furent placées dans des temples.

² Geraud, ouvrage cité, p. 242 et suivantes.

plus importantes étaient la bibliothèque Palatine et la bibliothèque Ulpienne.

Ce n'étaient pas seulement les grandes villes qui possédaient des bibliothèques publiques, car Aulu-Gelle parle de la bibliothèque de Tibur. Quelquefois ces établissements étaient dus à la munificence de quelque particulier, comme la bibliothèque que Pline le Jeune fonda à Côme. « Vous avez vu, écrit-il à Pompeius Saturninus, le discours dont j'accompagnai la fondation que j'ai faite d'une bibliothèque en faveur de mes compatriotes. » Une inscription découverte à Milan, et publiée par Orelli, mentionne une somme de 100 000 sesterces (environ 25 000 francs), donnée par le même écrivain pour la réparation ou l'entretien de cette bibliothèque.

D'après un passage d'Aulu-Gelle, on peut conjecturer qu'il était permis aux personnes studieuses d'emprunter des livres aux bibliothèques publiques. « Pendant les ardeurs de l'été, dit-il, j'avais cherché un abri dans une maison, propriété d'un ami riche, dans la campagne de Tibur. Nous étions là réunis plusieurs amis du même âge et cultivant tous l'éloquence ou la philosophie. Nous avions avec nous un péripatéticien, homme excellent, très-savant et singulièrement passionné pour Aristote. Nous buvions de l'eau de neige en grande quantité; il nous en empêchait, nous gourmandait, nous citait l'autorité des plus célèbres médecins, et surtout d'Aristote, qui s'avait tout... Comme cependant on ne discontinuait pas de boire, il va à la Bibliothèque de Tibur, alors dans le temple d'Hercule, et assez bien fournie, il en tire un exemplaire d'Aristote, et nous l'apporte... Nous y lûmes en effet que l'eau de neige était une boisson très-malsaine ¹. »

Nuits attiques, l. xix, c. 5.

Imitant l'exemple que leur avait donné Lucullus, les riches particuliers se faisaient une gloire d'amasser une nombreuse bibliothèque, même quand leur ignorance les mettait hors d'état de s'en servir. Le luxe des livres et des bibliothèques fut, sous les empereurs, poussé au plus haut degré et excita la bile de Sénèque, qui a écrit contre les bibliomanes de son siècle la boutade suivante :

« Que me font, dit-il, ces livres innombrables, dont le maître pourrait à peine lire les titres s'il y consacrait toute sa vie? La quantité accable l'esprit et ne l'instruit pas ; il vaut mieux s'attacher à un petit nombre d'auteurs que s'égarer avec des milliers. Alexandrie vit brûler quatre cent mille volumes, superbe monument de l'opulence des rois. Que d'autres le vantent avec Tite-Live, qui dit que ce fut une œuvre de goût et de sollicitude royale. Pour moi, je n'y vois ni goût ni sollicitude, mais un luxe scientifique... Que dis-je, scientifique? Ce n'était pas pour la science, c'était pour en faire parade qu'on rassembla ces collections. C'est ainsi que bien des gens qui n'ont pas même autant de littérature que les esclaves, ont des livres non comme objets d'études, mais pour en orner leurs salles à manger. Qu'on n'achète pas de livres plus qu'il n'en faut, jamais par ostentation. « Mon argent, dis-tu, sera plus utilement employé à ces dépenses qu'en vases de Corinthe ou en tableaux. » En toute chose, l'excès est un vice. Qu'y a-t-il donc qui te rende si indulgent pour un homme qui s'attache aux armoires de cèdre et d'ivoire, qui fait des collections d'auteurs inconnus ou méprisés, bâille au milieu de cette foule de livres et n'apprécie, dans tous ces volumes, que le dos et les titres? Ainsi, c'est chez les hommes les plus paresseux que tu trouveras tout ce qu'il y a d'orateurs

et d'historiens, et des rayons élevés jusqu'aux toits. Car aujourd'hui même, dans les bains, dans les thermes, on trouve une bibliothèque, ornement obligé de toute maison. Je le pardonnerais, sans doute, si cela venait d'un excès de zèle pour l'étude. Mais à présent on ne recherche ces beaux génies, on n'achète leurs œuvres admirables, ornées de leurs portraits, que pour la décoration et l'embellissement des murailles¹. »

Souvent les ignorants propriétaires de ces riches collections gardaient précieusement pour eux seuls les trésors dont ils ne pouvaient faire aucun usage, et ils en refusaient la jouissance au public. « Tu n'as jamais prêté un livre à personne, s'écrie Lucien (en terminant sa satire contre l'ignorant), et tu ressembles au chien qui, couché dans l'écurie, empêche le cheval de toucher à l'orge, dont lui-même toutefois ne peut pas se nourrir. »

Au nombre des particuliers qui amassèrent des bibliothèques considérables, nous citerons Cicéron et son ami Atticus², Jules Martial, Pline le Jeune, Silius Italicus, le grammairien Épaphrodite, qui vint à Rome du temps de Sénèque, et, au dire de Suidas, rassembla jusqu'à trente mille volumes de choix. Jules Capitolin raconte que Sérenus Sammonicus, précepteur de Gordien le Jeune, qu'il chérissait tendrement, légua à son élève sa bibliothèque, qui passait pour être composée de soixante-deux mille volumes.

Les anciens renfermaient leurs bibliothèques dans des

¹ Sénèque, *De tranquilla anima*, c. 9, traduction de la collection Dubochet.

² Suivant quelques commentateurs, Atticus exerçait la profession de libraire, et sa riche collection de livres, qui faisait tant envie à Cicéron, n'était qu'un fonds de librairie.

armoires adossées aux murs, comme elles le sont habituellement chez nous, ou bien placées au milieu des salles, de façon que l'on pût tourner autour, disposition qui subsiste encore dans les bibliothèques de quelques universités allemandes, ainsi que nous l'avons vu à Bonn. A Herculannum, au milieu d'un cabinet d'environ trente mètres carrés où furent trouvés les manuscrits, il y avait une armoire isolée, et les murs étaient garnis d'autres armoires qui s'élevaient seulement à hauteur d'homme.

Ces armoires étaient souvent en bois précieux, avec des ornements en ivoire et en verre. Le marbre et même l'or étaient employés pour décorer les salles où elles étaient placées. « Les habiles architectes, dit Isidore de Séville, ne dorment pas les plafonds des bibliothèques, parce que l'éclat de l'or peut nuire aux yeux ; ils les pavent en marbre vert, couleur qui est salutaire à la vue. »

Dans les bibliothèques un peu considérables, les armoires étaient numérotées, et les livres catalogués. Nous avons déjà parlé des cases où l'on plaçait les volumes. « Les armoires destinées aux livres carrés, dit Géraud, renfermaient des rayons à rebord formant plusieurs étages de plans inclinés, sur lesquels les livres étaient placés à plat, à côté les uns des autres, occupant ainsi une place égale à leur largeur. Celle de leurs tablettes sur laquelle le titre était écrit se trouvait ordinairement en dessus, exposée aux yeux ¹. »

Pour décorer les bibliothèques on y plaçait aussi les portraits et les statues des hommes célèbres. « Je ne dois

¹ Pour se former une idée exacte d'une bibliothèque chez les anciens, on peut voir les dessins donnés par Pancirol, dans la *Notice des dignités de l'Empire*, fol. 409 et 410, et par Schwarz, dans son traité *De re libraria*.

pas, dit Plinè l'Ancien, omettre ici une invention moderne. Depuis quelque temps on consacre dans les bibliothèques, en or, en argent, ou du moins en airain, les bustes des grands hommes dont la voix immortelle retentit dans ces lieux ; et même, quand leur image ne nous a pas été transmise, nos regrets y substituent les traits que notre imagination leur prête ; c'est ce qui est arrivé pour Homère, et, certes, je ne conçois pas de plus grand bonheur pour un mortel que ce désir qu'éprouvent des hommes de tous les siècles de savoir quels ont été ses traits. L'usage dont je parle fut établi à Rome par Asinius Pollion, qui, le premier, ouvrant une bibliothèque publique, rendit le génie des grands hommes le patrimoine des nations. Je ne pourrais dire si les rois d'Alexandrie et de Pergame, qui se disputèrent la gloire de fonder des bibliothèques, n'ont pas fait la même chose avant nous ¹. »

Nous ne possédons que peu de renseignements sur les bibliothèques qui devaient exister dans les différentes parties de l'Orient. Nul doute pourtant qu'elles ne fussent très-considérables.

Au deuxième siècle av. J.-C., la bibliothèque de Ninive était célèbre, et Valarsès, roi d'Arménie, députa à cette époque, vers son frère Arsacè, roi des Parthes, Maribas de Catinba, le plus ancien historien d'Arménie, qui, ayant obtenu la permission de fouiller dans les archives de Ninive, y trouva des manuscrits enlevés à l'Arménie, lorsque cette contrée avait été conquise par Alexandre le Grand. « Maribas, dit Moïse de Khoren, rencontra, en parcourant tous les livres, un certain volume

¹ *Hist. natur.*, l. xxxv, c. 2, traduction de M. Guérault.

écrit en grec, et qui, suivant lui, portait l'inscription suivante : « Ce livre a été traduit du chaldéen en grec par ordre d'Alexandre le Grand. Il contient l'histoire des temps passés, commençant à Zéruane, Titane et Apetosthe, histoire où ces princes et leurs descendants, hommes célèbres, sont rangés par ordre dans une longue série d'années ». »

Plus tard, sous la domination romaine, les livres qui se trouvaient dans les temples de Nisibe et de Sinope de Pont furent transportés à Edesse, et la bibliothèque de cette ville fut divisée par les Romains en deux parties, l'une consacrée aux ouvrages écrits en syriaque, l'autre aux ouvrages grecs.

Au troisième siècle, on adjoignit une bibliothèque à l'église de Jérusalem, et depuis cette époque aucune église ne s'établit sans être pourvue d'une collection de livres. La plupart de ces premières collections périrent ; car dès qu'il s'élevait une persécution, le premier soin des païens était de brûler les églises et les livres des chrétiens.

Au quatrième siècle, lorsque le siège de l'empire eut été transporté à Constantinople, les bibliothèques de cette ville durent, comme ses places et ses monuments, s'enrichir des dépouilles des autres contrées. Au titre IX du livre XIV du code Théodosien, il est question de sept copistes qui étaient employés à transcrire des manuscrits dans la bibliothèque impériale, sous les ordres du bibliothécaire.

¹ Petit-Radel, qui cite ce fait à la page 20 de ses *Recherches sur les Bibliothèques anciennes*, a commis une erreur en le plaçant au deuxième siècle de notre ère, tandis qu'il eut lieu au deuxième siècle avant Jésus-Christ.

Au cinquième siècle, le pape Hilaire établit, à la basilique de Saint-Jean de Latran, deux bibliothèques, dont l'une devait être destinée aux archives, distinction qui fut admise plus tard par saint Grégoire le Grand.

A la même époque, saint Isidore de Péluse, abbé d'un monastère d'Égypte, nous fait connaître que les collections particulières n'étaient pas encore rares de son temps. Dans une espèce d'apologue, il compare ceux qui ne prêtent pas les livres qu'ils possèdent aux accapareurs de froment, et appelle sur eux la malédiction céleste.

Sidoine Apollinaire, au cinquième siècle, cite plusieurs bibliothèques particulières dans la Gaule; telles étaient les bibliothèques de Loup, professeur à Périgueux; du consul Magnus, à Narbonne; de Rurice, évêque de Limoges. Il est surtout entré dans des détails curieux sur celle que possédait le préfet Tonance Ferréol dans sa maison de Prusiate, située sur les bords du Gardon. Cette bibliothèque, qui possédait un grand nombre d'auteurs profanes et d'écrivains grecs traduits en latin, était partagée en trois classes: l'une destinée à l'usage des femmes, la seconde aux littérateurs de profession, la troisième au vulgaire des lecteurs¹.

Au commencement du sixième siècle il est fait mention des bibliothèques monastiques au centre de la France, dans la donation d'une collection de livres d'histoire à la bibliothèque de Mici, près Orléans. Ces livres, qui subsistaient encore au neuvième siècle, portaient en note que le donateur les avait offerts et déposés le jeudi saint sur l'autel de Saint-Étienne².

¹ Voy. l'épître ix de son 11^e livre, 1652, in-4, p. 49.

² Cette coutume d'offrir des livres aux églises paraît avoir pris sa source dans un usage païen. En effet, à la fin du roman grec d'Apollonius

Le chapitre sur le prix des livres a pu donner une idée de la rareté des manuscrits au moyen âge et de la valeur énorme qu'ils acquéraient. On conçoit facilement combien il fallait de temps et d'argent pour amasser quelques livres, même en mettant à contribution les pays étrangers. Au septième siècle, saint Vandrille envoya à Rome son neveu pour y recevoir du pape des manuscrits destinés à la bibliothèque de l'abbaye de Fontenelle, près Rouen. Sainte Gertrude, à la même époque, faisait entreprendre de longs voyages à des savants dans le but de se procurer des livres, tandis que l'abbé de Cantorbéry, Biscop, tirait de France des manuscrits en langue grecque.

Au neuvième siècle, partout où s'établirent des écoles ¹, il dut se former en même temps une bibliothèque plus ou moins considérable. Alcuin, dans une lettre à l'Église d'Angleterre, sollicite en faveur de l'église de Tours un envoi de livres copiés sur ceux qu'Egbert réunissait à la bibliothèque d'York.

Charlemagne avait fondé une bibliothèque au monastère de Saint-Gall, et réuni, pour lui-même, des livres à l'île Barbe, près de Lyon, et à Aix-la-Chapelle. Mais il disposa de ces collections au profit des pauvres, dans son testament rapporté par Eginhard.

« S'il se trouvait, y est-il dit, des vases, livres ou autres ornements qui bien évidemment n'eussent point été donués par lui (l'empereur) à sa chapelle, celui qui les

de Tyr, roman dont il ne nous reste qu'une version latine, l'auteur, qui en est le principal héros, dit qu'il écrivit deux exemplaires de cet ouvrage, et qu'il plaça l'un dans sa bibliothèque, l'autre dans le temple d'Éphèse, où était probablement une bibliothèque.

¹ Voyez sur les Écoles les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, p. 390 et suiv.

voudra pourra les acheter et les garder en en payant le prix d'après une juste estimation. Il en sera de même des livres dont il a réuni un grand nombre dans sa bibliothèque : ceux qui les désireront pourront les acquérir à un prix équitable, et le produit se distribuera aux pauvres. »

Nous devons aussi mentionner que parmi les présents envoyés par l'empereur franc à Jérusalem, se trouvait une bibliothèque qui subsistait encore au dixième siècle.

Malgré la dispersion de la bibliothèque de Charlemagne, il est certain qu'il y eut une Bibliothèque du Palais depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Charles le Chauve, qui en légua les deux tiers aux abbayes de Saint-Denis et de Compiègne. Ebbon, archevêque de Reims, le poète Garward et Hilduin, abbé de Saint-Bertin, furent successivement préposés à la garde de cette bibliothèque.

Saint Angelbert, mort en 814, avait rassemblé deux cents volumes dans la bibliothèque de son abbaye de Pontivi; et celle de l'abbaye de Fontenelle, près Rouen, s'enrichissait, à la même époque, de trente et un volumes, fruit des recherches de son abbé, saint Angesilde, qui fit construire une tour pour y placer cette précieuse collection.

Ces bibliothèques étaient composées en grande partie de traités de Pères de l'Église et de copies de la Bible; mais elles contenaient aussi des ouvrages de l'antiquité classique.

On trouve, dans le deuxième volume du *Spicilege* de Lucas d'Achery, le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier (Picardie), catalogue qui fut fait en 831. Nous en extrayons seulement les passages relatifs aux auteurs anciens ou aux historiens :

« Parmi les livres des anciens qui ont écrit sur les gestes des rois et sur la description de la terre, on compte Josephé en entier; Pline le Jeune, *Des mœurs et de la vie des empereurs*; l'Abrégé de Pompée (probablement de Trogue-Pompée, c'est-à-dire Justin); Æthicus, *de la Description du monde*; l'histoire d'Homère, où sont contenus Dictys et Darès le Phrygien; l'histoire de Socrate, de Sozomène et de Théodoret; les livres de Philon le Juif, 4 vol.; l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe; la *Chronique* de Jérôme, 2 vol.; *De la Somme des temps et de l'origine et des faits des Romains*, 1 vol.; la *Loi romaine*; le *Pacte de la loi salique*, qui forme trente livres; des parties du *Donat* avec gloses; le livre *Logôn*, c'est-à-dire des discours grecs ou latins; la *Généalogie de la Bibliothèque*; la *Passion du Seigneur*, en tudesque et en latin, formant six livres¹. »

« Tous ces ouvrages, ajoute l'auteur de la *Chronique*, forment un nombre de deux cent cinquante-six volumes, en ne comptant pas les livres séparément, mais seulement les volumes; car souvent divers livres sont renfermés dans un seul volume, et en comptant les livres on arriverait à un nombre supérieur à cinq cents. »

L'exemple donné par les empereurs francs dut être suivi par plusieurs seigneurs. Évrard, comte de Frioul, sous Lothaire, vers 868, possédait environ cinquante-deux volumes au nombre desquels on trouve plusieurs psautiers, trois exemplaires des *Synonymes* d'Isidore, mais point d'auteurs classiques. Il les distribua par son testament à divers individus et entre autres à ses trois filles. A l'une d'elles, Judith, il légua le sermon de saint Augus-

¹ *Chronicon centulense*, l. III, c. 3, p. 314, col. 2.

tin sur l'ivrognerie, et la loi des Lombards, ce qui, à part la valeur des livres, nous semble un singulier cadeau pour une femme ¹.

Petit-Radel a publié, d'après un manuscrit du neuvième siècle, un catalogue que nous donnons ici pour montrer quelle était la composition d'une bibliothèque monastique à cette époque :

Biblia Vulfadi.

Historia Josephi.

Historia Ægesyppi.

Historia tripartita.

Liber Paterii.

Sancti Dyonisii ariopagitæ.

Litteræ ejusdem.

Epistolæ Gregorii ex registro.

Augustini de Confessione et de Trinitate.

Origenis in epistolis Pauli ad Romanos.

Litteræ in Genesi, in Exodo, in Levitico, in Lucam, in
Jesum filium Nave.

Excerptum in Job ex dictis beati Gregorii.

Sermones Cypriani prima (sic).

Litteræ ad diversos, pars II.

Omeliæ Johannis Chrisostomi in Matt. xxv.

Acta synodalia.

Libri Perifiseon II.

Ambrosii de officiis.

Ambrosii de psalmis cxviii.

Epistolarum Ambrosii.

Pastoralis de littera et spiritu.

Canones.

Interpretatio Hieronimi nominum Hebraicarum (sic).

Ambrosii de Joseph.

¹ Voyez cette pièce curieuse dans le *Spicilège*, tome II, p. 876.

Explanatio Hieronimi in Daniele.

Omeliæ Johannis diversæ.

Ambrosii de superbia carnis.

Petronii.

Epistolæ Johannis ad Gregoriam in palatio.

Scoliarum Maximi ¹.

Le neuvième siècle fut une ère de renaissance pour les sciences et les lettres dans toutes les parties du monde civilisé : « Lorsque le fanatisme des Arabes se fut calmé, dit Gibbon (ch. LIII), les califes voulurent conquérir les arts plutôt que les provinces de l'empire, le soin qu'ils se donnèrent pour acquérir des lumières ranima l'émulation des Grecs ; ceux-ci fouillèrent leurs livres, oubliés depuis longtemps... L'empereur Basile, qui regrettait qu'on l'eût mal élevé, chargea Photius de l'éducation de son fils et successeur, qu'on a surnommé Léon le Philosophe ; et le règne de ce prince et celui de Constantin Porphyrogénète, son fils, forment une des plus belles époques de la littérature de Byzance. Ils enrichirent la bibliothèque impériale des bons ouvrages de l'antiquité ; ils en firent par eux-mêmes, et à l'aide de leurs collaborateurs, des extraits et des abrégés qui purent amuser la curiosité sans fatiguer l'indolence du public. »

Partout où les Arabes s'établirent, ils portèrent le goût des sciences et des lettres.

Al-Hakem II, roi de Cordoue, qui, en 963, succéda à son père Abdérame III, avait rassemblé, avant de monter sur le trône, une riche bibliothèque. « Il avait des agents en Afrique, en Égypte, en Syrie et en Perse, chargés d'a-

¹ *Recherches sur les Bibliothèques anciennes.* L'auteur, après avoir dit (p. 96) que le manuscrit était du dixième siècle, le donne plus loin (p. 102) comme du neuvième.

acheter les meilleurs livres dans tous les genres, et aucun de ses successeurs ne porta ce goût aussi loin que lui. Le palais Méruan, qu'il habitait, s'ouvrit constamment aux savants de tous les pays, et il exigeait de chacun d'eux la promesse de lui procurer tous les ouvrages rares, curieux ou instructifs dont ils auraient connaissance. Outre ces agents qu'il envoyait à grands frais de toutes parts, il écrivait à tous les auteurs qui avaient de la réputation, et il leur demandait une copie de leurs écrits ; il la payait toujours généreusement ; il faisait pareillement transcrire par d'excellents copistes les livres précieux qu'il ne pouvait acquérir. Il avait lui-même coordonné et classé sa bibliothèque ; elle était soigneusement divisée en compartiments, dans chacun desquels se trouvaient les livres qui traitaient d'un objet spécial. Chaque armoire, chaque rayon avaient des tables, et toutes ces tables particulières étaient réunies en une table générale qui, suivant l'écrivain Aben-Ilayan, remplissait déjà quarante-quatre volumes de cinquante feuilles, quoiqu'elle ne fût pas complète, puisque ce ne fut que sous le règne suivant qu'on la termina¹. »

A la fin du même siècle, la bibliothèque de Sabeb-ibn-Abad, vizir de la Perse, se composait de 417 000 volumes, qu'il faisait porter par quatre cents chameaux.

Les moines de Montier-en-Der (diocèse de Châlons-sur-Marne), faisant, en 990, l'inventaire des livres de leur abbé, Adson, qui venait de partir pour Jérusalem, y trouvèrent la Rhétorique de Cicéron, le Commentaire de Servius sur Virgile, deux Térences, une explication des Églo-

¹ *Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, traduite de l'espagnol de J. Conde par Marlès ; 1825. t. 1, p. 472.

gues et des Georgiques de Virgile et deux glossaires latins.

L'un des plus grands génies produits par la France, Gerbert, qui, en 999, devint pape sous le nom de Sylvestre II, avait réussi, à force de peines et de soins, à se former une nombreuse bibliothèque. Il possédait, entre autres, les ouvrages de Cicéron, de J. César, d'Eu-graphius, qui est aujourd'hui à peu près inconnu ; de Pline, de Suetone, de Stace, de Démosthène, médecin gaulois ; de Manilius, de Q. Aurelius, de Victorin le Rhéteur, la Dialectique et l'Astrologie de Boèce, et surtout des ouvrages relatifs aux sciences dont il s'occupa toute sa vie avec tant de succès.

A partir du onzième siècle, les lettres n'étant plus guère cultivées que dans les monastères, ce fut là aussi que se formèrent des bibliothèques un peu considérables.

Guibert de Nogent, au c. 11 du l. I de sa *Vie*, parlant des chartreux de Grenoble : « Tandis qu'ils se resserrent dans une étroite pauvreté, dit-il, ils ont amassé une riche bibliothèque : car, moins ils possèdent de ce pain qui n'est que matériel, plus ils suent et se travaillent pour acquérir cette autre nourriture qui ne périt point, mais vit éternellement. »

Vers 1048, Albert, abbé de Gembloux, en Belgique, était parvenu à réunir dans sa bibliothèque cent volumes relatifs à l'Écriture sainte et soixante volumes profanes. Au même siècle, Guidon, abbé de Pomposé, près Ravenne, possédait soixante-deux volumes ; l'abbaye de Pontivi deux cents.

Au douzième siècle, plusieurs abbés firent de sages réglemens pour renouveler et entretenir les bibliothèques de leurs monastères. « Le premier des réglemens de

cette nature, entre ceux qui sont venus jusqu'à nous, est en date de l'année 1145, et fait par Udon, abbé de Saint-Père-en-Vallée, à Chartres. Par cet acte, revêtu du consentement de toute la communauté, Udon établit que tous les obédienciers de l'abbaye, c'est-à-dire tous ceux qui géraient des prieurés ou des chapelles de sa dépendance, payeraient, chaque année, au bibliothécaire, une certaine taxe pour renouveler et augmenter les livres de la bibliothèque; et, afin de faire mieux recevoir son règlement, il se taxa lui-même, et avec lui, les principaux officiers de sa maison. L'année suivante, Macaire, abbé de Fleuri, en fit autant. Ces deux abbés furent encore imités par d'autres, dans la suite ¹. »

Au même siècle, la bibliothèque du monastère de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, devait être fort nombreuse, puisqu'on en tira, en une seule fois, soixante volumes pour faire le fonds de celle de Vaubone. Guillaume, doyen de l'église de Verdun, avait réussi à accumuler une si belle collection de livres, qu'on la comparait à la bibliothèque de Ptolémée Philadelphe et à celle d'Eusèbe de Césarée. A cette époque la célèbre abbaye du Mont-Cassin ne contenait encore que quatre-vingt-dix volumes.

Dès 1208, il existait à Pérouse une collection de livres de jurisprudence civile et canonique.

« C'était seulement dans les monastères, disent les Bénédictins, que l'on commençait à former, conserver, accroître des bibliothèques proprement dites. Entre tous les religieux, les dominicains et les franciscains, récemment fondés, montraient le plus d'ardeur à recueillir ces richesses littéraires. Les dominicains de Toulouse se construisirent une librairie, qu'ils ouvrirent aux autres ec-

¹ *Histoire littéraire de la France*, tome ix, p. 14.

clésiastiques de cette ville, tant réguliers que séculiers. Les soins à prendre pour l'augmentation et l'entretien de ces dépôts sont prescrits dans les actes des chapitres qu'ils tièrent à Paris, en 1239; à Toulouse, en 1258. Mais les communautés plus anciennes possédaient aussi beaucoup de livres, soit acquis de leurs propres fonds, soit transcrits par les religieux, soit, enfin, légués par des prélats ou d'autres personnes. Ces legs, dont nous allons citer quelques exemples, prouvent que plusieurs hommes de lettres avaient déjà de petites bibliothèques particulières.

» En 1207, Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, donne à sa cathédrale un grand nombre de manuscrits, *librariam supellectilem copiosam*.

« L'année suivante, l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, en partant pour la croisade, lègue à l'abbaye de Saint-Victor sa grande Bible en vingt-deux volumes; à l'abbaye d'Olivet, son Psautier avec glose, les Épîtres de saint Paul, accompagnées d'une semblable paraphrase, et les Sentences, apparemment celles de Pierre Lombard; enfin, à l'église de Paris, tout le surplus de ses livres. Par un testament daté de 1258, Pierre Ameil, archevêque de Narbonne, donne sa bibliothèque aux écoliers qu'il entretient à Paris, à condition qu'ils n'en vendront ni dénatureront aucun article. Il n'excepte de ce don que sa Bible; mais peu d'années auparavant, il avait fait présent aux dominicains de quelques autres volumes, et notamment d'une Bible glosée. Légataire, en 1141, d'Hélie Chabot de Périgord, chanoine de Troyes, l'abbaye de Livry recueillit, outre des biens-fonds, beaucoup de livres d'église et de théologie, avec une somme d'argent, pour en acheter d'autres. L'évêque de Vence, Guillaume Riboti,

lègue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille tous les manuscrits qu'il possède, à l'exception de son Bréviaire, qui sera vendu, et dont le prix doit servir à acheter des terres. Cet acte est de l'année 1257; et l'on a, sous la même date, celui par lequel Yves, abbé de Cluny, donne à son monastère les Évangiles expliqués pour être lus au réfectoire, et vingt-deux autres volumes, qui demeureront attachés par des chaînes scellées au mur du cloître. Une Bible glosée fut achetée, en 1263, par Pierre, abbé de Saint-Maur, qui en fit présent au prieur et aux moines de ce couvent, en les obligeant de reconnaître par écrit qu'ils la tenaient de lui. En 1268, le testament de Guillaume de Beauvoir destine soixante livres viennoises à l'acquisition de quelques volumes pour les couvents de Die et de Vienne. On remarque, vingt ans plus tard, un legs de manuscrits, y compris l'Ancien et le Nouveau Testament, fait à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, par Adelnuse d'Anagni, neveu du pape Grégoire IX. Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, avait donné une Bible, en douze volumes, aux chartreux établis près de Valenciennes, qui s'étaient obligés à ne jamais la vendre, engager ni prêter. Le nécrologe de Sainte-Geneviève indique en détail les Bibles, les psautiers, les ouvrages théologiques, les traités de médecine et spécialement ceux d'Avicenne, donnés à cette abbaye, dans le cours du treizième siècle, par l'abbé Odon, par Estienne et Barthélemy Berout, chanoines réguliers, par le diacre Robert, par Jean et Nicolas de Danemark. On découvre aussi, des ces mêmes temps, les premiers commencements de la bibliothèque de Sorbonne. Une note, faisant partie d'un manuscrit de la fin du treizième siècle, porte qu'il appartenait aux pauvres maîtres de Sorbonne, et qu'il avait coûté dix sous.

C'est un manuscrit de quarante-quatre feuillets, contenant la Chronique de Martin de Pologne ¹. »

On a sur les bibliothèques ecclésiastiques et monastiques, qui existaient alors, des indications d'une autre nature. On sait que Vincent de Beauvais visita celle de Saint-Martin de Tournai, et la trouva fort belle. *A Saint-Maars et biau librairie*, dit Gautier de Coinsy en parlant de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, où il était moine en 1250. En 1288, les religieux de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers rédigèrent le catalogue des volumes qu'ils possédaient. Entre trois cents articles, on peut citer la Somme de saint Thomas, le traité *de Universo* de Guillaume, évêque de Paris, et plusieurs écrits de Pierre de Tarentaise et de Gilles Augustin, autrement dit Gilles Colonne.

Les moines, pour accroître la bibliothèque de leur couvent, ne se faisaient aucun scrupule d'employer toutes sortes de moyens; aussi les satires ne leur manquèrent pas. Voici le résumé d'un fabliau de Jacques Basir; il est intitulé *la Vessie du curé* :

Un certain curé, près d'Anvers, atteint d'une hydropisie, se trouvait au lit de la mort, lorsqu'il fut visité par deux dominicains de sa connaissance. Ceux-ci, après avoir questionné le malade, lui avoir tâté les mains, les jambes et le corps, et avoir reconnu la gravité de son mal, « allaient sortir, lorsqu'ils firent réflexion que le curé ayant économisé pendant toute sa vie, il devait avoir dans son coffre beaucoup d'argent, » et ils formèrent le projet de lui en escamoter quelque chose. « Nous avons besoin de vingt livres pour notre bibliothèque, se dirent-

¹ *Histoire littéraire*, tome xvi, p. 53 et suivantes.

ils ; si nous pouvions les soutirer à ce bouffi, nous serions bien reçus par le prieur du couvent. » Là-dessus ils dressèrent leurs batteries et commencèrent à tourmenter le moribond. Celui-ci feignit de céder à leurs instances, et, après les avoir fait trotter pendant une journée pour amener près de lui le maire et les échevins d'Anvers, il déclare alors qu'il légue aux dominicains un joyau précieux dont il lui était impossible de se dessaisir avant sa mort, et qu'il ne pourrait se résoudre à céder même pour cent marcs d'or. « Chers seigneurs, dit-il aux magistrats, ce joyau c'est ma vessie, dont je leur conseille de faire une aumônière (bourse) pour aller quêter des successions. Ma maladie a dû la rendre ample et large ; elle pourra contenir beaucoup, et je souhaite qu'ils la remplissent. »

L'aventure, dit le poète, fut bientôt répandue dans la ville, et pendant longtemps aucun jacobin n'osa s'y montrer ¹.

Au milieu du treizième siècle, il y eut un essai de bibliothèque publique tenté par Saint-Louis ; et cette innovation, qui pouvait exercer une si grande influence sur le progrès des lumières, le roi de France l'avait empruntée aux Orientaux. Nous croyons devoir traduire le récit de Geoffroy de Beaulieu :

« Ayant entendu parler, lorsqu'il était encore dans les pays d'outre-mer, d'un grand soudan des Sarrasins qui faisait soigneusement rechercher, transcrire à ses frais, et placer dans une bibliothèque les livres de toute espèce pouvant être utiles aux savants de son pays, et qui les mettait à leur disposition toutes les fois qu'ils en

¹ Le Grand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes du douzième et du treizième siècles* ; 1781, in-12, tome iv, p. 146 et suivantes.

avaient besoin, le pieux roi résolut de faire copier à ses frais, dès qu'il serait de retour en France, tous les livres utiles et authentiques des Saintes-Écritures qu'il pourrait trouver dans les différentes abbayes, afin que lui et ceux de ses sujets qui étaient lettrés et religieux, pussent y étudier pour leur utilité particulière et pour l'édification de leur prochain. Ce qu'il avait résolu, il l'exécuta quand il fut de retour. Il fit en effet préparer un local convenable et sûr, à Paris, dans le trésor de sa chapelle, et y réunit de nombreux textes de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, et des autres docteurs orthodoxes. Il allait y étudier lui-même quand il en avait le temps, et accordait volontiers aux autres la permission d'y étudier avec lui. Il aimait mieux faire copier les livres que de les acheter, parce que, disait-il, il augmentait ainsi le nombre des exemplaires des Saintes-Écritures, et les rendait plus utiles... Quand il étudiait dans ses livres, et que quelques-uns de ses serviteurs qui n'étaient point lettrés se trouvaient présents, il leur traduisait du latin en français les passages qu'ils ne comprenaient pas ¹. »

Cette innovation de saint Louis était d'autant plus heureuse, que jusqu'alors les bibliothèques possédées par les couvents ou les particuliers n'étaient accessibles qu'à un petit nombre de personnes. On ne se communiquait les livres qu'à des distances peu éloignées. Loup de Ferrière, s'adressant au métropolitain de Tours pour obtenir un commentaire de Boèce sur les *Topiques* de Cicéron, prie le prélat de ne point le nommer, mais de dire que ce livre était demandé par un de ses voisins.

¹ Duchesne, *Historiæ Franc. scriptores*, tome v, p. 437.

Dans la deuxième épître du savant abbé, on voit qu'il refusa de confier au porteur d'une dépêche un livre qui lui avait été demandé, parce que ce messenger était à pied et non à cheval.

Ces précautions étaient, du reste, nécessaires, par suite de la rareté et de la cherté des livres.

On sait qu'à l'abbaye de Fleuri on faisait, chaque année, le recolement des livres de la bibliothèque, qui étaient, à cet effet, transportés et déposés sur le carreau de la salle du chapitre.

« Les soins les plus minutieux, dit Géraud, étaient scrupuleusement prescrits pour la conservation des livres : un religieux devait demander pardon, comme d'une faute punissable, d'avoir laissé tomber un livre; il devait veiller avec soin à ce que ceux qu'il empruntait à la bibliothèque du couvent ne fussent exposés ni à la fumée ni à la poussière; la moindre tache, arrivée par sa négligence, était un sujet de grave reproche. Enfin, le prêt des livres, même lorsqu'ils ne devaient point sortir de la maison, était soumis à des garanties bien autrement efficaces que dans nos bibliothèques publiques. Le sacristain ou le bibliothécaire (*armarius*), dans les monastères où cette charge existait, devaient non-seulement inscrire l'emprunt, mais encore exiger de l'emprunteur un gage, qui n'était remis qu'au moment où le livre était restitué¹. »

Le gage était une condition *sine qua non* du prêt des livres. Nous avons vu plus haut (p. 145) que Louis XI lui-même n'avait pu s'en exempter, lorsqu'il emprunta un manuscrit de Rasis à la Faculté de médecine de Paris.

¹ En 1198, l'abbé de Saint-Victor de Marseille fit un règlement relatif à la communication extérieure des livres appartenant à son monastère.

Voici la traduction du statut relatif à la bibliothèque du couvent Saint-Bernard à Paris.

« Aucun écolier, à l'exception des bacheliers, des récipiendaires et des confesseurs, ne doit avoir les clefs de la bibliothèque, qu'ils ne peuvent recevoir que de la main du proviseur. Celui qui aura perdu sa clef sera forcé par le conseil de renouveler, à ses frais, toutes les autres clefs et la serrure. Celui qui quittera le collège doit, sous peine d'excommunication, remettre sa clef au proviseur. Celui auquel on confiera une clef devra, avant tout, et en qualité de nouveau venu, payer deux sous parisis, applicables à la réparation des livres, suivant la détermination du conseil; et le proviseur, sous peine d'excommunication, rendra un compte fidele de cet argent au conseil. Quiconque, en entrant ou en quittant ladite bibliothèque, aura laissé ouverts la porte ou les livres dont il se sera servi, ou, après y avoir introduit des étrangers, ne les aura pas toujours accompagnés, sera immédiatement privé de sa clef, qui ne lui sera restituée que sur la décision du proviseur. Que personne, de quelque état ou grade qu'il soit, n'ose emporter, pour lui ou pour un autre, dans le collège ou ailleurs, un livre hors de la bibliothèque, à moins que ce ne soit pour cause de réparation : il serait puni des peines les plus graves. Nous interdisons le vin au proviseur et au sous-prieur, tant qu'un livre sera sorti de la bibliothèque sans bonne raison. Celui qui aura perdu ou détruit un livre ou des livres de cette bibliothèque, sera appelé devant le conseil, pour donner une satisfaction convenable ¹. »

¹ Felibien, *Histoire de la ville de Paris*, tome III, pièces justificatives, p. 157, col. 1.

La bibliothèque du *Benet'-College*, dans l'université de Cambridge, est assujettie à un règlement particulier. Nul individu de l'établissement ne peut entrer, même pour les besoins du service, sans être accompagné d'un autre individu de la maison et d'un élève, qui ne sortent de la salle qu'avec lui; car, suivant la volonté du donateur, si un seul livre est égaré, le collège perd toute sa bibliothèque: aussi, l'inventaire des livres est-il fait, chaque année, par deux personnes appartenant à un autre collège. Cette bibliothèque contient des livres et des manuscrits précieux ⁴.

Revenons à la bibliothèque des rois de France. Après la mort de saint Louis, sa collection fut dispersée comme l'avaient été précédemment celles des monarques carlovingiens. Il en légua en effet le quart au couvent des dominicains de Compiègne, et partagea le reste entre l'abbaye de Royaumont, les dominicains et les cordeliers de Paris. A la fin du même siècle Philippe le Bel avait, à ce qu'il paraît, rassemblé quelques livres qui furent aussi dispersés après sa mort. Ce fut Charles V qui, le premier, songea à former une bibliothèque dans le but de la transmettre à ses successeurs.

« Ce prince fit déposer à cet effet tous les livres qu'il put réunir dans une des tours du Louvre, qui fut appelée, pour cette raison, *Tour de la Librairie*. Les livres y occupaient trois étages, et y étaient rangés avec autant de soin que de propreté. Pour les conserver précieusement, Charles V voulut qu'on fermât de barreaux de fer,

⁴ Timperley, ouvrage cité, p. 393, col. 2. Le *Benet'-College*, qui porte aussi le nom de *Collegium corporis Christi et Beatæ Mariæ Virginis*, a été fondé en 1531.

de fil de laiton et de vitres peintes, toutes les fenêtres de sa bibliothèque ; et afin que l'on y pût travailler à toute heure, l'on pendit par son ordre à la voûte trente petits chandeliers et une lampe d'argent, qui étaient allumés toutes les nuits. Les lambris des murs étaient de bois d'Irlande, la voûte était lambrissée de bois de cyprès, et tous ces lambris étaient embellis de sculptures en bas-reliefs.

« Gilles Malet, pour lors valet de chambre, et ensuite maître d'hôtel du roi, fut chargé de la garde de cette bibliothèque ou librairie. Il en dressa lui-même l'inventaire en 1573, la neuvième année du règne de Charles le Sage, et c'est ce que nous avons de plus sûr concernant les livres qui étaient dans la tour du Louvre. L'original de cet inventaire, qui était parmi les manuscrits de la bibliothèque Colbert, a passé dans celle du roi. Il est intitulé : *Inventoire des livres du Roy nostre Sr, estant au Chastel du Louvre*. Le premier feuillet est en blanc. On lit sur le second : « Cy-après, en ce papier, sont es-
« crits les livres de très-souverain et très-excellent prince
« Charles, le quint de ce nom, par la grâce de Dieu roy
« de France, estant en son chastel du Louvre, en trois
« chambres l'une sur l'autre, l'an de grâce MCCCLXXIII,
« enregistrés de son commandement par moi, Giles Ma-
« let, son varlet de chambre. »

« On voit par ce catalogue, qui est divisé en trois chapitres, que la première chambre de la Tour de la Librairie contenait deux cent soixante-neuf volumes, que celle du milieu n'en avoit pas plus de deux cent soixante, et qu'il y en avoit trois cent quatre-vingt-un dans la chambre du troisième étage, ce qui fait un total de neuf cent dix volumes, nombre remarquable dans un temps où les

lettres n'avaient fait encore que de médiocres progrès en France, et où, par conséquent, les livres devaient être assez rares.

« C'est aussi par le même inventaire que nous apprenons de quelles sortes de livres la bibliothèque du Louvre était composée, et rien ne sert davantage à faire connaître quel était le goût de ce siècle-la pour les sciences et pour la littérature. On trouvait dans cette bibliothèque des livres de toute espèce. Les plus considérables étaient des Bibles latines et françaises. Il y avait aussi une grande quantité de livres d'église, comme des missels, des bréviaires, des psautiers, des heures et des offices particuliers. La plupart de ces livres étaient couverts de riches étoffes, et enluminés avec un grand soin. Les ouvrages des PP. y étaient en petit nombre. En revanche, il y avait beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la Légende dorée, et grand nombre de vies particulières de saints et de saintes.

« A l'égard des livres profanes, il y en avait peu de bons. La plus grande partie consistait en des traités d'astrologie, de geomancie et de chiromancie, sciences fort à la mode dans les siècles d'ignorance. On y voyait beaucoup de livres de médecine, la plupart des auteurs arabes traduits en latin ou en français; beaucoup d'historiens et encore plus de romans en prose et en rime; quelques livres de droit; peu d'anciens auteurs des bons siècles, pas un seul exemplaire de Cicéron; et pour tous poètes latins, Ovide, Lucain et Boëce.

« Les livres d'histoire faisaient la partie la plus curieuse de la bibliothèque. Outre les chroniques et les histoires générales, il s'y trouvait plusieurs histoires particulières, surtout de la vie de saint Louis et des guerres

d'outre-mer. Quoique Charles le Sage entendît assez bien le latin, il ne lisait ordinairement les auteurs latins que dans les traductions françaises. Il y avait beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son règne, on avait traduit de latin en français Tite-Live, Valère-Maxime, *la Cité de Dieu*, la Bible et plusieurs autres originaux ¹. »

Après la mort de Charles V (1380), maître Jean Blanchet, secrétaire de roi, fut chargé par le duc de Bourgogne de visiter la bibliothèque. Le 6 novembre de la même année il collationna les livres avec l'inventaire fait par Gilles Malet, et n'y trouva de moins que les volumes donnés par le roi à diverses personnes. Après cette opération, on expédia à Malet des lettres patentes pour le décharger de toute responsabilité et le tenir quitte des livres qui lui avaient été donnés en garde.

En 1409, le duc de Guienne fit présent à la bibliothèque du Louvre d'une vingtaine de volumes qui furent enregistrés par Gilles Malet, lequel mourut probablement l'année suivante, et fut remplacé par Antoine des Essarts. Les livres furent inventoriés de nouveau, et l'on trouva qu'il manquait un grand nombre de volumes cotés dans l'ancien inventaire et donnés à différentes personnes par Charles V ou Charles VI. « Les premiers princes du sang, dit Boivin, et surtout le duc régent du royaume, s'en étaient approprié un assez bon nombre. Les grands et les petits officiers de la cour en avaient emporté quantité qu'ils n'avaient pas rendus. En un mot, il semblait que la bibliothèque du roi était alors comme un magasin pu-

¹ *Mémoire historique sur la Bibliothèque du roi*, en tête du catalogue des livres imprimés de cette Bibliothèque ; 1759, in-fol. Ces détails sont extraits d'un travail de Boivin le Cadet, inséré dans le tome II des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

blic ouvert à tout le monde et une espèce de trésor royal, d'où il sortait autant de richesses qu'il y en entra. »

D'après l'inventaire qui fut dressé par les commissaires de la chambre des comptes, on trouva qu'il manquait environ deux cents volumes; mais ces pertes étant balancées par de nouvelles acquisitions, la bibliothèque se trouvait encore atteindre le chiffre de neuf cents volumes, comme sous Charles V, quarante ans auparavant.

En 1425, après la mort de Charles VI, les livres furent de nouveau inventoriés par trois commissaires de la chambre des comptes qui passèrent cinq jours à dresser un nouvel inventaire. Trois libraires nommés pour faire la prise des volumes qui se montaient seulement à huit cent vingt-trois, les évaluèrent à la somme de 2 525 livres 4 sols.

En 1425, lorsque les Anglais étaient maîtres de Paris, le duc de Bedford se fit représenter les livres par Garnier de Saint-Yon, alors bibliothécaire, et, en 1429, il lui en donna pleine quittance en se les appropriant moyennant 4 200 livres qu'il compta à l'entrepreneur du mausolée de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Bedford fit probablement transporter cette bibliothèque en Angleterre, car depuis lors il n'en est plus question.

Quelques-uns de ces livres ont été, à diverses époques, transportés de nouveau en France. La Bibliothèque royale en possède aujourd'hui plusieurs.

L'inventaire de Gilles Malet a été publié en partie par Boivin, dans le tome II de l'Académie des inscriptions, et en entier par Van-Praet, Paris, 1835, in-8. Nous croyons devoir en extraire quelques articles pour donner une idée de la composition de cette bibliothèque :

§ 1. GÉOGRAPHIE, VOYAGES, etc.

Une carte de mer en tableaux, faite par manière de unes tables peintes et ystoriée, figurée et escripte, et fermant à quatre fermoers.

Solinus, des Merveilles du monde.

Solinus, *id.*, rymé.

Solin. *id.*, couvert de soye vert, an (avec) fermoers d'argent dorez, donné au roy par Gilet.

Messire Guillaume de Maureville, qui parle d'une partie des merveilles du monde et des pays, couvert de veluyau (velours) ynde (bleu), et le donna au roy maistre Gervaise Chrestien, son premier physicien (medecin).

Le Livre des Oysivetes des empereurs et une partie des merveilles du monde.

Messire Marc-Paul, qui parle de plusieurs seigneurs et pays où lui et ses deux freres furent, et par especial parle du grand caen (khan).

Marcus Paulus, couvert de drap d'or, bien escript et enluminé.

§ 2. CHRONOLOGIE ET HISTOIRE.

Les ans de Adam jusques à Jésus-Christ.

Les ans de la nativité de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, puis (depuis) Adam, de l'aage du monde et aussi des Pappes, Empereurs et Roys de France, paint, ystorié et escript selon un arbre en un parchemin plaiés par manière de unes tables.

Vicx caier, sans ais, *De annis arabum*, qui vient de maistre Jean de Marreguy.

Unes chroniques faisant mencion du temps que les Pappes, les Empereurs et les Roys de France commen-

cièrent à régner chacun en son siège, et combien chacun y a régné, et des faits notables, ou de la plus grant partie qui au temps de chacun d'eulx est avenue, nommée Martinienne, couvertes de soye, à fermoers esmailés de France.

Unes petites chroniques abrégées sur Vincent (de Beauvais) en prose, bien escript, faisans mention des Pappes, Empereurs et Roys de France, jusques à l'an M.CCC.XLII.

Miroer historial de Vincent de Beauvais.

§ 3. HISTOIRE ANCIENNE SACRÉE ET PROFANE.

Josephus, en deux tres-grands volumes, couvert de cuir blanc, à queue et à bouillon (espèce d'ornemens).

Josephus escript en françois, en lettre de note, couvert de veluyau azuré, à deux fermoers de cuivre dorez, à tissus de soye.

Les miracles de Nostre-Dame, rimez. couvert de veluyau yude et fermoers, rachtées des Anglois, bien escript et historiées.

Un livre couvert de cuir rouge à empreintes, qui a quatre fermoers d'argent des armes de la Reyne, qui est de Genesis et du roy Ninus et autres choses.

Alexander Magnus et Lucanus, couvert de parchemin sans ais.

De vita Aristotelis.

L'original de Titus Livius en françois, la première translation qui en fu faite, escript de mauvese lettre, mal enluminé, et point ystorié.

Un livre de Titus Livius, tres-bien escript et bien ystorié, à quatre fermoers d'argent, couvert de soie à queue, en tres-grant volume.

Titus Livius en un grant volume, couvert de soie, à deux grans fermoers d'argent, esmaillez de France.

Un Titus Livius de la translation du prieur de S. Eloy de Paris, contenant xxxix livres en trois décades, et est signé *Charles*, petit volume, gros, court.

La conjuroison Katherine (Catilina), et aucuns de conseuls de Julius Cesar, en prose, couvert de drap d'or.

Julius Cesar, en prose, très-bien escript, et très-grant volume, et couvert de cuir blanc à queüe.

Un livre qui commence de Genesis, et traite aussi des fais Julius Cesar et des Romains, et est couvert de veluyau vert, à deux fermoers d'argent, et s'appelle *Lucan* et *Suctoine*, bien escript et bien ystorié.

Un livre en françois, en un volume, qui ce commence de Genesis, et traite du fait des Romains, de la vie des Ss. Peres Hermites et de Merlin.

Chroniques assemblees de Julius Cesar et de Godeffroy de Billion, en pappier, en prose.

Valerius Maximus, couvert de soie vermeille, à queüe, très-bien escript et ystoriée.

Julien Frontin, en un cahier de papier, couvert de parchemin.

Habundancia exemplorum, cayers couverts d'un très-viel cuir.

§ 4. HISTOIRE DES CROISADES.

La Fleur des ystoires de la terre d'Orient, en prose.
De Mahomet.

Historia hierosolymitana et de Mahomete, lat., grand volume plat.

Vie de Mahomet. Histoire de Jérusalem et le Lapidaire, lat.

Les Croniques d'outremer, et comment Mahomet conquist presque toute la terre de Surye et Godeffroy de Bilon.

Godeffroy de Billon de la conquête d'outremer, qui fu de la contesse de Pennebrok, couvert de soie, à queue, et rymé.

Autre, bien viel en pappier.

Autre, à deux colombes (colonnes), couvert de cuir blanc, à queue.

Quantes fois Jérusalem a été prise.

§ 5. HISTOIRE DE FRANCE ET DES AUTRES PAYS.

Les Croniques de France, en deux volumes, couvertes de soie ynde à queue, et sont en deux estuys de cuir es-corchiez aux armes de France.

Unes Croniques de France en françois, couvertes de veluyau, à fleurs de lis, et bouillons d'argent, bien escriptes.

Unes Croniques de France très abregiées en prose et petit volume, en un vies caier.

Le commencement des gestes de France rymé, et escript en gascoing, très viel.

Les Gestes du roy Peppin et de sa femme Berthe au grant pié, et les gestes de Charlemaine.

Ilhistoire du roi Philippe le Conquerant, des Machabées.

Une grande partie de la vie et des fais de monss. S. Loys, que fist fere le seigneur de Joinville, très bien escript et ystorié, couvert de cuir rouge, à fermoers d'argent.

La Vie suer (sœur) Ysabeau de Lonchamp, qui fu suer S. Loys, et ses miracles.

De Charlon (Charles d'Anjou), conte de Provence, qui

conquist Cecile et Puille (Sicile et Pouille) rymé, très mal escript, et viel.

La guerre du roi Philippe et des Flamens en ryme, escript de forme, couvert de cuir à empreintes, à deux fermoirs de cuivre.

Le livre du sacre des Roys, en latin et en françois, tous les misteres, vestures et officiers figurez et historiez, couvert de drap d'or tenné, à fermoirs d'argent. (Le roi l'a prins pour son sacre, 5 octobre iiiixx.)

Un livre rymé, qui se nomme les Prophéties Nostre Dame, de l'instituçon du royaume de France, et de la noblesse d'iceluy, au (avec) petits fermoirs d'argent, donné au roy par Gilet.

Un livre couvert de cuir vert, sans ais, où est le traité de la paix du roy de France et du roy d'Angleterre.

Un livre fermant à clef, couvert d'un cuir vermeil, d'un avis comme le pape, ne l'Église ne puent ne doivent avoir aucune cognoissance en ce qui touche le temporel du roy, du royaume de France, de la couronne, ne des appartenances.

Un livre appelé le Songe de Vergier, qui est d'un avis comment le pape ne doit avoir cognoissance en ce qui touche le temporel ne la justice du roy, couvert de soye, ynde à queüe (baillé par le roy à maistre Évrart Fermagon).

Un livre couvert de soie, à deux fermoirs d'argent dorrez où sont escripts en lettre de note les privilèges donnez des pappes aus Roys de France.

Un livre couvert de soie tennée, où sont les testaments des Roys de France.

Procès messire Robert d'Artois en lettre de note, couvert de drap de soie.

Les Croniques des évêques du Liège, et autres choses en ryme et prose et très grosse lettre.

Les guerres d'Angleterre et d'Escoce, en pappier et Godeffroy de Billon.

Les Croniques d'Espagne, que fist l'évesque de Burs, translataées en françois par frere Jehan Goulain, en deux volumes, et est signé *Charles*, à deux fermiers d'argent dorez et esmaillez de France.

Un livre, nommé *Royal*, en latin, à une chemise blanche à queüe, à deux fermiers d'argent, que fist et donna au Roy le patriarche d'Alexandrie et est du Roy Pierre (Pierre) et du Roy Henry.

De la Terre Prestre Jean (donné au senescal d'Eu, derrenier decembre iiiix et xvii) ¹.

Au commencement du quinziesme siècle, la maison d'Orléans possédait une bibliothèque précieuse, surtout par la beauté des volumes, que le duc Louis avait fait, pour la plupart, exécuter à ses frais. Son fils, Charles d'Orléans, étant prisonnier en Angleterre, apprit, en 1427, que les Anglais préparaient une expédition sur les bords de la Loire. Craignant alors que la collection de livres et d'objets d'art que son père avait rassemblés au château de Blois ne tombât au pouvoir des ennemis, il la fit transporter d'abord à Saumur, puis à la Rochelle. Ce fut à cette occasion que le catalogue en fut dressé par maître Jehan de Tuilières, licencié en lois ². On y trouve des Bibles, des Évangiles, des missels, des ouvrages théologiques et des romans, mais pas un livre grec. Quant aux clas-

¹ Voyez *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 1, p. 422, et suiv., édition in-12.

² Il a été publié (1845) avec des notes par M. Le Roux de Lincy, dans le tome v de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

siques latins, voici les articles qui les concernent :

54. Le livre de Juvénal avecques Thérence, couvert de cuir rouge plain, escript en lettre ancienne; et y a plusieurs autres traictiés.

55. Virgile avec Stace, *Eneydos*, couvert de rouge plain, escript en vieille lettre de forme, en latin, et plusieurs autres matières et aucteurs, Macrobe, avecques Thérence, de pareille lettre, volume et couverture; et autres traictiés, en latin.

58. Le livre de Virgile, *Maronis et Eneydos*, couvert de cuir rouge plain, en lettre encienne.

61. Les Espitres de Sidoisne (Sidoine Apollinaire), couvertes de cuir vert plain, en lettre de forme encienne, en latin.

76. Le grant Valère (Valère-Maxime), en latin, de forme lombarde, neufve, couvert de cuir blanc.

Charles d'Orléans et Jean, comte d'Angoulême, revenant d'Angleterre, après vingt-cinq ans de captivité, rapporterent environ soixante volumes qu'ils y avaient achetées, et dont quelques-uns provenaient de la collection enlevée à la tour du Louvre par le duc de Bedford. Ces livres furent ajoutés à la bibliothèque de Blois.

La bibliothèque des rois de France ne fut reconstituée que sous Louis XI, qui fit réunir les collections éparses dans les châteaux royaux, et les augmenta successivement des livres de son frère, le duc de Guyenne, et après la mort de Charles le Téméraire, d'une partie de ceux des ducs de Bourgogne.

La bibliothèque des ducs de Bourgogne, fondée par Philippe le Hardi, était devenue bientôt, grâce à la magnificence de ses possesseurs, l'une des plus belles et des

plus considérables de l'Europe. Elle s'augmenta d'abord sous son fondateur d'une collection de livres rassemblés par son beau-père, Louis-de-Male, comte de Flandre.

Les immenses richesses de Philippe le Bon le mirent à même d'enrichir sa bibliothèque d'un grand nombre de livres précieux.

« Nonobstant, dit le chroniqueur David Aubert, que ce soit le prince sur tous aultres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est il moult enclin et désirant de chascun jour l'accroistre comme il fait ; pourquoi il a journellement et en diverses contrées grands cleres, orateurs, translateurs et escripvains à ses propres gages occupés. »

Bien que le règne de Charles le Téméraire n'ait duré que dix ans, ce prince n'en fit pas moins de nombreuses acquisitions de livres ; mais cette bibliothèque, magnifique quant à l'exécution, les peintures, la reliure et le nombre des volumes, était composée à peu près comme celle de la maison d'Orléans, et contenait surtout des livres de dévotion et de romans ; elle n'aurait pu être que d'une bien médiocre utilité à un homme desireux de s'instruire. Dans les inventaires publiés par M. Peignot¹, nous n'avons trouvé, eu fait de classiques, que des traductions de Tite-Live, de Valère-Maxime et de Joseph.

Sous Charles VIII et Louis XII, la bibliothèque des rois de France s'agrandit aux dépens de l'Italie. Le premier l'augmenta de la célèbre collection fondée à Naples au

¹ *De l'ancienne Bibliothèque des ducs de Bourgogne, 1841, in-8. — Voyez aussi la Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens, par J. Barrois, 1850, in-8.*

quatorzième siècle par les princes de la maison d'Anjou; l'ancienne bibliothèque de Pavie, formée par les Sforce et principalement par le duc Galcas, fut dépouillée successivement par Louis XII en 1499 ¹, et en 1526 par Lautrec. C'est d'elle que proviennent les plus belles éditions du quinzième siècle possédées par la Bibliothèque royale, la plus riche du monde en ce genre.

Une importante acquisition faite par Louis XII fut celle de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, mort en 1492; mais on ignore par quelle transaction ces livres passèrent au monarque. Tout ce que l'on sait, c'est que la bibliothèque de ce riche seigneur, qui était la plus précieuse des États de Bourgogne après celle du duc, contenait cent six volumes d'une exécution magnifique ².

François I^{er}, qui avait fondé à Fontainebleau une petite bibliothèque, en y réunissant les livres de son aïeul Jean, comte d'Angoulême, et de son père, y fit transporter la grande collection rassemblée à Blois par les princes de la maison d'Orléans. On dressa alors le catalogue de tous ces livres qui se composaient de mille sept cent quatre-vingt-un manuscrits et de cent neuf imprimés. Ce prince fit

¹ Un habitant de Pavie parvint, lors de l'enlèvement de cette bibliothèque, à soustraire et à cacher le célèbre manuscrit de Virgile annoté par Pétrarque, auquel il avait appartenu. Sous la République ce précieux volume fit partie des trésors bibliographiques dont s'enrichit la Bibliothèque nationale. Mais il nous fut repris en 1815.

² Dans cette collection qui fait partie de la Bibliothèque du roi, on remarque avec étonnement que l'on a cherché à faire disparaître les traces de son origine. Ainsi dans un grand nombre de volumes on a effacé les armoiries de la famille Gruthuyse, et c'est à grand-peine que l'on peut en reconnaître quelques vestiges. Voyez les *Recherches sur Louis de Bruges*, par Van Praet, Paris, 1831, in-8.

successivement l'acquisition de manuscrits grecs dont, à sa mort, le nombre s'élevait à neuf cent quarante.

En 1556, Henri II rendit une ordonnance par laquelle il enjoignit aux libraires de remettre à sa bibliothèque un exemplaire en vélin et relié de tous les livres imprimés par privilège. Malheureusement cette ordonnance tomba en désuétude pendant les guerres de religion.

Augmentée de cent quarante nouveaux manuscrits sous Charles IX, la bibliothèque de Fontainebleau fut plus d'une fois pillée par les hommes qui se trouvèrent successivement à la tête des affaires à la fin du seizième siècle. Ce fut pour prévenir de pareils accidents que Henri IV, en 1595, la fit transférer à Paris, où elle fut d'abord placée dans le collège de Clermont ; puis, lorsque les jésuites, revenus de leur exil, eurent réclamé ce local, on l'installa successivement dans le couvent des cordeliers, puis rue de la Harpe. En 1600, elle s'enrichit de neuf cents manuscrits précieux qui avaient appartenu à Catherine de Médicis, et plus tard, après la mort de Henri IV, de tous les livres de son cabinet particulier, usage qui fut ensuite fidèlement observé. Les livres qui proviennent du cabinet de Louis XIV sont au nombre de plus de dix mille, tous remarquables par la beauté des éditions et la magnificence des reliures.

Ce fut surtout sous l'administration de Colbert et de Louvois que la Bibliothèque royale prit un développement digne de Louis XIV. D'après l'inventaire qui fut fait en 1784, le total des volumes se montait à dix mille neuf cents manuscrits et quarante mille imprimés. Un siècle plus tard, à la fin du règne de Louis XVI, par suite des acquisitions successives des collections de Bigot (en 1706), de Gaignières (1715), de d'Hozier (1717), de de La Marre

(1718), de Colbert (1752)¹, de Cangé (1733), de Du Cange (1736), de Fontanieu (1766), et d'une partie du célèbre cabinet du duc de La Vallière ; par suite aussi de legs, de dons et d'envois faits par diverses personnes, le nombre des imprimés seuls s'élevait à 152 868.

Avant la révolution, d'importantes modifications furent introduites dans l'administration de la Bibliothèque royale qui, en 1720, avait été divisée en quatre départements, savoir : manuscrits, imprimés, titres et généalogies, planches gravées et estampes. Transférée, en 1724, à l'hôtel de Nevers, rue Richelieu, elle fut enfin rendue publique en 1757.

Elle avait été précédée, dans l'exécution de cette utile mesure, par la bibliothèque Mazarine, dont nous allons parler tout à l'heure, et la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor², laquelle avait été rendue publique en 1707, conformément aux dispositions testamentaires du président Cousin qui lui avait légué ses livres, sa maison et mille livres de rente à cette condition.

Il paraît que l'administration de la Bibliothèque avait, à la fin du siècle dernier, soulevé de vifs mécontentements dans le public ; car le jour où entra en fonctions l'ancien lieutenant de police Lenoir, nommé, en 1783,

¹ Cette acquisition du cabinet de Colbert, la plus importante qu'ait jamais faite la Bibliothèque royale, se composait de près de dix mille manuscrits, dont six cent quarante-cinq orientaux et mille grecs.

² Dubouchet avait, en 1652, légué sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-Victor, et une somme destinée à son entretien, sous la condition qu'elle serait rendue publique.

On peut consulter une mazarinade très-rare, intitulée : *Rymaille sur les plus célèbres bibliothèques de Paris, par le Gyrouargue Simpliste*, 1649, in-4, réimprimée à 66 exemplaires, à Gap, en 1840 ; — et l'*An* 1787, par arra, in-8.

bibliothécaire, on afficha le placard suivant à la porte de cet établissement :

« Quelques savants demanderent un jour au cardinal Passionei la permission de voir sa bibliothèque dont la réputation était si grande. Ils y remarquèrent les manuscrits les plus rares, mais ils ne purent tirer un mot du bibliothécaire, qui était stupide et ignorant. Le cardinal leur demanda s'ils étaient satisfaits. — Oui, monseigneur, dit l'un, mais... — Quoi, mais ? parlez franchement. — Si la bibliothèque est belle, le bibliothécaire est bien ignorant. — Monsieur, répond l'Éminence, la bibliothèque est mon sérail, je la fais garder par des eunuques... Il paraît qu'en France les rois ne regardent leur bibliothèque que comme un sérail, car depuis quelque temps ils n'y mettent que des eunuques. » (*Correspondance secrète*, tome xv, p. 172.)

La Bibliothèque royale, sous la République et l'Empire, s'enrichit des dépouilles de plusieurs couvents de France et d'une précieuse collection de manuscrits et d'imprimés enlevés aux pays conquis par nos armées. Ces trésors bibliographiques lui furent ravis en 1815; mais elle n'en compte pas moins aujourd'hui plus de neuf cent mille volumes imprimés, quatre-vingt mille volumes manuscrits, et plusieurs centaines de milliers de pièces historiques renfermées dans des cartons et dont le classement occupe plusieurs employés¹.

Malheureusement par suite de l'imperfection du catalogue, de l'insuffisance du personnel attaché à ce

¹ Nous n'avons parlé que des collections bibliographiques de cette bibliothèque, nous parlerons ailleurs de ses autres collections.

grand établissement ¹, du nombre des livres prêtés au dehors, et de ceux qui, chaque jour, ne sont pas remis à leur véritable place, *la plus grande partie* des richesses de ce magnifique dépôt est perdue pour le public. Nous ne parlons que de la section des imprimés.

« La bibliothèque Mazarine fut composée par Gabriel Naudé. Cet homme, l'un des érudits les plus célèbres de son temps, avait été chargé de ce soin par Mazarin, vers l'année 1643. Après avoir acheté dix mille volumes, réunis par un chanoine de Limoges, nommé Descordes, et choisi les livres les plus précieux qui se trouvaient chez les libraires de Paris, Naudé parcourut pendant dix ans la Flandre, la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, et y acheta tout ce qu'il put trouver de livres rares et estimés. Le résultat de toutes ces recherches fut la formation d'une collection de quarante mille volumes, la plus belle et la mieux choisie qui existât alors au monde.

« Mais le cardinal n'avait pas attendu la fin des voyages de son bibliothécaire pour ouvrir aux savants et aux gens de lettres les portes de sa bibliothèque. Naudé nous a lui-même fait connaître les mesures que le ministre avait prises, dès l'année 1644, pour la rendre publique. Cette collection occupait alors plusieurs pièces de l'hôtel de Nevers, où se trouve actuellement la Bibliothèque royale, mais qui était alors habité par le premier ministre. « Pour
« épargner à ceux qui fréquentoient sa bibliothèque le
« désagrément d'avoir affaire aux laquais de l'hôtel, on

¹ Ainsi il ne se trouve que des littérateurs ou des érudits parmi les conservateurs, qui sont tous étrangers aux sciences, dont la bibliographie leur est nécessairement peu familière.

« avoit pratiqué une entrée particulière par la rue de Richelieu ; tous les jeudis, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et depuis deux heures après midi jusqu'à cinq, on y voyoit de quatre-vingts à cent personnes ensemble ; les autres jours, les savants les plus célèbres y venoient conférer entre eux ¹. »

« Les envois que faisaient au cardinal les ambassadeurs français, les princes et les ministres étrangers, augmentaient encore incessamment la masse des trésors qu'il mettait ainsi à la disposition des gens de lettres et des savants, les troubles de la Fronde vinrent changer momentanément cet état de choses. Cependant, après l'arrêt de proscription lancé contre Mazarin, le 16 février 1649, le parlement, qui avait ordonné la vente des meubles du cardinal, en avait excepté formellement sa bibliothèque. Mais il revint sur cet arrêt, en 1651, quand on eut appris, à Paris, que le ministre était rentré en France, à la tête de huit mille soldats : un nouvel arrêt ordonna que la bibliothèque serait vendue avec les meubles, et que, sur le prix de cette vente, « Il seroit, par préférence, pris la somme de cent cinquante mille francs, laquelle serait donnée à celui ou ceux qui représenteroient ledit cardinal à justice, mort ou vif. » C'est alors que les plaisants affichèrent dans Paris une répartition burlesque de cette somme de cent cinquante mille francs, tant pour le nez du cardinal, tant pour les oreilles, tant pour qui le ferait eunuque. En vain Naudé supplia le parlement de ne pas faire exécuter cet arrêt, de ne pas vendre la bibliothèque, « la plus belle, dit-il dans sa requête, qui ait

¹ Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, depuis le 6 janvier jusqu'à la déclaration du 4^{er} avril 1649, p. 244-246.

« jamais été au monde, et dont la ruine sera bien plus soi-
 « gneusement marquée dans toutes les histoires et calen-
 « driers, que n'a jamais été la prise et le sac de Constanti-
 « nople. » Rien ne put empêcher le parlement de *passer*
outré ; et, le 30 janvier 1652, il avait déjà été vendu seize
 mille volumes, lorsque le roi, qui venait de déclarer sa
 majorité, intervint, par une lettre adressée au procureur
 général Fouquet, dans laquelle il ordonnait à ce magis-
 trat de faire cesser la vente et de retirer les livres ven-
 dus, en en remboursant le prix; mais ces prescriptions ne
 furent qu'imparfaitement exécutées. Après la fin des trou-
 bles, Mazarin recueillit les débris de sa bibliothèque. Les
 livres que ses amis avaient achetés, entre autres les ou-
 vrages de médecine, dont Gabriel Naudé s'était fait ac-
 quéreur, lui furent rendus : et la collection fut reconsti-
 tuée à peu près dans l'état où elle se trouvait en 1649 ¹. »

Mazarin, en mourant (1661), régla, par son testament,
 le service public de sa bibliothèque, qu'il consacra de
 nouveau, suivant ses propres expressions, « à la commo-
 « dité et à la satisfaction des gens de lettres. » Il deman-
 dait, dans cet acte, « que ladite bibliothèque fût ouverte
 « à tous les gens de lettres, deux fois par semaine, à tel
 « jour qu'il seroit avisé ; que, pour faire l'achat des pla-
 « ces nécessaires à l'établissement du collège et de la
 « bibliothèque, même pour achat de livres pendant l'au-
 « née, il fût pris deux millions de livres sur le plus clair
 « de ses deniers comptants. — Enfin, il donnait, de plus,
 « au collège quarante-cinq mille livres de rentes, à lui
 « appartenant, sur l'hôtel de ville de Paris. » Ce testament

¹ Extrait de l'article BIBLIOTHÈQUES, du *Dictionnaire encyclopédique de la France*, publié sous la direction de M. Le Bas. On peut consulter sur la bibliothèque Mazarine l'ouvrage déjà cité de Petit-Badel.

fut confirmé par lettres patentes de Louis XIV, en 1665.

Outre la bibliothèque que nous venons de mentionner, il existait à Paris, avant la révolution, plusieurs bibliothèques assez importantes, qui ont été successivement réunies à d'autres établissements. En voici l'énumération : 1^o la Bibliothèque des avocats, léguée à l'ordre des avocats, en 1704, par Étienne Gabriau, seigneur de Riparfond, avocat au parlement ; rendue publique en 1708, elle se composait, en 1793, de 40 000 volumes et manuscrits ; — 2^o la Bibliothèque des prêtres de la Doctrine, léguée à cette maison par Miron, docteur en théologie, et rendue publique en 1718 ; — 3^o la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, l'une des plus importantes de la France ; ses manuscrits furent, à la révolution, réunis à ceux de la Bibliothèque nationale ; mais presque tous les imprimés périrent dans un incendie, la nuit du 19 au 20 mai 1794 ; — 4^o la Bibliothèque de Sorbonne, fondée par Bichelieu ; on y trouvait huit cents éditions de la Bible ; — 5^o la Bibliothèque du collège de Navarre, fondée par la reine Jeanne, dispersée sous Charles VI, rétablie sous Louis XI ; — 6^o la Bibliothèque des Augustins ; — 7^o la Bibliothèque des prêtres de l'Oratoire, fondée par de Bérulle ; — 8^o la Bibliothèque des Feuillants ; — 9^o celle du monastère de Saint-Martin-des-Champs ; — 10^o des Petits-Augustins ; — 11^o des religieux de Picpus ; — 12^o des Récollets ; — 13^o des Minimes ; — 14^o des Cordeliers ; — 15^o des Jacobins ; — 16^o des Chartreux. Ces trois dernières devaient leur origine à saint Louis, qui leur légua une partie de la bibliothèque qu'il avait rassemblée à la Sainte-Chapelle ; — 17^o enfin, la Bibliothèque de la Ville, léguée, en 1763, par Moreau, procureur du roi. Les 20 000

volumes qu'elle contenait servirent à former le fonds de la Bibliothèque de l'Institut.

Ajoutons à cette liste la Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève, fondée en 1623, et enrichie successivement par les donations du cardinal de la Rochefoucauld et de Letellier, archevêque de Paris. C'est aujourd'hui la seule bibliothèque de Paris qui soit ouverte le soir, amélioration qui ne date que de quelques années ; elle contient environ 160 000 volumes et 3 500 manuscrits.

La Bibliothèque de l'Arsenal, fondée par le marquis de Paulmy et augmentée d'une partie des livres de la collection du duc de la Vallière, par le comte d'Artois, qui les avait acquis en 1781.— Elle compte aujourd'hui 170 000 volumes et 6 000 manuscrits.

La Bibliothèque de la Ville. Elle fut, en 1795, tirée des différentes collections littéraires qui subsistaient à cette époque, et possède 45 000 volumes.

Outre les Bibliothèques yale, Mazarine, de Sainte-Geneviève, de la Faculté des Lettres, il n'est guère aujourd'hui d'établissement public un peu considérable qui ne possède une bibliothèque. Parmi celles qui sont publiques, nous nous bornerons à citer :

La Bibliothèque de l'Institut. Elle se compose d'environ 95 000 volumes, et ce nombre s'accroît tous les jours par des dons ou des acquisitions.

Les Bibliothèques du Muséum d'histoire naturelle, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, du Conservatoire des arts et métiers, etc.

Parmi les nombreuses collections particulières qui, à diverses époques, ont marqué dans l'histoire de la bibliographie, nous citerons celles de Grolier de Lyon, de de Thou, de Colbert, de Letellier, de Soubise, de Falco-

net, du duc de la Vallière, de Paulmy, de d'Aguesseau, de Lamoignon, du cardinal de Brienne, de la comtesse de Verrüe, des duchesses de Pompadour, de Choiseul, de Grammont, de Méjanès, du duc d'Abrantes (Junot), etc. Ce dernier avait donné aux généraux de l'empire un exemple qu'ils ne songèrent guère à imiter¹.

D'après un article inséré, en octobre 1855, dans le *Journal de la Société de statistique universelle*, cent quatre-vingt-douze villes en France avaient seules des bibliothèques, et le nombre total des volumes renfermés dans celles-ci se montait à environ trois millions, ce qui fait à peu près un volume pour quinze habitants; tandis qu'il y a en Belgique quatre-vingt-quinze volumes, et en Allemagne trois cent soixante-treize pour cent habitants.

Il y a dans vingt-neuf villes des bibliothèques contenant de dix à quinze mille volumes, savoir : Abbeville, Agen, Ajaccio, Albi, Avranches, Beaune, Cahors, Chalon-sur-Saône, Clermont-Ferrand, Épernay, Évreux, le Havre, Limoges, Macon, Meaux, Melun, Montauban, Montbelliard, Montbrison, Nemours, Pau, Perpignan, Rambervillers, Rodez, Saint-Dié, Semur, Toulon, Valognes, Verdun.

Quinze villes ont des bibliothèques contenant de quinze à vingt mille volumes. Ce sont : Angoulême, Blois, Bourg, Bourges, Brest, Carcassonne, Châlons-sur-Marne, Épinal, la Flèche, Laon, Moulins, Niort, Périgueux, la Rochelle, Saint-Quentin.

Vingt-cinq villes possèdent de vingt à trente mille volu-

¹ On raconte que la maréchale Lefebvre, visitant un hôtel dont elle venait de faire l'acquisition, entra dans la salle où avait été placée la bibliothèque du dernier propriétaire, et qu'en voyant les rayons dégarnis elle se prit à dire : « Lefebvre n'est pas *lisard*, je ne suis pas *lisarde*, j'en ferai un fruitier. »

mes : Angers, Auxerre, Avignon, Boulogne, Caen, Cambrai, Carpentras, Charleville, Douai, Langres, Lille, Montpellier (faculté de médecine et musée Fabre), Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Brieuc, Saintes, Soissons, Toulouse, Valenciennes.

Douze villes possèdent de trente à quarante mille volumes : Amiens, Chartres, Chaumont, Colmar, Dijon, Fontainebleau (bibliothèque de la Liste civile), le Mans, Metz, Montpellier, Saint-Omer, Tours, Versailles.

Quatre villes ont de quarante à cinquante mille volumes, savoir : Arras, Grenoble, Marseille, Troyes.

Enfin Besançon possède soixante mille volumes, Lyon soixante-dix mille, Aix et Strasbourg quatre-vingt mille, Bordeaux cent dix mille.

Disons maintenant un mot de quelques-unes des bibliothèques des autres pays de l'Europe.

En 1248, la bibliothèque de l'abbaye de Glastonbury, en Angleterre, possédait environ quatre cents volumes, parmi lesquels se trouvaient Tite-Live, Salluste, Lucain, Virgile, Claudien et d'autres auteurs anciens. Il est bon de remarquer que les catalogues des bibliothèques anglaises à cette époque ne mentionnent que des ouvrages français ou latins.

Dans tous les monastères on ne regardait pas *un couvent sans bibliothèque comme une citadelle sans munitions*¹. La transcription et l'achat des livres dépendait uniquement de l'abbé, qui souvent préférait employer d'une manière plus joyeuse et plus mondaine l'argent dont il pouvait disposer. Ainsi, tandis qu'au commencement du quatorzième

¹ *Clastrum sine armario, quasi castrum sine armentario*, disait Geoffroy, chanoine de Sainte-Barbe-en-Auge, vers 1170. — *Thesaurus anecdot.*, tome 1, p. 514.

siècle. sous un seul abbé, cinquante-huit ouvrages furent copiés à l'abbaye de Glastonbury, on voit, d'après les comptes du riche couvent de Bolton, que dans l'espace de quarante ans on n'avait acheté que trois livres.

En 1500, les livres possédés par l'université d'Oxford consistaient seulement en quelques traités renfermés dans des coffres placés sous l'église Sainte-Marie ; mais cette université ne tarda pas, grâce à des donations, à avoir des bibliothèques considérables.

Vers le milieu du quatorzième siècle, Richard de Bury, qui fut successivement évêque de Durham (1333), grand-chancelier (1334) et trésorier d'Angleterre (1336), donna en Europe le second exemple d'une bibliothèque publique, en fondant à Oxford un établissement qu'il dota de riches revenus et auquel il donna tous les livres qu'il avait rassemblés à grands frais de tous les pays, et qu'il voulut, suivant son expression, rendre communs à tous les écoliers et aux étudiants de toute l'université. Dans un traité latin, le *Philobiblion*, petit livre très-peu lu et qui est peut-être depuis le moyen âge le plus ancien traité de bibliographie que l'on connaisse, il nous a fourni lui-même sur sa donation des détails que nous croyons devoir traduire ici :

« Il a toujours été difficile, dit-il, de renfermer les hommes dans les lois de l'honnêteté sans qu'ils essayassent de franchir les limites et les règles établies. C'est pourquoi, suivant le conseil d'hommes prudents, nous avons déterminé un certain mode d'après lequel nous voulons régler l'usage et la communication de nos livres pour l'utilité des étudiants. D'abord, tous nos livres dont nous avons fait un catalogue spécial, nous les avons, dans un but de charité, concédés et donnés au comité des

pauvres écoliers à Oxford, en perpétuelle aumône pour notre âme, celles de nos parents, et aussi pour les âmes de l'illustre roi d'Angleterre, Édouard III^e du nom depuis la conquête, et de la très-dévote reine Philippa, son épouse, afin que ces livres servent et profitent à tous les écoliers et maîtres, tant réguliers que séculiers de ladite université, suivant le mode qui suit immédiatement et qui est tel :

« Cinq écoliers demeurant dans ledit établissement seront désignés par le maître de l'établissement, et on leur confiera la garde des livres ; et de ces cinq personnes, trois au moins s'occuperont de ce qui concernera les livres destinés à l'étude. Nous voulons qu'on ne laisse sortir de l'enceinte de la maison aucun livre pour le copier ou le transcrire. Quand un écolier ecclésiastique ou laïque, entre lesquels nous ne faisons aucune différence, demandera qu'on lui prête quelque livre, les gardiens devront examiner attentivement s'ils ont ce livre en double, et s'il en est ainsi, ils pourront le prêter, moyennant un gage qui, suivant leur estimation, dépassera la valeur du livre. Et aussitôt on dressera un écrit mentionnant le livre prêté, le gage fourni, les noms des personnes qui ont prêté le livre et de celui qui l'a reçu, avec la date du jour et de l'année. Dans le cas où le livre ne serait pas en double, on ne le prêtera alors qu'à une personne faisant partie des écoliers, à moins toutefois qu'il ne doive pas sortir de l'enceinte dudit établissement. Un livre quelconque pourra, par l'entremise de trois gardiens, être prêté à un écolier quelconque dudit établissement. On aura toutefois auparavant la précaution de noter le nom de l'emprunteur et la date de l'emprunt. Ledit emprunteur ne pourra dans aucun cas prêter à un autre le

livre qui lui aura été confié, à moins que ce ne soit du consentement des trois gardiens nommés plus haut. Les gardiens, lors de leur entrée en charge, jureront d'observer ces réglemens. Ceux auxquels on aura confié un livre jureront de même qu'ils n'en feront usage que pour l'examiner ou l'étudier, et qu'ils ne le transporteront pas et ne le laisseront pas transporter hors d'Oxford et de ses faubourgs.

« Chaque année les gardiens rendront leurs comptes au chef de la maison et à deux personnes qu'il aura choisies parmi les écoliers, ou bien il nommera trois inspecteurs différents des gardiens, et ceux-là parcourront le catalogue des livres et examineront combien il reste de volumes et de gages. L'époque qui nous paraît le plus propre pour faire ce relevé, est le temps qui s'écoule depuis les calendes de juin jusqu'à la fête du très-glorieux martyr saint Thomas. Nous voulons expressément que celui auquel on aura prêté un livre puisse une fois dans l'année montrer le livre aux gardiens et exiger d'eux la représentation de son gage.

« S'il arrivait par hasard qu'un livre fût perdu par suite de décès, de vol, de fraude ou de négligence, celui qui l'aura perdu, ou son procureur, ou l'exécuteur de ses dernières volontés, payera le prix du livre, et en échange on lui restituera le gage. S'il arrivait que d'une manière quelconque les gardiens fissent quelque bénéfice en remplaçant le livre perdu, ce bénéfice devra être employé exclusivement à l'augmentation et à la réparation des livres ¹. »

Humphrey, dit le Bon, duc de Gloucester, donna, en 1440,

¹ *Philobiblion*, c. 49. Dans le *Philologicarum epistolarum centuria*, par Goldast. Francfort, 1610, in-12, p. 493 et suivantes.

à l'université d'Oxford environ 600 volumes. Le bâtiment où était renfermée cette collection fut réparé et augmenté, en 1597, par sir Thomas Bodley, qui donna à l'université sa bibliothèque, et lui légua une propriété dont le revenu devait être appliqué à des achats de livres et de manuscrits et aux réparations de l'édifice. Cette bibliothèque, qui prit alors le nom de Bibliothèque Bodléienne, s'accrut successivement par les donations de plusieurs personnes célèbres, au nombre desquelles on trouve le comte de Pembroke, l'archevêque Laud, Fairfax, etc.

L'université d'Oxford possède encore seize autres bibliothèques, dont plusieurs sont fort remarquables.

La fondation des autres bibliothèques de la Grande-Bretagne ne nous a offert d'autre particularité remarquable que la suivante :

En 1605, les soldats anglais qui avaient défait les Espagnols à la bataille de Kinsale voulurent élever un monument commémoratif de leur victoire. Une souscription, faite par eux, et s'élevant à la somme de 1 800 liv., fut consacrée à l'achat d'une bibliothèque pour le collège de la Trinité, à Dublin. L'argent fut remis entre les mains du célèbre Usher, qui fit présent au nouvel établissement de sa propre bibliothèque, composée de 10 000 volumes. Aujourd'hui elle renferme 50 000 imprimés et 1 200 manuscrits.

La bibliothèque du *Muséum*, à Londres, a été fondée vers 1755. Elle contient environ 200 000 volumes et 50 000 manuscrits ; — celle du collège de la Trinité, à Cambridge, 100 000 volumes ; la bibliothèque de l'Université, à Édimbourg, 50 000 volumes.

L'origine de la Bibliothèque du Vatican, la plus au-

cienne de l'Europe, remonte, ainsi que nous l'avons dit plus haut, au pape saint Ililaire, qui, vers 465, rassembla quelques manuscrits dans son palais de Saint-Jean-de-Latran. Mais son véritable fondateur est Nicolas V (mort en 1455), qui la fit transférer au Vatican, où, augmentée par les acquisitions de Sixte IV et de Léon X, elle s'enrichit successivement des bibliothèques de l'électeur palatin, des ducs d'Urbin, de Christine de Suède, du marquis Capponi et de la maison Ottoboni. Elle compte aujourd'hui 100 000 imprimés et 24 000 manuscrits (5 000 grecs, 16 000 latins et italiens et 3 000 orientaux), au nombre desquels on remarque un *Virgile*, orné de miniatures, écrit entre le quatrième et le cinquième siècle; un *Térence*, du huitième ou du neuvième siècle; un palimpseste qui a fourni quelques fragments de la *République* de Cicéron, un manuscrit autographe des *Rime* de Pétrarque, un manuscrit du Dante, copié par Boccace, etc. Dans la salle consacrée aux lecteurs, et qui est presque toujours déserte, on voit, placé sur une table de marbre, le décret où Sixte-Quint excommunique tout homme qui ferait sortir un seul volume de la bibliothèque sans la permission autographe du pape. Ajoutons que cette bibliothèque, d'où l'on pourrait probablement exhumer bien des trésors classiques, n'est certainement pas ouverte cent jours dans l'année, grâce aux éternelles vacances et aux fêtes innombrables célébrées dans les États romains. Cet usage, qui fait le désespoir des voyageurs et des érudits, est consacré dans toutes les villes d'Italie, qui ont continuellement à fêter quelque saint ou sainte de leur connaissance.

Vers 1370, Pétrarque fit don à la république de Venise de plusieurs manuscrits, et, comme il le dit lui-même,

posa ainsi les premiers fondements de la bibliothèque de Saint-Marc. Ces manuscrits, oubliés dans une petite pièce voisine des quatre chevaux de bronze, s'y détériorèrent, et aujourd'hui il n'en subsiste qu'un très-petit nombre.

Un siècle plus tard, le célèbre cardinal Bessarion fit présent à la même bibliothèque de la riche collection de livres et de manuscrits qu'il était parvenu à rassembler^{*}. Voici quelques extraits de la lettre qu'il écrivit à ce sujet le 50 avril 1468 :

« Au très-illustre et très-invincible prince Christophe Mauro, doge de Venise, et au très-auguste Sénat, Bessarion, cardinal et patriarche de Constantinople, salut :

« Dès ma jeunesse, j'ai mis tous mes soins et tous mes efforts à rassembler des livres sur les diverses sciences. J'en ai copié autrefois plusieurs de ma propre main, et j'ai employé à les acheter le peu d'argent qu'une vie économique et frugale me permettait d'y consacrer. Bien que j'aie été de tout temps occupé de la recherche de livres grecs, mon zèle et mon ardeur ont redoublé depuis la ruine de la Grèce et la prise malheureuse de Constantinople, et j'ai consacré tous mes biens à les rassembler. . . . C'est ainsi que j'ai réuni presque tous les livres des Grecs savants et surtout ceux qui étaient rares et difficiles à trouver. Cependant je regardais tous mes soins comme insuffisants, si je ne parvenais pas à ce que des livres rassemblés avec tant de peine pendant ma vie ne pussent être, après ma mort, ni vendus, ni dispersés, et fussent, au contraire, placés dans un lieu sûr et commode, afin de servir aux savants grecs ou latins. Votre

* Les 600 manuscrits grecs qu'elle renfermait passaient pour avoir coûté 50 000 écus romains.

illustre et florissante cité m'a paru, de toutes les villes d'Italie, la plus propre à un pareil objet. Quelle cité pouvais-je préférer à celle que j'ai choisie pour patrie après l'esclavage de la Grèce, et dans laquelle j'ai été attiré et reçu si honorablement? Je destine donc et donne tous mes livres grecs et latins à la vénérable bibliothèque Saint-Marc de votre illustre ville., et vous adresse l'acte de donation, le catalogue des livres et la bulle du souverain pontife ¹. »

La bibliothèque Ambrosienne, à Milan, a été fondée par l'archevêque de cette ville, Frédéric Borromée, mort en 1631. — Cette célèbre bibliothèque renferme 60 000 volumes imprimés et environ 10 000 manuscrits. Parmi ces derniers, on remarque le manuscrit de Virgile dont nous avons parlé plus haut, les célèbres palimpsestes des *Lettres de Marc-Aurèle et de Fronton*, cachées sous une bistoire du concile de Chalcedoine, et ceux des plaidoyers de Cicéron pour Scaurus, Tullius et Flaccus, sur l'écriture desquels avaient été transcrits les poèmes de Sédulius, prêtre du sixième siècle.

« Les recherches à l'Ambrosienne, dit M. Valery, sont singulièrement difficiles. Croirait-on que son illustre fondateur a interdit la formation du catalogue? Il faudrait même, dit-on, pour l'établir, une dispense de Rome. Le simulacre de catalogue qui existe est véritablement une espèce de chiffre : les auteurs y sont portés à leurs prénoms (qui, en Italie, ont, à la vérité, beaucoup plus d'importance que chez nous) ; il y a sur cette table une multitude de Jean, de Jacques et de Pierre, et pour trouver

¹ Goldast, *Philologicarum epistolarum centuria*. Francfort, 1610, in-12, p. 500.

Pétrarque, il faut chercher François. Afin d'accroître encore le mystère, on ne lit aucun titre sur le dos des livres; l'aspect de ces volumes sans noms, couvrant les murs de l'immense salle, a quelque chose de redoutable; et sans la bonne renommée du fondateur, on pourrait mal penser de toute cette science occulte. Les bibliothécaires cependant savent assez bien ce qu'ils ont ou ce qu'ils n'ont pas; mais ils ne peuvent guère consulter que leur mémoire, et le catalogue n'est là qu'une tradition. On a peine à s'expliquer la contradiction du cardinal Frédéric : il avait recueilli, recherché à grands frais des livres et des manuscrits dans toute l'Europe et jusque dans l'Orient, nommé des savants pour les éclaircir et les publier, attaché à l'Ambrosienne une superbe imprimerie, qui n'existe plus, et il cachait timidement une partie de ces mêmes découvertes; il est impossible de montrer à la fois plus de zèle, plus d'amour des lettres, et de prendre contre elles plus de précautions ¹. »

Voici maintenant la liste des autres bibliothèques les plus remarquables de l'Italie :

Bergame : 45 000 imprimés.

Bologne : Bibliothèque de l'Université, 80 000 imprimés, 4 000 manuscrits.

Ferrare : 80 000 imprimés, 900 manuscrits.

Florence : Bibliothèque *Laurentienne*, 9 000 manuscrits, pas d'imprimés; — *Magliabecchiana*, 150 000 imprimés, 42 000 manuscrits; — *Pitti*, 80 000 volumes; — *Riccardi*, 23 000 imprimés, 5 500 manuscrits.

Gènes : 40 000 imprimés, 500 manuscrits.

Mantoue : 40 000 imprimés, 1 000 manuscrits.

¹ *Voyages en Italie*, 1838, in-8, tome 1, p. 407 et suiv.

Milan : Bibliothèque *Brera*, 17 000 imprimés, 1 000 manuscrits.

Modène : 90 000 imprimés, 3 000 manuscrits. La bibliothèque de cette ville a eu pour conservateurs le célèbre Muratori et Tiraboschi.

Naples : Bibliothèque *Branacciana*, 50 000 imprimés ; — *Royale*, 150 000 imprimés, 3 000 manuscrits. « Dans cette bibliothèque, raconte M. Valery, une salle est destinée aux personnes aveugles, auxquelles on lit, moyennant une certaine rétribution. Ce cabinet de lecture offre, dit-on, un singulier aspect ; car les lecteurs n'étant pas tous, à ce qu'il paraît, fort habiles, leurs malheureux auditeurs les font souvent répéter, afin de comprendre le sens de la phrase. » Il est bon d'ajouter que les aveugles sont très-communs à Naples.

Padoue : Bibliothèque du collège, 55 000 volumes, 8 050 manuscrits.

Parme : 100 000 volumes, 4 000 manuscrits.

Pavie : Bibliothèque de l'Université, 50 000 volumes.

Pérouse : 50 000 imprimés.

Ravenne : 40 000 imprimés, 700 manuscrits.

Reggio : 50 000 imprimés.

Rome : Bibliothèque *Angelica*, 85 000 imprimés, 60 960 pièces, 2 945 manuscrits : — *Barberini*, 60 000 volumes et de précieux manuscrits ; — de la *Minerve* ou *Casanatense*, 120 000 imprimés et 4 500 manuscrits. (Pour les autres bibliothèques, voy. plus haut, p. 262 et s.)

Siemme : 50 000 imprimés, 5 à 6 000 manuscrits.

Turin : Bibliothèque de l'Université, 112 000 imprimés, 2 000 manuscrits.

La Bibliothèque de l'Escurial fut fondée par Charles-Quint, et considérablement augmentée par Philippe II.

Placée dans le monastère de Saint-Laurent, elle renfermait plus de 130 000 imprimés et environ 5 000 manuscrits, dont 3 000 arabes. Les livres y étaient rangés sur des tablettes en bois des Indes, dans cinq rangs d'armoires élevées les unes au-dessus des autres. En 1671, le tonnerre tomba sur le couvent, et la bibliothèque eut grandement à souffrir de l'incendie qui en résulta. Il paraît qu'en 1761, elle ne renfermait plus que 17 800 imprimés et 4 500 manuscrits.

Madrid possède trois bibliothèques publiques : la Bibliothèque royale, fondée, en 1712, par Philippe V, et renfermant 1 000 000 imprimés et de nombreux manuscrits; la Bibliothèque de Saint-Isidore, composée de 60 000 imprimés; et la Bibliothèque Saint-Fernandez.

Lisbonne a plusieurs bibliothèques, entre autres celle du Roi, fondée, dans le quinzième siècle, par Alphonse V; de Saint-Vincent de Fora, d'Alcobaca, des Bénédictins, etc.

La Bibliothèque de Bruxelles est surtout remarquable en ce qu'elle possède la bibliothèque qui a anciennement appartenu aux ducs de Bourgogne.

La Bibliothèque de l'Université de Leyde, fondée, en 1586, par Guillaume I^{er}, prince d'Orange, compte 40 000 imprimés et 10 000 manuscrits, dont 2 000 orientaux.

Berlin possède sept bibliothèques publiques, dont la plus importante, la Bibliothèque royale, a été fondée par Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg; elle contient 200 000 imprimés et 2 000 manuscrits.

La Bibliothèque de Munich, fondée par Albert V, au commencement du seizième siècle, contient 300 000 imprimés, dont 12 000 incunables, et 9 000 manuscrits. Il paraît, d'après son catalogue, publié en 1602, qu'à cette époque, elle n'était encore ouverte qu'aux catholiques.

La Bibliothèque royale de Dresde, fondée, en 1556, par l'électeur Auguste, contient 220 000 imprimés et 2 700 manuscrits, au nombre desquels se trouve un calendrier mexicain, sur peau humaine.

Parmi les bibliothèques des autres contrées de l'Allemagne, nous citerons encore celles de Mayence, 90 000 imprimés ; de Weymar, 95 000 imprimés ; de Stuttgart, 180 000 imprimés ; de Gœttingue, 200 000 imprimés, 110 000 dissertations et discours académiques, et 5 000 manuscrits ; de Wolfenbüttel, 190 000 imprimés, 40 000 dissertations, 4 500 manuscrits.

La capitale de l'Autriche, Vienne, possède huit bibliothèques publiques : la Bibliothèque impériale, fondée en 1480 par l'empereur Maximilien, compte aujourd'hui 300 000 imprimés et 12 000 manuscrits. Parmi ces derniers, on remarque entre autres un manuscrit mexicain écrit sur peau humaine et orné de figures coloriées.— La Bibliothèque de l'Université renferme 90 000 volumes. Les autres bibliothèques de l'empire d'Autriche, sans parler des bibliothèques d'Italie, sont celles de Prague, 150 000 imprimés, 8 000 manuscrits ; de Grätz (Styrie), 100 000 imprimés ; de l'Université de Pesth, 50 000 imprimés.

La Bibliothèque royale de Stockholm, fondée par la reine Christine, possède environ 40 000 imprimés et plusieurs manuscrits précieux ; celle d'Upsal, où l'on voit le célèbre Évangile d'Ulphilas, renferme 80 000 imprimés.

La Bibliothèque royale de Copenhague, fondée de 1648 à 1670, contient 200 000 imprimés et 10 000 manuscrits.

Pierre le Grand fonda la Bibliothèque de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, au moyen de 2 500 volumes dont il s'était emparé dans ses guerres avec la Suède. Elle se compose aujourd'hui d'environ 100 000 volumes.

La grande Bibliothèque Impériale compte près de 500 000 imprimés et de 13 000 manuscrits. Elle provient de la célèbre bibliothèque qui, fondée à Cracovie par Zauski, et transférée plus tard à Varsovie, fut enlevée par les Russes en 1795.

Il y a à Constantinople trente-cinq bibliothèques publiques, mais où l'on ne laisse entrer les Européens qu'avec les plus grandes difficultés. La Bibliothèque du Sérail, fondée par Selim I^{er}, contient 5 ou 4 000 volumes arabes, turcs et persans, dont 1,294 manuscrits. — Les livres grecs qu'elle contenait encore en grand nombre dans le dix-septième siècle ont été vendus, dispersés ou détruits. — Sur la porte de cette bibliothèque on lit ces mots écrits en arabe : *Entrez en paix*. — Il y a dans l'intérieur du Sérail plusieurs autres petites bibliothèques dont l'accès est interdit au public.



DE LA DESTRUCTION ET DE LA DISPERSION DES LIVRES.

Nous venons de nous occuper des collections de livres qui ont contribué à diverses époques à entretenir ou renouveler les études littéraires et à nous conserver les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Voici maintenant la contre-partie et le complément du chapitre précédent, car nous allons raconter d'une manière succincte comment ont péri les collections de ce genre.

Suivant Bérose et Alexandre Polyhistor, Nabonassar.

établi roi de Babylone vers 747 avant J.-C., fit détruire toutes les histoires des rois ses devanciers. C'est le plus ancien fait que nous connaissons relativement à la destruction de livres.

L'empereur chinois Chi-hoang-Ti, 213 avant J.-C., en haine des lettrés et de leurs principes, ordonna de brûler tous les livres qui se trouvaient dans son empire; il n'excepta de cette proscription que les ouvrages qui traitaient de l'histoire de sa famille, de l'astrologie et de la médecine.

Nous avons parlé, au commencement du chapitre précédent, de la destinée des bibliothèques de Carthage, et du Brucchium à Alexandrie: nous n'avons donc pas à y revenir.

Plusieurs des bibliothèques de Rome furent, sous les empereurs, anéanties par des incendies. Nous citerons entre autres celles du palais de Tibère sous Néron, et du Capitole sous Commode.

Les querelles des chrétiens et des païens furent toujours fatales aux lettres. Pendant le séjour de saint Paul à Éphèse, « plusieurs fidèles, dit Fleury, qui avaient étudié des curiosités inutiles, apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tout le monde. Le prix en fut compté, et on trouva la valeur de 50 000 drachmes, revenant à plus de 50 000 livres de notre monnaie. On croit que c'étaient des livres de magie ¹. » Quant à nous, nous serions fort porté à croire que ces livres étaient des ouvrages relatifs à la philosophie païenne et aux religions de l'Orient ², et

¹ *Histoire Ecclésiastique*, l. 1, c. 42.

² La plupart des ouvrages un peu importants écrits dans les langues de l'Orient avaient été traduits en grec. Nous en avons cité un exemple, voyez page 156.

dont l'esprit ne pouvait être par conséquent que fort dangereux pour les nouveaux chrétiens.

Ce qui se passa à Ephèse, vers l'an 54 après J.-C., dut probablement se renouveler, à diverses époques, dans une foule de villes de l'Orient et de l'Occident.

A chaque nouvelle persécution, les païens, ainsi qu'il a déjà été dit (voy. p. 157), s'empressaient de brûler les livres des chrétiens, perte assurément peu regrettable ; mais le triomphe de ces derniers fut à peine assuré, qu'ils rendirent avec usure à leurs adversaires les outrages qu'ils en avaient reçus.

En 390, le patriarche d'Alexandrie, Théophile, que Gibbon appelle avec raison « un homme audacieux et pervers, et l'ennemi perpétuel de la paix et de la vertu, toujours affamé d'or et altéré de sang, » voulut abolir l'idolâtrie dans son diocèse. Après une lutte sanglante entre les païens et les chrétiens, lutte à laquelle mit fin un décret de Théodose, le temple de Sérapis fut détruit de fond en comble, et la magnifique bibliothèque qui y était annexée fut entièrement pillée et dispersée. Aussi vingt ans plus tard, l'historien Orose s'écriait avec douleur (I. VI, c. 15) : « Nous avons vu vides les armoires où étaient les livres qui ont été pillés par les hommes de notre siècle ! »

Les bibliothèques de Constantinople, qui s'étaient enrichies des dépouilles de l'Occident et de l'Orient, n'eurent pas une existence bien longue, par suite des incendies si fréquents dans cette ville. En 476, sous Basiliscus, le feu ayant pris à un marché, s'étendit avec rapidité et consuma plusieurs portiques et un grand nombre d'édifices publics. De ce nombre fut le portique où était placée la bibliothèque fondée par Théodose le Jeune ; elle

fut réduit e en cendres ainsi que les cent vingt mille volumes qu'elle renfermait.

Le pape saint Grégoire le Grand, mort en 604, a été accusé d'avoir fait brûler un grand nombre de livres païens et entre autres Tite-Live. — Nous allons examiner si cette accusation est appuyée sur des preuves suffisantes.

Le premier auteur qui en ait parlé est Jean de Salisbury, mort en 1180. Il en fait mention dans plusieurs passages de son livre *de Nugis curialium*. — Dans l'un (l. II, c. 26), il dit expressément que, « suivant la tradition, saint Grégoire livra aux flammes les écrits d'une lecture réprouvée¹, que renfermait la Bibliothèque palatine, et où se trouvaient les principaux ouvrages qui semblaient révéler aux hommes l'esprit des êtres célestes et les oracles des anciens. »

Par ces mots : *D'une lecture réprouvée*, les défenseurs de saint Grégoire ont prétendu, sans preuve, qu'il s'agissait, non pas d'ouvrages de littérature ancienne, mais de livres condamnés précédemment par les conciles. Les livres profanes étaient, en effet, considérés par le pape comme des livres d'une lecture funeste et dangereuse. « Si je puis apprendre, écrivait-il à Didier, archevêque de Vienne, que vous ne vous occupiez pas de ces bagatelles des lettres humaines, des sciences mondaines et séculières, j'en rendrai grâce à Dieu, qui n'aura pas permis que votre cœur soit souillé par les louanges pleines de blasphèmes données aux choses infâmes. »

¹ On lit *reprobata lectionis*, dans la première édition de Salisbury, et *probata lectionis* dans les suivantes. La première version est, à ce qu'il paraît, conforme aux plus anciens manuscrits. C'est à tort que la biographie Michaud (art. VARRON) et Timperley attribuent à Grégoire VII les faits reprochés à saint Grégoire.

Au livre VIII (c. 49) du même ouvrage, J. de Salisbury dit encore : « On rapporte que saint Grégoire fit brûler une bibliothèque païenne afin de ramener l'étude des livres sacrés et de leur donner plus d'autorité. »

Jean de Salisbury, mort environ six siècles après Grégoire le Grand, ne cite aucune autorité à l'appui de ses assertions, qu'il n'émet, comme il le dit lui-même, que d'après des bruits et des traditions fort vagues.

Son témoignage nous paraît donc fort suspect, et jusqu'à ce qu'on découvre quelque nouveau document, Grégoire I^{er} ne doit pas être considéré comme méritant les reproches qu'il lui adresse. Mais ajoutons que si ce pape n'a pas brûlé les auteurs de l'antiquité, on peut croire, d'après son mépris prononcé pour la littérature profane, qu'il était bien capable de le faire ¹.

Les invasions des Barbares, en détruisant l'empire romain, anéantirent, dans les pays qu'ils ravagèrent, la plupart des dépôts littéraires qui existaient à cette époque.

En 640, la ville d'Alexandrie fut prise par les Arabes, et, suivant une opinion populaire aujourd'hui, les vainqueurs livrèrent aux flammes la bibliothèque de cette ville. Nous allons discuter la valeur de cette tradition avec quelques développements.

Le premier auteur qui ait parlé de l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes, est Abd-Allatif, médecin arabe de Bagdad, mort en 1254, c'est-à-dire

¹ Ce ne sont pas les ouvrages de saint Grégoire qui auraient pu nous consoler de la perte de quelques écrivains de l'antiquité. Pour donner une idée de son style barbare, il suffit de citer ce que lui fait dire son biographe Jean le Diacre : *Non barbarismi confusionem devito.... praepositionum casus servare contemno.*

591 ans après cet événement. Il se borne à dire : « Au-dessus de la colonne des piliers est une coupole supportée par cette colonne. Je pense que cet édifice était le portique où enseignaient Aristote et, après lui, ses disciples; et que c'était là l'académie que fit construire Alexandre quand il bâtit Alexandrie et où était placée la bibliothèque que brûla Amrou-ben-Alas avec la permission d'Omar. » Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces phrases qui renferment presque autant d'erreurs que de mots. Passons au récit plus circonstancié d'Abulfaradge, historien et médecin arabe, de la secte des chrétiens jacobites, qui mourut évêque d'Alep en 1286. Voici comment il s'exprime dans le premier livre de son *Histoire dynastique*¹ :

« Jean le Grammairien vivait encore lorsqu'Amrou-ben-Alas se rendit maître de la ville d'Alexandrie. Il vint trouver Amrou, qui, sachant que c'était un homme savant, lui fit un accueil distingué, et l'ayant entendu discourir sur la philosophie, qui était encore inconnue aux Arabes, il en fut extrêmement étonné. Jean était assidu auprès de lui et ne le quittait pas. Il dit un jour à Amrou : « Vous vous êtes emparé de tous les revenus d'Alexandrie, et vous avez disposé de toutes les richesses qui s'y sont trouvées. Je ne m'oppose point à ce que vous preniez tout ce qui peut vous être utile; mais pour ce qui ne saurait être d'aucune utilité, il serait plus à propos de nous l'abandonner. — Quelles sont, lui demanda Amrou, les choses dont vous avez besoin? — Ce sont, lui répondit Jean, les livres de philosophie qui sont dans le trésor des rois. » Amrou lui dit qu'il ne pouvait en disposer

¹ Cette traduction a été faite sur le texte arabe par Sylvestre de Sacy, qui la donna à Sainte-Croix. Voyez *Magasin encyclopédique*, 5^e année, tome iv, p. 438-439.

sans la permission de l'émir Al-Moumenia-Omar-ben-Alkhatab. Il en écrivit donc à Omar, et lui fit part de la demande de Jean. La réponse qu'il reçut d'Omar était conçue en ces termes. « Quant aux livres dont vous parlez, si ce qu'ils contiennent est conforme au livre de Dieu (le Coran), ce livre les rend inutiles : si, au contraire, ce qu'ils renferment est opposé au livre de Dieu, nous n'en avons aucun besoin. Donnez donc ordre de les détruire. » En conséquence, Amrou-ben-Alas les fit distribuer dans les bains d'Alexandrie et les fit brûler dans leurs foyers ; ils furent consumés dans l'espace de six mois. »

Cette dernière phrase nous permet déjà de relever une inexactitude commise par tous ceux qui citent le passage d'Abulfaradge. Ils prétendent (entre autres Gibbon) « que les volumes ayant été distribués aux quatre mille bains de la ville, le nombre des livres se trouva si grand, que six mois suffirent à peine pour les consumer tous. » Abulfaradge ne parle nullement des quatre mille bains d'Alexandrie, et il ne nous semble pas logique de vouloir évaluer la quantité des volumes d'après le temps que l'on mit à les brûler ; un très-petit nombre de livres, si l'on s'en était servi rarement, aurait pu facilement durer au moins aussi longtemps. D'ailleurs, le papier et le parchemin ne devaient guère être bons qu'à allumer et non pas à entretenir le feu destiné à chauffer les bains. Mais occupons-nous d'une difficulté plus grave.

Nous avons vu qu'en 390, c'est-à-dire 230 ans avant la prise d'Alexandrie par les Arabes, l'unique bibliothèque publique qui restât encore dans la ville avait été complètement pillée et détruite. Or, depuis cette époque on ne trouve dans aucun écrivain un mot qui puisse faire supposer que jamais on ait reformé à Alexandrie la moin-

dre bibliothèque, ce qui ne doit pas étonner, puisque, durant ce laps de temps, la littérature et la philosophie païenne furent partout proscrites, au point que Justinien fit fermer les écoles d'Athènes. En outre, les revenus de l'empire, sans cesse absorbés par les guerres civiles et étrangères, ne permettaient pas aux empereurs de porter leur attention sur d'autres bibliothèques que celles de Constantinople. Nous pouvons donc affirmer hardiment que s'il existait encore en 640, ce qui est plus que douteux, quelque bibliothèque à Alexandrie, ce ne pouvait être qu'une collection fort peu considérable, et probablement composée uniquement de livres chrétiens dont la perte ne mériterait guère d'exciter nos regrets.

Maintenant, en supposant pour un instant (ce que nous ne saurions admettre), en supposant, disons-nous, qu'il y eût en effet une bibliothèque considérable à Alexandrie, comment expliquer le silence que des écrivains grecs, chrétiens ou arabes, antérieurs à Abulfaradge, ont gardé sur sa destruction par les Musulmans? Comment, par exemple, Euty chius, patriarche melchite d'Alexandrie et historien arabe de la fin du neuvième siècle, aurait-il oublié un fait si important dans sa relation détaillée de la prise d'Alexandrie, lui qui était né en Égypte où il passa sa vie? Ne devait-il pas être mille fois mieux informé qu'Abulfaradge, qui vivait sur les confins de la Médie et écrivait plus de six siècles après cet événement? Nous croyons donc que le récit d'Abulfaradge, répété, il est vrai, par des écrivains qui lui sont postérieurs, doit être rejeté complètement.

Cherchons maintenant, ce à quoi on n'a pas encore pensé, à découvrir ce qui a pu donner lieu au récit d'Abulfaradge. Dans le *Dictionnaire bibliographique*

d'Iladji-Khalfa, écrivain du dix-septième siècle, on trouve, à l'article *de la Science philosophique*, le passage suivant tiré d'un auteur arabe du huitième siècle : « Ebn-Khal-doun, dans ses *Prolegomènes historiques*, s'exprime ainsi : Quand les Musulmans eurent conquis les provinces de la Perse, et que plusieurs des livres de cette nation furent tombés en leur pouvoir, Saad, fils d'Abou-Wakkas, écrivit à Omar pour lui demander la permission de les transporter chez les Musulmans. La réponse d'Omar fut : « *Jetez-les dans l'eau* ; car, si ce qu'ils contiennent est capable de diriger vers la vérité, Dieu nous a dirigés par quelque chose de bien supérieur à cela ; si, au contraire, ce qu'ils renferment est propre à égarer, Dieu nous en a préservés. » Ou jeta donc ces livres dans l'eau et le feu, et ainsi périrent les sciences des Perses¹. »

Voilà donc un historien arabe du huitième siècle qui raconte des livres des Perses ce qu'Abulfaradge a raconté cinq siècles plus tard de la bibliothèque d'Alexandrie. Seulement c'est Saad et non Amrou qui demande conseil au calife Omar, dont la réponse est identique dans les deux cas.

Le premier récit a été évidemment calqué sur l'autre, et il nous semble hors de doute qu'il s'est passé en Orient ce qui a eu lieu si souvent pendant le moyen âge en Occident, où les chroniqueurs adoptaient sans scrupule, en les altérant quelque peu, les traditions des peuples voisins. Donc les faits allégués par Abulfaradge ne reposent sur aucune base solide.

Ajoutons encore quelques considérations qui nous semblent ne pas manquer d'importance.

¹ *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif, traduit par S. de Sacy, 1810, in-4, p. 242.

Les bibliothèques qui avaient rendu Alexandrie fameuse entre toutes les villes du monde avaient dû laisser de vagues souvenirs dans l'esprit des populations de l'Égypte. Seulement, les circonstances qui avaient anéanti ces riches collections du temps de César et de Théodose devaient avoir été promptement oubliées. Or, et ceci est un fait connu de tous ceux qui ont un peu étudié les traditions populaires, les peuples ne se souviennent, la plupart du temps, que de la dernière catastrophe qu'ils ont éprouvée, et c'est à elle qu'ils rapportent tous les événements antérieurs dont la cause ne leur est plus connue. Ainsi, allez demander aux populations de certaines parties du midi de la France d'où proviennent les ruines qui s'élèvent dans leurs campagnes et les débris qu'ils trouvent en labourant leurs champs ; ils les attribuent, sans hésiter, aux Sarrasins, dont les invasions ont complètement effacé dans leur esprit le souvenir de la domination romaine. Il a dû, pour le fait qui nous occupe, se passer quelque chose d'analogue ; et les historiens cités plus haut, ne sachant comment expliquer la disparition de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, ont probablement, en l'attribuant aux Arabes, adopté une tradition qui avait cours de leur temps ; et il ne leur est certainement pas venu dans l'idée de s'inquiéter si les sectateurs de Mahomet avaient pu détruire des collections qui déjà longtemps avant eux avaient cessé d'exister⁴.

Nous n'avons fait aucune mention des auteurs posté-

⁴ On peut consulter sur ce sujet une dissertation allemande de Reinhard, imprimée à Gœttingue, 1792 ; les tomes III (p. 380) et IV (p. 435) de la cinquième année du *Magasin encyclopédique*, et l'ouvrage déjà cité de S. de Sacy. Mais il nous semble que dans aucun de ces ouvrages la question n'a été examinée sous tous les points de vue.

rieurs à Abulfaradge, car leur témoignage ne peut avoir aucune valeur.

Dans le but de prouver qu'Omar n'a pu se rendre coupable du vandalisme dont Abulfaradge l'a accusé, quelques auteurs, entre autres Gibbon, prétendent que les Arabes ont religieusement respecté les livres qu'ils trouvaient chez les peuples dont ils faisaient la conquête. Pour les réfuter, il suffira de citer les deux passages suivants :

« Les philosophes, parmi les hommes, dit Ebn-Khal-doun, ont été en très-grand nombre ; ce qui ne nous est point parvenu des travaux faits sur les sciences, est plus considérable que ce qui a été transmis jusqu'à nous. Que sont devenus les ouvrages scientifiques des Perses qu'Omar ordonna d'anéantir lors de la conquête de leur pays ? Où sont ceux des Chaldéens, des Syriens, des Babylo-niens ?... Où sont ceux des Égyptiens qui les ont précédés ? Les travaux d'un seul peuple sont venus jusqu'à nous ; je veux parler des Grecs ¹. »

Hadji-Khalfa, que nous avons déjà cité, s'exprime ainsi dans les prolégomènes de son *Dictionnaire bibliographique* :

« Dans les premiers temps de l'islamisme, les Arabes ne cultivaient aucune autre science que l'étude des décisions légales contenues dans leur code, leur langue et la médecine. Leur éloignement pour les sciences avait pour but de conserver la pureté de leur croyance et des dogmes fondamentaux de l'islamisme, et d'empêcher que l'étude des connaissances cultivées par les anciens peuples n'y introduisit quelque affaiblissement, et n'y portât quelque

¹ Cette dernière phrase semblerait peut-être indiquer que les Arabes ont plus respecté les livres des Grecs que ceux des autres nations.

atteinte, avant que cette religion fût solidement affermie. *On dit* qu'ils poussèrent le scrupule si loin, qu'ils brûlèrent les livres qui leur tombèrent sous la main, dans les pays dont ils firent la conquête ¹. »

Ce que nous avons dit de saint Grégoire, à l'égard des livres païens, nous le dirons donc des Arabes, à l'égard de la bibliothèque d'Alexandrie : s'ils ne l'ont pas brûlée, ils étaient bien capables de le faire.

Les querelles religieuses du moyen âge, et entre autres celles qui eurent rapport aux images, furent une des causes les plus actives de la destruction des livres : le fait suivant en donnera une idée. Sous l'empereur grec Léon III, la Bibliothèque impériale, brûlée pendant le règne de Basiliscus, ainsi que nous l'avons dit, et rebâtie par ses successeurs, comptait environ 56 000 volumes. Cet établissement, placé dans la basilique surnommée l'*octogone*, était devenue d'une grande utilité par la création de douze professeurs, entretenus aux dépens du trésor et qui enseignaient gratuitement les lettres sacrées et profanes. Ils avaient à leur tête un chef nommé *œcuménique*, à cause de l'étendue de ses connaissances. Ces hommes jouissaient d'une grande influence dans les affaires de l'État ¹; et les empereurs les consultaient souvent. Léon III, grand partisan des iconoclastes, ayant essayé inutilement de faire partager ses opinions à ces treize savants, se vengea de la manière la plus barbare. Une nuit, il fit entourer la basilique d'un grand amas de matières sèches et combustibles, et y fit mettre le feu, qui consuma ainsi les bibliothécaires et les livres ².

¹ S. de Sacy, ouvrage cité, p. 240, 241 et 243.

² Zonare, *Annales*, tom. II, p. 404.

Au neuvième et au dixième siècle, les affreux ravages des Normands renouvelèrent, pour la littérature, les désastres causés par les premières incursions des barbares, et Orderic-Vital, mort vers 1150, en parlait encore avec amertume.

« Au milieu des affreuses tempêtes qui causèrent tant de maux, du temps des Danois, dit-il, les écrits des anciens périrent dans les incendies qui dévorèrent les églises et les habitations; quelque insatiable qu'ait été la soif d'étude de la jeunesse, elle n'a pu recouvrer ces ouvrages. Quelques-uns, que la diligence de nos ancêtres arracha adroitement de la main des barbares, périrent, ô honte ! par la condamnable insouciance de leurs successeurs, qui négligèrent ainsi de conserver la profonde sagesse que renfermaient les livres des pères spirituels. Ces écrits ayant été perdus, les actions des anciens furent livrées à l'oubli. Les modernes feraient d'inutiles efforts pour les recouvrer ; car ces antiques monuments disparaissaient, avec le cours des siècles, de la mémoire des vivants, comme la grêle et la neige qui tombent dans les fleuves, suivent, pour ne jamais revenir, le cours rapide de leurs ondes ¹. »

La bibliothèque des califes d'Égypte, au Caire, était, suivant les historiens arabes, la plus considérable de tout l'empire musulman. Elle renfermait, entre autres ouvrages, 1 200 exemplaires de la Chronique de Tabary, et une infinité de livres, copiés de la main des écrivains les plus célèbres. On y comptait, disent-ils, plus de 1 600 000 volumes.

¹ *Orderic Vital*, liv. vi; traduction de la collection Guizot, tom. xxvii, pag. 36.

Au onzième siècle, la plus grande partie de cette bibliothèque fut pillée par les Turcs, qui, s'étant révoltés sous le calife Mostanser-Billah, prirent les livres en paiement de leur solde et à un taux bien au-dessous de leur valeur. Voici ce que raconte l'auteur arabe du *Livre des trésors* :

« Me trouvant à Fostat, dans la première dizaine du mois de moharrem de l'année 461 de l'hégire (1075 de l'ère chrétienne), je vis vingt-cinq chameaux chargés de livres, que l'on conduisait à la maison du vizir Aboul-Faradja-Mohammed-Ibn-Djafar-Al-Magreby. Ayant pris, à ce sujet, quelques informations, j'appris que le vizir et le khatir Ben-Mowafik avaient enlevé ces volumes de la bibliothèque du palais, d'après une autorisation en bonne forme, pour le paiement des sommes qui leur étaient dues; que la portion du vizir lui avait été comptée pour 5 000 dinars, tandis qu'au rapport des personnes qui connaissaient le prix des livres, elle valait réellement plus de 100 000 dinars. Tout cela fut pris et dispersé au mois de safar de la même année, lorsque Naser-ed-Doulah-ben-Hamdani ayant été obligé d'abandonner Fostat, la maison du vizir et celles de tous les partisans de ce général furent livrées au pillage. En outre, beaucoup de livres avaient été tirés de la bibliothèque du palais, pour former celle de la *Maison de la science* ¹. D'autres échurent à Imad-ed-Doulah-Aboul-Fald-ben-Mohtarek, qui résidait dans la ville d'Alexandrie, et furent, après sa mort, transportés dans le Magreb. D'autres, que l'on conduisait à cet officier, avec une foule d'objets qu'il avait achetés ou enlevés aux propriétaires, furent arrêtés tan-

¹ C'était une Académie établie au Caire et à laquelle était jointe une bibliothèque fort nombreuse.

dis qu'ils descendaient le Nil, et tombèrent entre les mains des Lewatah (tribu berbère), l'an 461 (1073) et les années suivantes. Ces volumes précieux, qui n'avaient point leurs pareils pour la beauté du caractère et la magnificence des reliures, furent abandonnés aux esclaves, qui prirent les couvertures pour se faire des souliers, et brûlèrent les feuillets, sous prétexte que ces livres, provenant de la bibliothèque du calife, contenaient une doctrine hérétique. Beaucoup de volumes furent mis en pièces, périrent sous les eaux, ou furent transportés dans les pays étrangers. D'autres, qui avaient échappé aux flammes, restèrent entassés par monceaux, sur lesquels les vents accumulèrent quantité de terre, en sorte qu'il se forma plusieurs monticules qui subsistent encore aujourd'hui dans les environs d'Abiar, et qu'on appelle les *collines de livres* ¹. »

Les bibliothèques du Caire n'étaient surpassées que par la bibliothèque de Tripoli de Syrie.—Au dire de Jahiaben-Aby-Tay, elle renfermait trois millions de volumes qui roulaient tous sur la théologie, l'explication du Coran, la science des traditions et les belles-lettres. « On y comptait, dit M. Quatremère, cinquante mille exemplaires du Coran et vingt mille Commentaires sur ce livre. Les cadis de la famille d'Ammar y entretenaient cent copistes auxquels ils avaient assigné un traitement annuel et parmi lesquels il y en avait trente qui ne quittaient cet édifice ni le jour ni la nuit. Ils avaient dans toutes les provinces des hommes affidés qui leur achetaient les meilleurs ouvrages

¹ *Mémoire sur l'Égypte*, par M. E. Quatremère, 4811, in-8, tom. II, p. 383 et suiv. L'auteur parle de plusieurs autres bibliothèques appartenant au calife; mais il règne une si grande confusion dans les descriptions qu'il en donne, que nous n'avons pu nous en servir.

qu'ils pouvaient trouver. Sous le gouvernement de cette famille, Tripoli tout entière était devenue une académie où florissaient tous les genres de sciences et où l'on voyait affluer des savants de tous les pays. Lorsque Tripoli, en 1105, tomba au pouvoir des Francs, commandés par Raymond IV, comte de Saint-Gilles ¹, un prêtre étant entré dans la bibliothèque, fut frappé de la quantité de livres qu'elle renfermait. La salle où il se trouvait était précisément celle qui contenait les Corans. Ayant mis la main sur un manuscrit, il reconnut cet ouvrage. Il en prit un second, puis un troisième et ainsi de suite, jusqu'au nombre de vingt, et trouva toujours le même livre; ayant alors déclaré que cet édifice ne renfermait que des Corans, les Francs y mirent le feu et le réduisirent en cendres. Il n'échappa qu'un petit nombre de livres qui furent dispersés en différents pays ². »

Le commentateur de Boccace, Benvenuto da Imola, nous a laissé en mauvais latin une curieuse description d'une visite faite par l'auteur du *Décameron* à l'abbaye du Mont-Cassin. En voici la traduction :

« Je veux vous raconter ce que me racontait si plaisamment mon vénérable maître, Boccace de Certaldo. Il disait que, se trouvant dans la Pouille, il alla visiter le noble monastère du Mont-Cassin; et, avide de voir la bibliothèque, dont il avait entendu vanter la richesse, il demanda humblement à un moine (car il était très-doux de son naturel) qu'il voulût bien avoir la complaisance de lui ouvrir la bibliothèque. Mais celui-ci lui répondit avec humeur en lui montrant une échelle très-haute : « Montez, car

¹ Ce ne fut pas Raymond qui s'empara de la ville, mais Bertrand, fils de sa première femme.

² E. Quatremère, ouvrage cité, tom. II, p. 506-7.

elle est ouverte. » Boccace monta joyeusement, et trouva le local où était un si précieux trésor, sans clef ni porte, et étant entré, il s'aperçut que les herbes poussaient aux fenêtres, et que, livres et bancs, tout était couvert d'une épaisse poussière. — Alors, tout en s'étonnant de pareilles choses, il commença à ouvrir un livre, puis un autre, et y trouva une infinité d'ouvrages anciens et étrangers. Aux uns il manquait des cahiers, aux autres on avait coupé les marges ; la plupart étaient mutilés de diverses manières. Enfin Boccace, gémissant de voir que les travaux et les fruits des études de tant d'illustres génies étaient tombés entre les mains de tels hommes, s'éloigna le cœur dolent et les yeux pleins de larmes. Puis, en parcourant le cloître, il demanda à un moine qu'il rencontra pourquoi ces livres précieux étaient ainsi mutilés d'une façon si honteuse. Celui-ci lui répondit que des moines voulant parfois gagner deux ou cinq sous, raclaient un cahier et en faisaient de petits psautiers, qu'ils vendaient aux enfants ; quant aux marges, ils en faisaient de petits livres qu'ils vendaient aux femmes. Maintenant donc, ô homme studieux ! ajoute Benvenuto, casse-toi la tête pour faire des livres¹. »

Ajoutons encore un autre fait qui montre que, même au dix-huitième siècle, on rencontrait des religieux dignes de figurer à côté de ces bons moines du Mont-Cassin.

« En 1755, les récollets d'Anvers, passant en revue leur bibliothèque, jugèrent à propos d'y faire une réforme, et de la débarrasser d'environ quinze cents volumes de vieux livres, tant imprimés que manu-

¹ Benvenuto da Imola, *Parad.*, tom. XI, p. 74.

scrits, qu'ils regardèrent comme vrais bouquins de nulle valeur. On les déposa d'abord dans la chambre du jardinier, et, au bout de quelques mois, le P. gardien décida dans sa sagesse qu'on donnerait tout ce fatras audit jardinier en reconnaissance et gratification de ses bons services. Celui-ci, mieux avisé que les bons pères, va trouver M. Vanderberg, amateur et homme de lettres, et lui propose de lui céder toute cette *bouquinaille*. M. Vanderberg, après y avoir jeté un coup d'œil, en offre un ducat par quintal : le marché est bientôt conclu, et M. Vanderberg enlève les livres. Peu après il reçoit la visite de M. Stock, bibliomane anglais, et lui fait voir son acquisition. M. Stock lui donne à l'instant 14 000 francs des manuscrits seuls. Quels furent la surprise et les regrets des PP. récollets à cette nouvelle ! ils sentirent qu'il n'y avait pas moyen d'en revenir ; mais, tout confus qu'ils étaient de leur ignorance, ils allèrent humblement solliciter une indemnité de M. Vanderberg, qui leur donna 4 200 francs ¹. »

Le quinzième siècle fut signalé par la longue et sanglante guerre des Hussites en Bohême, par les ravages des Turcs, qui, en 1453, s'emparèrent de Constantinople, qu'ils saccagèrent et pillèrent entièrement, et par la terrible lutte que la France eut à soutenir contre l'Angleterre, et où, pendant près d'un demi-siècle, nos provinces furent dévastées dans tous les sens. Les lettres éprouvèrent alors des pertes irréparables par la destruction des bibliothèques monastiques ou particulières, et surtout de celles qui se trouvaient dans la capitale de l'empire d'Orient. — Heureusement l'imprimerie fut dé-

¹ *Bulletin du bibliophile*, mars 1835.

couverte à cette époque et vint sauver de la destruction une foule de chefs-d'œuvre.

L'un des personnages les plus marquants de l'histoire littéraire de l'Espagne au quinzième siècle, Henri d'Aragon, marquis de Villena, s'était adonné à l'étude des sciences et des lettres. A sa mort, arrivée en 1454, le roi de Castille, Jean II, chargea un dominicain, son confesseur, d'examiner les livres que Villena avait rassemblés ou composés lui-même, et voici, d'après une lettre adressée par Ferdinand Gomez, médecin du roi, au célèbre poète Juan de Mena, quel fut le résultat de cet examen : « Tout son savoir, dit-il, n'a point servi à D. Henri de Villena pour l'empêcher de mourir ; et d'être l'oncle du roi, ne l'a pas empêché de passer pour sorcier. Deux chariots chargés des livres qu'il a laissés ont été amenés devant le roi, et comme on dit que ce sont des ouvrages traitant de magie et d'autres sciences qu'il n'est pas permis d'étudier, le roi ordonna qu'on les portât au logis de frère Lope de Barrientas. Frère Lope, qui se soucie moins d'être réviseur de grimoires que de gouverner le prince, fit brûler plus de cent volumes, qu'il n'a pas plus vus que le roi de Maroc, et qu'il n'entend pas plus que le doyen de Ciudad Rodrigue. Nous ne manquons pas aujourd'hui de gens qui se font savants à peu de frais, en faisant des autres autant d'insensés et de sorciers ; et, qui pis est, se font saints en prêtant aux autres des intelligences avec l'enfer. A tous les affronts que ce brave et noble seigneur avait reçus de la destinée, il ne manquait plus que ce dernier. Il est resté dans les mains de Fr. Lope beaucoup d'autres ouvrages précieux qui ne seront ni rendus ni brûlés. Si vous voulez bien m'envoyer une lettre que je puisse montrer au roi, afin que je demande pour vous

quelques-uns des livres de D. Henri, nous sauverons ainsi un péché à l'âme de Fr. Lope, et celle de D. Henri se réjouira de n'avoir pas pour héritier l'homme qui lui a fait la réputation de magicien et de sorcier ¹. » — Dans cette destruction de livres périrent les compositions littéraires et les poésies de Villena lui-même, et la perte de ces ouvrages, si célèbres au quinzième siècle, n'a pas cessé d'exciter les regrets des critiques espagnols.

Les premières années du seizième siècle virent anéantir dans le Nouveau-Monde des monuments littéraires et historiques dont la perte est d'autant plus regrettable, qu'avec eux on a perdu l'espoir d'avoir des renseignements positifs sur la langue et l'histoire des anciens peuples de ces contrées.

« Comme la mémoire des événements passés, dit Robertson, était conservée parmi les Mexicains au moyen de figures peintes sur des peaux, sur des toiles de coton et sur des écorces d'arbres, les premiers missionnaires, incapables de comprendre la signification de ces figures et frappés de leurs formes bizarres, les regardèrent comme des monuments d'idolâtrie qu'il fallait détruire pour faciliter la conversion des Indiens. Pour obéir à une ordonnance de Jean de Zummaraga, moine franciscain, premier évêque de Mexico, toutes ces archives de l'ancienne histoire du Mexique furent rassemblées et livrées aux flammes. Par suite de ce zèle fanatique des premiers moines qui s'établirent dans la Nouvelle-Espagne, et dont leurs successeurs déplorent bientôt les effets, on perdit entièrement la connaissance des événements recules tracés sur ces monuments grossiers ². » — Les monuments his-

¹ Voy. *Biographie Michaud*, art. VILLENA.

² *Histoire de l'Amérique*, liv. VII.

toriques et littéraires des Péruviens eurent le même sort.

Le roi de Hongrie, Mathias Corvin, avait rassemblé à Bude une magnifique bibliothèque¹, qu'il avait fait ramasser à grands frais dans toute la Grèce, après l'occupation de Constantinople par Mahomet II. Ce dépôt devait, sans aucun doute, renfermer des ouvrages de l'antiquité, qui sont aujourd'hui perdus pour nous, et ne l'auraient probablement pas été s'il eût été détruit seulement un siècle plus tard. On peut se faire une idée des richesses qu'il contenait d'après la description suivante d'un philologue qui l'avait visité :

« J'ai vu tous ces livres, s'écrie Brassicanus dans sa préface aux œuvres de Salvien ; mais pourquoi dirai-je des livres, quand chacun de ces livres était un trésor ! Dieux immortels, qui pourra croire de quelle jouissance a été pour moi un pareil spectacle ? Je croyais être, non dans une bibliothèque, mais, comme on dit, dans le sein de Jupiter, tant il y avait là de livres anciens, grecs et hébreux, que le roi Mathias, après la prise de Constantinople et la ruine d'un grand nombre de villes considérables, avait rachetés à grands frais, du milieu de la Grèce, et avait reçus comme des esclaves arrachés aux fers et aux chaînes des barbares.

« Il se trouvait là, à l'exclusion toutefois de tous livres des sophistes, tant d'ouvrages latins, anciens et modernes, que je ne me rappelle pas en avoir vu ailleurs un pareil assemblage. Car le roi Mathias, que l'on appellerait certainement le dévorateur des livres, entretenait à grands frais à Florence quatre fameux copistes dont la seule et unique fonction était de lui transcrire tous les auteurs

¹ Voy. CURIOSITES LITTÉRAIRES, p. 381.

grecs et latins les plus célèbres, qu'il n'avait pu faire venir de la Grèce; car l'art typographique, comme toutes les choses à leur début, n'avait pas encore pris une grande extension, ni poussé de telles racines qu'il pût satisfaire les désirs ardents et vraiment royaux de ce roi, le plus excellent de tous... J'y ai vu des auteurs grecs innombrables et des commentaires infinis sur presque tous les poètes, commentaires peu ou point connus des savants... O cruauté des Turcs! ô farouche folie des barbares! ô extermination des belles-lettres!..... Ainsi, cette bibliothèque vraiment précieuse a péri d'une si misérable façon, que toutes les fois que le souvenir me revient en mémoire (et il m'y revient souvent) je m'écrie avec Virgile :

. . . . Quis talia fando
Temperet a lacrymis ¹.

Ce furent, en effet, des Turcs qui détruisirent cette magnifique collection.

En 1526, Soliman étant entré à Bude après la bataille de Mohacz, s'empara du château royal et de la bibliothèque, dont une partie fut brûlée. Les soldats arrachaient les garnitures d'argent des livres, qu'ils déchiraient et mutilaient de toutes les manières. Ce qui restait fut embarqué sur le Danube pour Constantinople. Quelques volumes pourtant furent oubliés dans une tour où ils étaient encore enfouis un siècle plus tard, quand le célèbre antiquaire et diplomate flamand Busbecq parvint à en racheter un petit nombre qui figurent aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne. La Bibliothèque royale de Paris en possède deux. Le premier est intitulé : *Divi*

* J. A. Brassican in *Salvianum præfatio*, Bâle, 1530, m-fol.

Hieronymi breviarium in psalmos David. Le titre de ce manuscrit est écrit en capitales d'or, sur un fond d'azur, avec des devises. Le premier feuillet est encadré par des emblèmes et des figures et quatre anges qui supportent les armes de Mathias Corvin. Le manuscrit, d'une écriture nette, en lettres rondes, à longues lignes, sur un vélin d'une grande beauté, porte au dernier feuillet cette suscription en capitales rouges : *A. Sinnibaldus exscripsit Florentiae, a. 1488, pro Matthia rege Ungariae.* En tête du second manuscrit se trouve une note en français qui apprend comment M. Girardin, ambassadeur de France près la Porte Ottomane, est parvenu, en 1688, à tirer ce manuscrit de la bibliothèque du sérail pour l'envoyer à Louvois. Outre quatre traités en italien, ce manuscrit contient un *Tractatus Pauli Santini Ducensis, de re militari*, avec figures.

Il semble que les livres provenant de la Grèce aient été, par une sorte de fatalité, voués à la destruction ; car, en 1600, un incendie dévora le couvent de Mégaspilæon, au mont Cyllène (Arcadie), où, depuis la prise de Constantinople, l'on avait rassemblé avec soin tous les livres que l'on avait pu sauver des mains des Turcs. Déjà, en 1440, la bibliothèque de ce même couvent avait été la proie des flammes. A cette époque il s'y trouvait accumulé un grand nombre de manuscrits rassemblés par les moines qui s'étaient réfugiés dans ce couvent dès la première invasion des Turcs dans la Thrace.

Au seizième siècle, les querelles religieuses et les guerres civiles ne furent pas moins funestes aux livres que les guerres du siècle précédent. Ainsi Édouard VI publia, en 1549, un édit pour ordonner la destruction de

divers ouvrages religieux; mais on sait comment cet édit fut interprété. On l'appliqua surtout aux manuscrits, quels qu'ils fussent, dont les reliures ornées d'or et d'argent tentaient la cupidité. Un jour, suivant Timperley, on alluma à Oxford, sur la place du marché, un grand feu où l'on jeta une énorme quantité de livres.

Ce que fit Édouard VI s'était, ainsi que nous l'avons déjà vu, fait à toutes les époques de persécution religieuse.

« C'est de tout temps, dit Vigneul-Marville, qu'on a fait la guerre aux livres comme aux hommes et aux sciences. Les Romains ont brûlé les livres des juifs, des chrétiens et des philosophes. Les juifs ont brûlé les livres des chrétiens et des païens; et les chrétiens ont brûlé les livres des païens et des juifs. La plupart des livres d'Origène et des anciens hérétiques ont été brûlés par les chrétiens. Le cardinal Ximènes, à la prise de Grenade, fit jeter au feu cinq mille Alcorans. Les puritains, en Angleterre, au commencement de la réforme prétendue, brûlèrent une infinité de monastères et d'anciens monuments de la véritable religion. Un évêque anglais mit le feu aux archives de son église, et Cromwell, dans les derniers temps, brûla la bibliothèque d'Oxford, qui était une des plus curieuses de l'Europe. Les mites font la guerre aux livres; la moisissure en est la peste, mais le feu les dévore et les anéantit pour toujours. C'est le plus cruel ennemi, et après lequel il n'y a point de retour. »

En France les riches bibliothèques des couvents furent presque toutes sinon détruites, au moins dispersées. « Lorsqu'en 1562 les protestants saccagèrent l'abbaye de Fleury, ils y trouvèrent quantité de bons manuscrits. Pierre Daniel, avocat d'Orléans, se servait adroitement de la faveur où

il était auprès du cardinal de Châtillon, abbé commendataire de cette abbaye, retira d'entre les mains des soldats plusieurs de ces manuscrits et, entre autres, un commentaire de Servius sur Virgile, qu'il publia. Après sa mort (1603), ses héritiers vendirent les manuscrits, pour la somme de 4 500 livres, à Paul Petau et à Bongars. La portion de Paul Petau fut laissée à Alexandre Petau, son fils, qui la vendit à la reine de Suède (Christine); celle de Bongars fut portée à Strasbourg, où il faisait sa résidence; il la laissa, par son testament, à un nommé Granicet, qui était fils de son hôtesse. Gruter, bibliothécaire de l'électeur palatin, persuada à ce prince d'acheter les manuscrits que Bongars avait laissés à Granicet; et ainsi, ils furent transportés à Heidelberg¹. »

Les manuscrits de cette bibliothèque d'Heidelberg eurent, à leur tour, une singulière destinée. Lorsque, dans la guerre de Trente-Ans, en 1622, Tilli s'empara de la ville, qui fut livrée au pillage, le duc de Bavière, Maximilien, fit présent de la bibliothèque électorale au pape Grégoire XVI, qui la fit placer au Vatican. Sous la république, lors de l'invasion des Français en Italie, trente-huit manuscrits, choisis dans cette collection, furent transportés à Paris; mais, en 1815, ils nous furent enlevés et restitués à l'université d'Heidelberg, ainsi que les huit cent quarante-huit manuscrits allemands restés à Rome, le célèbre manuscrit tudesque de la traduction de l'Évangile, en vers rimés théotisques, d'Otfrid, et quatre manuscrits latins, relatifs à l'université.

Le savant Gruter, dans le pillage d'Heidelberg, per-

Bayle, art. BONGARS, note D. Ces détails sont tirés de la préface de l'ouvrage de Mabillon, intitulé : *De Liturgia gallicana*.

dit lui-même une bibliothèque qui lui avait coûté 12 000 écus. Ce fut en vain que son gendre Oswaldus fit supplier le commissaire du pape de lui permettre de retirer les livres que le copiste de Gruter avait transportés à la bibliothèque électorale. « On lui répondit, rapporte Bayle (art. GRUTERUS), qu'à l'égard des manuscrits, le pape avait donné ordre de les chercher tous avec soin ; mais que pour les livres imprimés, on permettrait qu'ils fussent rendus à Gruter, pourvu que Tilli l'approuvât par un billet signé de sa main. Cette prétendue courtoisie ne servit de rien, parce que Tilli fut inaccessible. »

Au dix-septième siècle, plusieurs grandes bibliothèques furent anéanties, en totalité ou en partie, par des incendies. Nous citerons, entre autres, celle des Augustins de Mayence, en 1649 ; de l'Escorial, en 1671 ; de l'abbaye de Gemblou (Belgique), et des chanoines de Saint-Antoine de Venise, en 1685. Londres perdit aussi un grand nombre de bibliothèques, dans le fameux incendie de 1666.

Lorsque Tippoo-Saïb chassa de leur palais la famille des radjahs de Maïssour, il trouva plusieurs appartements remplis de livres, de monuments historiques et de copies d'inscriptions, formant la bibliothèque qu'avait recueillie le radjah Tchili-Deo-radj, mort en 1704. On lui demanda ce qu'il voulait faire de ces tas de feuilles de palmier et de codotona (livres en toile de coton vernissée) ; il ordonna de les porter à l'écurie royale, pour alimenter le feu destiné à cuire le *coulti* ou grain de ses chevaux. Une seule chambre de ces archives fut épargnée, sur les instances d'un brahmine, qui affirma que cet appartement contenait les divinités particulières de sa famille.

Les Russes qui, au dix-huitième siècle, livrèrent à la

destruction les derniers restes des littératures thibétaines et tartares conservées dans la bibliothèque d'Ablaikit, ne respectèrent pas davantage la célèbre collection ramassée par Zaluski, évêque de Kief, collection qui se trouvait à Varsovie et montait à plus de 200 000 volumes. Lorsqu'ils se furent emparés de la capitale de la Pologne, en 1795, l'ordre fut donné d'envoyer cette bibliothèque à Pétersbourg. Mais elle arriva à moitié détruite au lieu de sa destination ; car les livres furent jetés sans précaution dans de mauvaises charrettes, et pendant la route, quand il venait à en tomber, les Cosaques s'en servaient pour allumer leurs pipes.

A l'époque de la révolution française, la perte des livres et des manuscrits fut moins considérable qu'on ne le croit généralement ; les bibliothèques des couvents furent plutôt dispersées et pillées qu'aneanties, et beaucoup de livres, achetés alors à vil prix, passèrent dans les pays étrangers. Il paraît même qu'il y a quelques riches bibliothèques particulières subsistant encore aujourd'hui qui se sont formées à cette époque par des moyens plus ou moins légitimes.

N'oublions pas de mentionner le funeste incendie qui, dans la nuit du 19 au 20 mai 1794, dévora la plus grande partie de la belle bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés.

Nous parlerons dans un autre volume de la destruction des documents historiques.

Il n'a été question jusqu'à présent que de la destruction des grandes collections de livres ; disons maintenant quelques mots de la manière dont les ouvrages isolés ont été perdus, égarés, puis retrouvés. Et d'abord, quant à ce qui regarde les productions des mauvais auteurs, dans

l'antiquité elles éprouvaient bien vite le même sort que chez nous, et ne tardaient pas à faire de chez le libraire un saut chez l'épicier; les poètes latins y font maintes fois allusion: « J'aurais trop à rougir, dit Horace, d'une louange fade ou grossière qui m'enverrait, en compagnie de mon panégyriste, figurer sur l'étalage de quelque boutique borgne où se débitent l'encens, le baume, le poivre et autres denrées revêtues de sots papiers. »

« Ton livre, dit Stace à Plotius Gryphus (*Silves*, IV, 9), piqué des vers, flétri par les outrages du temps, semble avoir servi d'enveloppe aux olives de Libye, à l'encens du Nil, au poivre de l'Égypte et aux anchois de Byzance dont il a tout le parfum. »—« Pour que les thons ne manquent pas de toge, dit Martial (*Épig.* XIII, 1), les olives de manteau, et pour que la sale mite ait de quoi braver la disette et la faim, Muse, abandonne-leur ce papyrus égyptien qui me fait perdre tant de temps. »

Les mauvais livres étaient encore destinés à l'usage que Gros-René voulait faire des lettres de Marinette¹, usage que fait assez connaître l'expression de Catulle, *cacata charta*. Il y a de quoi se désoler en songeant que bien des chefs-d'œuvre de l'antiquité, perdus aujourd'hui pour nous, ont dû être traités d'une manière aussi irrévérencieuse.

« Dans la ruine de la littérature grecque et romaine, dit un écrivain allemand, Socher, le sort qui nous en a conservé quelques débris s'est montré fort capricieux. Sa bienveillance a sauvé les meilleurs ouvrages de l'antiquité; mais, comme s'il avait craint de nous gâter par trop de jouissances, il ne nous a donné de quelques écrivains du premier rang, tels que Pindare, Eschyle et So-

¹ Et des tiennes tu sais ce que j'en saurai faire.

phocle, qu'un petit nombre de morceaux, et il ne nous en a transmis d'autres, tels que Polybe, Tite-Live et Tacite, que dans un triste état de mutilation; et comme si le nombre de volumes pouvait nous indemniser de la perte de tant de chefs-d'œuvre, il a attaché aux noms des plus grands écrivains une foule d'écrits apocryphes¹. »

Le nombre des ouvrages complets ou mutilés qui nous sont restés de l'antiquité a été évalué à environ seize cents; près des trois quarts appartiennent à la littérature grecque. Dans ce nombre on ne comprend pas les écrivains sacrés ou ecclésiastiques, et l'on compte séparément les ouvrages des polygraphes tels qu'Aristote, Plutarque, Lucien, Galien, et les harangues des orateurs; quatre cent cinquante ouvrages grecs sont antérieurs à Livius Andronicus, le plus ancien écrivain latin.

Bien peu de ces auteurs ont été connus au moyen âge, et le résumé suivant pourra donner une idée des vicissitudes que l'étude de l'antiquité a subies jusqu'à la découverte de l'imprimerie.

Strabon avait cité deux cent vingt-et-un auteurs, Plutarque cinq cent neuf, Clément d'Alexandrie six cents, Athénée plus de neuf cents; au sixième siècle on ne trouve que vingt auteurs profanes mentionnés dans les ouvrages du savant Cassiodore; au siècle suivant, Isidore de Séville en citait encore plus de trente dont voici l'énumération: Homère, Hésiode, Hérodote, Hippocrate, Platon, Aristote, Émilius, Plaute, Ésope, Térence, Lucrèce, Cicéron, Nigidius, Caton, Varron, Salluste, Virgile, Émilius Macer, Horace, Ovide, Tite-Live, Hygin,

¹ Voy. Schœll, *Histoire de la Littérature grecque*, 1825, tom. I, p. 49, note.

Corneille, Celse, Columelle, Perse, Lucain, Pline l'Ancien, Quintilien, Fronton, Ptolémée, Porphyre, Donat, Victorin le Rhéteur. Il faut encore ajouter à ce nombre Trogue-Pompée, perdu aujourd'hui. Au moyen âge, les manuscrits désignant toujours sous le nom de Trogue-Pompée l'abrégé que Justin avait fait de cet historien, on pourrait donc à tort supposer que l'ouvrage de ce dernier a subsisté fort tard. Toutefois il est fort probable qu'Isidore pouvait encore le consulter, puisque au chap. I du livre XVIII de ses *Origines* il cite un passage différent du texte de l'abrégiateur.

Les abrégés ont été une des causes les plus actives de la perte des livres, et l'on ne peut s'empêcher de partager la colère du savant abbé de Longuerue. « Que je suis en mauvaise humeur, s'écriait-il, contre ces abrégiateurs qui nous ont fait perdre les ouvrages entiers ! Je donnerais volontiers un coup de poing sur le nez de ce Paul Diacre, avec son abrégé de Festus. On voit par les prologues de Justin qu'il y avait dans Trogue-Pompée des histoires longues et importantes que Justin a passées tout entières, comme celles des rois parthes. On préférerait les abrégés, parce que les ouvrages entiers étaient longs à transcrire et chers à acheter. » — C'est encore à l'abrégé qu'en fit Jornandès que nous devons la perte du grand ouvrage de Cassiodore sur l'histoire des Goths.

Au commencement du dixième siècle, l'empereur grec Constantin Porphyrogénète fit faire cinquante-quatre livres d'extraits des anciens historiens que renfermait la bibliothèque impériale de Constantinople. On cessa dès lors de copier les originaux, qui finirent par disparaître, et malheureusement les extraits ont éprouvé le même sort, à l'exception du livre intitulé : *Excerpta Legationum*. 1

Raban-Maur, abbé de Fulde, au neuvième siècle, son disciple, l'abbé de Ferrière, et Fréculphe, évêque de Lisieux, citent environ quarante-six auteurs différents.

D'après la soixante-quatrième lettre de Loup de Ferrière, lettre qui semble contenir un fragment d'un ouvrage perdu de Sénèque, Baluze conclut que Sénèque avait composé un livre *de Moribus*, lequel se sera probablement perdu par l'abrégé que Martin de Dum en avait fait dès l'an 550.

A l'époque de Loup, les cinq livres de Jules l'Africain subsistaient encore. Au siècle suivant, l'abbaye de Fleuri possédait le traité de la République de Cicéron, ouvrage dont il ne nous reste plus que des fragments.

Orderic Vital, mort en 1141, à l'abbaye d'Ouche, du diocèse de Lisieux, où il était moine, semble avoir connu bien peu d'écrivains ; voici ceux qu'il mentionne dans le prologue de son histoire de Normandie : « Ce fut pour être utile à la postérité, dit-il, qu'on vit nos ancêtres accumuler volumes sur volumes : nous en sommes convaincus en voyant ce qui a été fait, non-seulement par Moïse, par Daniel et par divers écrivains sacrés, mais aussi par Darès le Phrygien, par Trogue-Pompée et les autres historiens des Gentils ; nous ferons la même observation par rapport à Eusèbe de Césarée, à Paul Orose, à l'Anglais Bède, à Paul du Mont-Cassin (Paul Diacre) et aux autres auteurs ecclésiastiques. Leurs récits font mes délices. »

Raban-Maur avait nommé Euripide au neuvième siècle ; mais au douzième, Pierre le Chantre peut être considéré comme le premier Français du moyen âge qui ait cité formellement le poète grec.

Dans la liste des livres que les abbés du Mont-Cassin, Thibaut et Didier, firent copier, au onzième et au dou-

zième siècle, pour remplacer ceux qui avaient été détruits par les Sarrasins, on trouve cités pour la première fois l'Itinéraire d'Antonin, et Cresconius, poète du huitième siècle.

Jean de Salisbury (mort en 1180) cite plusieurs auteurs classiques aujourd'hui perdus, entre autres Coquus, Cratinus, Satyrus, Furius Albinus, Flavianus, Portunianus, Publius Carpus, et un traité de Caius Cœsar sur l'analogie. Il cite encore, mais peut-être de seconde main, l'histoire romaine de Quadrigarius, mentionnée si souvent par Aulu-Gelle.

Dans ses différents ouvrages, Vincent de Beauvais cite Vitruve (cité pour la première fois), les poètes Calpurnius, Festus Avienus, Maximianus, Chalcidius, commentateur de Platon, les épîtres de Pline, de Symmaque, Justin, Plotinus, Columelle, César (sous le nom de Julius Celsus), le médecin Platearius, les jurisconsultes Caius Pomponius, Papinien, Ulpien, Marcien, Herennius, et Modestinus, Galien, Plutarque, Esope, Platon, Cicéron, Saluste, Horace, Ovide, Virgile, Valère-Maxime, les tragédies de Sénèque, Lucain, Quintilien, Porphyre, Claudien et Macrobie. — Il ne parle pas de Tite-Live, que l'on trouve pourtant mentionné en France dès le neuvième siècle. Les auteurs grecs ne sont probablement cités que d'après des traductions.

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1249, paraît avoir fait le premier usage en Europe des livres attribués à Hermès Trismégiste, et en avoir connu plusieurs qui sont perdus aujourd'hui, entre autres le traité *de Deo Deorum*.

Au quatorzième siècle, les érudits commencèrent à fouiller de tous les côtés les bibliothèques des couvents et

des particuliers pour en exhumer les auteurs classiques. Pétrarque, entre autres, s'est acquis par son zèle la reconnaissance de la postérité. Il faisait rechercher les manuscrits en France, en Angleterre, en Italie et jusqu'en Grèce. Il ne passait jamais près d'un ancien monastère sans se détourner pour en visiter la bibliothèque. « Vers la vingt-cinquième année de ma vie, raconte-t-il dans une de ses lettres (*de Libris Ciceronis*), étant arrivé à Liège, et ayant appris qu'il s'y trouvait bon nombre de livres, je m'y suis arrêté et j'y ai retenu mes compagnons jusqu'à ce que j'eusse copié moi-même une oraison de Cicéron et fait transcrire une autre par un de mes amis ; je répandis ensuite ces ouvrages en Italie. J'eus toutefois grande peine, dans cette bonne cité barbare, à trouver quelque peu d'encre, et encore était-elle semblable à du safran. »

Dans cette même lettre, Pétrarque raconte qu'ayant prêté à son vieux maître de grammaire Conveunole da Prato le traité de Cicéron *de Gloria*, qu'un de ses amis lui avait donné, il n'en entendit plus parler pendant quelques années. Ayant enfin redemandé plusieurs fois cet ouvrage à son maître, celui-ci lui avoua qu'il avait été forcé de le mettre en gage, mais n'osa dire en quelles mains il l'avait remis, et Pétrarque ne put, malgré toutes ses recherches, recouvrer ce précieux livre.— Il ne fut pas plus heureux quand il voulut retrouver les *Antiquités* de Varron, qu'il avait vues dans sa jeunesse, ainsi qu'un livre de lettres et d'épigrammes attribuées à Auguste.

Pétrarque fit connaître Sophocle à l'Italie, cita Aristophane plus directement que ne l'avait fait Raban-Maur, au neuvième siècle. Il parle aussi de Censorinus, qu'on ne trouve pas cité depuis Cassiodore.

Ce fut encore lui qui, dans la bibliothèque du chapitre

de Vérone, fondée vers le milieu du onzième siècle, découvrit les *Lettres familières* de Cicéron. Plus tard, dans cette même bibliothèque, le savant Mai trouva les *Anciens Interprètes* de Virgile, et Niebuhr découvrit les *Commentaires des Institutes* de Gaius.

Au quizième siècle, de nombreux savants suivirent le noble exemple donné par Pétrarque. Ambroise le Camaldule, mort en 1459, passa sa vie à rechercher des manuscrits grecs et latins, et il en fit connaître un grand nombre pour la première fois, comme Philostrate, Archimède, *de Instrumentis bellicis*; Rutilius Lupus, Xénophon, Paul Éginète, Galien, Plutarque, Ésope (ces trois derniers avaient été déjà cités, mais probablement d'après des versions latines, par Vincent de Beauvais), Thucydide, Arrien, Polybe, Eschine et Pausanias, qui était tombé dans l'oubli depuis Étienne de Byzance (cinquième siècle). Il est encore question, dans la correspondance du même savant, des *Argonautiques* d'Apollonius, de sept tragédies de Sophocle et de six tragédies d'Eschyle.

Le nom de Strabon, qui, depuis Jornandès, n'avait pas été cité par les écrivains latins du moyen âge, se retrouve, pour la première fois, dans une lettre écrite de Corone, en Laconie, au mois d'octobre 1457, par Cyriaque d'Ancône. Ce dernier, mort en 1450, avait longtemps voyagé en Grèce, et avait laissé la description et les dessins d'un grand nombre d'antiquités de tout genre. La perte de ce recueil est d'autant plus regrettable, qu'il avait été formé avant la prise de Constantinople par les Turcs.

Le Sicilien Aurispa, mort en 1460, rapporta de Constantinople deux cent trente-huit manuscrits d'auteurs profanes, au nombre desquels il cite comme n'étant pas

connus en Italie, Démosthène, les Épîtres de Pline le Jeune, l'*Iliade*, l'*Odyssée*, Proclus, Procope, Appien, Phocylide, Apollonius le Grammairien, Lucien, Dion Chrysostôme, plusieurs lettres de Diodore de Sicile, les Argonautiques d'Orphée, Callimaque, Pindare, etc.

On doit au Pogge (mort en 1459) la découverte d'Asconius Pedianus, de Silius Italicus, de Valérius Flaccus, d'Ammien Marcellin, de L. Septimius, et des trois grammairiens Flavius Caper, Eutychius et Probus. Bien que Loup de Ferrière et Vincent de Beauvais aient cité Quintilien, et qu'il en existât plusieurs manuscrits horriblement mutilés en Italie, c'est encore le Pogge que l'on peut considérer comme ayant réellement découvert le rhéteur latin. Voici comment il annonce sa trouvaille, dans une lettre rapportée par Mabillon :

« Lorsque j'étais à Constance (lors du concile général tenu dans cette ville), le désir me prit de visiter le lieu où était ce manuscrit. C'était le monastère de Saint-Gall, éloigné de la ville d'environ mille pas. J'y allai avec le double but de reposer mon esprit, et en même temps de parcourir les livres dont, à ce qu'on m'avait dit, il se trouvait en cet endroit une grande quantité. Là, au milieu d'une foule de manuscrits qu'il serait trop long d'énumérer, j'ai trouvé un Quintilien encore sain et entier, mais pourtant plein de moisissure et couvert de poussière. Ces livres, en effet, n'étaient pas placés dans une bibliothèque, comme ils auraient dû l'être, mais enfouis dans une espèce de cachot obscur et infect, au fond d'une tour, où l'on n'aurait certainement pas jeté les condamnés à mort. J'y ai trouvé, en outre, les trois premiers livres et la moitié du quatrième des Argonautiques de C. Valérius Flaccus, et les Expositions de

Q. Asconius Pédianus sur huit Oraisons de Cicéron. J'ai transcrit ces ouvrages de ma main et très-promptement, afin de les envoyer à Léonard Arétin et à Nicolas de Florence; car, lorsqu'ils eurent appris de moi la découverte de ce trésor, ils me supplièrent, par leurs lettres, de leur envoyer Quintilien le plus tôt possible ¹. »

Après la ruine de l'empire grec, des savants explorèrent en foule la Grèce, et y recueillirent un grand nombre de médailles, d'inscriptions et de manuscrits. L'un de ces voyageurs, Zambecari, rapporta quatre cent trente-deux lettres de Libanius, qui furent publiées à Cracovie, 1504, in-4.

Du reste, par une singulière fatalité, quelques ouvrages fort importants disparurent, on ne sait comment, à cette époque.

S'il faut en croire le *Catalogus librorum manuscriptorum* de Scipio Tettius, littérateur napolitain du seizième siècle, les ouvrages entiers d'Abydène (*Assyriaca et Chaldaica*), dont Eusèbe nous a conservé quelques fragments, existaient, de son temps, en manuscrit, dans une bibliothèque d'Italie ².

La Topographie de Constantinople, par Denys de Byzance, dont il ne reste aujourd'hui que des fragments, subsistait encore au seizième siècle. Le voyageur français Pierre Gilles, mort en 1555, a laissé un ouvrage, *de Bosphoro Thracio*, 1562, in-4, qui en est une traduction abrégée.

¹ Mabillon, *Museum italicum*, tom. 1. part. 1, p. 241. Cette lettre se trouve à la fin d'un manuscrit dans la bibliothèque de Milan.

² Voy. le supplément de la *Bibliotheca nova librorum manuscriptorum* de Labbe, p. 167. L'ouvrage de l'historien grec serait d'autant plus précieux qu'il paraît avoir pris pour base l'Histoire babylonienne de Bérosee. On croit qu'Abydène vivait sous les premiers Ptolémées.

Malgré les minutieuses investigations de tant d'érudits et de philosophes qui se sont succédé depuis quatre siècles, nul doute pourtant qu'on ne puisse encore découvrir quelques auteurs classiques. Les diverses bibliothèques de l'Europe, surtout la grande bibliothèque de Paris et celles d'Italie, n'ont pas encore été suffisamment explorées. Pour ne parler que des découvertes récentes, M. J. Quicherat a retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque royale cent quatre-vingt-deux vers d'un versificateur latin qu'il fait remonter jusqu'au siècle d'Auguste ¹, et M. Minoïde-Minas a rapporté du couvent de Sainte-Laure, au mont Athos, les fables de Babryus, qui peuvent être, pour le style, comparées à ce que l'antiquité grecque nous a laissé de plus pur et de plus correct ².

On a trouvé dans des caisses de momies plusieurs chants de l'*Illiade*; il serait donc possible de découvrir de la même manière quelque autre manuscrit qui serait inédit, aujourd'hui que l'on connaît assez les caractères cursifs grecs pour ne plus regarder comme un griffonnage diabolique ou ridicule, et détruire comme tels, les papyrus ou les parchemins couverts de cette écriture. Peut-être encore pourra-t-on faire une trouvaille de ce genre si l'on découvre quelque ville comme Herculanium et Pompéi.

L'usage subsista longtemps de cacher les livres dans

¹ Ces vers ont été publiés dans le premier volume de la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (1859-1840), p. 54. Ils ont été réimprimés plusieurs fois en Allemagne et en partie dans les *Latini sermonis vetustioris reliquæ selectæ*, de M. Egger; mais ce dernier les a accompagnés de quelques observations dont l'inexactitude a été relevée par M. L. Renier, dans le premier numéro de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne*, Paris, 1845, in-8, pag. 405.

² Elles ont été publiées par M. Boissonade, Paris, 1844, in-8.

des vaisseaux de terre ou dans des murs. Ainsi, les deux versions grecques qui font partie des *Hexaples* d'Origène, avaient été trouvées par ce dernier dans un vaisseau de terre¹.

Mathieu Paris raconte que sous Eadmer, neuvième abbé de Saint-Albans, des ouvriers qui construisaient une église sur l'emplacement de l'ancien Vérolanium, trouvèrent, en creusant les fondations, les restes d'un ancien palais ; dans le creux d'un mur ils découvrirent des livres et des lambeaux dont l'un, écrit dans un langage inconnu, était orné de décorations en filets d'or. Il était couvert de planchettes de chêne et lié avec des rubans de soie.

Suivant Leland (*Collectanea*, III, 457), un livre écrit, d'une vingtaine de feuilles, fut trouvé dans une pierre creuse, en creusant les fondations de l'église d'Yvy, près de Salisbury.

On trouva aussi dans l'église de Hoddington (comté de Northampton) un curieux manuscrit original du Nouveau Testament, enclavé dans un mur.

Cet antique usage réserve peut-être à nos descendants quelques précieuses découvertes.

Plusieurs auteurs, dont le texte original est perdu, nous ont été conservés par des traductions : ainsi le texte grec du roman où Apollonius de Tyr racontait ses aventures est perdu aujourd'hui. Il en reste une version latine que Welser a publiée à Augsbourg en 1595, in-4, d'après un très-ancien manuscrit.

Il y a dans une traduction allemande, de la tactique d'Onosander, imprimée à Mayence, 1532, in-f°, un chapitre entier qui ne se trouve ni dans les éditions du

¹ Le prophète Jérémie (xxxii, 16) avait adopté une méthode semblable pour conserver ses livres.

texte grec, ni dans les versions publiées jusqu'à présent.

Au mois de décembre 1844, les journaux ont annoncé comme une découverte que l'on venait de trouver dans la Bibliothèque Bodléienne, à Oxford, une traduction complète du grand ouvrage de Galien sur l'anatomie. Ce fait est connu depuis longtemps, et a été signalé par le Danois Thomas Bartolin et par Fabricius. — Il est plus que probable, du reste, que les manuscrits arabes et orientaux doivent contenir d'autres traductions d'ouvrages anciens. On a des fragments des ouvrages d'Eusèbe qui nous ont été conservés dans les versions arméniennes. Si même l'on en croyait l'orientaliste hollandais Erpenius, la bibliothèque de Fez renfermerait en entier un grand nombre d'ouvrages que nous ne possédons qu'incomplètement, comme Tacite, Tite-Live, Hippocrate, Pappus, etc.

Dans le chapitre consacré à l'histoire de la liberté d'écrire, nous ajouterons plusieurs particularités relatives à la destruction des livres.

DES TITRES DE LIVRES

ET DES FRONTISPICES.

De tous temps, les auteurs ont regardé comme une grande affaire le choix d'un titre pour leurs ouvrages. — Pline l'Ancien et Aulu-Gelle nous ont laissé à ce sujet, dans leurs préfaces, des détails qui ne manquent pas d'intérêt.

« Les Grecs sont admirables en fait de titres heureux,

dit le premier ; les uns ont intitulé leur ouvrage *Kerion* ou ruche, voulant faire entendre que c'était un rayon de miel ; les autres *Kéras amalthéias*, ou la corne d'abondance, afin de vous faire espérer d'y trouver même une gorgée de lait de poule. Arrivent ensuite les livres intitulés : *les Violettes*, *les Muses*, *les Pandectes*, *le Manuel*, *la Prairie*, *le Tableau*, *la Tablette*, tous titres qui pourraient vous faire manquer à l'assignation que vous auriez reçue. Mais une fois entrés là, dieux et déesses, quel vide ! Vous n'y trouvez rien. Nos Latins, plus grossiers, intitulaient leurs ouvrages : *les Antiquités*, *les Exemples*, *les Arts*. Les plus plaisants leur donnaient, je pense, le titre de *Lucubration*, comme cet auteur qui s'appelait Bibaculus et qui passait la nuit à boire. Varron, un peu moins plaisamment, donna à deux de ses satires les noms de *Sesculisses* (d'Ulysse et demi) et de *Flextabula* (tableau mobile). Diodore, chez les Grecs, dédaigna ces puérités, et mit à son ouvrage le titre de *Bibliothèque*. Apion le Grammairien, que Tibère appelait la *Cymbale du monde*, et qui pourrait paraître plutôt un mauvais tambourin, prétendait immortaliser ceux à qui il écrivait. Pour moi, je ne regrette point de n'avoir pas imaginé un titre plus piquant, et pour qu'on ne croie pas que je poursuive sans cesse les Grecs, j'imite en cela ces créateurs de la peinture et de la sculpture, qui inscrivaient au-dessus des chefs-d'œuvre les plus parfaits, de ceux même que nous ne pouvons nous rassasier d'admirer, cette inscription d'attente : *Apelle faisait, Polyclète faisait* ¹. »

« Comme c'est dans la campagne de l'Attique, dit

¹ *Histoire Naturelle*, t. 1, p. 15-17, traduction de la collection Paucoucke.

Aulu-Gelle, pendant les longues nuits d'hiver, que je me suis amusé à écrire ce recueil, je l'ai intitulé : *Nuits attiques*. Je n'ai pas imité, comme on voit, le raffinement que les auteurs de productions analogues en latin ou en grec mettent ordinairement dans le choix de leurs titres. Après avoir rassemblé mille connaissances, qui forment un mélange varié et confus, ils s'étudient à trouver des titres ingénieux, dont le sens réponde à la nature du livre. Ainsi, l'un publie des *Muses*, l'autre des *Silves*; celui-ci met au jour *le Voile*, l'autre *la Corne d'abondance*; d'autres appellent leurs recueils *la Ruche*, *la Prairie*, *Mes lectures*, *Lectures antiques*, *le Parterre*, *Découvertes*; d'autres prennent pour titres *les Flambeaux*, *Bigarrures*, *Pandectes*, *Problèmes*, *le Poignard*, *le Petit Poignard*. Ailleurs on voit : *Souvenirs*, *le Maître de conduite*, *Passe-Temps*, *l'École*, *Histoire de la Nature*, *Histoire de toute espèce*, *le Pré*, *le Verger*, *Lieux communs*. Plusieurs ont fait paraître des livres de *Conjectures*. On a vu enfin des *Épîtres morales*, des *Recherches épistolaires*, des *Recherches mêlées*, et bien d'autres titres pitoyables d'une élégance recherchée et coquette ¹. »

Les auteurs latins du moyen âge ne paraissent pas avoir recherché des titres ambitieux. Le mot *Miroir* (*speculum*) semble avoir été assez à la mode. C'est sous ce titre que Vincent de Beauvais publia ses volumineuses compilations.

Rien, au contraire, n'est plus obscur ni plus ridicule que les titres des ouvrages juifs ou orientaux.—Qui pourrait comprendre que *le Cœur d'Aaron* est un commentaire sur les Prophètes? Une introduction au Talmud porte le

¹ *Nuits Attiques*, préface, traduction de la collection Dubochet.

nom d'*Os de Joseph. Le Jardin des Noix et les Pommes d'or*, sont des livres théologiques, tandis qu'un rituel s'appelle *le Grenadier en fleur* ; un rabbin publia un catalogue d'écrivains rabbiniques, sous le titre de *Lèvres des dormants*, faisant allusion à un passage du Cantique des Cantiques.

Nous citerons encore *le Vêtement royal*, divisé en dix habits, de Mardochée ; *le Livre du Droguiste*, d'Éléazar, ouvrage qui n'est autre chose qu'un traité de l'amour de Dieu, et enfin un commentaire de Manassés de Lonzano, intitulé : *Les Deux Mains* (la main du pauvre et la main du roi). Chaque main est divisée en cinq doigts.

Eutychiüs, patriarche melchite d'Alexandrie au dixième siècle, intitula *Enchaînement de pierres précieuses* son histoire universelle. — *L'odeur de roses de Damas*, de Soyouthi, est une histoire de quelques compagnons de Mahomet, qui ont vécu cent vingt ans. — *Le Fils de quarante ans pour la Prudence*, de Zacuth, est un ouvrage d'astrologie. — *Le Printemps des Justes*, de Zamakhschari, est un recueil de farces. — Abd-Errezak a publié une histoire de Tamerlan sous le titre de *l'Ascendant des deux heureuses planètes et la réunion des deux mers*. — Enfin deux ouvrages de droit du célèbre jurisconsulte turc Ibrahim, sont intitulés : *Pierres précieuses et le Confluent des mers*.

Ce n'est guère qu'à partir du quinzième siècle que les titres des écrivains de l'Occident devinrent au moins aussi alambiqués et aussi bizarres que ceux des Orientaux, et ce que nous dirons des écrivains français s'appliquera, bien entendu, aux auteurs des autres pays.

Les titres, à cette époque, pouvaient souvent servir de prospectus comme les suivants :

Le grand Naufrage des folz qui sont en la nef d'Insi-
pience naugeans en la mer de ce monde, liure de grant
effect, profit, utilité, valeur, honneur et morale vertu, a
l'instruction de toutes gens : lequel liure est aorné de
grand nombre de figures, pour mieulx monstrer la follie
du monde (trad. du latin de Brandt). *Paris, Denys Janot*
(sans date), in-4 goth.

Le Parement et le Triomphe des dames d'honneur,
Paris, 1510, in-fº, par Marchand. Ce livre est divisé en
vingt-six chapitres, qui portent chacun le nom d'un ajustement de femme : les *Pantoufles d'humilité*, la *Robe de beau maintien*, etc.

Le Blason des danses où se voyent les malheurs et
ruines venant des danses, dont jamais homme ne revint
plus sage ni femme plus pudique. *Beaujeu, 1566, in-8*,
par Paradis.

C'était surtout aux ouvrages de dévotion que nos aïeux
tenaient à mettre des titres singuliers.

Jean Massieux, prêtre de Nantes, prenant pour sujet
de ses méditations les antiennes qui se chantent dans l'A-
vent de Noël, et commencent par O, publia : la Douce
Mouelle et saulce friande des saints savoureux os de l'A-
vent, *Paris, 1578, in-8*.

On connaît, d'un écrivain ascétique, nommé Dumont :
Le Décrottoir de vanité, *Douai, 1581, in-16* ;

Les Lunettes spirituelles, *ibid.*, 1587, in-8 ;

L'Oreiller spirituel, nécessaire pour extirper les vices
et planter la vertu, *ibid.*, 1599, in-12.

C'est certainement la première fois que l'on s'est servi
d'un oreiller pour extirper et pour planter.

Philippe Bosquier, religieux récoliet flamand, publia à

Mons, en 1588 ou 1589, in-12, une tragédie intitulée : le Petit rasoir des ornements mondains.

Citons encore :

Chante-pleure d'eau vive, *Paris, 1537, in-fol.*

Les Allumettes du feu divin, par T. Doré, *Paris, 1538, in-8.* — Le titre d'*allumettes* fut très à la mode pendant longtemps, car il figure en tête d'un assez grand nombre d'ouvrages mystiques.

La Tabatière spirituelle, pour faire éternuer les âmes dévotes vers le Sauveur.

La Seringue spirituelle, pour les âmes constipées en dévotion, par un missionnaire, *Paris, sans date, in-8.*

M. Peignot, dans son *Livre des singularités*, p. 366, a cité les passages suivants de la *Seringue spirituelle*, où le dévot missionnaire apostrophe fort durement les femmes qui se fardent : « Vilaines carcasses, cloaques d'infection, bourbiers d'immondices, n'avez-vous pas honte de vous tourner et retourner dans la chaudière de l'amour illicite, et d'y rougir comme les écrevisses lorsqu'elles cuisent, pour vous faire des adorateurs? »

Ce fut au dix-septième siècle que les titres des ouvrages de dévotion furent les plus extravagants. On pourra s'en faire une idée par l'énumération suivante :

Antithèses ou Contre-pointes du ciel et de la terre, *Paris, 1608, in-8*, par Levasseur, théologien.

La Pieuse Alouette, avec son tire-lire; le petit Cors et la plume de notre Alouette sont chansons spirituelles (par le P. Autome de la Cauchie ou de la Chaussée), *Valenciennes, 1619, 2 vol. in-8.*

Le Pain cuit sous la cendre, apporté par un ange au

prophète Elie, pour conforter le moribond, *Orléans*, 1631, par Foucault, prêtre.

Portraits des saintes vertus de la sainte Vierge, contemplées par S. A. S. Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, *Paris*, 1633, in-4. C'est un recueil de trente-quatre sonnets, par J. Terrier, de Vesoul.

La Poste royale du Paradis, très-utile à chacun pour heureusement s'y rendre, recueillie des sacrez docteurs qui curieusement en ont traité; par Arnoulx, chanoine de Riez, en Provence, *Lyon*, *Nicolas Gay*, 1633, in-12.

On y trouve un chapitre sur la Poste établie en ce monde par Satan, pour aller en enfer, et un autre sur la Poste pour aller en purgatoire, qui est le faubourg du ciel et la basse-cour du paradis.

L'École de l'Eucharistic, établie sur le respect miraculeux que les bêtes, les oiseaux et les insectes, ont rendu, en différentes occasions, au très-saint sacrement de l'autel, *Lille*, 1672, in-12, par Bridoul.

La Lampe de saint Augustin et mouchettes de cette lampe (*Lucerna augustiniana, emunctorium lucernæ*), par le théologien Froidemon ou Fromond.

L'Angleterre peut fournir aussi son contingent. On y publia, en 1640 : la Cloche d'argent, dont le son peut, avec la grâce de Dieu, faire d'un usurier un parfait chrétien, par Thomas Timmes; et il parut encore, vers la même époque, les *Trois filles de Job*, traité sur la patience, le courage et la douleur; le *Son de la trompette*, ouvrage sur le jugement dernier; l'*Eventail pour chasser les mouches*, traité sur le purgatoire.

Nous nous rappelons avoir vu encore beaucoup d'autres titres non moins bizarres que les précédents, tels que : le Fusil de la pénitence, avec l'allumette de l'amour

de Dieu ; la Boutique de l'apothicaire spirituel, les Mèches allumées au feu divin, etc. ; Quelques beaux biscuits cuits dans le four de la charité, et mis soigneusement de côté pour les poulets de l'Église, les moineaux de l'esprit et les douces hirondelles du salut ; Bouquet d'un parfum délicieux, préparé pour les saints du Seigneur ; Agrafes et œillets pour les culottes des croyants : c'est un livre de charité ; Souliers à hauts talons pour ceux qui ne sont que des nains dans la sainteté ; Miettes de consolations pour les poulets du Covenant, etc.

Un quaker en prison publia : Un Soupir pour les pécheurs de Sion, sorti d'un trou dans le mur, d'un vaisseau de terre, connu parmi les hommes sous le nom de Samuel Fish. — Mentionnons encore :

Les Sept Sanglots d'une âme qui se repent du péché, ou les Sept Psaumes de David, auxquels on a ajouté le Bouquet de chèvrefeuille, de W. Ilumruis.

Abraham de Sainte-Claire, littérateur du dix-septième siècle, a publié : *Judas, archi-coquin ; Fi du monde ; Attention, soldat !*

Ce fut surtout dans les titres d'ouvrages de polémique religieuse que les auteurs donnèrent beau jeu à leur imagination. — En voici quelques échantillons :

La Chasse du cerf des cerfs, composé par Pierre Gringore en vers (*sans lieu ni date*), in-8, goth., fig. sur bois, réimprimé à Paris en 1829. — Ce livre, dont le titre fait allusion à la qualité de *servus servorum Dei* prise par les papes, a été classé dans un catalogue publié à Paris en 1841, parmi les ouvrages relatifs à la chasse.

Le ministre Dumoulin ayant publié contre le P. Suarez un écrit intitulé : Les Eaux de Siloë pour éteindre le feu du purgatoire, contre les raisons et allégations d'un cor-

delier portugais, 1603, in-8, Palma Cayet y répondit par :

La Fournaise ardente et le Four de réverbère pour évaporer les prétendues Eaux de Siloë, et pour corroborer le purgatoire contre les hérésies, calomnies, faussetés et cavillations ineptes du prétendu ministre Dumoulin, *Paris*, 1603, in-8.

Entremangeries et guerres ministérielles, par Feu-Ardent, *Paris*, 1604, in-8. — Les protestants y répondirent par les *Entremangeries monacales*.

Le Picque-Bœuf des hérétiques, échauffé par une remontrance charitable, adressée au sieur Benjamin de Rohan, sieur de Soubize, mise au net par Arphaxad de la Mortonnelle. *Lyon*, 1621, in-8.

Le Petit Chien de l'Évangile aboyant contre les erreurs de Luther, *Marseille*, 1675, in-12. — C'est le digne pendant du *Petit pistolet de poche qui tire contre les hérétiques*.

Un jésuite ayant publié contre sir Humphrey Lind, puritain zélé, un ouvrage intitulé : *Une Paire de lunettes pour Humphrey Lind* ; celui-ci répondit par : *Un Étui pour les lunettes d'Humphrey Lind*.

Un Liégeois du seizième siècle, Fabricius, ayant composé les *Lunettes sur la prunelle évangélique*, un écrivain protestant y répondit par le *Nettoyeur de lunettes*.

Voici encore quelques titres :

Une Paire de soufflets pour souffler la poussière qui couvre John Fry. *Londres*, 1646 ;

Le Barbier, ou Timothée Priestley rasé comme on le voit dans son propre miroir et rasé par Gu. Huntington ;

Boulet lancé contre le camp du diable par le canon du Covenant.

Les titres incompréhensibles sont assez nombreux. Un fou, Geoffroy Vallée, fut, après une longue détention,

pendu à Paris le 9 février 1574 pour avoir publié un livre irréligieux sous le titre de :

Le Fléo de la foy, par Geoffroy Vallée, natif d'Orléans, fils de feu Geoffroy Vallée et de Girarde le Berruyer, auxquels noms des père et mère assemblés il s'y treuve *lerre geru vrey fleo o la foy bigarrée*, et au nom du fils, *va fleo regle foy* aultrement *guerre la fole foy*.

Heureux qui sçait
Au sçavoir repot.

in-8 de 16 pages sans date ni nom de ville ou d'imprimeur. Ce livre fut supprimé avec tant de soin, qu'on ne put, en 1770, le réimprimer que d'après une copie faite par la Monnoie lui-même sur un exemplaire unique.

Ant. Fuzy, curé de Paris, qui se qualifiait de fantassin des Muses, d'arbalétrier de Minerve, de carabin de la religion réformée, a publié :

Le Mastigophore, précurseur du zodiaque, auquel, par manière apologétique, sont brisées ces brides à veaux de maître Iwain Solanique, pénitent repent, seigneur de Morddirectet et d'Amplademus en partie, du costé de la mone, trad. du latin en fr., par Victor Grevé, géographe microcosmique, 1609, in-8. — Il est dit dans cet ouvrage que le feu est plutôt froid que chaud, que les menstrues des femmes, que l'auteur appelle *les souillures féminines du sang lunier*, éteignent les incendies, etc.

Gaffarel, théologien et orientaliste provençal, est auteur de :

Nihil, ferè nihil, minùs nihilo, sive de ente non ente et medio inter ens et non ens positiones XXVI, Venise, 1655, in-8.

En 1551, le célèbre Accurse publia un dialogue latin

dont le titre seul, bien honnêtement long, comme dit Bayle, occupe quinze lignes, soit huit cents lettres. En voici un autre qui peut figurer à côté. Il est cité au tome VII, p. 420 de la *Correspondance secrète* :

« La vie militaire, politique et privée de mademoiselle Charles - Geneviève - Louise - Auguste - Andrée - Timothée d'Éon de Beaumont, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons et de volontaires de l'armée, aide de camp du maréchal et comte de Broglie; ci-devant docteur en droit civil et en droit canon, avocat au parlement de Paris, censeur royal pour l'histoire et les belles-lettres; envoyé en Russie d'abord secrètement, puis publiquement avec le chevalier Douglas pour la réunion de cette cour avec celle de Versailles; secrétaire d'ambassade du marquis de l'Hôpital, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France près Sa Majesté Impériale de toutes les Russies; secrétaire d'ambassade du duc de Nivernois, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France en Angleterre pour la conclusion de la paix, ministre résidant près cette cour après le départ du duc de Nivernois; enfin ministre plénipotentiaire de France à la même cour, et connu jusqu'en 1777 sous le nom de chevalier d'Éon; par La Fortelle, Paris, 1779. »

Au seizième et au dix-septième siècle, les titres pompeux étaient fort à la mode. On ne voyait alors que *Boucliers, Châteaux, Palais, Trésors* ou *Théâtres* du monde, de l'honneur, du plaisir, de la vie humaine, etc. — D'autres ouvrages portaient les noms plus modestes de *Tableaux, de Jardins, etc.*

Guillaumet, chirurgien de Henri IV, a publié :

Le Miroir des apothicaires en forme de dialogue

(1607); la Ballade des plantes; la Ballade des drogues, etc.

Tandis qu'il est des titres qui, comme le *Coupe-Cu de la mélancolie*, de Béroalde; ou le *Cri d'un honnête homme qui se croit fondé à répudier sa femme* (1768, in-12), disent clairement, et sans détours, le but de l'auteur, il en est d'autres qui tromperaient les plus habiles. Ainsi, comment ne pas se figurer, surtout d'après ceux que nous avons cités plus haut, qu'un livre de dévotion est caché sous ce titre : le Moutardier spirituelle (*sic*), qui fait éternuer les âmes dévotes, constipées dans la dévotion, avec la Seringue du même auteur, *A Cologne, de l'imprimerie de P. Marteau* (sans date), petit in-8?—Pourtant, suivant Brunet, qui a eu le livre entre les mains, il renferme la *Successions* (*sic*) de Roger-Bontemps, par S. M. C., morceau aussi plat qu'ordurier. Il pense qu'il a été publié vers la moitié du dix-huitième siècle, dans quelque imprimerie particulière.

Comment se douter encore que la *Belle Wolfienne*, publiée par Formey, n'est autre chose que l'abrégé de la philosophie de Wolf, et que l'*Habit tissu de soie* du Polonais Kochowski est une biographie poétique?

Un Anglais, nommé Coryate, ayant fait un voyage dans diverses parties de l'Europe, en publia la relation sous ce titre :

Crudités dévorées à la hâte, pendant un voyage de cinq mois, en France, en Savoie, en Italie, etc., 1611, in-4¹.

A. Daniel Léopold, savant lubeckois du dix-huitième

¹ Nous avons déjà parlé de Coryate dans les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, p. 385. — Ses *Crudités* parurent escortées de près de soixante pièces de vers ironiques composées par les meilleurs poètes du temps. — Coryate prétendait avoir fait son voyage avec une seule paire de souliers.

siècle, était aveugle-né. Il publia, en 1754, in-8, sous le titre de *Collyre spirituel*, un recueil de trois cents sonnets sur des passages de la Bible.

Au dernier siècle, les titres des ouvrages d'érudition ont été, pendant longtemps, si lourds et si prétentieux ¹, qu'on n'a pas manqué de les tourner en ridicule. Ainsi, Bourdon de Ségrais publia une *Histoire des rats, pour servir à l'histoire universelle*; Fueille une Dissertation sur l'antiquité de Chaillot, pour servir de mémoire à l'histoire universelle, *Paris, 1756, in-8*; et le célèbre Grosley inséra dans ses Mémoires de l'Académie de Troyes une dissertation fort plaisante sur un certain usage des habitants de sa ville, dissertation dont le titre seul est une satire des titres des mémoires académiques.

Les Allemands ont été quelquefois assez mal inspirés dans le choix de leurs titres. Quoi de plus dur que celui-ci :

Deliciæ cranachaniæ, Hambourg, 1672;

ou de plus ennuyeux que le suivant :

Mémoires socratiques, recueillis, pour l'ennui du public, par un amateur de l'ennui, par Hamann, *Kœnigsberg, 1759, in-8*.

Citons encore l'ouvrage de madame Gottsched :

Appel touchant d'Ilorace, navigateur bien expérimenté, à tous les Wolfiens qui voguent sur l'océan du bon sens, *1740, in-8*.

On aura peu de peine à se figurer que les auteurs des pamphlets politiques recherchent avec soin les titres propres à piquer la curiosité. Tel est le suivant :

¹ Tel est l'ouvrage que Descharrières annonça en 1808 : *Histoire ancienne et moderne, générale et particulière, ecclésiastique, civile, judiciaire, militaire, morale, politique, naturelle, littéraire et critique du bourg, paroisse et baronnie de Saint-Loup*.

Jean danse mieux que Pierre ; Pierre danse mieux que Jean : ils dansent bien tous deux. *Tétonville, 1719, 5 v. in-12.*

C'est une satire très-violente contre le P. Lachaise et les jésuites.

Ajoutons que, surtout pour les écrits de genre, il y a souvent plus d'esprit dans le titre que dans le reste de l'ouvrage.

Au milieu des querelles politiques, religieuses ou littéraires, on a souvent annoncé des ouvrages qui n'ont jamais paru, mais dont le titre seul était une satire piquante.

« Lorsque le duc d'Épernon fut nommé gouverneur de Provence, raconte Brantôme, il se fit un livre à Paris, par moquerie de luy, qui se vendoit devant le palais et parmi les rues, comme l'on en voit des crieurs et vendeurs de plusieurs autres ; et s'intituloit ledict livre : *Les hauts faits, gestes et vaillance de M. d'Espéron, en son voyage de Provence.* Le titre le chantoit ainsy, et estoit tres bien imprimé ; mais tournant le premier feuillet et les autres ensuivans, on les trouvoit tous en blanc et rien imprimé. Les curieux, tant amys qu'ennemys dudict sieur d'Espéron, accouroient auxdits petits crieurs et porteurs de livres, pour veoyr que c'estoit, et en achepter ; lesquels voyans le titre, desboursoient de leurs gibecieres pour en faire l'achat. Aucuns en voyans le titre, et puis tournans le feuillet, et n'y voyans rien, se courrouçoient contre les vendeurs, disans qu'ils estoient des abuseurs de monstrier par l'apparence du titre du livre, et rien dedans et eux pour excuse respondoient aussy : « Aussy « n'a-t-il rien faict, monsieur. Pourquoy voulez-vous « qu'on en imprime rien ¹ ? »

¹ Brantôme, *Premiers discours des couronnels françois.* — *M. d'Espéron.*

Au commencement du dix-septième siècle, on faisait courir un ouvrage intitulé : *Livre de la simplicité*, par M. Zamet, dédié à M. de Fresne, et imprimé en hébreu, « voulant faire entendre par là, dit le Duchat, que la simplicité que Zamet affectait au dehors devait s'entendre à rebours, comme on lit l'hébreu. »

A la fin de la *Bibliothèque volante*, on trouve une liste d'ouvrages supposés et dont les titres sont autant de satires dirigées contre Louis XIV. Bachaumont cite aussi quelques titres d'ouvrages de ce genre, qui furent annoncés dans les premières années du règne de Louis XVI, tels étaient :

Le Traité sur le plaisir, dédié à la reine,

Le Catafalque vivant, dédié à madame la princesse de Conti ;

La Politesse française, dédiée à madame la comtesse d'Ossun ;

La Nécessité de faire la barbe, dédiée à la duchesse de l'Orge.

Voici quelques titres d'ouvrages qui ont été publiés au siècle dernier, et qui nous ont paru être assez bizarres :

Le satire di Quinto Settano, tradotte da Sesto Settimio, ad istanza di Ottario Nonio, dedicate a Decio Sedicino, *Palerme*, 1707, in-8, par Sergardi ;

Mémoires de l'éléphant, écrits sous sa dictée, et traduits de l'indien par un Suisse, 1771, in-8, par Marchand ;

La Poésie et la Philosophie d'un Turc à huit queues, à trois plumes de héron, à deux aigrettes et à un collier d'émeraudes, *Albanopolis*, 1777, in-8, par Zannovich.

On publia, en 1780, un recueil de poésies intitulé :

Je ne sais quoi, par je ne sais qui ; prix, je ne sais combien ; se vend je ne sais où, chez je ne sais qui est-ce.

Delisles de Sales, l'un des auteurs les plus vaniteux qui aient existé, a publié : *Mémoire en faveur de Dieu*, Paris, 1802, in-8. — Un gros volume d'archéologie, publié, en 1844, par M. Didron, volume dans lequel il y a, du reste, d'excellentes choses, est, à notre avis, fort malheureusement intitulé : *Histoire de Dieu*.

Ces titres, tant soit peu orgueilleux, rappellent une ode de Victor Hugo, où le poète, après avoir interrogé deux oiseaux, s'écrie impérieusement :

Et maintenant, Seigneur, expliquons-nous tous deux ¹.

Nous ne voulons pas ici mentionner les titres grivois ou orduriers qui, dans le moyen âge comme aux temps modernes, ont été employés trop souvent. Nous nous contenterons, pour ce qui regarde la première de ces époques, à renvoyer les curieux aux recueils de fabliaux publiés par Barbazan et Méon. Ils trouveront là de quoi se satisfaire.

On a pu voir, d'après les passages de Pline et d'Aulu-Gelle cités au commencement de ce chapitre, que les littérateurs de l'antiquité n'ont pas, quant aux titres, laissé grand'chose à trouver aux écrivains modernes. Voici encore quelques détails qui prouveront plus que jamais la vérité du célèbre proverbe de Salomon.

¹ Ce fut probablement pour continuer cet interrogatoire du créateur par la créature, que, lors de l'apparition des *Burgraves* et de la comète en 1843, on mit les vers suivants au bas d'une lithographie représentant le poète se promenant dans les environs déserts du Théâtre-Français :

Hugo, lorgnant les voûtes bleues,
 Au Seigneur demande tout bas
 Pourquoi les astres ont des queues,
 Quand les *Burgraves* n'en ont pas.

On sait combien le titre de *physiologie* a été à la mode, il y a quelques années. C'est un vieux titre qu'on a rajeuni. On connaît, en effet, au dix-septième siècle :

1^o *Physiologia barbæ humanæ*, par Antoine Ulmus, deuxième édition, *Bologne*, 1603, in-f^o ;

2^o *Physiologia crepitus ventris ; item risus et ridiculi, et elogium nihili*, *Francfort*, 1607, in-12, par Goclenius. — Ouvrage inséré dans l'*Amphitheatrum* de Dornau ;

3^o *Physiologia historiæ passionis Jesu-Christi*, *Helmstadt*, 1673.

Les mots *illustration*, *illustré*, dont on fait tant usage aujourd'hui, ont été employés depuis bien longtemps. Nous connaissons, entre autres, *Illustratio systematis sexualis Linnæi*, *Londres*, 1777, in-f^o.

Parmi les titres de romans un peu singuliers, il y en a bien peu dont on ne puisse trouver l'analogue quelque part. Un auteur anglais, Bydendick, a publié un poème intitulé *Blanc et Rouge*, et Beyle (F. Stendhal) un roman intitulé : *Rouge et Noir*. Nous ne savons si M. Frédéric Soulié, auteur des *Mémoires du diable*, connaissait les *Extraits des Mémoires du diable*, publiés, en 1826 et 1827, en 2 vol., par l'Allemand Hauff ¹.

Il en est de même pour les ouvrages d'érudition. Canisius a pris le titre de ses *Lectiones antiquæ* d'un ouvrage cité par Aulu-Gelle. Plus de deux siècles avant le *Mithridate* d'Adelung, Gessner avait publié, à Zurich, en 1555, in-8, *Mithridates de differentiis linguarum*.

Le choix du titre doit être regardé par un auteur

¹ Jean-Paul Richter a publié aussi : *Choix dans les papiers du Diable*. — Le *Mérite des Dames* de Vertron, mort en 1715, est antérieur de plus d'un siècle au *Mérite des Femmes* de Legouvé.

comme une chose fort importante, car rien ne prête mieux à l'épigramme qu'un titre mal choisi ¹.

Le premier ouvrage imprimé où il y ait un frontispice est l'édition du *Calendarium*, de Regiomoutanus, donnée par l'imprimeur Ratdolt, à Venise, 1476, in-4. Ce frontispice, imprimé dans un cartouche gravé en bois, contient, outre la date de l'impression, et les noms des imprimeurs, douze vers latins commençant ainsi : *Aureus hic liber est*, et au bas desquels on trouve ces lignes imprimées en rouge :

1476.

Bernardus pictor de Augusta
 Petrus loslem de Langencen
 Erhardus ratdolt de Augusta.

Bientôt les auteurs s'emparèrent des frontispices pour y faire représenter leur portrait, accompagné ordinairement de vers à leur louange.

John Heywood, l'un des plus anciens poètes dramatiques anglais, publia en 1556, in-4, un poème allégorique intitulé : *L'Araignée et le Moucheron*. Sur la première page de ce volume, très-rare aujourd'hui,

* F. N. Dubois ayant publié l'*Histoire secrète des femmes de l'antiquité*, Paris, 1726-52, 6 vol. in-12, l'abbé Yart fit sur cet ouvrage l'épigramme suivante :

Ce livre est l'histoire secrète,
 Si secrète, que pour lecteur
 Elle n'eut que son imprimeur
 Et monsieur Dubois qui l'a faite.

Lorsque parut *la Chute d'un ange*, de Lamartine, certains critiques, trouvant que ce poème ne répondait pas à la réputation de l'auteur, proposèrent de l'intituler : *la Chute de Lamartine*, « en supposant, ajoutaient-ils, que Lamartine fût un ange. »

on trouve le portrait en pied de l'auteur, qui porte un poignard à sa ceinture ; mais non content de cela, Heywood s'est fait représenter au verso du titre de chacun des quatre-vingt-dix-neuf chapitres de son livre, où l'on a le plaisir de le voir, tantôt debout, tantôt assis devant un livre ouvert sur une table et près d'une fenêtre tapissée de toiles d'araignée, etc. — Cette édition s'est vendue jusqu'à 250 fr. en Angleterre.

La vignette placée en tête des *Sacrorum fastorum libri XII*, de Fracchi, poète latin du seizième siècle, résume parfaitement l'esprit général des poètes de cette époque ; on y voit l'auteur à genoux, offrant ce poème au pape et à l'empereur, avec ce vers latin :

Hos ego do vobis, vos mihi quid dabit¹ ?

Villegas, poète espagnol du commencement du dix-septième siècle, a publié ses poésies avec l'emblème suivant : autour d'un cartouche, où l'on voit un soleil levant dont les rayons font fuir les étoiles, est placée cette légende : *Sicut sol matutinus me surgente, quid istæ ?*

Ange Cappel, seigneur du Luat, et secrétaire du roi, ayant publié à Paris, en 1604, in-f^o, *l'Abus des Plaideurs*, où il s'était fait graver sous la forme d'un ange, avec un quatrain orgueilleux, Rapin composa contre lui les vers suivants :

De peur que cet ange s'élève,
Comme Lucifer autrefois,
Il le faut faire ange de Grève
Et charger son dos de gros bois.

¹ Au moyen âge, les frontispices des manuscrits (quand il y a un frontispice) représentent ordinairement l'auteur à genoux, offrant son livre à la personne à laquelle il le dédie.

On trouve dans les ouvrages de Regnier les trois petites pièces suivantes :

Sur le portrait d'un poète couronné.

Graveur, vous deviez avoir soin
De mettre dessus ceste teste,
Voyant qu'elle estoit d'une beste,
Le lien d'un botteau de foin.

Réponse.

Ceux qui m'ont de foin couronné,
M'ont fait plus d'honneur que d'injure :
Sur du foin Jésus-Christ fut né ;
Mais ils ignorent l'Écriture.

Réplique.

Tu as, certes, mauvaise grâce.
Le foin, dont tu fais si grand cas,
Pour Dieu n'estoit en ceste place,
Car Jésus-Christ n'en mangeoit pas,
Mais bien pour servir de repas
Au premier asne de ta race.

Les costumes bizarres sous lesquels les poètes avaient l'habitude de se faire représenter au dix-septième siècle ¹ excitèrent la verve moqueuse de Scarron, et ses épi-

¹ Tout le monde se rappelle ces vers de l'auteur de la *Némésis* sur Lamartine :

Hélas ! toujours au bord des lacs, des précipices !
Ou tel qu'on nous le peint devant ses frontispices,
Drapant d'un manteau brun ses membres amaigris,
Suivant de l'œil, baigné par les feux de la lune,
Les vagues à ses pieds mourant l'une après l'une,
Et les aigles dans les cieux gris !

grammes aujourd'hui même ne manqueraient pas d'à-propos¹. « Ils font sagement, ces auteurs, dit-il dans une dédicace à la chienne de sa sœur, ils font sagement de ne paraître pas en public comme on les voit au commencement de leurs livres. N'est-il pas vrai, Guillemette, que vous aboyeriez bien fort si vous en voyiez un l'épaule nue, un manteau de bohémien attaché sur l'autre, et une couronne de laurier sur le front; ce n'est pourtant pas la crainte des chiens, ni la huée des enfants qui les retient de se mettre en masque, ils n'ont peur que des suisses; ils seraient en effet trop reconnaissables aux portiers, qui n'aiment point ceux qui font, comme eux, métier de demander, en ce temps icy principalement, auquel on dirait que les auteurs ont fait serment de n'entrer point en maison qui n'ait l'honneur de s'appeler hôtel. On ne voit autre chose dans les hôtels des grands. L'hôtel de Bourgogne en regorge jusques sur le théâtre, parce qu'ils ne payent rien non plus que les pages, et, ô malheur du siècle où nous sommes! j'ai bien peur, si le temps dure, qu'on n'en trouve à l'Hôtel-Dieu de quoi faire une académie complète. »

Souvent le frontispice renferme quelque allégorie, quelque rébus sous lequel l'auteur ou l'éditeur a voulu cacher son nom.

« Je n'ai eu garde, dit Premontval, auteur de *l'Esprit de Fontenelle* (La Haye, 1744, in-12), d'associer mon nom à celui de Fontenelle, sur le frontispice de cet ouvrage; mais j'ai fait mettre, à la place, une vignette qui n'est autre chose que mon cachet, un *prés*, une *montagne* et une

¹ Gail, dans sa traduction de *Théocrite*, s'est fait représenter coiffé à la grecque, ce qui lui attira maintes plaisanteries.

vallée, le tout surmonté d'un soleil qui dissipe les nuages, avec cette devise : *Illuminat et fœcundat.* »

DES DÉDICACES.

Les anciens connaissaient, tout aussi bien que nous, l'usage des dédicaces ¹. Écoutez plutôt Martial (*Épigram.*, liv. III, 2):

« A qui veux-tu, mon livre, que je te dédie? Hâte-toi de choisir un patron, de peur qu'emportés bientôt dans quelque sale cuisine, tes feuillets humides ne servent d'enveloppe aux jeunes thons, ou de cornets au poivre et à l'encens. »

Dans leurs dédicaces, ils ne rougissaient pas de s'avilir par les plus honteuses flatteries ².

Au seizième et surtout au dix-septième siècle, les auteurs semblèrent, par leur bassesse, vouloir justifier ce mot de Furetière, que le premier inventeur des dédicaces était un mendiant ³; car peu d'auteurs se contentaient, comme l'historiographe de Henri IV, Olbagaray, « de l'œil-ladée d'un aspect royal, salaire qu'il implorait à deux

¹ Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus, le prie d'examiner s'il fallait décidément dédier ses *Académiques* à Atticus. « Quoique les noms soient déjà écrits, ajoute-t-il, il est facile de les effacer ou de les remplacer par d'autres. »

² Voyez, entre autres, les dédicaces des *Silves* de Stace.

³ « Le plus souvent, a dit Voltaire, l'épître dédicatoire n'a été présentée que par la bassesse intéressée à la vanité dédaigneuse. »

mais, et non une *statue* telle que les Romains dressèrent à Josèphe, ni autres plus pressantes faveurs ¹. »

Quelquefois l'auteur n'avait d'autre but, en dédiant son livre, que de se donner un protecteur qui pût le défendre contre les critiques et les satires. Le P. Artésignan, grammairien du seizième siècle, dédia son Tèrence « à ceux qui lui parurent extrêmement propres à le garantir de la morsure de ses ennemis. »

Aussi d'Aubigné se moque-t-il fort de ces chercheurs de protection, dans l'épître dédicatoire qu'il fait adresser par le sieur de Sancy à monseigneur le révérendissime évêque d'Évreux ².

« Ayant délibéré de mettre en lumière ma confession (œuvre que je puis vanter n'être pas *publici saporis*), je n'ay pas voulu faire comme ces ignorants lesquels ayant quelque œuvre douteux à mettre au vent, cherchent, pour la défense de leur écrit, les uns le roi, qui a tant de choses à défendre ; les autres, quelque prince ; les autres y emploient des gouverneurs *plus soigneux de rescriptions que de rimes*, ou les financiers occupés à l'exercice de leur fidélité. Enfin la folie des dédications est venue jusqu'au capitaine *d'argoulets* (arquebusiers) et coupe-jarrets. Le secours de telles gens sert aussi peu à la défense de ces mauvais petits livres que si on peignoit des bastions aux coins de chaque page, ou si l'on faisoit la couverture à l'épreuve du pistolet. Ces précautions ne défendent pas une mauvaise cause des censures. Mais c'est en votre sein, capable de toutes choses, monsieur mon

¹ *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*, 1609, in-4.

² En tête du mordant pamphlet intitulé : *La Confession catholique du sieur de Sancy*.

confesseur, que j'ay voulu jeter ce petit avorton, vous ayant ouï (par manière de passe-temps) défendre l'Alcoran de Mahomet et le Talmud des Juifs, avec telle dextérité, que les esprits des auditeurs furent mi-partis, voulans, sans le long voyage qui les façoit, ou la pauvreté qui les étonnoit, les uns coiffer un turban, les autres un bonnet orangé. »

Mais le plus souvent c'était de l'argent, des bénéfices, des diners, des habits ou quelque autre chose de ce genre, que les auteurs avaient en vue ; et il n'y avait pas de bassesses auxquelles ils ne se pliassent pour arriver à leurs fins.

« Un auteur, dit mademoiselle de Scudéry, dans ses *Conversations sur divers sujets*, avait trois épîtres toutes prêtes pour un même livre, pour trois personnes fort différentes en condition et en mérite. Ayant résolu d'employer celle dont il pouvait tirer le plus d'utilité, et faisant ménager cela par une tierce personne. Et, en effet, il dédia le livre à la personne qui lui en donna le plus, quoique de moindre mérite... Un auteur, qui n'est plus, ayant préparé une épître qui pouvait passer pour un grand panégyrique, la supprima, parce qu'avant la fin de l'impression, celui à qui il dédiait le livre fut disgracié... Un homme du Dauphiné, ayant fait le panégyrique du cardinal de Richelieu, et le trouvant mort quand il arriva, il en fit le panégyrique de la reine-mère, Anne d'Autriche. Et j'ai su aussi qu'un auteur, après avoir fort loué un homme vivant, et l'avoir loué justement, il lui ôta toutes les louanges qu'il lui avait données, sans qu'il eût fait nulle autre chose qui l'en rendit indigne, sinon qu'il était mort sans avoir pu donner à cet auteur ce qu'il croyait mériter. Tous ces exemples sont fort particuliers. Mais

on m'en a raconté un assez plaisant d'un nommé Rangouze, qui avait fait un recueil de lettres, qu'il avait fait imprimer sans chiffre ; de sorte que le relieur de ce livre mettait celle que l'auteur voulait la première ; et par ce moyen , tous ceux à qui il donnait ce volume, se voyant à la tête, s'en croyaient plus obligés. Cela me paraît bien bizarre ; et il faut aimer autant à dédier qu'un habile médecin italien , qui, ayant travaillé sur les aphorismes d'Hippocrate, dédia chaque livre de ses commentaires à un de ses amis, et la table à un autre. »

Le profit que Rangouze tirait de ses dédicaces était devenu proverbial. « Les Lettres du bonhomme Rangouze, dit Sorel, dans sa *Bibliothèque française*, peuvent être appelées, à bon droit, *lettres dorées*, puisqu'il se vantait de n'en composer aucune à moins de vingt ou de trente pistoles. » — « L'éloquence du sieur Rangouze, dit encore Costar, lui a acquis quinze ou seize cents pistoles depuis huit mois... Par la règle de l'Évangile, un arbre est bon qui porte de si bons fruits. Quand même la fable aurait dit vrai, celui du jardin des Hespérides, dont les poètes parlent tant, valait bien moins, puisque, selon un scholiaste grec de grande foi et d'une grande autorité, cet arbre ne portait les pommes d'or qu'en sa saison et non pas toute l'année ¹. »

Bon nombre d'écrivains, comme Rangouze, ne se sont pas bornés à dédier leurs ouvrages à un seul personnage ; et la hardiesse de quelques-uns a passé toutes les bornes. Ainsi, l'on vit don Ant. Perez, célèbre par son amour pour la princesse Eboli, dédier un livre au pape, au sacré collège, à Henri IV, et enfin, à *tous*. Doni dédia chacune

¹ Voyez Bayle, art. RANGOUZE.

des épîtres de son livre, *la Libraria*, à des personnes dont le nom commençait par la première lettre de cette épître, et fit ensuite, dans une autre épître, la dédicace de toute la collection à un grand seigneur ; de sorte que son livre, qui ne se composait que de vingt-cinq pages, fut dédié à plus de vingt personnes.

Politi, dans son *Martyrologium romanum* (Rome, 1750), mit un nom différent en tête de la Vie de chacun des trois cent soixante-cinq saints du calendrier.

Un certain Duval mit quatre épîtres dédicatoires à son *Choix de poésies*, publié en 1715.

Le *The martyrdome of st. George of Cappadocia*, ou le Martyre de saint George de Cappadoce, patron titulaire de l'Angleterre et de l'ordre de la Jarretière, poème publié en 1614, est dédié « à tous les individus nobles, honorables et dignes de la Grande-Bretagne, qui portent le nom de *George*, et à tous les amis de la chevalerie chrétienne et du nom et des vertus de saint George. »

Elkanah Settle, raconte d'Israëli, avait des *Élégies* et des *Épithalames* imprimés avec les noms en blanc ; de sorte qu'à chaque décès ou mariage il faisait remplir les vides immédiatement.

Mademoiselle de Scudéri était en droit de se moquer de tous ces faiseurs de dédicaces, car dans sa famille elle avait trouvé de nobles exemples de désintéressement.

« La reine Christine, rapporte Chevreau en parlant de Scudéri, m'a dit une fois qu'elle réservait pour la dédicace qu'il lui ferait de son *Alaric*, une chaîne d'or de mille pistoles ; mais comme M. le comte de la Gardie, dont il est parlé fort avantageusement dans ce poème, essuya la disgrâce de la reine, qui souhaitait que le nom

du comte fût ôté de cet ouvrage, et que je l'en informai... il me répondit... que quand la chaîne serait aussi grosse et aussi pesante que celle dont il est fait mention dans l'histoire des Incas, il ne détruirait jamais l'autel où il avait sacrifié. Cette fierté héroïque déplut à la reine, qui changea d'avis ; et le comte de la Gardie, obligé de reconnaître la générosité de M. de Scudéri, ne lui en fit pas même un remerciement. »

Mentionnons aussi Capriata, historien génois du dix-septième siècle, qui ne voulut dédier l'histoire de son temps à aucun prince ; « car, dit-il, il n'y a aucun prince qui ne soit intéressé à ce que je raconte... et l'on pourrait soupçonner que le désir de me procurer les bonnes grâces d'un prince m'a servi de frein pour me faire taire, ou d'éperon pour me faire aller au-delà de la vérité. »

Au dix-septième siècle, le prix commun pour une dédicace était, en Angleterre, de 20 à 40 livres. Depuis la révolution jusqu'à George I^{er}, la dédicace d'une pièce fut de 40 à 5 guinées, et s'éleva jusqu'à 20^l. C'est ce qui faisait dire à Voltaire que chez nos voisins les auteurs ressemblaient aux capucins qui viennent présenter des salades à condition qu'on leur donnera pour boire. « Les gens de lettres en France, ajoute-t-il, ignorent aujourd'hui ce honteux avilissement ; et jamais ils n'ont eu tant de noblesse dans l'esprit, excepté quelques malheureux qui se disent *gens de lettres* dans le même sens que des barbouilleurs se vantent d'être de la profession de Raphaël, et que le cocher de Vertamont était poète². »

¹ Voyez *Dedicace, critique des Dédicaces*, traduite de l'anglais de Swift, par Flint, Anglais. Paris, 1726, in-42.

² *Dict. philosophique*, art. AUTEURS. Ajoutons pourtant qu'un nommé

Un abbé, Cl. Quillet, dédia au cardinal Mazarin la *Callipædia*, poème latin sur l'art de faire de beaux enfants. Cette dédicace, qui aurait pu paraître fort inconvenante, valut à l'auteur l'abbaye de Doudeauville¹.

Joseph II, pour remercier Klopstock de lui avoir dédié la *Bataille d'Hermann*, lui envoya son portrait enrichi de diamants, récompense qui aurait été très-flatteuse pour le poète, si le prince n'avait pas jugé à propos d'envoyer un cadeau semblable à un fournisseur juif qui avait livré à l'époque fixée un certain nombre de chevaux.

Il arrivait fort souvent que les auteurs fussent fort mal payés de leurs dédicaces. Claude, érudit espagnol, au neuvième siècle, ayant dédié des commentaires sur la Bible à Théodemir, abbé de Psalmodi, celui-ci, pour tout remerciement, composa un livre où il le réfuta.

« Théodore Gaza, dit Vigneul-Marville dans ses *Mélanges*, n'eut pour toute récompense d'avoir dédié à Sixte IV le livre d'Aristote, de la *Nature des animaux*, que le prix de la reliure de son livre que ce pape lui fit rendre. Le Tasse ne fut guère plus heureux en fait de dédicace. L'Arioste, en présentant ses poésies au cardinal

Morlière osa dans une dédicace vanter les *vertus* et les talents de la Dubarry; c'est le seul exemple d'une semblable bassesse.

On sait que Louis XV refusa la dédicace de la *Henriade*, mais qu'en revanche le pape Benoît XIV accepta celle de *Mahomet*.

¹ Ce poème commence ainsi :

Quid faciat lætos thalamos, quo semine felix
 Exurgat proles, et amœni gratia vultus;
 Sidera quæ lepidas fundant per membra figuras,
 Et quæ vis animæ geniali præsit amori,
 Quæ decora eximiam pulchro sub corpore mentem
 Commendent, clarisque hominem virtutibus ornent,
 Hic canere aggredior.

d'Este, en reçut une raillerie qui durera autant que ses ouvrages dans la mémoire des hommes¹. Le pape Urbain VIII crut assez récompenser le poète Bracciolini, d'un grand poème qu'il avait fait à la louange des Barberins, de lui donner le surnom de Monsignor *ab Apibus*, par rapport aux Abeilles qui sont les armes de cette maison. Cet homme était si sot, qu'il se glorifiait de ce surnom, comme d'un titre de gloire immortelle. Aussi chacun concourant à sa satisfaction, il n'était mention dans Rome que de *M. des Abeilles*².

« Un auteur pressé de la faim dédia à feu M. le duc de Roquelaure un ouvrage pour l'exciter à soulager son mal par quelque libéralité. Le duc, qui entendait bien ce qu'il demandait, lui dit qu'il lirait son livre, mais à condition qu'il ferait des croix partout où il trouverait des fautes, et que si le nombre des fautes surpassait celui des bonnes choses qu'il remarquerait, il n'y avait point de récompense à espérer. L'auteur étant revenu quelque temps après, M. de Roquelaure, qui n'avait pas manqué de charger son livre de croix, le lui jeta à la tête, lui disant d'un ton de gascon : *Va pauvre diable, ne me parle plus, ton livre est crucifié ; ses fautes sont grandes, il l'a bien mérité.*

« Notre historien Dupleix, auteur fécond, présentant un de ses livres à M. le duc d'Épernon, ce seigneur lui fit d'abord grand accueil ; puis se tournant tout d'un coup vers le nonce du pape, qui était en sa compagnie, lui dit : *Capo dedi, monsieur, cet auteur a un flux enragé ; il ch.*

¹ *Messer Lodovico, dove avete pigliato tante coglionerie?*

² Maurice, landgrave de Hesse, récompensa par une épigramme la dédicace que J. P. Lotichius lui fit d'un recueil d'épigrammes.

un livre toutes les lunes. Le nonce, qui n'entendait pas trop le français, prenant la chose sérieusement, s'écriait de toutes ses forces pour faire honneur à Dupleix : *Oh ! le grand virtuoso. Oh ! le grand virtuoso* ¹. »

Ce fut pour s'éviter de pareils déboires que Scarron, au lieu de s'adresser à quelque grand seigneur, préféra envoyer à la levrette de sa sœur, « très-honnête et très-divertissante chienne, dame Guillemette, » une dédicace fort plaisante dont nous extrayons les passages suivants :

« Encore que vous ne soyez qu'une bête, j'aime mieux pourtant vous dédier qu'à quelque grand satrape, de qui j'irais troubler le repos ; car, ô Guillemette, un auteur le livre à la main est plus redoutable à ces sortes de messieurs qu'on ne pense, et la vision ne leur en est guère moins effroyable que celle d'un créancier... Ces mauvaises copies de Virgile et d'Horace... donnent l'immortalité au plus offrant ; un brevet de demi-dieu va pour un habit de drap de Hollande... Ce qui console les honnêtes amis des Muses, c'est que ces lâches escrocs ne réussissent pas toujours, et qu'on se passe bien mieux des louanges qu'ils donnent que de l'argent qu'ils demandent. Les grands même ont trouvé l'adresse de ne leur rien donner sans qu'ils puissent s'en plaindre. Les uns disent : Apollon vous assiste ; les autres leur font civilité et les reconduisent jusqu'à la rue, c'est-à-dire, les mettent hors de chez eux. Il y en a qui rendent de l'encens pour de l'encens et des louanges pour des louanges,

¹ On connaît aussi quelques tours joués par les auteurs à ceux auxquels ils dédiaient leurs ouvrages. Ainsi Degge dédia son œuvre à l'évêque de Lichfield, pour le remercier d'avoir réparé l'église de cette ville, et celui-ci, qui n'y avait pas touché, se vit forcé de la réparer.

pas un ne les retient à dîner, et c'est là le dernier désespoir du pauvre auteur ; car lui qui pensait, ce jour-là, manger de l'entremets ou se traiter opulemment dans quelque cabaret aux dépens du seigneur libéral, est contraint de s'en retourner en son bouge, plus pauvre qu'il n'était de ce qu'il a dépensé à couvrir son livre de velours ou de maroquin du Levant... Je vous dédie donc mon livre, Guillemette, pour la raison que je viens de vous dire, et peut-être pour d'autres que je ne vous dis point. Je pense déjà vous en voir ronger les cordons, vous en battre les joues et les déchirer en faisant mille gambades, qui me satisferont bien plus que le froid accueil d'un grand seigneur, qui ne me saurait point de gré de mon présent, parce qu'il croirait que je lui en demanderais un autre. Maudit soit le poète, tant poète soit-il, qui s'est servi le premier des productions de son esprit comme d'un hameçon. Depuis que les auteurs font les gueux en vers et en prose, l'épître liminaire ne passe que pour une estocade ; et quand le Mécénas n'a pas eu la force de la parer, il ne regarde plus celui qui l'a portée que comme le ravisseur de son bien. Un auteur a beau présenter son livre en souriant, celui qui le reçoit n'en devient que plus sérieux, et l'on en a vu quelques-uns devenir plus pâles que des morts à la vue d'un livre qui ne leur promettait pas moins que de les faire vivre éternellement. Ils ont grand tort, ces méchants dédieurs de livres, d'aller faire peur, jusque dans leurs chambres, à ces nobles seigneurs ; ils devraient considérer que ces dédicaces-là, qui demandent à qui ne leur doit rien, ont quelque chose de plus rude qu'un exploit, et je ne trouve pas étrange que le Mécénas ne prenne pas tant de plaisir à se voir issu d'I Hector ou de Sarpédon qu'il a de

regret à l'argent qu'il donne à l'auteur pour s'habiller comme les autres hommes¹. »

Les autres dédicaces de Scarron sont en général pleines d'esprit et d'originalité.

La première édition de la Bible d'Edmond Becke, publiée à Londres, 1549, renferme une dédicace à Édouard VI, dans laquelle se trouve ce passage :

« Que ce livre soit un patron et un président perpétuel pour la loi et les avocats ; un joyau de prospérité pour tous ceux qui vous doivent d'occuper quelque place dans l'administration. Maintenant c'est par amour du bien et non par amour du lucre, qu'ils feront leur devoir. Les ministres de la justice écouteront le faible aussi bien que le puissant ; la cause de l'orphelin, de la veuve et du pauvre viendra devant eux. Le travail excessif et les dépenses coûteuses que le pauvre supporte dans ses procès sans fin émouvront ces cœurs de pierre. Ni la cause de Dieu, ni celle du pauvre homme, ne supporteront autant de renvois, de refus et de délais. Et s'il y a quelque réclamation ou quelque préjudice porté aux bons, il disparaîtra bientôt. Que ce livre soit la loi de tous, et tous vos chanceliers, juges, officiers administratifs, dépêcheront plus d'affaires en une session qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici en douze. »

Quelques exemplaires du *Traité de la police ecclésiastique* de René Chopin portent une épître dédicatoire à Charles X, ce fantôme de roi créé par la Ligue. Il est probable que ce prince n'en a jamais reçu d'autre.

Nous avons vu dans les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES

¹ Œuvres de Scarron, Paris, 1719, in-8, tome 1, p. 497 et suiv. On trouve encore à la page 517 du même volume une autre épître dédicatoire adressée « à Ménage et Sarrazin ou Sarrazin et Ménage. »

(p. 412) que le prix de la réconciliation d'Eppendorf et d'Érasme fut la promesse que fit ce dernier de dédier un livre à son adversaire.

La dédicace du premier ouvrage anglais sur l'argot et la vie des bohémiens ¹ est ainsi conçue :

« A la très-honorable et très-bonne lady Élisabeth, comtesse de Shrewsbury, Thomas Harman lui souhaite toutes sortes de joies et de félicités ici et dans le monde futur. »

En 1614, pour répondre au traité sur *la nature et les attributs de Dieu*, de Vorstius, Jacques I^{er} écrivit à Londres une *Déclaration*, précédée de cette dédicace :

« A l'honneur de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, éternel fils du Père Éternel, le seul théantrope, médiateur et réconciliateur de l'humanité, en signe de gratitude, Jacques, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Irlande, défenseur de la foi, dédie et consacre cette sienne déclaration. »

Jean de Croï, savant ministre protestant, publia à Genève, en 1645, in-8, un livre de controverse qu'il dédia à Jésus-Christ.

La dédicace du *Bouclier d'honneur*, adressée à Louis XIII par l'auteur, le prédicateur Bering, est un curieux échantillon du style de cette époque.

Bering dit que sa « plume, n'osant prendre son vol « vers le sceptre d'un roy, s'est perchée sur le baston « d'un maistre de camp. » Il appelle les blessures les oriflammes du courage. Les vingt-deux que Crillon avait reçues « sont autant de bouches pour rines qui prêcheront sa valeur; ce sont vingt-deux présidents en robe

¹ Il est intitulé: *A Caveat for common curseters, vulgarely called vagabones*, par Th. Harman, pour l'utilité et profit de son pays natal; nouvellement augmenté et imprimé, Londres, 1597.

rouge prononçant arrest en faveur de sa générosité, etc. »

Andréini, auteur de la *Centaura* (Paris, 1622, in-12), tragédie dont les acteurs sont des centaures mâles et femelles, la dédia à Marie de Médicis, et il profita de son sujet pour faire, entre la partie supérieure et noble des centaures et la dédicace qu'il adressa à Sa Majesté, entre la partie basse et monstrueuse de ses héros et la pièce qu'il lui dédie, les comparaisons les plus folles et les plus étranges.

Le successeur de Rancé à l'abbaye de la Trappe, dom Gervaise, dédia un ouvrage à Louis XIV, qu'il appela *son seigneur particulier et son abbé*.

Nous connaissons quelques ouvrages que les auteurs se sont dédiés à eux-mêmes. Tel est, par exemple, la traduction de Tacite faite en espagnol par don Carlos Coloma, et publiée à Douai en 1629. Tel est encore un *Discours sur l'éducation des femmes*, couronné en 1778 par l'Académie de Besançon, et dont l'auteur, le marquis de Lezay-Marnesia, ne voulant pas être connu, s'adressa à lui-même l'épître dédicatoire.

D'Israëli parle d'un seigneur qui composait lui-même les dédicaces des ouvrages qu'on lui adressait¹.

L'épître dédicatoire de la *Vida del grande santo Francisco Borgia*, Madrid, 1702, in-f°, est adressée par l'auteur Cienfuegos à l'amirante de Castille, et est plus longue que la vie du saint. Ce qui a fait dire qu'il avait dédié au saint la vie de l'amirante.

Cordier, dédiant à l'empereur Alexandre une *Dissertation sur les Sibériens*, plaça son épître dédicatoire entre

¹ *Miscellanies of literature*, Paris, 1840, t. 1, p. 25.

les dissertations préliminaires et le corps de l'ouvrage ; ce qu'il justifiait en disant qu'il voulait présenter son œuvre à S. M. Impériale dans son salon et non dans son antichambre.

Foote, célèbre acteur anglais (mort en 1777), a composé une pièce remarquable, *l'Anglais à Paris*, dans laquelle il fait la satire des mœurs anglaises. C'est à son libraire qu'il l'a dédiée :

« Comme je n'ai, lui dit-il, obligation ni à aucun grand seigneur, ni à aucune grande dame de ce pays-ci, et que je desire d'ailleurs que mes écrits n'ayent jamais besoin de leur protection, je ne connais personne dont les bons offices me soient aussi nécessaires que ceux de mon libraire ; c'est pourquoi, monsieur, je vous remercie de la netteté de l'impression, de la beauté des caractères et de la bonté du papier dont vous avez décoré l'ouvrage de votre serviteur.

« SAMUEL FOOTE. »

Losrios, libraire de Lyon, dédia *ses œuvres* (Londres, 1789, in-48) à son cheval. Il n'eut cependant jamais de cheval en sa possession.

Il existe plusieurs livres dédiés par des chrétiens à des princes turcs. — La bibliothèque de l'université de Turin renferme un magnifique exemplaire de l'un des premiers ouvrages à cartes imprimées sur planches de métal, c'est-à-dire de la *Géographie* de Ptolémée, mise en vers italiens par le Florentin F. Berlinghieri. D'après une lettre écrite par l'auteur au verso de cet exemplaire, on voit que cet ouvrage, dédié d'abord au duc Frédéric d'Urbin, mort en 1482, pendant l'impression, le fut ensuite au second fils de Mahomet II, le malheureux

Zizim ou Djim ¹. — Ce prince y est traité de *Gemma sultan*, et l'auteur dit qu'il espère un jour le voir rétabli *in suo regno*. — Le croissant figure sur cet exemplaire, qui est orné de la représentation des principaux monuments de Constantinople.

Le commentaire sur l'Apocalypse, publié à Florence, 1572, in-4, est dédié par l'auteur, P. Caponsacchi, religieux franciscain, à l'empereur Selim II.

DES PRÉFACES.

Les anciens, qui, comme nous venons de le voir, mettaient des épîtres dédicatoires en tête de leurs ouvrages, y ont aussi placé des préfaces. — Elles sont, en général, fort courtes et d'une admirable simplicité dans les premières productions de la littérature grecque. Telles sont, par exemple, les préfaces des deux plus grands historiens de la Grèce, d'Hérodote et de Thucydide.

« En présentant au public ces recherches, Hérodote d'Halicarnasse se propose de préserver de l'oubli les actions des hommes, de célébrer les exploits des Grecs et des Barbares, et indépendamment de toutes ces choses, de développer les motifs qui les portèrent à se faire la guerre. »

« L'Athénien Thucydide a composé l'histoire de la

¹ On peut consulter sur ce prince un document fort curieux publié par M. H. Bordier, dans le tome III de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

guerre des Péloponésiens et des Athéniens, et décrit comment ils se la sont faite. Il a commencé dès les premières hostilités, prévoyant que, par son importance, elle surpasserait toutes les précédentes. »

Chez les Romains, les auteurs donnaient à leurs préfaces plus de développements.

Celle de Tite-Live, aussi simple que les précédentes, est beaucoup plus longue. L'auteur commence ainsi :

« Aurai-je lieu de m'applaudir de ce que j'ai voulu faire, si j'entreprends d'écrire l'histoire du peuple romain depuis son origine ? Je l'ignore, et si je le savais, je n'oserais le dire, surtout quand je considère combien les faits sont loin de nous, combien ils sont connus, grâce à cette foule d'écrivains sans cesse renaissante, qui se flattent, ou de les présenter avec plus de certitude, ou d'effacer, par la supériorité de leur style, l'âpre simplicité de nos premiers historiens. Quoi qu'il en soit, j'aurai du moins le plaisir d'avoir aidé, pour ma part, à perpétuer la mémoire des grandes choses accomplies par le premier peuple de la terre ; et si parmi tant d'écrivains mon nom se trouve perdu, l'éclat et la grandeur de ceux qui m'auront éclipsé serviront à me consoler. » Plus loin, il ajoute : « Le principal et le plus salutaire avantage de l'histoire, c'est d'exposer à vos regards, dans un cadre lumineux, des enseignements de toute nature qui semblent vous dire : Voici ce que tu dois faire dans ton intérêt, dans celui de la république ; ce que tu dois éviter, car il y a honte à le concevoir, honte à l'accomplir ¹. »

La correspondance de Cicéron nous révèle une habitude assez singulière de l'orateur romain.

¹ Traduction de la collection Dubochet.

« Apprenez mon étourderie, écrit-il à Atticus. Vous avez reçu mon traité *de la Gloire*, mais avec le même préambule qu'à mon troisième livre des *Académiques*. Cela vient de ce que j'ai une collection de préambules tout faits. J'en prends un pour chaque ouvrage. J'étais à Tusculum, et je ne me rappelais pas avoir déjà placé celui dont il s'agit. Je l'ai pris et vous l'ai envoyé. C'est en relisant, en mer, mes *Académiques*, que je me suis aperçu de mon erreur. J'ai fait à l'instant un nouveau préambule, que je vous envoie. Vous détacherez l'autre, et collerez celui-là à la place ¹. »

Bien que le traité *de la Gloire* et le livre des *Académiques* soient aujourd'hui perdus, on peut aisément se faire une idée de ces introductions banales qui pouvaient s'adapter indifféremment à toute espèce d'ouvrages. D'ailleurs, comme l'a fort bien remarqué Géraud, cette bizarre coutume n'était point particulière à Cicéron. « Nous n'hésitons pas, dit-il, à voir des préfaces composées d'avance, dans les premiers chapitres des deux principaux ouvrages de Salluste, l'histoire de la conjuration de Catilina et celle de la guerre de Jugurtha. Cet usage, si toutefois l'on peut déduire l'existence d'un usage des deux exemples que nous venons de citer, prit sa source dans une application mal entendue de la méthode des rhéteurs, qui exerçaient sur des lieux communs l'éloquence de leurs élèves. Mais en devenant inutiles pour l'intelligence du livre, les préfaces risquaient fort de ne plus être lues. Ce fut, en effet, ce qui arriva. Du temps de Pline le Jeune, elles étaient tombées dans un complet discrédit, et les livres

¹ A Atticus, xvi, 6.

qui pouvaient s'en passer étaient ceux que le public accueillait avec le plus de faveur ¹. »

Depuis cette époque, il n'est guère d'ouvrage littéraire ou historique un peu important qui ne soit précédé d'une préface ou d'un préambule. L'on doit, en général, lire ces introductions et les dédicaces avec une grande attention ; car souvent elles renferment, soit sur l'auteur lui-même, soit sur d'autres personnages, soit sur des événements contemporains, des détails que l'on chercherait en vain ailleurs.

Les compositions littéraires n'étaient pas seules à avoir des préfaces. Ainsi, plusieurs manuscrits de la loi salique contiennent une sorte de préambule, dont voici quelques passages :

« La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseils, noble et saine de corps, d'une blancheur, d'une beauté singulière, hardie, agile et rude au combat ; depuis peu convertie à la foi catholique, pure d'hérésie ; lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la clef de la science ; selon la nature de ses qualités, désirant la justice, gardant la piété. La loi salique fut dictée par les chefs de cette nation, qui en ce moment commandait chez elle.

« Vive le Christ qui aime les Francs ! qu'il garde leur royaume, et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grâce ! qu'il protège l'armée, qu'il leur accorde des signes qui attestent leur foi, la joie de la paix et la félicité ! Que le Seigneur Jésus-Christ dirige dans les voies de la piété

¹ *Essai sur les livres*, p. 94.

les règnes de ceux qui gouvernent ! car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna somptueusement d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs que les Romains avaient brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer, ou fait déchirer par les bêtes ¹. »

Alde Manuce ne se gênait guère pour mentir dans ses préfaces ; ce fut lui qui, imprimant une édition d'Aristophane, avança, le premier, dans sa préface, que saint Chrysostôme plaçait toujours le poète grec sous son oreiller. Il donna ainsi à son auteur l'appui d'un grand nom ; et cette recommandation fut acceptée comme authentique pendant plusieurs siècles. Ce fut Ménage qui découvrit la fraude ².

Scudéri, à la fin de sa préface des œuvres de Théophile (1626), appelle en duel ceux qui seront mécontents des poésies de son ami.

G. Emerson, mathématicien anglais du dix-huitième siècle, ayant commis des bévues relevées par des critiques anonymes, inséra, dans ses *Mélanges*, l'avertissement suivant : « Si quelque écrivain jaloux, grossier et lâche, s'avise dorénavant de se tapir dans un trou pour m'insulter et provoquer la risée à mes dépens, sans oser montrer son visage, comme un homme de cœur, je déclare que je ne ferai pas la moindre attention à cet animal, et que je le considérerai comme étant même au-dessous du mépris. »

Au dix-septième siècle, les Italiens attachaient une

¹ Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 9^e leçon.

² Nous sommes étonnés que cette erreur ait été répétée par M. Artaud, dans la notice qui précède sa traduction d'Aristophane, 1844, in-18.

grande importance aux préfaces, qu'ils appelaient *la salsa del libro*.

« Ça esté, a dit un romancier du seizième siècle, presque l'argument commun de tous les François qui ont mis leurs compositions en lumière depuis vingt ans, proposer, ou qu'on avoit dérobé leurs copies, ou que l'importunité de leurs amis les forçoit ou contraignoit à l'impression d'icelles. Je sçais combien la modestie et la vergogne sont louables ; mais mettre en leur rang une simplicité et défiance de soy, cela m'a semblé tant ridicule et moquable, que je n'ay voulu ne peu en abuser : ores qu'entre aucuns il soit tenu pour opinion et costume ¹. »

C'est en général dans les préfaces que les auteurs donnent libre carrière à leur vanité, et quelques préfaces de certains grands hommes de notre temps ne feraient, si nous voulions les citer, que confirmer notre dire. Malbranche s'est fort spirituellement moqué de ce travers.

« Un illustre savant (Gregory), dit-il, qui a fondé des chaires de géométrie et d'astronomie dans l'université d'Oxford, a écrit un gros livre sur les huit premières propositions d'Euclide. Il ne faut pas une heure à un esprit médiocre pour apprendre par lui-même, ou par le secours du plus petit géomètre qu'il y ait, les définitions, les demandes, les axiomes et les huit premières propositions d'Euclide : à peine ont-elles besoin de quelque explication ; et cependant voici un auteur qui parle de cette entreprise comme si elle était fort grande et fort difficile. Il a peur que les forces lui manquent, *si vires et valetudo suffecerint*... Il laisse à ses successeurs à pousser ces choses, *cætera post me venientibus relinquere*... Il remer-

¹ *Le Nouveau Tristan*, par J. Mangin l'Angevin, Paris, 1554, in fol.

cie Dieu de ce que, par une grâce particulière, il a exécuté ce qu'il avait promis : *Exsolvi per Dei gratiam promissum, liberavi fidem meam, explicavi pro modulo meo. quo?* la quadrature du cercle? la duplication du cube? Ce grand homme a expliqué *pro modulo suo* les définitions, les demandes, les axiomes et les huit premières propositions des éléments d'Euclide. Peut-être qu'entre ceux qui lui succéderont, il s'en trouvera qui auront plus de santé et plus de force que lui pour continuer ce bel ouvrage : *Succedent in hoc munus alii* FORTASSE *magis vegeto corpore, vivo ingenio*; mais pour lui il est temps qu'il se repose, *hic annis fessus cyclos artem-que repono* ¹. »

Voltaire, après avoir écrit sur les dédicaces quelques lignes que nous avons citées plus haut, donne les conseils suivants, dont les auteurs de nos jours feraient bien de profiter :

« Les préfaces sont un autre écueil; le *moi* est haïssable, disait Pascal. Parlez de vous le moins que vous pourrez; car vous devez savoir que l'amour-propre du lecteur est aussi grand que le vôtre. Il ne vous pardonnera jamais de vouloir le condamner à vous estimer. C'est à votre livre à parler pour lui, s'il parvient à être lu dans la foule. « *Les illustres suffrages dont ma pièce a été honorée devraient me dispenser de répondre à mes adversaires. Les applaudissements du public...* » Rayez tout cela; croyez-moi, vous n'avez point eu de suffrages illustres, votre pièce est oubliée pour jamais.

« *Quelques censeurs ont prétendu qu'il y a un peu trop d'événements dans le troisième acte, et que la*

¹ Recherche de la vérité, liv. II, de l'Imagination.

« *princesse découvre trop tard, dans le quatrième, les tendres sentiments de son cœur pour son amant ; à cela je réponds que...* » Ne réponds point, mon ami, car personne n'a parlé ni ne parlera de ta princesse. Ta pièce est tombée parce qu'elle est ennuyeuse et écrite en vers plats et barbares ; ta préface est une prière pour les morts ; mais elle ne les ressuscitera pas ¹. »

DES ERRATA.

Les *errata* étaient inconnus avant l'invention de l'imprimerie. En effet, rien n'était plus facile que de corriger, dans les manuscrits, les fautes qui pouvaient s'y être glissées. Quand les copistes s'apercevaient d'une erreur avant que l'encre fût séchée, ils l'effaçaient avec une éponge ; mais lorsque ce moyen ne pouvait plus être employé, il barraient le mot ou les mots fautifs, ou plaçaient des points au-dessous des lettres à effacer. Ces corrections n'offraient donc aucune difficulté (Voyez p. 128). Du reste, une fois que la copie d'un ouvrage était terminée, elle était revue ou devait être revue par un correcteur, comme les épreuves d'imprimerie. Au moyen âge, les personnages les plus instruits ne dédaignaient pas plus que les savants de la renaissance de revoir eux-mêmes les manuscrits. Les Bénédictins citent, dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, un manuscrit des dix premières conférences de Cassien, qui avait été re-

¹ *Dict. philosophique*, art. AUTEURS.

vu, en partie, par le célèbre Lanfranc. Ce dernier avait marqué l'endroit où il s'était arrêté par ces mots : *Huc usque ego Lanfrancus correxi*.

Dès qu'une faute était signalée, comme il était facile de la faire disparaître à l'instant même, les manuscrits pouvaient, avec le temps, atteindre un haut degré de correction, ainsi qu'on le voit par le passage suivant d'Aulu-Gelle :

« M'étant un jour assis dans une librairie du quartier des Sigillaires, avec Julius Paulus, nous y vîmes en vente un exemplaire des Annales de Fabius Pictor, précieux par son ancienneté et par la pureté du texte. Le libraire prétendait qu'il était impossible d'y trouver une seule faute. Un grammairien distingué, venu avec un acheteur pour examiner les livres, dit en avoir trouvé une dans celui-ci. Le libraire, de son côté, était prêt à parier tout ce qu'on voudrait qu'il n'y avait pas même une seule lettre incorrecte dans son exemplaire ¹. » Le libraire avait raison.

Les premiers livres imprimés n'avaient point d'*errata*; on se contentait de corriger les fautes avec la plume, dans chaque exemplaire. Mais on dut bientôt renoncer à ce moyen; car dans les éditions imprimées avec peu de soin, les frais de correction s'élevaient très-haut et les exemplaires étaient entièrement gâtés. Ce fut pour remédier à ces inconvénients que l'on réunit ensemble les corrections et les fautes, et qu'on eu plaça l'indication à la fin du volume, sous le titre d'*errata*. « Le plus ancien *errata* que j'ai trouvé sur les livres de Sorbonne, dit Chevillier, est celui qui est au *Juvénal*,

¹ *Nuits attiques*, l. v, c. 4.

avec les notes de Mërula, imprimé à Venise, in-f^o, par Gabriel Pierre, l'année 1478. Il est de deux pages. On y excuse l'imprimeur en ces termes : « Lector, ne te offendant *errata* quæ operariorum indiligentia fecit, neque enim omnibus horis diligentes esse possumus. Recognito volumine ea corrigere placuit. »

Michel Fernus, ayant publié à Rome, en 1495, le manuscrit d'Antoine Campanus, évêque de Teramo, et s'étant aperçu de la quantité de fautes qui, malgré tous ses soins, s'étaient glissées dans cette édition, intitula ainsi un *errata* de quatre pages : « Vis ex stulto demens, idemque ex demente insanus fieri? Libros Romæ primus imprime. Corruptorum recognitio. »

La première édition des œuvres de Pic de la Mirandole, donnée à Strasbourg, en 1507, in-f^o, renferme un *errata* de quinze pages. « Je ne me souviens pas, dit Chevillier, en avoir vu un plus fort pour un seul volume assez petit. »

Le cardinal Bellarmin, voyant qu'on imprimait ses *Controverses* en plusieurs endroits et d'une manière fort defectueuse, en fit faire une copie manuscrite d'une exécution parfaite, et la confia à un imprimeur de Venise, pour en donner une édition correcte; mais ces précautions furent inutiles, et il fut obligé de publier un livre intitulé : *Recognitio librorum omnium Roberti Bellarmini*, Ingolstadt, 1608, in-8, dans lequel il releva toutes les fautes qui s'étaient glissées dans cette édition. L'*errata* seul occupe quatre-vingt-huit pages. L'auteur se plaint, dans la préface, qu'il y a plus de quarante endroits où l'imprimeur lui fait dire oui pour non, et non pour oui.

Le dominicain F. Garcia fit imprimer, en 1578, in-4, une liste des fautes qui s'étaient glissées dans l'impres-

sion de la Somme de saint Thomas : elle occupait cent onze pages.

Le traité sur la *Religion et sa science*, de Leigh, imprimé en 1656, a un *errata* de deux pages in-f°. Un ouvrage dirigé contre le papisme, et intitulé : *Missæ ac missalis anatomia*, imprimé en 1562, contient cent soixante-douze pages in-8, et un *errata* de quinze pages. Celui qui a fait l'*errata* s'excuse en racontant les artifices employés par le diable pour empêcher le bien que ce livre devait produire. « Ce maudit Satan, dit-il, lorsqu'on imprimait cet ouvrage, mit en œuvre toutes ses ruses, et parvint à le faire souiller de tant de fautes (car certains passages n'offrent aucun sens, et d'autres présentent un sens contraire à celui qu'ils devraient avoir), dans le but d'en empêcher la lecture par les âmes pieuses, ou d'affecter ainsi les lecteurs d'un tel ennui, qu'aucun d'eux ne pût, sans un dégoût suprême, aller jusqu'à la fin du livre. Déjà le même Satan, avant que le livre fût remis à l'imprimeur, se servant d'un autre moyen, l'avait jeté quelque part dans un borbier, et tellement sali de liquide et de boue, que l'écriture était presque effacée sur un grand nombre de feuillets entièrement gâtés. De plus, ce livre était tellement déchiré, que non-seulement on ne pouvait pas le lire, mais qu'on ne pouvait même l'ouvrir sans que les feuillets ne se séparassent les uns des autres. Aussi, pour remédier à ces artifices de Satan, on a été, après l'impression, obligé de revoir l'ouvrage, et de noter les fautes, malgré leur nombre. »

Alde Manuce, dans la supplique qu'il adressa au pape Léon X¹, dit qu'il avait de tels regrets lorsqu'il trou-

¹ Elle se trouve dans l'édition qu'il donna de Platon, en 1475.

vait quelque faute dans ses éditions, que, s'il le pouvait, il rachèterait chacune au prix d'un écu d'or.

II. Estienne, ayant imprimé quelque part *febris* par *œ*, s'excuse ainsi, dans un *errata* : Le chalcographe a fait une fièvre longue (*ſœbrem*), quoique une fièvre courte (*ſebrem*) soit moins dangereuse.

L'*errata* des Commentaires d'Estienne Dolet sur la langue latine n'indique que huit fautes, bien que cet ouvrage soit en deux volumes in-f^o.

S'il faut en croire le *Scaligeriana*, le traité de Cardan, de *Subtilitate*, imprimé par Vascosan, 1557, in-4, ne renferme aucune faute ; et l'*errata* du traité de Budée, de *Asse*, imprimé par le même typographe, n'en indique que trois.

« Les Espagnols, dit Chevillier, ont depuis longtemps une police pour la correction des livres, par où ils ont prétendu obliger les imprimeurs à être vigilants et à faire moins de fautes. Avant que de permettre la vente d'un livre, on l'envoie à un censeur, qui confère l'imprimé avec le manuscrit, et marque toutes les fautes de l'impression ; on met au premier feuillet l'*errata* qu'il a fait, et il signe au-dessous que le livre, excepté les fautes marquées, est fidèlement imprimé, quelquefois avec ce titre : *Fè de erratas*, et en cette manière : *Esta este libro bien impresso y correcto conforme á su original de mano. En Madrid, 31 mayo 1577, Juan Vasquez de Marmol.* Cela est ainsi sur le livre d'Ambroise Morales, des Antiquités d'Espagne, imprimé en espagnol, in-f^o, à Alcalá, l'an 1577 ¹. »

On trouve une attestation de ce genre dans quelques éditions françaises, et entre autres dans le dialogue d'Ul-

¹ *L'Origine de l'imprimerie de Paris*, p. 165.

ric Hutten, *Aula*, Paris, 1519, in-4. — Dans quelques autres, on trouve aussi mentionnés les noms des correcteurs.

Pendant la première moitié du dix-septième siècle, les ouvrages imprimés à Paris étaient si peu corrects, que le règlement donné aux libraires en 1649 contient des plaintes très-vives à ce sujet. « On imprime à Paris si peu de bons livres, y est-il dit, et ce qui s'en imprime paraît si manifestement négligé, pour le mauvais papier que l'on y emploie et pour le peu de correction que l'on y apporte, que nous pouvons dire que c'est une espèce de honte, et reconnaître que c'est un grand dommage à notre état. Et davantage ceux de nos sujets qui embrassent la profession des lettres, n'en ressentent pas un petit préjudice, quand ils sont obligés de rechercher les anciennes impressions avec une dépense très-notable. »

Une des plus singulières fautes d'impression qui ait été jamais commise est celle dont fut victime Flavigny, professeur d'hébreu au collège de France. Dans une lettre qu'il publia en 1648 contre le texte arabe et syriaque du livre de Ruth, inséré par Abraham Echellensis dans la Bible polyglotte de Lejay, il avait cité les passages suivants de saint Matthieu : *Quid vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? Ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.* — Il reprochait ainsi à Echellensis d'avoir blâmé avec aigreur quelques fautes commises dans d'autres livres de cette Bible, tandis qu'il en avait laissé passer un très-grand nombre dans le livre de Ruth. Malheureusement pour Flavigny, après la dernière correction des épreuves, soit par une malice ou une simple maladresse de l'imprimeur ou de l'un de ses ouvriers,

le mot *oculo* se trouva partout remplacé par *culo*, ce qui, en bon français, faisait dire à Flavigny : Comment vois-tu la paille dans le derrière de ton frère, toi qui ne vois pas la poutre qui est dans ton derrière ? etc.

On juge du scandale que produisit ce passage ainsi falsifié. Flavigny, qu'Echellensis accusa d'impiété et de sacrilège, eut beau montrer les dernières épreuves où cette faute ne se trouvait point, il fut obligé, pour se disculper, de protester publiquement de son innocence, en jurant sur les Écritures. Mais rien ne put calmer son ressentiment contre l'imprimeur qui lui avait attiré cette méchante affaire. « Il me souvient, rapporte Chevillier, que parlant à M. de Flavigny, quelque temps avant sa mort, de cette querelle, sa colère n'était pas tout à fait éteinte. Il s'emportait encore contre son imprimeur, quoiqu'il y eût près de trente ans passés depuis l'impression de sa lettre. »

Érasme fut censuré par la Faculté de théologie de Paris pour une malheureuse faute d'impression (*amore singulari* pour *more singulari*) qui s'était glissée dans sa phrase sur le chapitre 16 de saint Matthieu.

Si ce que l'on raconte est vrai, ce fut à une faute d'impression que l'on doit un des plus heureux vers de Malherbe. Dans sa pièce célèbre à Du Perrier, dont la fille s'appelait Rosette, il avait mis d'abord :

Et Rosette a vécu ce que vivent les roses. »

Mais à l'imprimerie on déchiffra mal le manuscrit, et l'on mit *Roselle* au lieu de Rosette. Malherbe en lisant l'épreuve à haute voix, fut frappé de ce changement, et modifia de la manière suivante son vers, qui y gagna fort :

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, etc.

Rien de plus fautif que certaines éditions de la Bible, livre qui a été réimprimé le plus grand nombre de fois dans toutes les langues¹. Le pape Sixte V fit publier, en 1590, à Rome, une édition de la Vulgate². Il avait lui-même surveillé soigneusement la correction de chaque épreuve, et fait placer à la fin de l'ouvrage une bulle par laquelle il excommuniait quiconque s'aviserait de faire quelque changement dans le texte. Cette bulle amusa fort le public, car la Bible se trouva remplie de fautes. Aussi le pape se vit obligé de faire supprimer l'édition. Les exemplaires qui ont échappé à la destruction se cotent un prix fort élevé dans les ventes. Suivant le *Manuel du libraire*, un exemplaire en grand papier s'est vendu 1210 francs à la vente Camus de Limare.

Les Anglais, pour lesquels la Bible a été de tout temps un grand objet de commerce, ont laissé passer dans cet ouvrage de singulières fautes d'impression.

En 1651, une Bible imprimée à Londres contenait : L'insensé a dit dans son cœur, *il y a un Dieu pour il n'y a point de Dieu* (*there is a God, psalme XIII, le mot no* avait été omis). Cette édition fut supprimée par ordre du roi.

Une autre Bible portait : Le Seigneur lui donna la *corruption* au lieu de la *conception*. (Ruth, IV, 15.)

Les éditions de Field, imprimeur de l'Université de Cambridge au dix-septième siècle, sont pleines de fautes ; on dit qu'il reçut un présent de 4 500 liv. st. des Indes-

¹ On a calculé que dans un intervalle de quatre-vingts ans, de 1715 à 1795, on a imprimé, en Allemagne, 4 670 533 Bibles, 865 890 Nouveaux Testaments.

² Elle est intitulée : *Biblia latina vulgatæ editionis, a Sixto V recognita et approbata. Romæ ex typographia apostolica Valicana, 1590, 3 part. en 4 vol. in-fol.*

pendants, pour mettre, dans les *Actes des Apôtres* (vi, 5), *ye* à la place de *we*, afin de faire émaner du peuple et non des apôtres le droit de choisir des pasteurs.

Dans la même Bible, on trouve (Cor. I, vi, 9) : « Ne savez-vous pas que les *méchants* hériteront du royaume de Dieu ? »

Dans une autre édition, donnée à Londres, 1655, in-4, on lit : « Afin que tout le monde connaisse le moyen d'arriver à la richesse *mondaine*, » (worldly) au lieu de *divine* (godly).

A l'imprimerie biblique de Halle, établie par Ch. Hildebrand, baron de Constein, la trente-quatrième édition de la Bible (1710) contenait cet étrange commandement : *Tu commettras adultère*. L'édition fut confisquée, et les exemplaires se vendent fort cher aujourd'hui.

En 1717 on imprima, en Angleterre, à l'imprimerie Clarendon, une Bible connue sous le nom de *Bible vinaigre*, à cause du titre du vingtième chapitre de saint Luc, titre dans lequel la parabole de la vigne (vineyard) est appelée parabole de *vinaigre* (vinegard).

On raconte que la femme d'un imprimeur allemand s'étant introduite la nuit dans l'atelier de son mari, qui imprimait une Bible, altera d'une manière assez plaisante la sentence de soumission conjugale prononcée contre Ève dans le verset 16 du chapitre III de la Genèse. Elle enleva les deux premières lettres du mot *herr* (maître) et y substitua les lettres *na*, ce qui changeait le commandement *il sera ton maître* (herr), en celui-ci : *il sera ton fou* (narr). On prétend que cette plaisanterie coûta la vie à la pauvre femme, et que des exemplaires de cette Bible se sont vendus un prix exorbitant.

« Outre les fautes ordinaires qui échappent dans l'im-

pression, dit Menage¹, il y en a aussi d'autres qu'on laisse passer exprès, afin d'avoir occasion de mettre dans l'*errata* ce qu'on n'aurait pas permis dans le corps de l'ouvrage. Dans les pays, par exemple, où il y a inquisition, à Rome surtout, il est défendu d'employer le mot *fatum* ou *fata* dans les livres. Un auteur voulant se servir de ce dernier, s'avisa de cette adresse. Il fit imprimer dans son livre *facta*, et dans l'*errata* il fit mettre *facta*, lisez *fata*. M. Scarron fit à peu près la même chose. Il avait composé quelques vers, à la tête desquels il mit une dédicace avec ces mots : à *Guillemette, chienne de ma sœur*. Quelque temps après, s'étant brouillé avec sa sœur, dans le temps qu'il faisait réimprimer ses poésies en recueil, il fit mettre malicieusement dans l'*errata* de son livre : au lieu de *chienne de ma sœur*, lisez *ma chienne de sœur*². »

« Balleldens, qui est au chancelier Séguier, rapporte Tallemant des Reaux, disait : Si je fais jamais imprimer mes lettres où il y a mille flatteries pour le chancelier, je ferai mettre un *errata* au bout : *En telle page, ce que j'ai dit n'est pas vrai, en telle page, cela est faux*, et ainsi du reste³. »

On connaît l'*errata* que Benserade a mis à la fin de ses *Métamorphoses d'Ovide*. Il est en rondeau comme le reste de l'ouvrage :

¹ « Si vous voulez qu'il n'y ait point de fautes dans les ouvrages que vous ferez imprimer, disait-il, ne donnez jamais de copies bien écrites ; car alors on les donne à des apprentis, qui font mille fautes ; au lieu que si elles sont difficiles à lire, ce sont les maîtres qui y travaillent eux-mêmes. »

² Cette plaisanterie de Scarron ne se trouve pas dans toutes les éditions, et entre autres dans celle de Paris, 1719, in-8.

³ Historiette du chancelier Séguier, tome 5 de l'édition in-8.

Pour moi, parmi des fautes innombrables,
 Je n'en counais que deux considerables,
 Et dont je fais ma déclaration,
 C'est l'entreprise et l'exécution ;
 A mon avis fautes irréparables
 Dans ce volume.

Ce que Chevillier disait de quelques imprimeurs de son temps, peut très-bien s'appliquer à certains typographes du nôtre. « Quelques imprimeurs de notre siècle (le dix-septième), dit-il, ont trouvé une manière bien aisée par où ils prétendent se tirer d'affaire sans tant de façons. Il suppriment tout à fait l'errata, ou s'ils en impriment quelqu'un, ils ne le font que de la moindre partie des fautes. Par cet artifice ils cachent la corruption de leurs impressions, qui les couvrirait de honte et de confusion si elle paraissait en public, et épargnent aussi leur bourse; car s'il leur fallait imprimer entièrement cet errata, il serait si fort, que la dépense augmenterait de beaucoup, outre qu'il ne se trouverait plus personne qui voulût acheter leurs miserables éditions.... Vascosan se crut obligé de demander pardon au lecteur pour n'avoir point mis d'errata à son édition grecque du *Thomas Magister, Orbicius*, etc., qu'il fit in-8 l'année 1532. Il dit que le papier lui a manqué... Un livre peu correct, ajoute Chevillier, c'est un ouvrage plein de ténèbres. C'est une nuit où on ne fait point de pas sans craindre. La correction, c'est la lumière avec laquelle on marche sûrement. Le plus grand ennemi de l'imprimerie sont les fautes. Il est d'autant plus dangereux qu'il renaît de ses propres cendres. Souvent il en croît plus qu'on n'en a ôté. Un imprimeur se doit regarder comme un Hercule qui a toujours des monstres à combattre. »

DES RELIURES.

Dans le chapitre qui traite de la forme des livres, nous avons déjà dit que chez les Romains les livres carrés étaient en général enveloppés dans un morceau d'étoffe ou dans un étui en bois. On les fermait soit au moyen d'une courroie qui les entourait dans la longueur ou dans la largeur, soit au moyen de fermoirs de différentes formes. Dès le quatrième siècle, on commençait déjà à mettre un grand luxe dans les reliures. « Les livres sont revêtus de pierres précieuses, s'écriait saint Jérôme, et le Christ nu meurt à la porte des églises. » Parmi les insignes des officiers impériaux, dont parle la Notice des dignités de l'Empire (écrite vers 450), il est question de livres carrés, reliés et couverts en cuir vert, rouge, bleu ou jaune, souvent ornés de petites verges horizontales ou disposées en losange et décorés sur un des plats du portrait de l'empereur.

Zonare raconte (*Annales*, l. XIV, c. VII) que parmi les dépouilles enlevées par Belisaire à Gélimer, se trouvaient « les livres sacrés des Évangiles, reluisants d'or et ornés de toutes sortes de pierres précieuses. »

Cassiodore, qui avait fait à l'usage des copistes un traité de transcription et d'orthographe, introduisit dans son monastère de Viviers d'habiles relieurs pour lesquels il composa lui-même des recueils de dessins variés, destinés à leur servir de modèles.

Les deux volumes in-folio des célèbres *Pandectes* conservées à la bibliothèque Laurentienne de Florence et que l'on regarde comme étant du sixième ou du septième

siècle, sont reliés avec des tablettes de bois couvertes de velours rouge et garnies d'ornements d'argent dans le milieu et aux angles. Mais il est probable que ce n'est pas la reliure primitive.

Le plus ancien manuscrit de la Bibliothèque de Sienne est un Évangélaire grec du neuvième siècle, ayant une magnifique reliure ornée de nielles. Ce volume appartint d'abord à la chapelle impériale de Constantinople; vendu à Venise lors de la chute de l'empire grec, il fut acheté par des agents du grand hôpital de Sienne, d'où il passa à la bibliothèque de cette ville.

La reliure étant un des moyens les plus propres à conserver les livres, il est probable qu'au moyen âge, où ils avaient une si grande valeur, tous les livres étaient reliés.

Charlemagne accorda à l'abbé de Saint-Bertin un diplôme par lequel il l'autorisait à se procurer par la chasse les peaux nécessaires pour relier les livres de son abbaye. Au milieu du neuvième siècle, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, ordonna que la dime des peaux de biches prises dans l'île d'Oléron serait consacrée à relier les livres de l'abbaye qu'il avait fondée à Saintes; et Guibert de Nogent raconte, au chap. II du liv. I de sa *Vie*, qu'après une visite faite aux chartreux de Grenoble par le comte de Nevers, ce seigneur leur envoya des cuirs de bœufs et des parchemins dont ils avaient grand besoin.

On voit à la Bibliothèque Laurentienne, à Florence, la copie que Pétrarque avait faite lui-même des épîtres de Cicéron. La couverture en bois, de ce livre, garnie de fermoirs et de coins en cuivre, avait dans des chutes fréquentes tellement blessé Pétrarque à la jambe gauche, qu'il fut menacé d'une amputation.

Timperley rapporte (p. 500) que le manuscrit sur lequel

tous les rois d'Angleterre, depuis Henri I^{er} jusqu'à Édouard VI (de 1100 à 1547), prêtèrent serment en prenant possession du trône, se trouve dans une bibliothèque particulière à Norfolk. Il renferme les quatre Évangiles, écrits sur velin ; les lettres, belles et bien formées, se rapprochent des capitales romaines. Il semble avoir été écrit et préparé pour le couronnement de Henri I^{er}. La reliure originale, dans un parfait état de conservation, consiste en deux tablettes de chêne de près d'un pouce d'épaisseur, assujetties avec des bandes de cuir ; les coins sont revêtus de métal, et un crucifix est fixé sur l'un des côtés.

D'après les extraits de catalogues que nous avons donnés dans les chapitres précédents, on a pu se faire une idée des reliures de luxe au quatorzième siècle. Voici, pour compléter ce qui a été dit plus haut, quelques renseignements tirés des catalogues des bibliothèques des ducs d'Orléans et de Bourgogne.

Les étoffes employées le plus ordinairement pour recouvrir les livres de luxe étaient le velours (*veluyau, veluel*), les étoffes (*draps*) de soie, de damas, de satin, de différentes couleurs, le plus souvent vermeilles, souvent semées de fleurs ou brodées en or, et quelquefois ornées d'un très-grand nombre de perles. L'inventaire fait en 1405 de la bibliothèque des ducs de Bourgogne mentionne un petit livret de deux évangiles ayant une couverture garnie d'or et de cinquante-huit grosses perles.

Le cuir blanc ou vermeil n'était pas employé moins souvent que la soie. Les couvertures étaient en outre ornées de clous ou de plaques (*platine*) d'or, d'argent, de vermeil ou de cuivre doré.

Les livres, ainsi reliés, étaient presque toujours gar-

nis de fermoirs (*fermoyes, fermaux, fermouers, etc.*), dont le nombre variait depuis un jusqu'à quatre, et qui étaient en or, en vermeil, en argent, en cuivre et même en fer. Ces fermoirs étaient en général émaillés et *armoies aux armes* du propriétaire des livres, ou même ornés de figures. Ainsi le catalogue cité plus haut fait mention d'un livre « où y a à chascun fermouer un prophete esmaillé. » — Les fermoirs étaient souvent remplacés par de simples agrafes (*mordans*) qui s'attachaient à des boutons (*pipes*) de métal placés sur la couverture.

Pour protéger ces riches reliures, on les recouvrait en général d'un sachet, d'une bourse ou housse en cuir, en étoffe de soie ou en étoffe commune. Ces housses étaient souvent elles-mêmes ornées de perles et de broderies. — En outre, les livres précieux étaient renfermés dans des coffres richement ornés.

Skelton, poète lauréat de Henri VIII, a laissé une description poétique de la reliure d'un livre.

« Les fermoirs brillaient, la marge était toute sillonnée de filets d'or et peinte de diverses manières ; on y avait représenté des guêpes, des papillons, des plantes, des fleurs. Un homme malade aurait recouvré la santé en voyant cette belle reliure, ce beau livre couvert d'or et de soie ; ces fermoirs d'argent fin valaient mille livres ; la vignette était éclatante de pierres précieuses et d'escarboucles, et chaque autre ligne d'*Aurum. mosaicum.* »

Grollier, trésorier de France et ambassadeur à la cour de France sous François I^{er}, avait rassemblé une magnifique bibliothèque dont une partie passa en Angleterre. « J'en ai eu pour ma part, dit Vigneul-Marville dans ses *Mélanges*, quelques volumes à qui rien ne manque, ni pour la bonté des éditions de ce temps-là, ni pour la

beauté du papier et la propreté de la reliure. Il semble, à les voir, que les Muses qui ont contribué à la composition du dedans, se soient aussi appliquées à les approprier au dehors, tant il paraît d'art et d'esprit dans leurs ornements : ils sont tous dorés avec une délicatesse inconnue aux doreurs d'aujourd'hui : les compartiments sont peints de diverses couleurs, parfaitement bien dessinés, et tous de différentes figures : dans les cartouches se voit d'un côté, en lettres d'or, le titre du livre, et au-dessous, ces mots qui marquent le caractère si bonnête de M. Grollier, *Jo. Grollerii et amicorum* ; et de l'autre côté cette devise, témoignage sincère de sa piété : *portio mea, Domine, sit in terra viventium*.

« Le titre des livres se trouve aussi sur le dos entre deux nerfs, comme cela se fait aujourd'hui ; d'où l'on peut conjecturer, que l'on commençait dès-lors à ne plus coucher les livres sur le plat dans les bibliothèques, selon l'ancienne coutume qui se garde encore aujourd'hui en Allemagne et en Espagne, d'où vient que les titres des livres reliés en velin ou en parchemin, qui nous viennent de ces pays-là, sont écrits en gros caractères tout le long du dos des volumes. »

On conserve au *British Museum* un exemplaire du Nouveau Testament (édition de Tyndall), qui a appartenu à Anne de Boleyn, comme le prouve le nom de cette princesse écrit ainsi en grandes lettres rouges, sur les tranches du livre : *Anna* en haut, *regina* au milieu, *Angliae* en bas. La reliure est en maroquin bleu.

On conserve encore dans le même établissement une Bible française imprimée à Lyon en 1566, et qui a appartenu à la reine Élisabeth. Sur la couverture se trouve un ovale d'un décimètre de diamètre, renfermant un

portrait en miniature d'Élisabeth, entouré de ces mots :

Elizabeth, Dei gratia, Angl., Franc. et Hib., regina.

Les livres de cette princesse étaient en général reliés avec un grand luxe, comme le montre l'inventaire de son trésor, fait la seizième année de son règne. On y remarque surtout le *Golden Manual of prayers*, relié en or massif, et qu'elle portait suspendu à sa ceinture par une chaîne d'or. Sur un des côtés est représenté le jugement de Salomon ; sur l'autre le serpent d'airain entouré des Israélites blessés. Ce livre, dans l'inventaire, est évalué 150 livres sterling.

On conserve à la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, une traduction anglaise des épîtres de saint Paul, couverte d'une reliure brodée, exécutée par la même princesse, dans le temps qu'elle resta en prison à Woodstock, sous le règne de sa sœur Marie. La couverture en soie noire est couverte de devises. On lit en haut :

Cœlum patriæ. Scopus vitæ xrvs. Christo vive.

Au milieu un cœur, entouré des mots :

Eleva cor sursum ibi ubi e. c. (est Christus).

De l'autre côté :

Beatus qui divitiis scripturæ legens, verba vertit in opera.

Et au centre, autour d'une étoile :

Vicit omnia pertinax virtus e. c.

Dans la seconde moitié du seizième siècle, les édits contre le luxe avaient défendu toute espèce de dorure ; mais par déclaration royale du 16 septembre 1577,

Henri III excepta de cette prohibition la dorure des livres. Il ne permit toutefois que la dorure de la tranche, des filets d'or et une marque au milieu du plat.

« À cette époque, dit Géraud, on avait déjà perfectionné au plus haut degré les reliures en cuir à filets et ornements d'or et de couleur ; la Bibliothèque du roi possède en ce genre des reliures de l'époque qui servent encore aujourd'hui de modèles. Vers le même temps, la sculpture et la ciselure avaient fait de rapides progrès. — Les artistes s'exercèrent sur les reliures, et revêtirent les missels et les autres livres d'église de tablettes en bois, en ivoire, en argent, ciselées avec art et parfois incrustées de pierres précieuses. »

On a relié des livres avec toutes sortes de peaux : ainsi, l'on a employé les peaux de truie pour recouvrir les gros livres de plain-chant ; et l'on cite même quelques exemples de reliure singulière, dus à des fantaisies d'amateur. Le bibliophile anglais Dibdin raconte qu'un particulier avait fait relier en peau de cerf un traité sur la chasse ; qu'un autre fit couvrir d'une peau de renard (en anglais, *fox*) l'Histoire de Jacques II, par Fox, et que le docteur Askew avait un livre sur l'anatomie, relié en peau humaine.

Sous Louis XIV, l'orientaliste Petis de la Croix fut chargé d'acheter, en Afrique, douze cents peaux de maroquin, destinées à la reliure des livres de la Bibliothèque royale ; ces achats durent se renouveler souvent. Nous croyons même avoir lu quelque part que Louis XIV, dans ses guerres avec les puissances barbaresques, leur imposa, comme une des conditions de paix, la fourniture d'un certain nombre de peaux de cette nature. Aussi est-il à remarquer que les manuscrits et les imprimés de

cette époque, conservés à la Bibliothèque du roi, sont, pour la plupart, reliés en maroquin.

Quant au prix des reliures, voici quelques notes qui pourront en donner une idée, pour le quinzième et le seizième siècle. Nous extrayons les deux suivantes des inventaires des ducs de Bourgogne :

« En 1586, le duc (Philippe le Hardi) paya à Martin Lhuillier, libraire, 46 francs (444 fr. 15 c.), pour couvrir viiij livres, tous romans et Bibles et aultres livres, dont vj seront couverts de cuirs en grains.

« 1598. Achat de parchemin, veelin, chevrotin, fronce, 40 f. (285 fr. 35 c.), fermailles de cuivre, bourdons, cloux de Rouen, cloux de laton et de cuivre, soye de plusieurs couleurs, pour faire chapiteaux, et cuyr de vaches pour faire tiroer, pour convertir en façon de livres, 50 f. 2 s. (362 fr. 45 c.)

Dans les comptes de l'*Échiquier*, on voit que, la dix-septième année du règne de Henri II (1471), les shérifs de Londres payèrent 22 shellings pour faire dorer l'Évangile dont on se servait dans la chapelle royale.

On trouve dans le compte de la garderobe d'Édouard IV, de l'année 1504, les notes suivantes : « Donnè à Pierre Baudduyn, libraire, pour relier, dorer et *habiller* (dressing), un livre appelé Tite-Live, xx shillings ;

« Pour relier, dorer et habiller le livre de la *Sainte-Trinite*, xvj sh. ;

« Pour relier, dorer et habiller un livre intitulé la *Bible*, xvi sh. ;

« A Alice Claver, soirière, pour une once de soie à coudre, xiv deniers ; velours cramoisi, avec dessins blancs, viii sh. la verge (yard) ;

« Pour trois paires de fermoirs de cuivre argenté, avec des fleurs dessus, chaque paire, iii s. »

Dans le compte des *dépenses privées* de Henri VIII. on lit :

« Payé à Westby, clerc du cabinet du roy, pour vi livres de messe ; velours pour les couvrir, iiij l. xj sh. ;

« A Rasmus, pour garnir les livres et divers, xj l, v sh. vij d. ;

« A Pietre Scryvener, pour acheter des vélins et autres étoffes pour les livres du roi, iiij l. ;

« A Rasmus, pour avoir relié quatre-vingt-six volumes, 54 l. x sh. »

Voici, d'après Timperley, le compte d'un relieur écossais, fait au mois d'octobre 1530. Les prix sont évalués en argent écossais.

Opera Clementis Alexandrinis, in-8 doré.	x sh.
Gildeæ epistola, in-8 en parchemin.	iiij s.
Aneuch is an feist, in-4.	xij s.
Predictions memorabiles, in-8 en parchemin.	iiij s.
Zanchius de tribus Elohim, in-folio doré.	xx s.
Harmonia Stanbursti, in-folio en vélin.	x s.
Dictionarium in latino-græco et gallico sermone, in-4 doré.	xx s.
Budæus de contemptu rerum fortuitarum, in-4 en vélin.	vj s. viij d.
Commentario in Suetonium, in-8 doré.	x s.
Thesaurus pauperum, in-8 en vélin.	v s.
Petronius arbiter, in-8 en parchemin.	iiij s.
Orationes clarorum virorum, in-16 doré.	x s.

J. BROWE.

Suivant Timperley, ce ne fut que vers l'année 1751 que les relieurs commencèrent à employer le *dos brisé*,

où les bandes sur lesquelles les feuilles sont cousues n'apparaissent plus aux deux bouts du volume comme dans les reliures antérieures. On croit que ce procédé est d'origine hollandaise.

Pasquier, au l. II, c. 5, de ses *Recherches*, rapporte que la chambre des comptes avait un relieur attiré, lequel était obligé, avant d'entrer en fonctions, de jurer qu'il ne savait pas lire, dans la crainte qu'il ne pénétrât les secrets de la compagnie. Il ne faut pas croire que Pasquier ait avancé un fait hasardé ; car, à l'appui de son assertion, nous pouvons donner le document suivant, qui est inédit :

« Du lundy xxx juillet 1492. Après ce que Guillaume Ogier a requis à messieurs (de la chambre des comptes) estre receu relieur des comptes, livres et registres de la chambre de céans, au lieu de feu Eustace d'Angonville, naguère décédé, et qu'il a dit et affirmé par serment qu'il ne seet (sait) lire ne escrire, ce que le relieur de ladite chambre ne doit savoir, il y a esté receu par mesdits sieurs, et en a fait le serment accoutusmé à la charge toutes voyes que s'il est trouvé cy après sçavoir lire ou escrire, il en sera osté et mis un autre en son lieu¹. »

MÉLANGES.

Tous les ouvrages arabes, romans, poésies, commencent par le Bismillah : « Au nom de Dieu très-puissant et très-miséricordieux. »

¹ Chambre des comptes, année 1492, *Mem. F.*, fol. iiij.

Au moyen âge, la plupart des ouvrages poétiques commençaient aussi par une invocation, comme l'histoire de la croisade contre les Albigeois, écrite en provençal par Guillaume de Tudela :

El nom del Payre et del Fils et del Saint-Esperit,
Commença la cansos que maestre W. fit.

On lisait sur le premier registre des acteurs de la Comédie-Italienne, à Paris : « Au nom de Dieu, de la vierge Marie, de saint François de Paule et des âmes du purgatoire, nous avons commencé ce 18 mai... »

Suivant Géraud, chez les Latins, l'usage était pour les auteurs de poésies légères et de pièces détachées de terminer chaque livre par quelques vers au lecteur ou à l'ouvrage lui-même. Mais cette assertion ne nous semble pas suffisamment justifiée. Quelques auteurs, à la fin de leurs ouvrages, ont fait parler leur livre lui-même. Voici, par exemple, comment se termine la *Philippide* de Guillaume le Breton :

« J'ai été écrite en trois années, revue et corrigée en deux années, sans que je sois encore parfaitement exempte de défauts, car revoir et corriger est un travail plus grand que celui d'écrire... Que si une nation étrangère vient à me dédaigner, il me suffira d'être lue par les enfants de la France. »

Chez les anciens, les ouvrages étaient divisés en livres, mais ces livres n'admettaient aucune subdivision. On y suppléait par des sommaires très-courts, écrits sur la marge. Quelquefois on plaçait en tête de l'ouvrage une table des divers paragraphes qu'il renfermait. Chez les Latins, Valerius Soranus, savant médecin et ami de Cicéron, fut le premier à composer une table de ce genre. Il fut depuis imité par Pline l'Ancien, dont le premier

livre n'est qu'une table détaillée de toute son histoire naturelle. Quelquefois ces tables étaient, comme dans les livres modernes, placées à la fin de l'ouvrage. Ce fut seulement vers le neuvième ou le dixième siècle que les copistes s'avisèrent de les répartir dans le corps du livre ; ce dont ils s'acquittèrent souvent d'une façon peu intelligente.

Nous avons vu plus haut (p. 25) que chez les anciens les petits formats étaient destinés aux poésies et aux lettres, tandis que les formats plus grands étaient réservés aux ouvrages historiques.

D'après l'inventaire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, on voit que la plupart des livres étaient in-folio. Les bréviaires, les livres d'heures et d'oraisons devaient être in-4 ou in-8. Quant à ceux qui sont désignés seulement sous le titre de *Un petit livre*, il est probable qu'ils étaient petit in-8 ou in-12.

Au seizième siècle, dans le principe, on regardait avec mépris les livres d'un petit format. « Scaliger, dit Baillet, raille Drusius pour la petitesse de ses livres ; et J. Morel, l'un des plus grands imprimeurs de son temps, se plaignait au savant Puteanus, rival de Juste Lipse, que ses livres étaient trop petits pour la vente, et que les chahands n'en voulaient pas. »

Au collège d'Édimbourg on commença à imprimer les *Thèses philosophiques* en 1596. Elles avaient d'abord le format in-8 ; en 1612, elles passèrent à l'in-4 ; en 1641, elles devinrent grand in-folio. Ce dernier format était encore adopté pour les thèses soutenues dans les Facultés de Paris au dernier siècle.

On connaît les prouesses du chanoine Fabri, que Boi-

leau, au chant v du *Lutrin*, nous représente terrassant ses adversaires au moyen d'un vieil Infortiat. Nous ne savons pas si le poète avait eu l'intention de faire allusion à l'exploit d'un professeur de droit, Christophe de Longueil. Ce dernier nous apprend lui-même, dans une lettre à Jean de Balène de Beauvais, qu'en 1510 ayant été désigné, bien qu'il n'eût que dix-neuf ans, pour remplir une chaire de droit à Poitiers, ses élèves se précipitèrent sur lui l'épée à la main pour le chasser de sa chaire. Mais ayant terrassé les plus hardis sous le poids de trois énormes volumes de l'Infortiat, la tranquillité se rétablit à l'instant.

Au dix-huitième siècle, le format in-4 était adopté pour les poésies en Hollande, où il est remplacé aujourd'hui par l'in-8.

Depuis une trentaine d'années on a essayé en France de presque tous les formats, mais il en est un auquel on revient toujours; c'est l'in-8.

Il y a quelques ouvrages *illustrés* où les gravures paraissent fort étrangères au sujet. Il en est ainsi dans la *Physique sacrée* de Scheuchzer (1732, 8 vol. in-folio), ouvrage qui embrasse la totalité de l'Écriture sainte. Par exemple, à propos de cette phrase du Psalmiste: *qui soutiendra le froid du Seigneur?* on voit une estampe où une vingtaine d'hommes patinent sur la glace.

Nous connaissons un libraire qui voulait placer dans une histoire de la Révolution française une planche dont il avait le cuivre et qui représentait la *Mort de saint Louis*. L'auteur, fort étonné, lui demanda en quel endroit du livre il prétendait la mettre. « Rien de plus simple, ré-

pondit le libraire, à l'endroit où vous parlerez de la mort de Louis XVI, auquel son confesseur a dit : Fils de *saint Louis*, montez au ciel. »

« On a coutume de dire, dit Bayle, que les images sont les livres des ignorants ; les auteurs se devraient donc faire une religion de ne point mettre de fausses figures dans leurs livres ; car ils trompent les personnes les plus incapables de se garantir de l'erreur. Ils trompent même les savants ; car quand on voit une estampe qui a été publiée dans le temps que la chose représentée a dû exister, on la regarde comme une preuve authentique... Et quand on se voit attrapé par la montre de prétendus monuments publics, on ne sait plus à qui se fier ; on ne sait si les médailles, si les inscriptions, si tels autres monuments sont plus sincères qu'un historien à gages et à pension annuelle ; et voilà une confirmation du pyrrhonisme historique¹. »

Il parut en Angleterre, en 1715, un ouvrage intitulé : *The common Prayer-Book*, magnifique volume dont chaque page est encadrée et élégamment décorée. Les planches de cet ouvrage, publié par Strutt, furent gravées sur argent. Mais comme le livre ne se vendait pas, Strutt se détermina à briser les planches publiquement, après avoir tiré un certain nombre d'épreuves. Le livre se vendit alors et monta à un prix très-élevé.

On publia à Paris, 1697-1705, en dix volumes grand in-folio, les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis XIV* par Vizé. Cet ouvrage est exécuté avec un tel luxe que les dix volumes ne formeraient qu'un in-42.

J. Whittaker, libraire de Westminster, inventa, en 1812,

¹ Art. BOTERO, note C.

une manière d'imprimer en lettres d'or : il exécuta ainsi, sur satin pourpré, une édition de la *Grande Charte* du roi Jean ¹, d'après le manuscrit original. On a aussi de lui un ouvrage en lettres d'or, sur le couronnement de George IV.

Le 7 février 1837, on offrit à Guillaume IV, à Brighton, un *Nouveau Testament* imprimé en or, sur papier porcelaine, et tiré à cent exemplaires. On avait mis deux ans à exécuter cet ouvrage, dont les feuilles sont imprimées des deux côtés.

En France, on a aussi imprimé quelquefois en lettres d'or. Junot possédait l'unique exemplaire, tiré sur vélin et en lettres d'or, de l'édition de *Daphnis et Chloé*, Paris, Renouard, 1803, in-12. On connaît aussi, de cette édition, trois exemplaires sur papier rose.

Le *Traité du malheur qui affligea la ville de Nîmes*, publié à Nîmes, en 1606, par Cheironius, fut imprimé sur soie blanche.

A la *Shakspeare Press*, d'où sortirent tant d'ouvrages magnifiques, on imprima, en 1795, sur satin blanc, une édition in-8 des poèmes de Goldsmith et de Parnell.

Le 11 octobre 1820, les imprimeurs de Londres se rendirent, en grande procession, à Brandenburgh-House, résidence de la reine, à Hammersmith, et lui présentèrent une adresse, chef-d'œuvre de typographie, imprimée sur satin blanc.

Un savant allemand du dix-huitième siècle, J.-Ch. Schoeffer, essaya de faire du papier avec plusieurs substances végétales; l'ouvrage qu'il publia à Ratisbonne, en 1772.

¹ La Bibliothèque royale possède de cette édition de la grande charte un exemplaire qui lui a été donné par Louis XVIII.

sur le résultat de ses essais, contient quatre-vingt-un échantillons de papier fabriqué avec des copeaux, avec de la sciure de bois de hêtre et de saule, avec des mousses, des tiges de houblon, de vigne et de chanvre, avec des feuilles et des trognons de choux, avec de la mauve, etc.

Bruckmann, médecin allemand du dix-huitième siècle, écrivit deux Dissertations sur l'amiante et les fit imprimer, en 1727, sur du papier fait avec cette substance.

Les œuvres de Villette, publiées en 1786, Londres (Paris), in-16, de 256 pages, sont imprimées sur papier de guimauve. On trouve, à la fin du volume, vingt feuillets d'échantillons de papier fabriqué par Léorier de Lisle, avec autant de substances différentes, comme l'ortie, le houblon, la mousse, les roseaux, l'écorce d'osier, de saule, de peuplier, de chêne; la racine de chien-dent, le bois de fusain, etc.

Le *Breve compendio della professione cristiana trasportato in idioma arabico, da Timoteo Agnellini*, Padoue, 1688, est remarquable en ce qu'on y a fait usage de tous les signes de ponctuation usités dans les langues d'Europe.

Dans le fameux incendie de l'imprimerie du célèbre typographe Bowyer, le quinzième volume des *Fœdera* de Rymer fut brûlé. Les flammes avaient tant d'intensité, que des torrents de caractères fondus coulaient des chambres supérieures dans toutes les directions. On conserva, comme une curiosité, un fragment de métal qui, ayant été pressé entre deux corps solides, gardait, sur ses deux côtés, l'impression de quelques lignes du neuvième volume de Rymer.

« La Tamise, ayant gelé de décembre 1683 à février 1684, fut couverte de cabanes alignées en forme de rues, et garnies de toutes sortes de marchandises et d'objets d'agrément, même d'une presse à imprimer, où tout le monde s'amusa à faire imprimer son nom, avec la date et l'année. Les patins circulaient sur la glace aussi librement que dans les rues; des traîneaux et des glissades en patin, des combats de taureau, des courses de chevaux et de chars, des marionnettes, des intermèdes, des gargotes, des cabarets, s'y voyaient de tous côtés; tellement, que cela semblait une bacchanale ou un carnaval sur l'eau. » (Extrait du *Diary* du 24 février, d'Evelyn, témoin oculaire.) Charles II et d'autres membres de la famille royale vinrent voir ce spectacle, et firent imprimer leurs noms comme les autres curieux. Une pièce de vers du temps, fort rare et intitulée *Thomas's advice to the painter, from her frigid zone*, dit :

« Alors vint le roi pour voir la foule, comme au jour de la fête du lord-maire; et alors il voulut bien dire à ses nobles : « Avec ces hommes debout sur cette glace, j'entreprendrais de forcer le Turc à abandonner l'Europe; « une armée de tels hommes, bien complète, déferait « bientôt les ennemis de la foi... » — « Allez à l'imprimerie où tous apprennent bientôt à imprimer, où, pour un teston, vous faites imprimer votre nom, que vous pouvez ensuite faire voir aux autres. Certainement, dans les premiers âges, on ne trouvait pas de presse dans un lieu où tant de personnes sont mortes submergées. »

Cette pièce de vers, imprimée sur grand papier hollandais, forme une feuille in-8 et porte l'indication suivante : Londres, imprimé par G. Croom, sur la GLACE, sur la rivière Tamise, 31 janvier 1684.

La Tamise ayant été gelée de nouveau, en janvier et février 1716, des boutiques de toutes sortes y furent établies, et on y imprimait, comme précédemment, en 1684. La pièce suivante, conservée à la bibliothèque Harleienne, en fait foi.

« Le noble art d'imprimer étant inventé et pratiqué par P. Guttenberg, soldat d'Harlem en Hollande, *anno* 1440, le roi Henri VI, *anno* 1459, envoya deux messagers de confiance, avec 1500 mares, pour se procurer un ouvrier. Ils engagèrent un certain Frédéric Corseilis à quitter l'atelier en secret, et l'amènèrent avec eux à Oxford, où il instruisit le premier les Anglais dans cet art fameux. » — Sur la marge de cette pièce, on lit en lettres capitales le nom du célèbre imprimeur P. Bagford, et les quatre vers suivants :

Vous tous qui vous promenez sur la Tamise,
Entrez dans cette boutique et imprimez vos noms ;
Puis conservez-les, afin que les âges à venir
Puissent savoir quelles choses se sont faites sur ce fleuve.
(*Imprimé sur la Tamise gelée*, janv. 18, 1716¹.)

Marmontel disait au siècle dernier : « On a calculé qu'à lire quatorze heures par jour, il faudrait huit cents ans pour épuiser ce que la Bibliothèque royale contient, sur l'histoire seulement ; cette disproportion désespérante de la durée de la vie avec la quantité de livres dont chacun peut avoir quelque chose d'intéressant, prouve la nécessité des *extraits*. Ce travail, bien dirigé, serait un moyen d'occuper utilement une multitude de plumes que l'oisiveté rend nuisibles ; et bien des gens, qui n'ont pas le talent de produire avec l'intelligence que

¹ Voyez Timperley, années 1684 et 1716.

la nature donne et le goût qui peut s'acquérir, réussiraient à faire des extraits précieux. »

Bayle aussi était loin de mépriser les compilateurs. « Il y a tel compilateur, dit-il, dont notre siècle ne fait nul cas, qui serait admiré d'ici à mille ans, s'il arrivait dans la république des lettres les mêmes révolutions qui ont fait périr la plupart des livres des anciens auteurs grecs et romains. Nous ne pouvons pas répondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable. Ne blâmons donc pas ceux qui compilent, ils travaillent peut-être plus utilement que les auteurs qui n'empruntent rien de leurs confrères. »

« La Ménardièrre, rapporte Tallemant des Réaux, est un des plus méchants auteurs que j'aie vu de ma vie. — Il s'avisa dans son livre de vers de mettre en lettres italiennes certains mots par-ci par-là; personne ne peut deviner pourquoi, car, par exemple, dans un vers, il y aura le mot d'*amour* en ce caractère. — Je lui en demandai la raison. « C'est un mauvais conseil, me dit-il, que quelques-uns de mes amis m'ont donné de marquer ainsi ce que je croyais de plus fort dans mes vers. » Saint-Amant, à qui je dis cela, me dit : « Je pensais qu'il eût voulu marquer les plus faibles ². »

A la vente de la bibliothèque de Ja. Edwards, à Londres, au mois d'avril 1815, le marquis de Douglas acheta pour 110 livres sterling un manuscrit du neuvième siècle, in-f^o, intitulé : *Psalterium græco-latinum* sur velin; le grec y est écrit en caractères romains.

On conserve à Cambridge, dans l'*Emmanuel-College*, une Bible manuscrite en hébreu, formant trois volumes in-f^o à deux colonnes; les initiales sont chargées d'or-

¹ APL. ATHÈNES.

² *Historiette de Chapelain.*

nements, et quelques lettres sont argentées. Ce livre fut acheté pour *son poids en argent*, par Wotton à la synagogue de Venise.

La bibliothèque de Modène possède un manuscrit des lettres de saint Jérôme, dont l'origine est assez singulière. Il fut exécuté en 1157 aux frais de plusieurs dames de Modène, dont les noms sont placés à la fin du manuscrit.

L'un des derniers manuscrits enluminés qui ait été fabriqué est probablement un Missel magnifique qui se trouve dans la bibliothèque publique de Rouen ; il a près d'un mètre de hauteur, et occupa un moine pendant trente ans ; il fut terminé en 1682.

Le manuscrit qui probablement a été le mieux logé est celui des *Pandectes*, actuellement à la bibliothèque Laurentienne à Florence, et qui fut, dit-on, pris en 1135, au siège d'Amalfi, par les Pisans. Il date du sixième ou du septième siècle. Le Florentin Gino Capponi, nommé gouverneur de Pise, dont il s'était emparé par famine, lui enleva ce manuscrit, qui fut transporté à Florence en 1406, puis placé au Palais-Vieux, dans une espèce de tabernacle que le gonfalonier Thomas Soderini fit orner de peintures, en 1454, par Lorenzo di Bicci. Lorenzo, dans ses Mémoires, raconte qu'il peignit sur la porte de ce tabernacle *Moïse entouré de lis d'or*, avec les quatre animaux des *Évangelistes*, et dans le fronton *saint Jean-Baptiste*. La boiserie de ce meuble précieux avait été exécutée par deux habiles menuisiers, Marc Brucolo et Antoine Torrigiani. « Ces Pandectes, dit M. Valery, n'étaient montrées, au temps de la république, qu'avec une permission de la seigneurie, et qu'à la lueur des flambeaux. C'est ainsi que les vit Budé avec la légè-

tion française qui se rendait à Rome. Elles furent ensuite conservées, ainsi que les actes du concile de Florence, encore à la Laurentienne, dans la garde-robe du grand-duc ; un des officiers de la cour en avait la clef, et il ne la communiquait que sous certaines formalités dont il n'est plus aujourd'hui question. Un volume ouvert est exposé sous verre ; l'autre est serré, et la faveur d'en toucher les feuillets est accordée avec obligeance et discernement par les bibliothécaires¹. »

Pour donner une idée de la manière dont les manuscrits voyagent, nous citerons l'histoire d'un Coran, écrit en 1666. Ce manuscrit, trouvé dans la tente du grand vizir Kara-Mustapha, lorsque celui-ci eut été forcé de lever le siège de Vienne, en 1683, fut offert à l'empereur Léopold, qui en fit présent à sa femme Éléonore. L'impératrice le donna plus tard à son confesseur, le jésuite Charles Costa, qui l'envoya à sa famille, habitant Plaisance. Enfin, en 1767, lors de la formation de la bibliothèque ducale à Parme, un arrière-neveu du confesseur, le comte Jacques Costa, en fit hommage au duc Ferdinand pour la nouvelle bibliothèque, où il se trouve actuellement.

« C'était la coutume de nos premiers imprimeurs de mettre des devises ou des vers avec leur nom à la fin des livres qu'ils donnaient au public. Voici deux vers assez jolis que je trouve à la fin des décrets de Bâle et de Bourges, sous le titre de *Pragmatique Sanction*, avec un commentaire de Côme Guymier, licencié ès droits, de l'édition d'Audré Bocard à Paris, 1507 :

Stet liber hic, donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.

¹ *Voyages en Italie*, 1838, in-8, tome II, p. 496.

« Les imprimeurs ne mettaient pas seulement leurs noms dans ces sortes de vers, mais aussi les noms des correcteurs, comme cela se voit *in commentariis Andreae de Ysernia super constitutionibus Siciliae*, de l'impression de *Sixtus Ruffingerus* à Naples, 1472 :

Sixtus hoc impressit : sed bis tamen ante revisit

Egregius doctor Petrus Oliverius.

At tu quisquis emis, lector studiose, libellum

Lætus emas ; mendis nam caret istud opus ¹.

La principale imprimerie de Mantoue s'appelle *Tipografia Virgiliana*. — M. Valery a remarqué avec étonnement que, malgré cette belle dénomination, cet établissement n'avait pas encore, il y a quelques années, publié le texte de Virgile.

Il ne se passe guère d'années sans que l'on ne voie annoncée la découverte d'une nouvelle méthode d'impression, méthode toujours plus sûre et plus parfaite que les autres. Mais bien peu de ces inventions sont couronnées de succès ². En 1783, un Anglais, H. Johnson, publia une notice sur un nouveau procédé qu'il venait de découvrir, et qu'il intitulait la *Logographie*. — « Par cette méthode, disait-il, les erreurs y seront plus rares qu'elles ne le sont ordinairement ; *il ne peut pas* y avoir de fautes d'orthographe, ni omission, ni substitution, déplacement ou transposition de lettres, etc. » Malheureusement le texte même de la notice répondait peu à ces promesses. On y lisait *Najesty* pour *Majesty*.

« MM. de Thou, qui ont été si longtemps chez nous la

¹ Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*.

² Nous parlerons dans un autre volume de la stéréotypie, du cli-chage, etc.

gloire et l'ornement des belles-lettres, dit Vigneul-Marville, n'avaient pas seulement la noble passion de remplir leurs bibliothèques d'excellents livres qu'ils faisaient rechercher par toute l'Europe, ils étaient encore très-curieux que ces livres fussent parfaitement bien conditionnés. Quand il s'imprimait en France, et même dans les pays étrangers quelque bon livre, ils en faisaient tirer deux ou trois exemplaires pour eux, sur de beaux et grands papiers qu'ils faisaient faire exprès, ou achetaient plusieurs exemplaires, dont ils choisissaient les plus belles feuilles, et en composaient un volume le plus parfait qu'il était possible. »

Cette manière de se composer des exemplaires de choix est encore suivie aujourd'hui par les bibliophiles de l'Allemagne, que ceux de la France, je crois, ne pensent pas à imiter. — A la fin du dernier siècle, Delisle de Sales, pour se donner des exemplaires uniques, avait trouvé plus simple et moins coûteux de faire réimprimer les titres d'une partie des livres qu'il possédait. Mais malgré ces précautions, sa bibliothèque qui se composait de trente-six mille volumes, et qu'il estimait 200 000 francs, ne rapporta qu'environ le septième de cette somme, lorsqu'elle fut vendue en 1818.

Vigneul-Marville émet, quelques pages plus loin, des idées fort justes sur la manière dont on devrait composer une bibliothèque.

« Me rencontrant à Paris, dit-il, dans une bibliothèque avec un fort habile homme, il me dit, après l'avoir longtemps considérée : « Cette bibliothèque est belle ; mais elle n'est pas assez éclairée. — Que dites-vous, monsieur ? lui répondis-je ; le jour y entre de tous côtés. — Je veux dire, me répartit-il, que je n'y remarque presque point

de critiques. Voyez-vous, continua-t-il, tout cet amas de livres est peu de chose, à moins qu'on ne trouve à côté de chaque auteur son critique ou son adversaire, s'il en a.

« J'étais encore jeune quand cela me fut dit, et j'ai reconnu, avec le temps, qu'il n'y a rien de plus vrai, et qu'on n'est point assez éclairé sur quelque matière que ce soit, quand cette matière n'a point été débattue, et qu'on n'a pas lu tous les auteurs qui en parlent et qui se contredisent. Le même ami me disait qu'il pensait bien d'une bibliothèque quand il y voyait quantité d'auteurs originaux, principalement en fait d'histoire, des critiques, des traités singuliers, toutes sortes de dictionnaires, de Bibles et de Pères de l'Église, quelques-uns des premiers scolastiques, peu de nouveaux, peu ou point du tout de casuistes. »

Un bibliophile du dernier siècle, Pierre Adamoli, légua à l'Académie de Lyon, sa patrie, une collection de livres et de manuscrits qu'il avait formée, et qui devait être accessible au public une fois par semaine. Mais il recommanda expressément que la direction de cet établissement ne fût jamais confiée à un moine membre d'une congrégation.

Le savant cardinal Passionei (mort en 1761) avait réuni une bibliothèque qui fut, plus tard, achetée 52 000 écus romains, et qui était remarquable en ce qu'il ne s'y trouvait aucun ouvrage composé par un jésuite. « Benoît XIV, qui aimait beaucoup le cardinal, et dont un des plus grands plaisirs était de l'attaquer *dans son fort*, c'est-à-dire dans sa bibliothèque, lui joua une fois un tour bien cruel. Lorsque la nouvelle édition du *Meddulla theologica* de Busenbaum parut, en 1757, le pape en fit mettre secrètement un exemplaire sur la table où

chaque jour on déposait les nouveautés littéraires que les correspondants du cardinal lui envoyaient de tous côtés. Lorsque ce dernier vient, à son ordinaire, visiter ses nouvelles acquisitions, pour les mettre en place, et qu'il aperçoit le livre fatal, il sonne son valet de chambre, lui ordonne d'ouvrir la croisée, et lance de toutes ses forces l'œuvre jésuitique au milieu de la place Monte-Cavallo. Le saint-père, dont le palais était vis-à-vis, et qui s'attendait à cette scène, ouvre à l'instant sa fenêtre, et lui donne sa bénédiction ¹. »

Le célèbre avocat Loysel disait que « les premières éditions ne servaient qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs. » C'était là aussi l'opinion du cardinal du Perron, qui avait l'habitude de faire toujours imprimer ses ouvrages deux fois. La première édition était uniquement réservée pour ses amis, dont il recevait avec plaisir les observations. La seconde était destinée au public.

On pourrait dresser une liste assez considérable des auteurs qui, mus par des motifs rarement honorables, se sont réfutés eux-mêmes. En voici quelques-uns ; mais nous ne parlerons que des morts :

En 1621, il parut à Toulouse un livre intitulé : *Guiljelmi Ader medici, enarrationes, de ægrotis et morbis in Evangelio*. Dans ce livre, l'auteur, ayant examiné la question de savoir si l'on aurait pu guérir par l'art de la médecine les malades que Jésus-Christ guérissait par miracle, cherche à prouver que ces miracles sont d'autant plus merveilleux, que les maladies qu'il s'agissait de guérir étaient toutes incurables. Il paraît que Guillaume Ader n'avait fait ce livre que pour donner le

¹ *Biographie Michaud*, tome 55, p. 407, note.

change au public, et ne pas faire croire qu'il était l'auteur d'un autre ouvrage publié auparavant, et où il avait soutenu que toutes les maladies dont il est parlé dans l'Évangile pouvaient être guéries naturellement, en observant les règles d'Hippocrate et de Galien. Mais, ses amis lui ayant fait observer que l'auteur d'un pareil livre *sentait quelque peu le roussi*, il jugea fort à propos de chanter la palinodie.

Faydit, prédicateur auvergnat du dix-septième siècle, ayant débuté à Paris par un sermon où il attaquait de la manière la plus violente la conduite d'Innocent XI envers la France, ne tarda pas à se réfuter dans un sermon imprimé à Liège, et à se défendre avec vivacité dans un autre, imprimé à Maestricht.

Lenglet-Dufresnoy ayant publié sous un pseudonyme (Gordon de Perce) *l'Usage des romans*, 1734, 2 vol. in-12, et sachant que néanmoins on le lui attribuait, ce qui pouvait l'envoyer à la Bastille, il répondit à Héran, lieutenant de police, qui lui en parlait, qu'il ne pouvait en être l'auteur, car il s'occupait en ce moment de réfuter cet ouvrage. Ce qu'il fit, en effet, dans *l'Histoire justifiée*. Les journalistes de Hollande, qui n'étaient pas dans le secret, imprimèrent sur les deux ouvrages le jugement suivant :

« *L'Usage des romans*, disent-ils, amuse ; la singularité des pensées, la liberté, l'enjouement du style plaît ; *l'Histoire justifiée* est une source d'ennui. On comparerait volontiers le premier aux *Lettres provinciales*, et le second aux *Entretiens d'Eudoxe et de Cléanthe*... Enfin, au libertinage près, on aimerait mieux avoir écrit une seule page de *l'Usage des Romans* que toute *l'Histoire justifiée*. »

Esménard, ayant été chargé par la police impériale de rédiger un factum destiné, s'il était possible, à faire désirer à la Hollande d'être réunie à la France, fut aussi choisi par plusieurs Hollandais pour répondre à ce manifeste. Il accepta cette double besogne, et la réplique se trouva supérieure à l'attaque. De là grande colère de Napoléon qui fut pourtant désarmé en apprenant qu'Esménard s'était battu lui-même.

Les supercheries des libraires et des auteurs sont innombrables¹. L'une des plus communes consiste à donner comme nouveau un ouvrage déjà publié et dont on n'a fait que changer le titre. Par exemple : le *Palais des curieux*, de Wilson de la Colombière, publié en 1646, fut réimprimé en 1652 sous le titre d'*Oracles divertissans* ; en 1659, sous celui de *Questions plaisantes et récréatives*, et enfin, en 1674, sous le titre de *Palais de la Fortune*.

Des imprimeurs hollandais vinrent à Rome en 1666 et offrirent au pape Alexandre VII une Bible polyglotte qu'ils prétendaient être sortie de leurs presses. Mais on découvrit bientôt que ce n'était autre chose qu'une Bible imprimée à Paris, dont ils avaient changé le frontispice et la dédicace. Un exemplaire de cette Bible falsifiée est conservé à la bibliothèque Ghigi à Rome.

« Cette année (1781), rapporte la *Correspondance secrète*², un libraire a trouvé le moyen de faire sa spéculation ordinaire sans avoir de manuscrit à payer. Il a ajusté un nouveau frontispice à quelques exemplaires d'une critique du Salon de 1779, et a eu l'effronterie

¹ On peut en voir de nombreux exemples dans la correspondance de Voltaire.

² Tome xii, p. 45.

de la faire débiter à nos bons badauds au moment même de l'ouverture du Salon. On était assez étonné de ce qu'avant même que les tableaux eussent été vus on en eût fait la critique ; mais on n'achetait pas moins la brochure : il nous est assez ordinaire de juger avant de connaître, et l'on ne trouvait dans cette extrême célérité qu'une nouvelle preuve de l'active sagacité qui distingue notre nation. »

« De tous les genres de tromperie auxquels les libraires ont eu recours pour faciliter la vente de leurs livres, dit Nodier, il n'y en a point qui soit plus commun que le renouvellement de titre ; il n'y en a point, en effet, de plus propre à induire en erreur un acquéreur irréfléchi. Qui se serait attendu à retrouver, sous le nom de *Commentaires de César*, une des facéties qui composent les *Caquets de l'accouchée* ? Qui n'aurait cru que le *Coupe-cul de la mélancolie* et le *Salmigondis* ou le *Manège du genre humain*, devaient être des livres différents de l'une des éditions pseudo-elzévirienne du *Moyen de parvenir* ? Ou n'en finirait pas si on voulait s'amuser à multiplier ici les exemples ; il n'y a pas jusqu'au *Sottisier* (Paris, 1717), pauvreté littéraire de la dernière espèce, mais d'ailleurs assez peu commune, qui ne puisse prendre quelque importance dans la bibliothèque d'un amateur, en y figurant sous son double titre. Cette substitution de frontispice était, au reste, dans les exemples que nous venons de citer, un moyen commode de soustraire pour quelque temps aux justes poursuites de la police un livre obscène et dangereux, et elle servait ainsi doublement les intérêts du libraire et de l'auteur, aux dépens du bon goût et des mœurs¹. »

¹ *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, 1829, p. 157.

Souvent, et cette supercherie n'est pas moins fréquente que la précédente, le libraire cherche à tromper le public en mettant sous le nom d'un auteur en vogue des ouvrages auxquels celui-ci est tout à fait étranger. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, qui a été déjà traité assez longuement dans les CURIOSITÉS LITTÉRAIRES. Nous nous bornerons à dire que dans ce cas les libraires ne reculent devant aucun moyen. Ainsi, l'un d'eux fit courir en Angleterre le bruit de la mort d'Anne Radcliffe pour publier sous le nom de cette dernière un ouvrage prétendu *posthume*.

Il est un autre genre de supercheries plus coupable : c'est la falsification ou la mutilation d'un ouvrage que l'on réimprime. Mais rien n'arrête les fanatiques ou les spéculateurs quand il s'agit d'opinions philosophiques ou religieuses. Bornons-nous à citer un seul fait. « Lors de la publication de l'*Émile* de Rousseau, en 1762, les États de Hollande ayant désapprouvé l'édition donnée par J. Néaulme, à La Haye, et dont le titre portait : *Suivant la copie de Paris, avec permission tacite pour les libraires*, Néaulme fut sur le point d'être condamné à une forte amende, et n'obtint grâce qu'à condition de donner sur-le-champ une autre édition, *purgée de tout ce qui pourrait donner matière à scandale*. Il s'adressa à Formey, qui, déjà, avait publié un anti-*Émile*, et qui arrangea en effet l'édition nouvelle, et lui donnant pour titre *Émile chrétien, consacré à l'utilité publique, et rédigé par M. Formey*, fit dans l'ouvrage toutes les suppressions et les changements que ce nouveau titre rendait nécessaires¹. » Aussi, à cette occasion, Rousseau écrivait à

¹ Voyez œuvres de J.-J. Rousseau, 1822, in-8, tome VIII, p. 7.

Moultou : « Savez-vous que l'imbécile Néaulme et l'infatigable Formey travaillent à mutiler mon *Émile*, auquel ils auront l'audace de laisser mon nom, après l'avoir rendu aussi plat qu'eux ? »

La *Bibliomanie* (mot dont Gui-Patin s'est, à ce qu'il paraît, servi un des premiers) a donné lieu à bien des fourberies. « Il y a quelques années, écrivait Vigneul-Marville, en 1699, que des ignorants ou des fourbes envoyèrent à Paris du bout du monde des manuscrits arabes très-bien conditionnés et d'un parfaitement beau caractère. Ils furent reçus avec respect par ceux qui n'y entendaient rien ; mais les connaisseurs ayant jeté les yeux dessus, on sut bientôt que ces manuscrits qu'on avait pris pour des livres très-curieux, n'étaient que des registres et des livres de compte mis au net par des marchands arabes : *risum teneatis, amici.* »

La valeur excessive de certains livres anciens a encouragé les faussaires à les contrefaire. Telle est la réimpression faite en 1750 à Rouen, des *Très-merveilleuses victoires des femmes du Nouveau-Monde*, de Postel. On avait calqué l'édition de 1555, et pour mieux tromper les amateurs, on avait fait roussir les exemplaires à la fumée.

Un bibliophile du dix-septième siècle, Bigot, disait que quand il voulait acheter des livres, le meilleur temps était la veille ou le lendemain des fêtes. Il donnait pour raison que la veille les libraires faisaient bon marché de leurs livres pour avoir de quoi se réjouir pendant les fêtes, et que le lendemain ils agissaient de même pour remplir un peu leur bourse vide.

Le 27 mai 1730 on institua à Londres une société dont le but était d'aider les auteurs à publier leurs ouvrages.

Elle se composait d'une centaine de membres sous la présidence du duc de Richemont. Les imprimeurs étaient Rowyn, Bettenham et Richardson ; Gordon était secrétaire, avec un traitement annuel de 250 liv., et Risch trésorier. On forma une association avec les libraires Miller, Gray et Nourse pour trois ans, puis un nouveau contrat avec six autres. Mais aucune de ces combinaisons ne réussit, et, en 1742, la société résolut de se passer de libraire. Elle fit un essai avec le traité d'Élien, *De animalibus*, in-4, 1743. Quelques mois suffirent pour démontrer l'impossibilité d'une pareille tentative ; il fallut en revenir aux libraires, et on publia la *Notitia monastica* de Tanner, in-folio, janvier 1743-4, et la traduction anglaise de la *Quadrature des courbes* de Newton, par Stuart, septembre 1745. Les finances de la société étaient presque épuisées. La *Bibliotheca britannica*, de Tanner, fut cependant terminée sous ce patronage, en 1748 ; mais la société dut alors se dissoudre.

Après la vente, où fut adjugé (voy. p. 449) à un prix énorme la célèbre édition du Décaméron de Boccace, il se forma à Londres une société de bibliophiles qui devint célèbre sous le nom de *Roxburgh-Club*. Ils se réunirent de 1812 à 1835 à la taverne d'Old-Saint-Albans. Chacun des membres de cette société devait faire réimprimer à ses frais un livre devenu rare.

« Le désir de déguiser un nom trivial et malsonnant sous un sobriquet euphonique flanqué de la particule nobiliaire, dit Nodier, est une vanité moderne, et Dieu garde de mal tous les écrivains français, gentillâtres ou vilains, qui ont ainsi abdiqué parentèle et patronymie pour aller plus harmonieusement à la gloire, sous la protection de quelques syllabes retentissantes.

D'Arouet, il n'en est plus question, et l'on n'oubliera jamais Voltaire ; tout le monde connaît Dancourt, Marivaux, Crébillon, Voisenon, La Chaussée, Sainte-Foix, et besoin est de posséder un peu d'érudition onomatologique pour retrouver ces illustres personnages dans Carton, Carlet, Jolyot, Fusée, Nivelles et Poulain. »

Un ouvrage *anonyme* est celui sur le frontispice duquel l'auteur n'est pas nommé. Mais il arrive souvent que le nom de l'auteur soit placé au bas de l'épître dédicatoire, dans la préface, dans le corps du privilège accordé pour l'impression, ou à la suite du même privilège.

L'ouvrage *pseudonyme* est celui dont le frontispice contient un nom qui n'est pas celui de son auteur. Il existe beaucoup d'ouvrages qui, au lieu du nom des auteurs, ne contiennent qu'un appellatif. Ainsi, Saint-Martin a publié plusieurs de ses ouvrages sous le nom de *philosophe inconnu*¹.

Nous ne comptons entrer dans aucun détail sur les pseudonymes et les anonymes, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux de bibliographie². Nous dirons seulement que, pour cacher leur nom, les auteurs ont, de tout temps, employé les acrostiches et les anagrammes. Le premier moyen a été employé par un chroniqueur du treizième siècle, Rolandino. En réunissant les premières syllabes de chacun des douze livres dans lesquels est partagée son histoire de *Factis in marchia tarvinna*, on trouve ces mots : *Chronica Rolandini facta*

¹ Voy. le *Discours préliminaire*, en tête du *Dictionnaire des Anonymes et des Pseudonymes* de Barbier.

² Le Dictionnaire déjà cité de Barbier, le *Manuel du libraire* de Brunet, la *France littéraire* et les *Auteurs déguisés* (1844) de M. Quérard.

Paduæ. L'auteur lui-même donne la clef de cette énigme, à la fin de son ouvrage.

Un volume de poésies arabes, imprimé à Padoue, 1690, est terminé par une pièce de vers acrostiches, dont les lettres initiales indiquent le lieu et la date de l'impression. Si l'on réunit les secondes lettres de chaque vers, en commençant par le dernier, et en remontant jusqu'au premier, on trouve une phrase arabe qui signifie : *Par Timothée Carnouc, évêque de Mardin*.

Le titre d'*Eteilla*, que l'on voit sur les ouvrages relatifs à l'art de tirer les cartes, vient de ce qu'Alliette, célèbre tireur de cartes, avait publié ses ouvrages sous cette anagramme.

Il a été publié, au seizième siècle, un livre latin, sous le nom des habitants de Magdebourg. Voici le titre d'une traduction française, qui parut en 1578, in-12 : *du Droit des magistrats sur leurs sujets. Traité très-nécessaire en ce temps, pour aduertir de leur devoir, tant les magistrats que les sujets : publié par ceux de Magdebourg, l'an MDL*.

Il est quelques ouvrages célèbres dont les auteurs ont été longtemps ou même sont encore inconnus : telles sont, par exemple, les célèbres lettres : *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées à Edimbourg, en 1579, sous le pseudonyme de Junius Brutus, et le fameux traité de *Tribus impostoribus*, qui a tant occupé les bibliographes¹.

¹ Byron disait, à ce sujet, et à propos des romans de Walter Scott, désignés généralement en Angleterre par le titre de *Waverley novels* : « Je ne crois pas que des ouvrages tels que ceux de Walter Scott aient à perdre ou à gagner par l'emploi d'un pseudonyme. Walter Scott n'avait sans doute d'autre raison pour garder l'incognito, que la crainte de voir son premier roman (*Waverley*) déplaire à la famille régnante. Chez quelques

Les érudits des temps passés croyaient le ciel singulièrement intéressé à la réussite de leurs entreprises. Bauer implorait son secours dans la *Philologia Thucydideo-Paullina*; et on trouva, dans les papiers de Headley, antiquaire anglais, mort en 1735, la prière suivante : « Seigneur plein de grâce et de miséricorde, je vous remercie mille fois des soins que vous avez toujours pris de moi. Sans cesse, vous me donnez des preuves signalées de votre providence : hier encore, vous me fîtes trouver inopinément trois vieux manuscrits. Je vous en rends grâce, en vous suppliant de continuer à m'accorder, pour l'amour de Jésus-Christ, la même protection, à moi, pauvre pécheur. »

On sait qu'il y a sept poèmes arabes antérieurs à Mahomet, nommés *Moallacah*, parce que, ainsi qu'on le croit généralement, ils étaient suspendus à la porte de la Caaba. Cette explication est fautive ; du moins si l'on doit s'en rapporter à une note tirée d'un manuscrit de ces poèmes, qui se trouve dans la bibliothèque du duc de Saxe-Gotha, ce nom leur a été donné parce que les Arabes, en entendant réciter un morceau de poésie remarquable, s'écriaient : « Attachez-le ; » c'est-à-dire gravez-le dans votre mémoire ¹.

Si l'on veut se faire une idée de l'érudition que possédaient les poètes anglais du quinzième siècle, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les œuvres du célèbre Gower. Dans sa *Confessio amantis*, imprimée par Caxton, 1485,

« autres auteurs l'incognito n'est qu'un charlatanisme. Ainsi Junius s'accquit une grande célébrité par son pseudonyme ; aujourd'hui qu'il est « avéré que ces *Lettres* sont de sir Philip Francis, qui les lit ? » *Conversations of lord Byron*, Paris, 1824, II, 4.

¹ Voyez *Journal des Savants*, 1820, p. 279 et 280.

il mentionne *Ménandre* comme un des premiers historiens (*one of the first enditours of the olde cronike*), et le met à côté d'Esdras, Solin, Josephé, Claudius Sulpi-
cius, Termegis, Pandulfe, Frigidille et Ephiloquorus. Hérodote, selon lui, est le premier auteur d'un système métrique; Ulysse était un clerc auquel Cicéron avait appris la rhétorique, Zoroastre la magie, Ptolémée l'astro-
nomie, Platon la philosophie, Daniel la divination, Hippocrate la médecine. Ce qu'il dit du latin est curieux : il suppose qu'inventé par les *carmenæ*, prophétesses étrusques, il fut régularisé par les grammairiens Aristarque, Didyme et Donat, orné des fleurs de l'éloquence et de la rhétorique par Cicéron, enrichi par des traductions du chaldéen, de l'arabe, du grec, spécialement par la version de saint Jérôme, et enfin amené à sa perfection par Ovide, le poète des amants. Après ce beau préambule Gower entame son sujet, l'amour.

« Il serait souhaitable, dit Vigneul-Marville, que ceux qui se mêlent de nous donner des bibliothèques ne parlassent que des livres de leur métier, ou que des livres qui leur fussent tout à fait connus. Quand on marche à l'aveugle dans ces sortes de catalogues, on ne manque pas de se tromper et de tromper les autres. Nous avons vu l'un de ces bibliothécaires peu exacts, quoique d'ailleurs bon libraire, ranger dans la classe des rituels un traité de *Missis dominicis*, c'est-à-dire un livre où il est traité des ambassadeurs ou des intendants de province, pour un recueil des *Messes dominicales*. »

Les bévues de ce genre sont très-nombreuses; en voici quelques-unes :

Le *Gelotoscopia* (Traité du rire), de Gregorio, a été classé, par un bibliographe, parmi les livres d'astrono-

mie. — L'*Histoire des plantes*, de Linocher, est indiquée, dans la bibliothèque de Duverdier, sous le titre d'*Histoire des planètes*. Par contre, l'histoire des riches négociants d'Augsbourg, des Fugger, publiée sous le titre de *Fuggerorum imagines*, a été prise, par quelques bibliographes, pour un livre sur les *Fougères*.

Le *Morbi Gallos infestantis medicina*, 1587, in-8, de Gabriel de Minut, qui, dans cet ouvrage, n'avait en vue, comme il le dit lui-même, que la fureur des guerres civiles, n'en a pas moins été mis, nous ne savons plus par qui, au nombre des traités sur les maladies vénériennes.

Les *Notes* sur Rabelais, par Jamet, qui les appelait, en plaisantant, ses pieds de mouche, ont été transformées, dans la *France littéraire*, en un ouvrage intitulé *les Pieds de mouche ou les Noces de Rabelais*.

Le *Theatrum mundi*, de Gallucci, est un traité d'astrologie qui fut traduit en espagnol par Michel Perez. Lenglet-Dufresnoy, qui n'avait jamais vu ce livre, crut pouvoir en parler d'après le titre, et il le jugea de la manière suivante : *passable pour les faits qui regardent l'histoire universelle, et meilleur pour ce qui intéresse l'Europe*.

Le même Lenglet-Dufresnoy, dans son supplément à la méthode pour étudier l'histoire, a pris pour un ouvrage sur le Catai ou la Chine un livre de J. Betussi, de Bassano (1575, in-8), sur le *Cataio*, antique manoir qui appartient aujourd'hui au duc de Modène.

Le *Mare historiarum*, composé par J. Columna, au treizième siècle, a été cité par plusieurs auteurs sous le titre de *Mater historiarum*¹.

¹ Voyez Bayle, art. COLUMNA, note A.

La *Sauce au verjus*, pamphlet très-mordant, adressé par Lisola à M. de Verjus, ambassadeur français, a été mis au nombre des livres sur la cuisine dans le catalogue de la bibliothèque de Filheul. — L'*Histoire de Laïs*, par Gouz de Gerland, a été, dans un dictionnaire, changée par une faute d'impression en *Histoire des lois*.

Guarini, à cause de son *Pastor fido*, a été placé, par un moine, parmi les écrivains ecclésiastiques.

A. Bandiera, jésuite siennois, publia en 1745, à Venise, in-8, le *Gerotricamerone*, ouvrage dont la forme est imitée du *Decamerone* de Boccace. Mais il avait poussé l'imitation un peu loin dans le titre, qui lui attira force plaisanteries ; car il aurait dû mettre *trimerone* et non pas *tricamerone*.

Jacob Vernet publia à la Haye, en 1752, in-12, *Lettres sur la coutume moderne d'employer le vous au lieu du tu*. — Cet opuscule a été cité par Senebier dans l'*Histoire littéraire de Genève*, et par Ersch dans la *France littéraire*, sous le titre de : *Lettres sur la coutume d'employer les VINS au lieu du THÉ*.

Argelati, citant les *Satire di Giovenale de Summaripa*, imprimées *appressa Fluxio Silese* (près du fleuve Sile, Trévise), dit que cet ouvrage fut exécuté chez Flavius Silese, prenant ainsi le nom d'une rivière pour celui de l'imprimeur.

Judex, auteur de *De Typographiæ inventione*, publié en 1566, connaissait si peu les procédés typographiques, qu'il est persuadé que les Alde s'étaient servis de caractères d'argent pour imprimer les œuvres de Cicéron, et que c'est à l'emploi de ces types qu'est due la beauté de leurs éditions.

Lebrun des Charmettes, qui a publié quatre volumes

in-8 sur Jeanne d'Arc, dit que Gerson fit *imprimer*, en 1429, un écrit pour défendre la Pucelle. Or, on a vu précédemment que l'imprimerie n'a été découverte que dix ans plus tard.

Lady Morgan a cité de Pétrarque une édition imprimée, dit-elle, quinze ans après la mort du poète. Pétrarque est mort en 1374. C'est une petite méprise d'une soixantaine d'années.

Le marquis de Villette, qui s'était montré au dernier siècle l'un des plus violents détracteurs de Boileau, se couvrit de ridicule lorsqu'il plaça en tête de son *Éloge de Charles V*, le vers suivant :

On peut être un héros sans ravager la terre,

qui était de Despréaux, et qu'il donnait comme de Voltaire.

Jamais livres n'ont été traités plus respectueusement que ceux de Balzac. — Cet écrivain raconte dans son septième entretien, qu'un homme, qui était venu lui rendre visite, commença son compliment en protestant du respect et de la vénération qu'il avait toujours eus pour lui et pour *messieurs* ses livres.

Les cinq premiers livres de Tacite furent achetés 500 sequins par Léon X, et Hakenstein paya 1000 ducats un manuscrit de Platon.

Les deux articles suivants, de l'inventaire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, compléteront ce que nous avons dit sur les copistes.

« 1401. — A. Polequin Manuel et Janequin Manuel, enlumineurs, lesquels monseigneur le duc retint pour faire les ystoires d'une très-belle et très-notable Bible, qu'il avoit depuis peu fait commencer. Yceux Polequin

et Janequin ne pouvoient se louer à aultre qu'à mondict Seigneur (Philippe-le-Hardi), mais entendre et besoigner seulement en l'ouvrage d'icelle ; et affin que ledict ouvrage fust faict et achevé le mieulx et le plus tôt possible, Monseigneur taxa auxdicts Manuel, tant pour leur peine et vivre comme pour avoir leurs aultres nécessités, la somme de vingt sols parisis (environ 9 francs), pour eux deux, par chascun jour ouvrable et non ouvrable jusques à quatre ans prochains. »

« 1460. — Droin Ducret, clerc à Dijon, recoit du duc 5 f. (28 f. 40 c.) pour avoir escript, en parchemin, l'*Is-toire et dictié du banquet* du duc (Philippe-le-Bon), fait à Lille le 17 février 1455, contenant lxxj feuillets en volume ; chaque feuillet au prix d'un gros, prix accoustumé. »

La première chanson anglaise, imprimée sur une feuille séparée, est celle sur la chute de Thomas, lord Cromwell, en 1550.

En 1673, parut à Londres *the Empress of Morocco*, première tragédie anglaise publiée avec gravures.

Le premier catalogue de livres anglais imprimés est dû à Maunsell, qui le publia sous le titre de : *Catalogue of English printed Roolles*, 2 parties, 1595. « Je n'y ai pas mis, dit-il, les écrits des papistes, ni les libelles contre le gouvernement, m'embarrassant peu de ces sortes de livres. »

Les premiers abonnements de lecture en Angleterre datent de 1740. — Nous ne savons pas à quelle année on doit en faire remonter l'usage en France.

Monerif ayant publié, en 1738, un roman intitulé : *Les Ames rivales*, uil brahme, entre les mains duquel ce livre tomba, crut y voir un développement fort sérieux du sys-

tème de la métempsychose, et, en témoignage d'estime, fit parvenir à l'auteur un petit in-folio, représentant les dieux de l'Inde. Moncrif fit hommage de ce manuscrit à la Bibliothèque royale, où il se trouve encore aujourd'hui.

Mercier s'étant brouillé avec son libraire, celui-ci, pour se venger, fit publier cet avis :

« Le sieur Buault, libraire, rue de la Harpe, à Paris, avertit le public qu'il offre au rabais les quatre meilleurs drames de M. Mercier, qu'il donnera à raison de la modique somme de *dix sous* l'exemplaire broché, savoir : *Childéric, premier roi de France, drame héroïque ; Nathalie ; le Juge ; et Jean Hennuyer, évêque de Lisieux*. Ces drames, les seuls dont il ait fait l'acquisition, se vendaient ci-devant, quand on le pouvait, trente sols la pièce. Le libraire prévient les amateurs de la *dramaturgie* que, passé le mois d'avril prochain, il ne sera plus possible d'en trouver, parce qu'il est déterminé à faire alors un autre usage des six mille exemplaires qui lui restent ¹. »

Duelos composa son roman d'*Acajou et Zirphile*, d'après des gravures exécutées pour un autre ouvrage, comme Sainte-Foix écrivit sa comédie des *Parfaits amants*, d'après des décorations faites pour une autre pièce qui n'avait pas été représentée. — On a remarqué comme une singularité que dans l'*Essai sur les mœurs*, du premier de ces écrivains, le mot *femme* ne se rencontre pas une seule fois.

Darwin, médecin et poète anglais du dix-huitième siècle, a composé sur *les Amours des plantes* un poème où, par suite du système d'égalité politique de l'auteur, la rose est moins bien traitée que le chardon.

¹ *Correspondance secrète*, tome IV, p. 89.

Un homme, dont le témoignage n'est pas suspect quand il s'agit de l'Angleterre, M. Guizot, a dit : « Il n'y a personne qui ne dise que les Anglais sont peu habiles à composer un livre, à le composer rationnellement et artistement tout ensemble, à en distribuer les parties, à en régler l'exécution de manière à frapper l'imagination du lecteur par cette perfection de l'art, de la forme, qui aspire surtout à satisfaire l'intelligence. Ce côté purement intellectuel des œuvres de l'esprit, est le côté faible des écrivains anglais, tandis qu'ils excellent à convaincre par la clarté de l'exposition, par le retour fréquent des mêmes idées, par l'évidence du bon sens, dans tous les moyens enfin d'amener des effets pratiques ¹. »

Dans un traité sur la rhinoplastie, ou réparation des nez, publié en 1597, in-folio, sous le titre : *De Curtorum chirurgia per insitionem*, l'auteur, Tagliacozzi, emploie dix-huit chapitres, sur quarante-cinq dont son ouvrage est composé, à prouver l'importance, l'excellence et la dignité du nez, des lèvres et des oreilles, et, dans ce but, il invoque tour à tour l'autorité des médecins, des orateurs, des poètes, de la Bible et des Pères de l'Église.

Viguerie, littérateur français du dix-huitième siècle, a fait une histoire de Carcassonne, où il donne la liste de tous les notaires et de leurs successeurs dans le Languedoc, et parle de tout, hors de l'histoire de la ville.

Le traité *De Virginitate*, de Kornmann, Francfort, 1610, in-8, contient les choses les plus étrangères au sujet qu'il voulait traiter. Il examine, par exemple, si les femmes doivent cultiver les arts, si elles sont propres à

¹ *Histoire de la Civilisation en France*, 4^{te} leçon.

l'état militaire ou aux fonctions d'ambassadeur. Il déclare qu'elles doivent, dans leurs vêtements, rejeter le rouge, le jaune et le noir, mais adopter de préférence le bleu, parce que c'est la couleur du ciel et l'emblème de la constance; le rose, parce qu'il plaît à la vue; le vert, parce qu'il rappelle les plantes médicinales et les herbes qui sont la nourriture des troupeaux; et enfin le blanc, parce qu'il désigne la simplicité, la pureté et la candeur de l'âme.

Velthuysen, dans son *Traité de la pudeur*, passe en revue toutes les infractions qu'il est possible de faire à cette loi naturelle; la séduction, la fornication, l'adultère, la polygamie, le divorce, etc.; de telle sorte que son livre est l'un des moins pudiques qu'il soit possible de rencontrer.

Voltaire, qui sympathisait très-peu avec les Allemands, disait, en parlant de certaines idées philosophiques de Leibnitz, « ce sont des germes de confusion dont M. Wolf a fait éclore méthodiquement quinze volumes in-4, qui mettront plus que jamais les têtes allemandes dans le goût de lire beaucoup et d'entendre peu¹. »

Sagittarius, savant allemand, publia, vers 1615, un traité d'une haute importance, à en juger par le titre : *Quid fiat quod multi abhorreant ab esu casei ?* Un savant hollandais, Martin Schoockius, trouvant que la matière n'était pas encore épuisée, publia, en 1665 : *Tractatus de aversione casei*. Il est juste de dire que ce sujet était pour lui un sujet éminemment national. Car les Hollandais, ces *marchands de fromages*, comme les appelait La Fontaine, avaient un vif intérêt à connaître, afin de

¹ Lettre à M. de Mairan, 5 mai 1741.

les combattre, les mauvaises raisons qui pouvaient empêcher les hommes de manger du fromage en général, et en particulier du fromage de Hollande.

On lit dans la *Correspondance secrète* :

« Le titre de l'ouvrage de M. Percheron, *Épitome sur l'état civil de la France*, est assez singulièrement rempli ; l'auteur, dit un journaliste, aime beaucoup, dans ses abrégés, à remonter à l'origine de ce qu'il abrége. Il parle d'abord du déluge et de la dispersion des enfants de Noé ; le second volume débute par un chapitre sur l'administration civile des Hébreux et rappelle, à propos de l'origine de la langue française, la confusion des langages dans la tour de Babel¹. »

Le Voyage d'un observateur de la nature et de l'homme dans les montagnes du canton de Fribourg, par de La Verne, 1795, in-8, renferme des digressions sur le déluge, sur la musique, sur les femmes-auteurs, sur la vaccine, sur Voltaire, sur Rousseau, sur l'esclavage des nègres, etc.

Dans les *Recherches historiques, militaires, philosophiques, d'après Hérodote, Thucydide, etc.*, de Gail, on trouve des lettres de Henri II, une promenade aux Tuileries, etc.

Sir Edward Harrington a publié : *Esquisse sur le génie de l'homme, où, entre autres sujets divers, on considère particulièrement le mérite et les tableaux M. Barker, jeune peintre de Bath*, 1793, in-8.

C'est surtout dans les ouvrages d'érudition qui ont le plus besoin d'ordre et de méthode que les auteurs ont donné libre carrière au dévergondage de leur esprit. En voici quelques échantillons.

¹ Tome VIII, p. 428.

Rowland, dans sa *Mona antiqua restaurata*, ayant à décrire l'île d'Anglesey, commence son histoire par un tableau du chaos, pour expliquer l'origine des îles par la séparation de la terre et de l'eau.

Blackwell, littérateur écossais du dix-huitième siècle, commence ses *Mémoires de la cour d'Auguste* par remonter jusqu'à Ènée, pour expliquer l'origine des Romains. Il passe de là à Romulus et à des digressions fort étrangères à son sujet, telles que la comparaison des lois romaines avec les lois anglaises, de la nation française avec la république de Venise, le tableau des guerres de l'Europe depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV, etc. Les dernières pages sont seules consacrées à l'histoire de l'empereur romain.

Le savant prélat italien, Baiardi, dont nous avons déjà parlé dans les *Curiosités littéraires* (p. 208) au chapitre des idées singulières, ayant été chargé du catalogue des antiquités d'Herculanum, commença par publier un *Prodrome* en 5 vol. in-4. Un de ses compatriotes, le Napolitain Jacques Martorelli, publia, en 1756, un traité intitulé : *De regia theca calamaria* ; il s'agissait d'un vase antique destiné, suivant quelques savants, à recevoir des parfums, et regardé par Martorelli comme une écriture. Ce fut pour soutenir son opinion qu'il composa deux volumes in-4 devenus assez rares, où il a cru devoir remonter à l'origine de l'écriture, et passer en revue tous les instruments et les procédés employés pour écrire par les différents peuples du monde.

Sabbathier, compilateur du dernier siècle, n'a pas agi tout à fait de même ; dans les *Mœurs, coutumes et usages des anciens peuples*, il a oublié les Romains.

Le contenu des livres de dévotion dont nous avons

parlé plus haut (p. 254 et suiv.) répond en général à l'extravagance de leur titre. Nous parlerons seulement d'un petit livre de seize pages, probablement assez rare. Il est intitulé : *Dévote salutation aux membres sacrez du corps de la glorieuse Vierge Mère de Dieu, par R. P. I. H., capucin; Paris, Hauteville, 1678, in-16.* Voici quelques-unes des dévotes salutations du bon père :

Aux cheveux.

« Je vous salue, cheveux charmants de Marie, rayons du soleil mystique, lignes du centre et de la circonférence de toute la perfection créée, veines d'or de la mine d'amour, liens de la prison de Dieu, racines de l'arbre de vie, ruisseaux de la fontaine du paradis, cordes de l'arc de la charité, filets de la prise de Jésus et de la chasse des âmes. »

Aux oreilles.

« Je vous salue, oreilles intelligentes de Marie, présidiaux de la princesse des pauvres, tribunaux de leurs requêtes, salut de l'audience des misérables, universitez de la sapience divine, receveuses générales des pupilles, percées des annelets de nos chaînes, emperlées de nos nécessités. »

Au palais.

« Je vous salue, doux palais de la bouche de Marie, ruche à miel qui en sucre ses lèvres, qui coule le nectar du ciel, qui confit l'absynthe de nostre vie, qui adoucit nos amertumes, cave du vin de l'amour qui réjouit le cœur des hommes. »

A la poitrine.

« Je vous salue, poitrine charitable de Marie, port

assuré des naufragants, retraite des exilés, temple de nostre recours, cabinet des célestes pensées, litières de l'Enfant-Jésus, hospital des incurables, hospice des pèlerins, trésors des délices de Dieu.

Aux mammelles.

« Je vous salue, mamelles virginales de Marie, nourrices du nourrisier de l'univers, aumônières de l'indigence et de la pauvreté de Dieu, procuratrices des aliments de Jésus, vivandières célestes de ses innocents appétits, vases de rosée du ciel, fontaines de manne coulante, nacres de perles liquides, sources de sucre et de lait ¹. »

« La multitude étonnante des livres ne doit point épouvanter, a dit Voltaire. On a remarqué que Paris contient environ sept cent mille hommes ; qu'on ne peut vivre avec tous, et qu'on choisit trois ou quatre amis. Ainsi il ne faut pas plus se plaindre de la multitude des livres que de celle des citoyens. » Il dit ailleurs : « Aujourd'hui on se plaint du trop ; mais ce n'est pas aux lecteurs à se plaindre ; le remède est aisé ; rien ne les force à lire. Ce n'est pas non plus aux auteurs ; ceux qui font la foule ne doivent point crier qu'on les presse. Malgré la quantité énorme des livres, combien peu de gens lisent ! et si on lisait avec fruit, verrait-on les déplorables sottises auxquelles le vulgaire se livre encore tous les jours en proie ² ? »

Finissons ce chapitre en ajoutant quelques mots desti-

¹ *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque*, par C. Nodier, 1829, p. 126 et suiv.

² *Dictionnaire philosophique*, art BIBLIOTHÈQUE et LIVRES.

nés à compléter ce que nous avons dit (p. 264) sur les portraits placés dans les livres.

Cet usage remonte à une haute antiquité. Varron avait intercalé dans ses ouvrages non-seulement les noms, mais les portraits de sept cents hommes célèbres. Atticus avait publié un volume renfermant les portraits des Romains les plus illustres, et placé au bas de chaque portrait quatre ou cinq vers donnant un abrégé de la vie de celui qu'il représentait. A la fin du premier siècle, on vendait les œuvres de Virgile avec son portrait ; c'est du moins ce qu'on peut conclure de l'épigramme où Martial s'écrie : « Voyez comme un petit livre peut contenir le grand Virgile ! et le premier feuillet nous offre son image. »

PRIX PAYÉS AUX AUTEURS POUR LEURS OUVRAGES.

Géraud, dans l'excellent ouvrage que nous avons eu si souvent l'occasion de citer, a soutenu la thèse qu'il n'y eut jamais chez les anciens aucune relation d'intérêt entre les libraires et les auteurs, ces derniers ne trafiquant jamais de leurs ouvrages. Il apporte, à l'appui de son opinion, plusieurs raisons, entre autres le silence gardé sur la propriété littéraire par les lois romaines, depuis les lois des Douze Tables jusqu'aux dernières Nouvelles des empereurs d'Orient. Mais une loi sur la propriété littéraire n'aurait servi à rien avant la découverte de l'imprimerie; car rien n'aurait pu empêcher les libraires

d'Asie ou d'Afrique de faire transcrire et de vendre un ouvrage publié à Rome. Cette preuve nous paraît donc peu concluante, comme celle que Géraud tire de la pauvreté de certains écrivains tels que Martial et Stace, dont les poésies avaient eu une vogue immense du vivant de leurs auteurs. Aujourd'hui où la propriété littéraire est si bien garantie, ne voyons-nous pas tous les jours le libraire en carrosse et l'écrivain à pied ? « Lorsqu'il se présentait une spéculation avantageuse, dit Géraud, les libraires n'épargnaient ni les visites, ni les sollicitations, ni les flatteries pour obtenir de l'auteur le précieux manuscrit dont la publication leur promettait quelques avantages¹. » Cette phrase ne semble-t-elle pas la réfutation du système de Géraud ? Car quand il se présentait une spéculation avantageuse, les libraires devaient, à ce qu'il nous semble, se faire concurrence auprès de l'auteur, et comment supposer qu'ils n'employassent pas alors, pour obtenir son manuscrit, le moyen le plus simple et le plus naturel, l'argument irrésistible, comme dit Basile, l'offre d'une somme d'argent ? Nous croyons donc que les auteurs devaient vendre leurs ouvrages aux libraires, qui ne devaient les payer qu'un prix fort modéré ; car nous ne pensons pas que la profession de libraire dans l'antiquité fût à beaucoup près aussi lucrative que dans les temps modernes.

Quoi qu'il en soit, voici quelques indications sur les profits que certains auteurs anciens ou modernes ont retirés de leurs ouvrages.

La première année de la 48^e Olympiade (444 av. J.-C.), Hérodote ayant lu aux Athéniens assemblés les morceaux

¹ *Essai sur les Livres*, p. 194 et suiv.

qui devaient le plus particulièrement les intéresser, il reçut pour récompense un don de dix talents (54 000 fr.) qui lui furent offerts par un décret.

Suidas raconte que les Athéniens firent compter une pièce d'or pour chacun des vers d'un contemporain d'Hérodote, de Chérile, qui, dans un poème dont il nous reste quelques vers, avait célébré la victoire des Grecs sur Xerxès.

Un autre poète grec du nom de Chérile, et qui était loin d'avoir le mérite de son homonyme, accompagna Alexandre le Grand dans son expédition ; ce prince qui aurait préféré, comme il le disait, être le Thersite d'Homère que l'Achille de Chérile, fit avec le poète un marché quelque peu singulier. Il convint, dit-on, de lui donner un *Philippe* pour chaque bon vers et un soufflet pour chaque mauvais. Chérile ayant achevé la lecture de ses vers, se trouva, tout compte fait, n'avoir reçu que sept *Philippes*. Qu'on juge par là du nombre de soufflets qui lui avaient été appliqués. La tradition ajoute même qu'il en mourut. Que de poètes de nos jours, voire même des plus huppés, gagneraient à peine, à un pareil marché, autant de *Philippes* que Chérile !

Hiéron de Syracuse, ayant fait construire un vaisseau de dimensions énormes, sur lequel « on avait chargé, dit Athénée, soixante mille médimnes de blé, dix mille pots de salines de Syracuse, vingt mille talents de viande et vingt mille autres de différentes choses, sans y comprendre les vivres de tout l'équipage... et Archimède, poète épigrammatique, ayant fait une épigramme sur ce vaisseau, Hiéron lui envoya mille médimnes de froment, et les fit transporter jusque dans le Pirée à ses frais¹. »

¹ Voyez l'épigramme dans Athénée, *Banquet des Savants*, l. v, c. 44.

« L'*Eunuque* de Térence, dit Suétone, fut joué deux fois en un jour, et lui fut payé un prix que n'avait jamais, jusqu'alors, obtenu aucune comédie, c'est-à-dire 8 000 petits sesterces (environ 1 600 francs); voilà pourquoi cette somme fait ordinairement partie du titre¹. » Plutarque parle de 20 000 sesterces.

« Le grammairien M. Pomponius Andronicus, dit le même auteur, s'étant retiré à Cumès, y tomba dans un tel dénûment, qu'il fut obligé de vendre pour 16 000 sesterces (5 200 francs) son principal opuscule, la *Critique* des Annales d'Ennius. Orbilius nous dit avoir racheté ces livres menacés de l'oubli, et les avoir fait publier sous le nom de l'auteur². »

On sait qu'Octavie ayant entendu lire l'épisode où Virgile parlait de son fils Marcellus, fit compter au poète 10 grands sesterces (2 000 francs) pour chacun des trente-deux vers de cet épisode.

« Un pauvre Grec, raconte Macrobe³, avait pris l'habitude de présenter à Auguste, quand il descendait de son palais, une épigramme en son honneur. Après qu'il l'eut fait plusieurs fois vainement, l'empereur voyant qu'il s'appretait à le faire encore, traça rapidement de sa main, sur un feuillet, une épigramme grecque, et la lui fit remettre comme il venait au-devant de lui. Celui-ci de la louer après l'avoir lue, de témoigner son admiration de la voix et du geste; et s'étant rapproché du siège de l'empereur, il mit la main dans une misérable bourse dont il tira quelques deniers qu'il lui présenta, en ajoutant : « Cela n'est point, sans doute, proportionné à ta

¹ Suétone, *Vie de Térence*, c. 2.

² Suétone, *De illustribus grammaticis*, c. 8.

³ *Saturnales*, l. II, c. 4, traduction de la collection Dubochet.

« fortune, ô César ; je te donnerais plus si je possédais « davantage. » Ce trait provoqua un rire universel, et Auguste ayant appelé son trésorier, fit compter à ce pauvre Grec 100 000 sesterces. »

Hérode Atticus, l'un des particuliers les plus riches d'Athènes, au deuxième siècle, étant allé à Smyrne pour y entendre le rhéteur Polémon, fut si content de trois discours prononcés par ce dernier, qu'il lui envoya 150 000 drachmes qui furent refusées. Mais Hérode en ayant ajouté 100 000, Polémon se regardant alors comme convenablement récompensé, accepta le présent.

Oppien ayant présenté à Septime Sévère et à son fils Antonin Caracalla ses poèmes de la *Chasse* et de la *Pêche*, l'empereur lui donna une statère d'or (environ 48 fr. 5 centimes) pour chacun de ses vers, lesquels, suivant Suidas, se montaient à vingt mille.

Le célèbre poète persan Ferdoucy, qui vivait au dixième siècle, ayant gagné la faveur du sultan Mahmoud le Gaznévide, celui-ci, transporté à la lecture de poésies relatives à l'ancienne histoire de Perse, fit compter au poète une pièce d'or pour chaque vers, puis ne tarda pas à lui ordonner de composer l'histoire des rois de Perse, au prix d'une pièce d'or par distique. Mais lorsque Ferdoucy eut terminé, à soixante-dix ans, les cent vingt mille vers qui composaient son poème, le sultan lui envoya, au lieu de pièces d'or, 60 000 pièces d'argent, que le poète irrité distribua à ses domestiques. Du reste, il n'y perdit rien ; car s'étant retiré auprès du calife de Bagdad, Cader-Billah, ce prince lui accorda la somme que Mahmoud lui avait promise.

L'Italien Andrelini, qui avait chanté les victoires de Charles VIII en Italie, en fut largement récompensé. Une

fois ayant récité devant ce prince un poëme latin sur la conquête de Naples, il en reçut un sac d'argent, qu'il put à peine, comme il le raconte, emporter sur ses épaules ¹. Baillet conclut même que ses vers lui étaient payés au *quarteron* ou *au cent*, d'après les quatre vers suivants traduits du latin d'Andrelini par Paradin :

Croissez, mes vers, soyez en plus grand nombre ;
 Car c'est aux frais et salaires du roi.
 Seure richesse, empeschant tout encombre,
 Exige vers en copieux arroi.

L'Arioste, que l'on croit avoir fait imprimer le *Roland furieux* à ses frais, stipula dans un traité conclu avec le libraire Jacopo dai Gigli, de Ferrare, auquel il cédait cent exemplaires, au prix d'environ 150 fr., que chaque exemplaire ne pourrait être vendu plus de 40 sous ; ce qui rendait fort modérés les bénéfices du libraire et de l'auteur.

Balzac, dans son VIII^e *Entretien*, parle d'un sonnet que l'amiral de Joyeuse paya par le don d'une abbaye.

« En ce temps (1585), Henri-Estienne estant venu de Genève à Paris, et le roy lui aiant donné mil escus pour le livre qu'il avoit fait de *la préexcellence du langage françois*, il y eust ung trésorier qui en voiant son brevet expédié, lui en voulust donner six cens escus tout comptant, lesquels il refusa, lui en offrant cinquante escus. De quoi ledit trésorier se moquant, lui dit qu'il voioit bien qu'il ne sçavoit ce que c'estoit que de finances, et le

Nescio qua nostri captus dulcedine cantus
 Ipse fuit, fulvi saccum donavit et æris
 Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
 Penseo larga datur, qualem non lentus habebat
 Tityrus umbrosis resonans sua gaudia sylvis.

laissa là, après lui avoir dit qu'il reviendrait encore à l'offre qu'on lui avait faite; mais qu'il ne la retrouverait pas comme il advint : car ayant bien couru partout et essayé par tous moyens de s'en faire paier et offert jusques à deux et trois cents escus, enfin fust contraint de revenir à son homme, auquel il offrist les quatre cents escus pour en estre païé; mais l'autre en se riant lui répondit que ceste marchandise là n'alloit pas comme celle de ses livres, et que de ses mil escus il ne lui en cust pas voulu donner cent escus, comme enfin, après avoir bien tracassé et offert plus de la moitié pour avoir l'autre, il perdist le tout et n'en eust rien, le bruit de la guerre contre ceux de la religion courant partout, et lui estant forcé, à cause de l'édit, de reprendre le chemin de son pays¹. »

Colletet reçut de Richelieu la somme de 600 livres pour six vers contenant la description de la pièce d'eau du jardin; et le cardinal ajouta « qu'il ne lui donnait cette somme que pour ces vers, et que le roi n'était pas assez riche pour payer le reste. » Aussi Colletet, qui jamais de sa vie n'avait fait un pareil marché, s'écria, dans sa joie :

Armand, qui pour six vers m'a donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres !

Baillet parle de G. Xylander, L. Dolce, J. Baudoin, P. Duryer et de plusieurs autres écrivains mercenaires, « qui, pour conserver et sauver leur vie, ont bien voulu flétrir et perdre leur réputation, les uns par nécessité

¹ L'Estoile, *Journal de Henri III*, collection Michaud et Poujoulat, tome 1, p. 488. Nous ne pensons pas qu'aucun des biographes des Estienne ait fait mention de cette particularité curieuse.

de faire des traductions à 30 sols ou à un écu la feuille, les autres de faire des vers à 4 francs le cent quand ils étaient grands, et à 40 sols, quand ils étaient petits. »

D'Israëli prétend à tort que Duryer, qu'il appelle un célèbre poète français, faisait des vers à 4 fr. le cent pour les alexandrins, et 2 fr. pour les petits; car, en fait de poésies, Duryer n'a laissé que des tragédies, et il ne s'est mis aux gages des libraires que pour les traductions en prose.

Le 27 avril 1667, Milton signa le contrat par lequel il vendait à Samuel Simmons, imprimeur-libraire de Londres, le poème du *Paradis perdu*, au prix de 5 liv. st., et 5 de plus quand dix-huit cents exemplaires du premier tirage auraient été vendus, et la même somme encore après la seconde et la troisième édition. On a eu tort d'accuser le libraire, car il fut sept années à vendre ses trois éditions, et il ne put le faire qu'en excitant la curiosité du public, au moyen de nouveaux titres. La seconde somme de 5 livres fut touchée par Milton; et la famille ne reçut plus ensuite que 8 livres, pour lesquelles la veuve de Milton vendit à Simmons tout droit sur le *Paradis perdu*. Tonson, qui eut la propriété de ce poème après Simmons, y gagna de quoi rouler carrosse.

Le libraire Courbé, de Paris, donna à Chapelain 2 000 livres pour la première édition in-f° des douze premiers chants de la *Pucelle*, et 4000 livres pour l'édition in-12; ces éditions, qui parurent toutes deux en 1656, furent épuisées, ainsi que quatre autres, dans l'espace de dix-huit mois.

Boileau, à ce qu'on prétend, vendit, en 1674, son manuscrit du *Lutrin*, pour 600 livres, au libraire Thierry. Quelques années auparavant, en 1667, Racine avait cédé

le manuscrit d'*Andromaque* pour le tiers de cette somme.

Autrefois, les comédiens achetaient les pièces, et les payaient en raison de la réputation de celui qui les présentait. Quinault, ayant composé la comédie des *Rivaux*, en 1653, pria Tristan de la vendre à la troupe. Les comédiens en offrirent cent écus, parce qu'ils croyaient que Tristan en était l'auteur ; mais, celui-ci leur ayant avoué qu'elle était d'un jeune homme, ils se rétractèrent, et ne voulurent plus en donner que la moitié de la somme. Tristan alors leur proposa d'accorder à Quinault le neuvième de la recette tant qu'on la jouerait. Le marché fut accepté, et donna naissance à ce qu'on nomme la part d'auteur.

Dans la correspondance de Dryden et de son libraire Tonson, on voit que ce dernier est très-content de la traduction d'Ovide, faite par Dryden, et se plaint seulement de n'avoir reçu que quatorze cent quarante-six vers pour 50 guinées, tandis que suivant leurs conventions l'auteur aurait dû livrer quinze cent dix-huit vers ¹.

En 1698, quand Dryden publia ses *Fables*, Tonson convint de lui donner 268 livres pour dix mille vers ; et, pour compléter le nombre des vers, le poète ajouta l'*Épître à son cousin* et la célèbre *Ode sur la fête de sainte Cécile*.

Lorsque Sterne eut fini ses deux premiers volumes de *Tristram Shandy*, il les offrit à un libraire d'York pour 50 livres st., et fut refusé : il vint alors à Londres avec ses

¹ Bolingbroke raconte qu'allant un jour voir Dryden, il vit entrer un étranger. « C'est Tonson mon libraire, lui dit Dryden ; ne vous en allez pas avant lui, car je n'ai pas encore fini la copie que je lui avais promise ; et si vous me laissez avec lui, j'aurai à souffrir de la rudesse "e ses ressentiments. »

manuscrits, et fit avec Robert Dodsley un arrangement dont ni l'un ni l'autre n'eut à se repentir.

On dit que Swift ne reçut jamais rien pour ses écrits, excepté pour *Gulliver*, dont le manuscrit était resté une nuit à la porte du libraire, et pour lequel Pope obtint enfin 500 livres st. Il est vrai que Swift était riche, et laissa une fortune de 14 000 livres st. qui, suivant ses dernières intentions, servirent à fonder un hôpital d'idiots.

Samuel Boyle., auteur de *la Dêité*, poème dont Fielding a parlé avec éloge, était employé à traduire Chaucer en langage moderne, à six sous le vers ; il écrivait enveloppé dans une couverture, parce qu'il ne pouvait s'acheter de pantalons.

Johnson reçut 1575 livres st. pour son célèbre dictionnaire qu'il fut huit ans à publier. Quand son libraire Millar reçut la dernière feuille, il s'écria : « Dieu merci, j'en ai fini avec lui. » On rapporta ce mot à Johnson qui se contenta dire : « Je suis charmé que Millar remercie Dieu de quelque chose. »

Johnson demandait en 1779 à son libraire 200 guinées pour ses *Vies des poètes anglais*. On lui en donna 300, et 400 de plus après la vente de la première édition.

Fielding avait vendu son manuscrit de *Tom Jones* 25 liv. st. à un libraire ; Thomson lut l'ouvrage, dit à son ami de s'efforcer de rompre le marché, ce qui fut fait, et il recommanda le jeune auteur à Millar, qui acheta le manuscrit 200 liv. st. Plus tard, Fielding vendit son roman d'*Amelia* 1 000 liv. st.

Goldsmith vendit *le Vicaire de Wakefield* 60 liv. st. à Newberry, qui ne l'accepta que sur la recommandation de Johnson, et le garda en manuscrit jusqu'à ce que la publication du *Traveller* eût révélé le talent de l'auteur.

Le Village abandonné, du même écrivain, fut payé par le même Newberry 100 liv. st., somme que Goldsmith ne voulait pas accepter, trouvant que c'était trop d'une couronne par stance.

Voici les prix payés par les libraires à divers commentateurs ou éditeurs de Shakspeare :

Rowe.....	56 l. 10 sh. »
Hughes.....	28 7 »
Pope.....	217 12 »
Fenton.....	50 14 »
Gay.....	35 17 »
Whalley.....	12 » »
Theobald.....	652 10 »
Warburton.....	500 » »
Capel.....	500 » »
Johnson (1 ^{re} édition).....	375 » »
» (2 ^e édition).....	100 » »

Chatterton avait composé, pour son patron le lord-maire Beckford, un *Essai politique* qui ne put être imprimé à cause de la mort de ce dernier. Il fit sur ce malheur plusieurs élégies, et l'on trouva dans ses papiers le calcul suivant, qui donnera une juste idée de sa sensibilité :

J'ai perdu par sa mort, à cet Essai. . .	1 l. st. 11 sh. 6 d
Gagné en élégies.....	2 l. st. 2 sh.
Id. en essais.....	3 3
	<hr/>
	5 5 0

Je dois donc me réjouir de sa mort pour 5 l. st. 13 sh. 6 d.¹

Hume retira, dit-on, de ses travaux historiques, la

¹ D'Israeli, *Miscellanies of Literature*, Paris. 1840, tome 1, p. 22.

somme de 10 000 liv. st. de rente ; on conçoit donc que des libraires étant venus lui faire les propositions les plus avantageuses pour le déterminer à continuer son *Histoire d'Angleterre*, il leur ait répondu : « Je suis trop vieux, trop gras, trop paresseux et trop riche. »

Gibbon vendit 600 liv. st. (1) son histoire de l'Empire romain, qui rapporta le décuple au libraire.

Les manuscrits laissés par Samuel Richardson, mort en 1761, ont été achetés par le libraire Philips 4500 guinées.

Le manuscrit de l'*Histoire d'Écosse*, de Robertson, rapporta 500 liv. st. à son auteur, qui vendit environ 4 000 liv. st. le manuscrit de son *Histoire de Charles-Quint*.

Le manuscrit de l'*Histoire des deux derniers rois de la maison de Stuart*, ouvrage posthume de Fox, fut acheté 4 500 liv. st.

La rédaction des voyages de Cook fut payée à Hawkesworth 120 000 francs, et, ce qui est plus surprenant, Paley, théologien anglais, reçut environ 50 000 francs pour le manuscrit de ses *Elements of moral and political philosophy*, 1785, in-4.

Les ouvrages de miss Hannah More (morte en 1833), dont les œuvres choisies forment 49 vol. in-8, lui ont rapporté, à ce qu'on prétend, plus de 800 000 francs.

On peut mettre en regard de ce riche produit de la plume d'un écrivain ce que d'Israëli raconte d'un laborieux antiquaire du seizième siècle, Stow, qui avait consumé sa vie dans des travaux utiles, et se vit, à la fin de

¹ Et non pas 6 000, comme dit M. Peignot, dans ses *Amusements philologiques*.

ses jours, réduit à un tel état de misère, qu'il fut obligé, pour vivre, de solliciter de Jacques I^{er} la permission de mendier publiquement. L'autorisation qui lui fut délivrée pour un an, au nom du roi, et qui devait être publiée en chaire, portait qu'il « pouvait aller dans les églises et autres lieux, recevoir les dons charitables des personnes bienveillantes. » Malgré cette patente de mendiant, le pauvre Stow ne recueillit que de faibles aumônes ¹.

Diderot vendit, en 1746, pour 600 livres le manuscrit de ses *Pensées philosophiques*, ouvrage qu'il avait composé en quatre jours pour rendre service à une dame. La direction de la grande Encyclopédie (trente-cinq volumes in-fol.) ne lui rapporta qu'une rente viagère de 1000 livres.

Les *Nuits d'Young*, traduites par Letourneur, furent vendues pour 20 louis d'or à madame Ducroné, qui gagna 60 000 livres avec cette traduction.

Jean-Jacques Rousseau nous a laissé des détails assez intéressants sur le prix qu'il a retiré de quelques-uns de ses ouvrages. — Parlant des différents écrits de polémique qu'il avait composés vers 1750 : « Tout cela, dit-il, m'occupait beaucoup, avec beaucoup de perte de temps pour ma copie (de musique), peu de progrès pour la vérité, et peu de profit pour ma bourse, Pissot, alors mon libraire, me donnant toujours très-peu de chose de mes brochures, souvent rien du tout. Et, par exemple, je n'eus pas un liard de mon premier Discours; Diderot le lui donna gratuitement. Il fallait attendre longtemps, et tirer sou à sou le peu qu'il donnait. »

« Après avoir demeuré longtemps sans entendre parler

¹ D'Israeli, *Miscellanies*, tome I, p. 24.

de l'*Émile*, dit-il ailleurs, depuis que je l'avais remis à madame de Luxembourg, j'appris enfin que le marché en était conclu à Paris avec le libraire Duchesne, et par celui-ci avec le libraire Néaulme, d'Amsterdam. Madame de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon traité avec Duchesne pour les signer. Duchesne me donnait de ce manuscrit 6 000 francs, la moitié comptant, et, je crois, cent ou deux cents exemplaires ¹. »

Delille vendit 400 francs sa traduction des *Géorgiques*, mais lorsqu'il fut devenu le poète à la mode, il sut se dédommager par les sommes exorbitantes qu'il exigea de ses libraires pour quelques-uns de ses autres ouvrages.

La parade de Ét. Despréaux, intitulée *Berlingue*, charma tellement Louis XVI, qu'il accorda à l'auteur une pension de 4 000 francs.

Le premier ouvrage de Bernardin de Saint-Pierre, le *Voyage à l'île de France*, fut vendu pour 4 000 livres à un libraire de Paris.

Anne Radcliffe reçut 500 livres sterling pour les *Mystères d'Udolphe* et 800 pour son autre roman, l'*Italien*.

Voici, d'après Timperley, la liste des sommes qui ont été payées à Byron pour quelques-uns de ses ouvrages, par son éditeur Murray :

1809. Bardes anglais etc. (On offrit en vain 400 liv. st. à Byron pour qu'il ne publiât pas cette satire.)	
1812. Childe-Harold, chants I et II.	l. st. 600
1813. Le Giaour.	525
1815. Fiancée d'Abydos.	525
	A reporter. . . . l. st. 1650

¹ *Confessions*, partie 2, liv. VIII et XI.

	<i>Report.</i> l. st.	
1814. Le Corsaire.....		1650
1814. Lara.....		525
1816. Siège de Corinthe.....		700
1816. Parisina.....		525
1816. Childe-Harold, chant III.....		1575
1816. Le Prisonnier de Chillon.....		525
1817. Manfred.....		515
1817. Plainte du Tasse.....		515
1818. Beppo.....		525
1818. Childe-Harold, chant IV.....		2100
1819. Mazeppa.....		525
1819. Don Juan, I et II.....		1525
1820. Don Juan, III, IV et V.....		1525
1820. Le Doge de Venise.....		1050
1821. Sardanapale, Caïn, les Deux Foscari.....		1100
1822. Werner, le Déformé, Ciel et Terre, etc.....		3885
Mélanges.....		450

l. st. 19340

En 1817, Murray acheta les œuvres du poète Crabbe 3 000 liv. st.

On prétend que les ouvrages de Walter Scott lui ont rapporté plus de 2 000 000 de francs.

Le Lai du dernier Ménestrel lui fut payé 766 livres st.; *Marmion*, 4 000 liv. st.; *Ivanhoé*, *le Monastère*, *l'Abbé* et *Kenilworth*, ensemble 15 000 liv. st.; *Woodstock*, 6 800 liv. st.; *le Pirate*, *Nigel*, *Péveril du Pic* et *Quentin Durward*, ensemble 26 000 liv. st. Une édition de Dryden lui fut payée 756 liv. st.; et enfin l'odieux ouvrage qui est une tache dans sa vie, *l'Histoire de Bonaparte*, lui rapporta 12 000 liv. st.

Nous ne parlerons pas des sommes énormes qui, depuis une dizaine d'années, ont été payées par les libraires

res à quelques auteurs en réputation. Les journaux en ont trop souvent entretenu le public pour que nous répétions ici des détails que tout le monde connaît. Scarron appelait le *marquisat de Quinet* le maigre produit de ses ouvrages, publiés par Quinet. Aujourd'hui, pour MM. de Châteaubriand, Thiers, de Lamartine, E. Sue, etc., il ne s'agit plus de marquisats ni de duchés, mais bien de principautés et de royaumes.

Il est quelques pays où les auteurs, quel que soit le mérite de leurs ouvrages, en retirent peu de profit : telle est l'Italie, à ce qu'il paraît. « La littérature, dans ce pays, dit Valery, n'est point un gain ; il faut être riche pour écrire : il n'y a point véritablement de propriété littéraire ; et, le plus souvent, les auteurs s'estiment fort heureux quand le libraire veut bien se charger des frais d'impression. Milan, Venise et Florence sont les seules villes où les manuscrits sont quelquefois payés ; leur prix ne dépasse guère alors 40 fr. la feuille, ce qui, pour un volume de près de cinq cents pages, rapporte à l'auteur 1 200 francs. Les plus nobles esprits d'Italie ne tirent point de leur travail ces splendides tributs des écrivains célèbres de France et d'Angleterre. La traduction de l'*Iliade* ne valut jamais à Monti que 4 000 francs. Parini montrait des prétentions assez élevées lorsqu'il exigeait d'un libraire vénitien 150 sequins (1 792 francs) pour réimprimer ses jolis poèmes, *Il Mattino* et *Il Mezzogiorno*, auxquels il avait ajouté la *Sera*. La première édition de la belle tragédie d'*Adelchi*, de M. Manzoni, ne le couvrit point de ses frais ; et ses populaires *Promessi sposi* ne lui ont rendu que fort peu de chose. Ajoutez à toutes ces misères l'obligation, beaucoup plus rigoureuse en Italie qu'en France, d'offrir son livre

à toutes les sortes d'amis, même aux amis qui nous détestent ; hommage forcé, dont se moquait l'abbé Galiani, quand, publiant, sous le voile de l'anonyme, ses Réflexions sur le dialecte napolitain, il disait n'avoir point trouvé de meilleur moyen de garder à la fois ses exemplaires et ses amis ¹. »

Nous avons parlé, dans le dernier chapitre, des supercheries des libraires; celles des auteurs ne sont pas moins nombreuses, car il y en a bon nombre qui, ne se croyant pas assez bien payés de leurs ouvrages, ont cherché un moyen bien simple de l'être davantage en les vendant deux fois.

On ferait un chapitre très-curieux de la manière dont les libraires ou les auteurs se passent les ouvrages de main en main. Bornons-nous à parler d'un certain Anglais Hill, qui ayant fait marché avec un libraire pour la traduction de l'*Entomologie* de Swammerdam, à 50 guinées, vint à s'apercevoir qu'il ne savait pas le hollandais, langue dans laquelle avait écrit l'auteur qu'il devait traduire. Alors il recéda sa besogne à un autre écrivain, en se réservant un bénéfice de 25 guinées. Le second traducteur ne tarda pas à se trouver dans le même embarras que le premier, et pour s'en tirer, il ne manqua pas de faire comme Hill, et repassa la traduction à un homme qui savait le hollandais, et qui consentit à faire la traduction pour 12 guinées.

On pourrait aussi dresser une liste assez longue des auteurs qui ont été payés pour ne point publier leurs ouvrages; ce qui était souvent tout profit pour l'auteur et le public. On raconte que Robbé de Beauveset reçut de

¹ *Voyages en Italie*, l. xv, c. 48.

l'archevêque de Paris, de Beaumont, une pension de 1200 francs, à condition qu'il ne laisserait point imprimer certaines poésies plus que licencieuses, qui avaient servi à divertir, en particulier, le débauché Louis XV.

DES AUTOGRAPHES.

M. Peignot ne fait remonter le goût des *autographes* qu'au milieu du siècle dernier¹. Nous croyons que ce goût a existé de toute antiquité, et les épigrammes suivantes de Martial montrent quel prix on attachait aux pièces écrites de la main d'un auteur en renom.

« Bibliothèque d'une délicieuse maison de campagne, d'où le lecteur aperçoit Rome dans le voisinage ; si, parmi les poésies plus sérieuses, il reste une place pour ma Muse folâtre, reçois, ne fût-ce qu'au dernier rang, ces sept livres que je t'envoie, corrigés de la main de l'auteur. Les ratures font tout leur prix. Mais toi, à qui je dédie cet humble présent, et qui en deviendras célèbre dans tout l'univers, bibliothèque de Jules Martial, protège ce gage de mon amitié. »

« Vous voulez, Pudens, que je corrige pour vous mes livres de ma propre main. C'est m'estimer, c'est m'aimer trop en vérité, que de vouloir ainsi posséder mes sottises en original². »

¹ Voyez ses *Recherches sur les autographes*, Dijon, 1856, in-8. Cette brochure renferme quelques particularités intéressantes.

Épig., l. VII, 47 et 44.

Voici encore quelques passages qui confirment notre assertion :

Quintilien (l. vi, c. 7), parlant d'une orthographe adoptée par Cicéron et Virgile, ajoute : « Leurs manuscrits autographes en font foi. »

« Les lettres autographes (*autographæ*) d'Auguste, dit Suétone (c. 87), montrent que, dans le discours familier, il se servait de plusieurs locutions singulières... J'ai aussi remarqué dans ses manuscrits qu'il ne divisait pas les mots, et qu'au lieu de rejeter au commencement de la ligne suivante les lettres excédantes d'un vers, il les mettait sous les dernières de cette ligne, en les entourant d'un trait. »

« J'ai eu entre les mains, dit encore Suétone, en parlant de Néron (c. 52), des tablettes où se trouvaient des vers de lui, fort connus et entièrement de son écriture. On voyait bien qu'ils n'étaient ni copiés, ni écrits sous la dictée d'un autre ; mais qu'ils étaient le fruit de sa pensée, tant il y avait de corrections et de ratures. »

Pendant le moyen âge, nul doute que l'on ne recherchât aussi les manuscrits autographes des auteurs célèbres, et quelques-uns même sont venus jusqu'à nous¹. Mais à cette époque, où l'instruction et les livres étaient fort rares, l'amateur qui aurait voulu se former une collection d'autographes, se serait vu bien vite obligé d'y renoncer. Lors de la renaissance des lettres, il en fut tout autrement, comme le prouvent les nombreux autographes qui nous sont restés des savants et des hommes célèbres du quinzième et du seizième siècle, et cet usage

¹ Telle est, par exemple, la Bible d'Alcuin, qui a été vendue à Londres, en 1836, pour 1500 liv. st.

de l'*Album amicorum*, dont il a été parlé ailleurs ¹.

Dès le commencement du dix-huitième siècle, quelques savants avaient réuni de belles collections d'autographes. Nous citerons, entre autres, celle du célèbre bibliophile Uffenbach, mort en 1734. Elle formait soixante-cinq volumes in-f° et cinquante-quatre in-4 et était presque uniquement composée de lettres des savants les plus illustres depuis le seizième siècle. Rien n'égalait, du reste, la générosité avec laquelle il communiquait aux gens de lettres les richesses de sa bibliothèque. Ainsi ayant publié, en 1720, in-f°, le catalogue de ses manuscrits, il le fit précéder d'un avertissement, où il offrait aux savants de leur adresser des copies des ouvrages dont ils pourraient avoir besoin ; ce fut en partie dans sa collection que Schelhorn puisa les matériaux de ses *Amœnitates litterariæ* ². Après la mort de son propriétaire, cette collection fut achetée par le philologue J. Christophe Wolf.

Suivant M. Peignot, ce n'est guère que vers 1819 que les collections d'autographes ont commencé à figurer dans les ventes publiques ; et depuis cette époque, jusqu'en 1835, il cite vingt catalogues où des collections de ce genre ont été annoncées en France.

Rien de plus variable que les prix des autographes. Des découvertes dans la boutique d'un épicier ou dans

¹ Voyez CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, p. 386.

² M. Peignot a donc eu tort de dire (p. 25), dans la brochure que nous avons déjà citée : « Il existait déjà vers la fin du dernier siècle, dans le cabinet des curieux, chez certains bibliophiles, quelques semences de recueils d'autographes ; mais on n'en faisait encore aucun étalage ; les amis, les visiteurs seuls en étaient instruits ; et les propriétaires eux-mêmes ne croyaient pas posséder chose qui un jour exciterait si grande convoitise. »

des papiers de famille, peuvent rendre commune une marchandise très-rare. — Parmi les prix assez élevés qui ont été payés pour quelques autographes, nous citerons seulement les vingt-huit lettres de madame de Maintenon, qui, en 1822, ont été adjudgées pour le compte de Louis XVIII, au prix de 14 000 francs, et une lettre de Christophe Colomb, sur sa découverte du Nouveau-Monde, lettre que le duc de Buckingham a achetée en 1825 pour 825 francs.

Disons quelques mots des auteurs qui ont annoté leurs livres, ou y ont apposé leur signature. On trouve rarement des livres signés par les personnages qui vécurent dans les premiers temps de l'imprimerie. Il n'en fut pas de même au dix-septième siècle. La signature de Jacques-Aug. de Thou se rencontre sur quelques-uns des volumes provenant de sa célèbre bibliothèque; celle de P. Corneille sur quelques exemplaire de son *Imitation de Jésus-Christ*. Racine a couvert de notes grecques, latines ou françaises, les marges des principaux poètes dramatiques de l'antiquité. La Bibliothèque du roi possède son Euripide et son Aristophane. Baluze a signé des trois mots *Stephanus Baluzius Tutelensis* la plupart des livres de sa bibliothèque. Les livres de La Monnoie sont reconnaissables à l'anagramme de son nom : *A Delio nomen*, et à des notes curieuses, écrites en caractères microscopiques.

On trouve rarement des livres portant la signature de J.-J. Rousseau ou des notes de Voltaire ¹.

¹ C. Nodier qui, dans ses *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque*, s'est assez étendu sur les annotateurs de livres, s'est avisé de faire, en 1829, une spéculation racontée en ces termes au tome LXXV (*supplément*) de la *Biographie Michaud* : « Il imagina de vendre ses livres avec les au-

La bibliothèque Barberini, à Rome, renferme un grand nombre de livres imprimés, couverts de notes marginales par de célèbres écrivains, tels qu'Alde et Paul Manuce, Scaliger, Léon Allatius, Luc Holstenius, David Hæschel, Barbadori et surtout le Tasse, qui a annoté lui seul plus de cinquante volumes. « Un Platon, de la version latine de Marsile-Ficin, est non-seulement annoté de la main du Tasse, mais encore par son père Bernardo ; et il montre à quel point le beau langage et les songes poétiques du philosophe grec étaient étudiés et médités dans cette famille. Les remarques sur la *Divina Commedia*, qui, malgré l'opinion de Serassi, paraissent authentiques, attestent l'étude profonde que, dès sa jeunesse, le Tasse avait faite des grands poètes, et sa vive admiration... On trouve encore un exemplaire de l'édition de la *Divina Commedia* de Venise (1477), avec des notes autographes de Bembo ¹. »

Christine de Suède avait la manie d'écrire sur ses livres. On trouve, à la bibliothèque du collège Romain (à Rome), plusieurs livres annotés de sa main, entre autres, un Quinte-Curce, où, à ce qu'il paraît, elle traite fort lestement la conduite d'Alexandre. *Il a mal raisonné dans cette circonstance*, dit-elle quelque part ; et ailleurs : *J'aurais, moi, fait tout le contraire ; j'aurais pardonné ; et plus loin encore : J'aurais usé de clémence.* Il est per-

notations qu'il y avait faites ou qu'il y fit en fort peu de temps, pour le besoin de la cause, ainsi que l'on disait au palais. Comme on ne lui avait jamais connu de bibliothèque bien nombreuse, et que les agitations de sa vie ne lui avaient guère permis de faire beaucoup de notes aux livres qu'il avait en propre, on y eut peu de confiance, et la vente fut loin d'avoir les résultats qu'il s'en était promis. »

¹ Valery, *Voyages en Italie*, l. xv, c. 25.

mis de douter de la clémence de Christine, d'après la manière dont elle a traité le pauvre Monaldeschi. Sur un Sénèque (édition Elzévir), elle avait écrit : *Adversus virtutem possunt calamitates, damna et injuriæ, quod adversus solem nebulae possunt*. La bibliothèque du couvent de Sainte-Croix-en-Jérusalem, à Rome, renferme un exemplaire de la *Bibliotheca hispana*, où, sur le tome premier, la même princesse a écrit, au sujet d'un livre relatif à sa conversion ¹ : *Chi l'ha scritta, non lo sa; chi lo sa, non l'ha mai scritta.* »

Lemontey a publié des Mémoires fort curieux, qui avaient été écrits sur les-marges d'un missel, par J. de Coligny, mort en 1686.

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE.

DES PAMPHILETS. — DES LIBELLES.

¹ On trouve épars, dans les écrivains grecs, quelques exemples de châtimens infligés à des auteurs pour leurs écrits.

« Milet ayant été prise d'assaut par les Perses, 498 avant J.-C., les Athéniens, dit Hérodote, furent excessivement affligés de la prise de cette ville, et ils manifestèrent leur douleur de mille manières. Les spectateurs fondirent en larmes à la représentation de la tragédie de Phrynicus, dont le sujet était la prise de cette ville, et même ils condamnèrent ce poète à une amende de mille

¹ *Conversion de la reine de Suecia in Roma, 1636.*

drachmes, parce qu'il leur avait rappelé la mémoire de leurs malheurs domestiques; et de plus, ils défendirent à qui que ce fût de jouer désormais cette pièce ¹. »

Protagoras d'Abdère (mort vers 418 av. J.-C.), raconte Diogène Laërce, ayant raisonné sur les dieux en ces termes : « Je n'ai rien à dire des dieux. Quant à la question s'il y en a ou s'il n'y en a point, plusieurs raisons « empêchent qu'on ne puisse le savoir, entre autres, « l'obscurité de la question et la courte durée de la vie, » cette proposition lui attira la colère des Athéniens, qui le chassèrent de leur ville, condamnèrent ses œuvres à être brûlés en plein marché, et ceux qui en avaient des copies à les produire en justice, sur la sommation qui leur en serait faite par le crieur public ². »

Le philosophe Diagoras, de Mélos, qui vivait au cinquième siècle avant J.-C., « ayant, dit Barthélemy, soulevé les prêtres, en divulguant, dans ses discours et dans ses écrits, les secrets des mystères; le peuple, en brisant les effigies des dieux; la Grèce entière en niant ouvertement leur existence... les magistrats d'Athènes le citèrent à leur tribunal, et le poursuivirent de ville en ville. On promet un talent à ceux qui apporteraient sa tête; deux talents à ceux qui le livreraient en vie et, pour perpétuer le souvenir de ce décret, on le grava sur une colonne de bronze. Diagoras, ne trouvant plus d'asile dans la Grèce, s'embarqua, et périt dans un naufrage ³. »

¹ Liv. vi, c. 21. — ² Vie de Protagoras.

³ Voyage d'Anacharsis, c. 76. Ces détails sont en partie extraits du scholiaste d'Aristophane, qui raconte qu'un jour, dans une auberge, Diagoras, ne trouvant point d'autre bois, mit au feu une statue d'Hercule, et faisant allusion aux douze travaux de ce héros, s'écria : « Je réclame de toi un treizième, fais cuire mon dîner. »

Saint Augustin, au liv. II, c. 9, de la *Cité de Dieu*, nous a conservé, mais non pas tout à fait textuellement, un passage du traité de la République de Cicéron, où se trouvent des renseignements curieux pour le sujet qui nous occupe.

« Cicéron, dit-il, nous fait connaître le sentiment des anciens Romains sur le théâtre, dans ses livres de la République, où Scipion s'exprime ainsi : « Jamais la comédie, si les mœurs ne l'avaient autorisée, n'aurait pu faire applaudir sur le théâtre ses infâmes licences. Les anciens Grecs affichaient au moins ouvertement leur goût dépravé ; chez eux une loi permettait à la comédie de tout dire et de nommer tout le monde. » Aussi l'Africain ajoute-t-il : « Quel homme n'a-t-elle pas atteint ? sur qui n'a-t-elle pas frappé ? qui a-t-elle épargné ? Elle s'est attaquée, me dira-t-on, à d'insignes flatteurs du peuple, à des méchants, à des citoyens séditieux ; elle a déchiré un Cléon, un Cléophonte, un Hyperbolus. On ne peut lui en savoir mauvais gré ; quoiqu'il eût mieux valu que de tels hommes fussent notés par un censeur que par un poète. Mais que Périclès, investi d'une si grande autorité dans sa ville, pendant la paix et pendant la guerre, ait été outragé dans ses vers, et dans des vers récités sur la scène, cela n'est-il pas aussi révoltant que si Publius et Cneius Scipion eussent été publiquement calomniés par Plaute et Nævius¹, et Caton par Cecilius ? » Et quelques lignes plus loin : « Nos lois des douze Tables, au contraire, qui prononcent en si peu de cas la peine capitale, ont voulu que le dernier supplice fût infligé à

¹ Nævius ayant voulu, dans ses pièces, imiter la licence des poètes grecs, fut banni de Rome.

celui qui réciterait publiquement ou composerait des vers injurieux ou diffamatoires. Rien de plus sage; notre vie doit être soumise au jugement des magistrats, à leurs sentences légitimes, et non aux fantaisies des poètes; et s'il est permis de nous attaquer, c'est à la condition que nous puissions répondre et nous défendre devant un tribunal¹. »

Sous les empereurs romains, la liberté d'écrire ne fut pas aussi restreinte qu'on le croit généralement.

« César se contentait de donner publiquement le conseil de ne pas continuer à ceux qui l'outrageaient dans leurs discours. Il souffrit même, sans se plaindre, qu'Aulus Cécina, dans un libelle des plus injurieux, et Philolaüs, dans un poème plein de médisances, déchirassent sa réputation². »

« Les libelles injurieux répandus contre Auguste ou le sénat ne lui donnèrent ni souci, ni envie de les réfuter. Il n'en rechercha même pas les auteurs, et il se contenta d'ordonner, pour l'avenir, que l'on poursuivît ceux qui publieraient, sous un nom emprunté, des pamphlets ou des vers diffamatoires contre qui que ce fût. En butte à certaines plaisanteries pleines de fiel et d'insolence, il y répondit dans un édit; et cependant il s'opposa toujours à ce que l'on prit aucune mesure pour réprimer la licence du langage dans les testaments³. »

Tibère se montra d'une excessive sévérité contre ceux qui l'attaquaient par leurs écrits. « Il était sans cesse injurié, dit Suétone (c. 66); car il n'y avait pas un con-

¹ *Traité de la République*, l. iv, c. 40. Traduction de la collection Duhochet.

² Suétone, *Vie de César*, c. 75. — ³ *Id.*, *Vie d'Auguste*, c. 55.

damné qui ne l'injuriât en face, ou dans des billets que l'on trouvait dans les orchestres (*orchestra*). Il paraissait diversement affecté. Tantôt la honte lui faisait désirer que tant d'outrages demeurassent ignorés ; tantôt, feignant de les mépriser, il les répétait lui-même et les rendait publics. » Ce fut lui qui renouvela la loi sur les crimes de lèse-majesté. « Cette loi, dit Tacite (*Annales*, l. 1, chap. 72), punissait les actions, jamais les paroles. Auguste, outré de la licence de Cassius Severus, qui, dans des écrits insolents, avait diffamé ce que Rome renfermait de plus grand dans les deux sexes, appliqua le premier cette loi au libelle. Depuis, Tibère consulté par le préteur Pompeius Macer si l'on recevrait les accusations de lèse-majesté, répondit que les lois étaient faites pour être observées. Ce qui l'aigrit aussi, ce furent des vers anonymes qui coururent alors sur sa cruauté, son orgueil et ses querelles avec sa mère. »

Au moyen des nombreux délateurs qui venaient chaque jour accuser les citoyens devant le sénat ou les autres tribunaux de Rome, la surveillance la plus active était exercée sur les écrits publiés dans cette ville. Voici à ce sujet un récit trop remarquable pour que nous ne le donnions pas à peu près en entier.

« Sous le consulat de Cossus et d'Agrippa (sous Tibère), dit Tacite, Cremutius Cordus fut poursuivi pour avoir, dans ses *Annales*, loué Brutus et appelé Cassius le dernier des Romains. C'était la première fois qu'on entendait parler d'un pareil genre de délits. Les accusateurs étaient Satrius Secundus et Pinarius Natta, créatures de Séjan. Cette circonstance, jointe à l'indignation qui se peignit sur le visage du prince, pendant le discours de l'accusé, présageait sa perte ; mais lui, déjà résolu d'a-

bandonner la vie, parla dans ces termes : « Pères con-
scrits, on n'accuse que mes paroles, tant mes actions sont
innocentes ! Mais ces paroles n'attaquent ni le prince, ni
sa mère, les seuls qu'embrasse la loi de lèse-majesté. On
me reproche d'avoir loué Cassius et Brutus, dont les ac-
tions, décrites par plusieurs historiens, ne l'ont jamais
été sans éloge... Cicéron, dans un de ses ouvrages, éleva
Caton jusqu'aux cieux. Que fit le dictateur César ? Il ré-
futa le livre ; il rendit le public juge entre Cicéron et lui.
Les lettres d'Antoine, les harangues de Brutus, ne sont
que des satires d'Auguste, assurément injustes, mais san-
glantes ; et dans les vers de Bibaculus et de Catulle, on
trouve des invectives contre les Césars. Cependant les
Césars eux-mêmes et Jules et Auguste ont enduré, ont
dédaigné ces outrages, et je ne sais s'il faut louer en cela
leur modération plus que leur sagesse ; car le mépris fait
tomber la satire, le ressentiment l'accrédite.

« Je ne parle point des Grecs, dont la liberté, dont la
licence même furent impunies ; ou, si quelqu'un s'en of-
fensait, il se vengeait d'un mot par un mot. Mais certes,
on n'a jamais contesté le droit de parler librement de
ceux que la mort a soustraits à la faveur ou à la haine.
Croit-on que je veuille, par mes écrits, exciter le peuple
à la guerre civile, ramener Cassius et Brutus en armes
dans les champs de Philippes ? Ou pense-t-on que, bien
que morts depuis plus de soixante ans, leur mémoire ne
soit point en partie conservée dans l'histoire, comme
leurs traits le sont dans leurs images, que le vainqueur
même n'a pas détruites ? La postérité assigne à chacun sa
portion de gloire ; et, si l'on me condamne, il ne man-
quera point de citoyens qui se souviendront de Cassius
et de Brutus, et même de moi. » Il sortit ensuite du sé-

nat, et se laissa mourir de faim. Les pères condamnèrent son ouvrage à être brûlé par les édiles; mais l'ouvrage est resté. On le cacha, et depuis il reparut. Qu'on rie donc maintenant, ajoute Tacite, de l'aveuglement de ceux qui pensent que leur pouvoir éphémère étouffera la voix même des siècles à venir. Au contraire, le mérite opprimé en acquiert plus de prix; et les rois et tous ceux qui ont employé de pareilles persécutions n'ont fait que préparer la gloire des auteurs et leur propre honte ¹. »

Ainsi que le dit Tacite, les précautions prises contre les Annales de Cordus furent inutiles, car dès les premiers temps du règne de Caligula, « ce prince, rapporte Suétone (c. 16), fit rechercher les ouvrages de Titus Labienus, de Cordus Cremutius et de Cassius Severus, que le sénat avait supprimés; il en permit la copie et la lecture, se disant intéressé lui-même à ce que l'histoire fût fidèlement écrite. »

Tacite parle ailleurs (liv. vi, c. 29) d'une tragédie de Scaurus qui fut dénoncée à Tibère, et causa la mort de son auteur. Il raconte encore (c. 38) que Trion, avant de se donner la mort, écrivit un testament rempli de traits sanglants contre Macron et les principaux affranchis du prince, sans épargner le prince lui-même. « Les héritiers de Trion voulaient tenir ce testament secret. Tibère le fit lire publiquement, soit pour montrer qu'il savait souffrir la liberté, soit qu'il bravait l'infamie, ou soit qu'ayant ignoré longtemps les crimes de Séjan, il voulut s'en instruire à quelque prix que ce fût, et apprendre au moins par les injures la vérité masquée par l'adulation. »

¹ *Annales*, l. iv, c. 54 et suiv. Traduction de la collection Dubochet.

La conduite de Néron fut, à cet égard, bien différente de celle de Tibère.

« Ce qui peut surprendre et mérite d'être remarqué, dit Suétone (*Néron*, c. 39), c'est qu'il ne supporta rien plus patiemment que les satires et les injures, et qu'il ne se montra jamais plus doux qu'envers ceux qui l'attaquaient dans leurs discours ou dans leurs vers. On publia contre lui beaucoup d'épigrammes, en grec et en latin, qui furent affichées partout... Il n'en rechercha pas les auteurs, et s'opposa même à ce que l'on punit sévèrement ceux qui furent dénoncés au sénat. »

Constantin et ses fils proscrivirent sévèrement les pamphlets et les libelles.

Ce fut au moyen de pamphlets anonymes qu'on répandit dans le quartier des deux légions gauloises que ces troupes se soulevèrent contre Constance, et proclamèrent Julien empereur. — Valens et son beau-père Petronius furent déchirés par tant de libelles, que le premier rendit un édit par lequel il condamnait à mort non-seulement les auteurs de pareils écrits, mais ceux qui oseraient les publier ou même les garder.

Théodose ordonna, sous des peines sévères, que celui entre les mains duquel tomberait un libelle diffamatoire l'anéantît sur-le-champ, et ne parlât à personne de son contenu. La même peine était appliquée à celui qui l'aurait composé et à celui qui l'aurait communiqué, à moins que ce dernier n'en dénonçât l'auteur.

Le code de Justinien déclarait inhabiles à tester ceux qui auraient été condamnés pour des libelles diffamatoires.

Sous Léon le Philosophe, un de ses favoris, Samonas, composa, avec deux grands officiers de la cour, contre

la personne de l'empereur, un libelle qu'il fit déposer dans une église, à la place que ce prince occupait habituellement. Trahi par un de ses complices, Samonas fut, par ordre de l'empereur, rasé et placé dans un monastère.

Alexis Comnène, dans une expédition contre Bohémond, qui assiégeait Durrazzo, s'était fait accompagner par sa femme. Quelques officiers, ayant formé une conspiration, et voulant éloigner l'impératrice, qui gênait leurs projets, jetèrent dans son appartement des libelles où elle était attaquée de la manière la plus violente. « Bien que les lois, dit Anne Comnène, défendent expressément de pareils outrages, et qu'elles condamnent les ouvrages au feu et leurs auteurs à des peines fort sévères, cela n'empêcha pas les conjurés de jeter un second libelle dans la chambre de l'empereur, au moment où il sortait de table... Ce libelle était plus sanglant que le premier, et déchirait plus outrageusement l'impératrice, sur ce qu'elle suivait l'armée, au lieu d'être restée dans son palais, à Constantinople... Au bas étaient ces mots : « Ceci a été écrit par un moine que vous ne connaissez pas, et que vous verrez en songe ¹. » Peu de temps après, le hasard fit découvrir les conjurés auteurs des libelles; Alexis se borna à les exiler.

Les censures ecclésiastiques ont atteint les livres dès les premiers siècles du christianisme. En 494, dans un concile tenu à Rome, le pape Gélase I^{er} dressa une liste des livres canoniques et de ceux qui n'étaient pas reconnus tels par l'Église, liste qui peut être regardée comme le premier index connu. — Parmi les nombreuses proscriptions d'ouvrages regardés comme contraires à

¹ *Alexiade*, l. xiii, c. 4.

la religion, nous citerons la condamnation au feu des livres d'Abailard, en 1144 ; de ceux d'Arnaud, de Brescia, qui fut brûlé avec eux, en 1155 ; d'Amaury, de Chartres, en 1215 ; de l'Évangile éternel, brûlé à Rome, en 1250 ; des ouvrages de Marguerite de Ilænonia, en 1310, etc.

Nous avons vu plus haut (page 129) que, lors de sa fondation, au treizième siècle, l'Université de Paris s'adjoignit des libraires-jurés, qui, par une ordonnance royale de 1275, furent placés sous sa surveillance spéciale, et ne devaient mettre en vente aucun livre qui n'eût été soumis à son approbation.

On connaît un exemple singulier de la suppression d'un livre, à la fin du treizième siècle. Arlotto, notaire à Vicence, ayant publié, à cette époque, une Histoire de la tyrannie exercée par les Padouans contre les Vicentins, les Padouans, vainqueurs de leurs ennemis, condamnèrent Arlotto au bannissement, et prononcèrent la peine de mort contre quiconque lirait, garderait ou traduirait son ouvrage. Cette mesure eut un plein succès ; car, lorsque Vicence se fut enfin affranchie de la domination de Padoue, Arlotto ne retrouva pas un seul exemplaire de son livre, qu'il ne put ainsi publier de nouveau.

« En 1328, dit une chronique de Metz, furent condamnés du pape Jean XXII deux clercs qui avoient composé un livre plein de mauvaises erreurs en huit livres. Ils s'efforçoient de prouver que l'empereur pouvoit corrigiere, mettre et desposer le pape selon sa volenté, et que les biens de l'Église sont à la volenté de l'empereur du tout. »

En 1327, on brûla vif, à Bologne, un pauvre astrologue septuagénaire, Secco d'Ascoli, qui avait dans des poésies et des traités sur la sphère, débité maintes rêveries.

A la fin du quatorzième siècle, en France, il paraît que le gouvernement redoutait fort les chansons satiriques ; car, en 1395, à l'époque du grand schisme d'Occident et de la démente de Charles VI, on rendit, à Paris, l'ordonnance suivante :

« Soit crié de par le roy, etc... Nous deffendons à tous dicteurs, faiseurs de dits et de chançons, et à tous autres menestriers de bouches et recordeurs de ditz, que ils ne facent, dyent ne chantent en place ni ailleurs, aucuns ditz, rymes ne chançons qui facent mention du pape, du roy notre seigneur, de nos diz seigneurs de France, au regard de ce qui touche le fait de l'Église, ne es voyages que ils ont faits ou feront pour cause de ce, sur peine d'amende volontaire et d'être mis en prison deux mois, au pain et à l'eau. Escript soubz nostre signet, le mardy quatorzième jour de septembre, mil trois cent quatre vingt quinze ¹. »

« L'an qui courait, 1363, advint que la veille du jour de l'an fut le duc Loys, en sa ville de Moulins, et sa chevalerie après luy, et se logea en ladicte ville, en l'ostel d'un de ses bourgeois appelé Huguenin Chauveau, qui estoit grand procureur de Bourbonnois... La messe célébrée, tint cour le duc avec ses barons, et luy revenu en la salle où il y avait bon feu allumé, se présenta Huguenin Chauveau, et apporta un livre de demy pied de haut qu'il avait fait secrettement contre tous les nobles de Bourbonnois, chevaliers et escuyers, lequel Chauveau vint devant le duc, disant : « Mon très-redouté « seigneur, vous estant en Angleterre, où vous avez de-

¹ Voyez, dans les tomes III et IV de la *Bibliothèque de l'École des Chartres*, l'intéressant travail de M. Bernhard, intitulé : *Recherches sur l'histoire de la corporation des ménestriers de la ville de Paris*.

« meuré longue saison, je me suis prins garde de vostre
 « justice et des faits de vostre pays, et ay mis en escrit
 « tous les tors, faiets et désobéissances que les chevaliers,
 « escuyers et nobles d'arrière-fiefs ont faict, qui sont si
 « grands qu'ils ont confisqué tous leurs biens, et, aucuns y
 « en a, le corps. Et pour ce, à ce jour de l'an, je le vous
 « donne, et vous faiets la plus belle offre qui vous fut faicte
 « depuis que vous vous partites d'Angleterre, et ay mis
 « sept ans à le faire, et j'appelle mon livre *le Peloux*¹. Je
 « vous prie, mon très redouté seigneur, que vous le faciez
 « exécuter, et ce sera un trésor à vous. » Le duc Loys de
 Bourbon, qui escouta son hoste Chauveau, lui fit response
 en telle manière : « Hoste, vous avez mis longue estude
 « et grande peine en sept ans que j'ay demeuré en Angle-
 « terre à deffaire ma chevalerie et la noblesse de mon pays,
 « dont vous avez fait comme œuvre de mauvais vilain ; et
 « bien ressembler la nature dont vous estes yssu : car
 « quand seigneur vous prend en son service, veu l'estat
 « dont vous estes, vous vous descognoissez et ne regardez
 « point à la fin de vostre commencement, que n'estes rien,
 « sinon par le prince esleu en tel office où il vous met. Et
 « quand est de ce, Chauveau, que vous me dictes que
 « vostre livre *peloux* soit exécuté, en bref sera faict devant
 « vous. Certes il me semble que vous n'avez mieux des-
 « cript en vostre livre les biens que m'ont faict mes barons
 « qui m'ont jetté de prison, mais y avez mis les grandes
 « haines que vous avez à eux, comme telles gens de vostre
 « estat ont. » Finie la parole du duc, il prit le livre *peloux*,
 de la main de Chauveau entre ses mains, et appela ses

¹ *Peloux* signifie velu, couvert de poils, et Chauveau avait probablement donné ce nom à son livre d'après la reliure faite avec quelque peau où on avait laissé les poils.

barons, et leur dit : « Mes amis, tirez vous près, venez, « et véez que je feray de ce livre que cestuy hoste m'a « présenté. » Lesquels y vindrent. Et adonc le duc rua le livre au feu, où il fut hars devant Chauveau, qui cuidoit obtenir audience contre les nobles pour les faire destruire; dont les chevaliers et escuyers mercièrent humblement le duc de la grande franchise qu'ils veoient en lui. Et feit cecy si franchement que la renommée en dura tant qu'il vesquit, et en durera cent ans après sa mort. Et grande iesse fut à tous ses barons, car plusieurs y en avoit qui se doutoient ¹ (craignoient). »

« Le sezième jour d'aoust, l'an mil quatre cent soixante et trois, a esté apporté par l'ordonnance de messeigneurs des comptes à Dijon, aprez ce qu'ils ont esté advertiz en ceste chambre desdicts comptes, de la maison et hostel des veuves et héritiers de feu Thomas de Dampmartin, en son vivant, demourant audiet Dijon, ung livre en papier couvert d'une couverture de cuir teint en vert auquel avoit en escript plusieurs mauvaisés et faulces invocations des deables, sors, charoyes (enchantements) et aultres choses d'art magiques de très mauvais exemples et contre Dieu et la saincte foy chrestienne, auquel avoit eu pour traicture plusieurs personnages de deables et aultres figures et karactères détestables, et en la fin d'icelluy livre avoit plusieurs chappitres et articles de nigromance et de ciromancie, lequel livre a esté veu par messeigneurs du conseil et desdicts comptes; et aprez la vision d'icelluy, par grande et meure délibération en la présence de messire Jehan Bonvarlet, prestre corial de

¹ *Vie de Jean-Louis de Bourbon*, par Cabaret d'Orronville, *Panthéon littéraire*, p. 403 et 406.

la chapelle de monseigneur le duc (Philippe-le-Bon), à Dijon, doyen de Saint-Seigne (Saint-Seine), vicaire et scelleur de révérand père en Dieu, monseigneur l'évesque de Langres, au lieu dudict Dijon, maistre Jehan de Molesmes, secrétaire de mondiet sieur le duc, Aymé d'Eschenon, mayeur de la ville et commune de Dijon, Jehan Robustel, procureur d'icelle ville; Aymé Barjod, procureur de mondiet seigneur au bailliage de Dijon et de plusieurs aultres, a esté ledict livre mis et bouté au feu, et de tout ars, bruslé et mis en cendre au despit et à la confusion des mauvais ennemis, et afin que jamais on ne s'en peust ayder en quelque manière ¹. »

Sous Amurat II, mort en 1451, un célèbre mufti, Fachraddin-Aladschemi, prêcha contre un libre penseur persan et obtint sa condamnation. Il porta lui-même du bois au bûcher où l'on devait jeter l'hérétique, et attisa le feu avec tant de zèle qu'il y brûla sa longue barbe. Sous le même prince, un poète turc, Amadeddin, ayant prêché dans ses écrits des doctrines panthéistes, fut condamné à mort par les ulémas et écorché vif ².

« Au mois de juing 1471, disent les chroniques de Jean de Troyes, le roy (Louis XI), fort mal content des épitaphes et libelles diffamatoires qui avoient esté mis et attachez à l'esclandre dudit monseigneur le connestable et d'aultres. Et pour sçavoir la vérité de ceulx qui ce avoient faict, fist crier à son de trompe et cry publicque par les carrefours d'icelle ville (Paris), que quelque personne qui sçauroit aucune chose desdits épitaphes, ou de ceulx qui les avoient faicts, qu'ils le venissent incontinent dire et dé-

¹ Cité par M. Peignot, *Essai sur la liberté d'écrire*, p. 25.

² Voyez de Hammer, *Histoire de l'empire Ottoman*, i. ix et xi.

noncer aux commissionnaires sur ce ordonnez, et on donneroit trois cents escus d'or au dénonciateur, et qui le sçauroit et ne le viendroit déclarer, auroit le col coupé. Et pour soupeon de ce, fut mis et constitué prisonnier ung jeune escollier de Paris nommé maistre Pierre Lemercier, fils d'un lunetier du Palais, qui peu de temps après fut délivré non chargé du cas. Aussi y fut mis et constitué prisonnier maistre Henry Mariète, qui avoit esté lieutenant criminel de la prévosté de Paris, tant pour raison desdits épitaphes, que aussi pour aucunes injures ou paroles par luy dictes, comme on disoit de maistre Jehan de Ladriesche, trésorier de France, et puis fut délivré icelui Mariète par la cour du parlement, et mis hors des prisons de Conciergerie, où il estoit détenu pour ceste même cause ¹. »

En 1486, Berthold, archevêque de Mayence, rendit la remière ordonnance ayant pour but l'institution de censeurs pour les imprimés. Il défendait la traduction en langue vulgaire des livres grecs, latins et autres sans l'approbation de trois docteurs, l'un en théologie, l'autre en loi, le troisième en médecine, et d'un maître es-arts.

Le mot pamphlet (*panfletos*) se rencontre déjà au quatorzième siècle dans le chap. VIII du Philobiblion de Richard de Bury, ouvrage dont nous avons déjà parlé. Il se trouve, à ce qu'il paraît, employé pour la première fois en anglais (*pamphletis*) dans la préface de l'*Eneydos* de Caxton, en 1490. Mais, à cette époque, il ne signifiait pas autre chose que petit livre, feuille qu'on tient dans la main. Nous ne savons à quelle époque ce mot s'est introduit dans notre langue ; ce qu'il y a de certain, c'est

¹ Collection Michaud et Poujoulat, tome IV, p. 297-298.

qu'il ne se trouve pas dans le Dictionnaire de Trévoux, édition de 1752.

Avant 1509, Paganini de Brescia publia, à Venise, le texte arabe du Coran. Mais les papes mirent tout en œuvre pour détruire ce livre, et y réussirent si bien, qu'aujourd'hui on ne connaît cette édition que par un passage de l'*Introductio in chaldaicam linguam* de Teseo (1539, in-4).

Louis XII qui, dans sa bonne ville de Paris, avait été joué en plein théâtre, où on l'avait représenté comme un avare insatiable qui buvait dans un grand vase d'or sans pouvoir éteindre sa soif¹, ne souffrit pas que l'on s'attaquât à sa femme, Anne de Bretagne. « Il l'honorait de telle sorte, rapporte Brantôme, que luy estant rapporté un jour que les clercs de la basoche du Palais et les escolliers aussy avoient joué des jeux où ils parloient du roy, de sa cour et de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur temps, et qu'il leur permettoit qu'ils parlassent de luy et de sa cour, mais non pourtant desreglement; mais surtout qu'ils ne parlassent de la reyne, sa femme, en façon quelconque; autrement qu'il les feroit tous pendre². »

Ce fut seulement vers 1507 que l'on voit apparaître les premiers privilèges accordés aux libraires. L'édition latine de la géographie de Ptolémée, donnée à Rome cette année, renferme un privilège du pape dans lequel on remarque que le prix du livre n'est pas laissé à l'arbi-

¹ « Il en loua l'invention, dit Costar, et s'en réjouit comme les autres, et peut-être même fut-il bien aise que l'amour qu'il avait pour les richesses, n'ayant jamais fait pleurer le moindre de ses sujets, leur donnât matière de rire et de se divertir agréablement. »

² *Vie des dames illustres*. Anne de Bretagne.

tre du libraire-éditeur, mais qu'il doit être fixé par le bibliothécaire du pape.

En 1515, le roi accorda à son poète, André Fauste, la permission de publier certains livres avec défense à tous autres de l'imprimer.

La première patente exclusive accordée en Angleterre, pour imprimer un livre, le fut, en 1532, à Th. Godfroy pour l'*Histoire du roy Boccus*.

Le 23 avril 1523, un acte du parlement de Paris ordonna qu'une traduction de latin en français, des *Heures de Notre-Dame*, faite, à la requête de la duchesse de Lorraine, par Pierre Grégoire, héraut d'armes, serait, avant toute permission d'imprimer, soumise à l'examen de la Faculté de théologie. « Voilà déjà deux censures au lieu d'une, dit M. C. Leber; car le droit de permettre implique celui de défendre, et l'autorité civile tirait ses motifs de défense d'une censure, ou, comme on disait alors, d'une visite qui lui était propre. Cela est si vrai, qu'on a beaucoup d'exemples de livres condamnés par la Faculté de théologie et permis par la chancellerie ou le parlement, et réciproquement. Nous voyons qu'en 1564 la Cour faisait saisir une *Histoire des Albigeois*, dont le parlement avait autorisé la publication. Quelque temps après, Catherine de Médicis s'étant plainte d'une permission donnée par le même corps de publier un livre intitulé : *Harangue sur les causes de la guerre, entreprise des séditieux*, dont le onzième feuillet contenait, suivant elle, un propos faux et scandaleux, le parlement et le libraire s'excusèrent en disant que la Faculté de théologie l'avait visité et approuvé. Ce fut dans une circonstance semblable que le roi se réserva de donner, par lettres patentes, les permissions d'imprimer et de

vendre, qui étaient, auparavant, à la discrétion du parlement ¹. »

« Dans les premiers temps du règne de Charles-Quint, raconte Fléchier, une infinité de libelles couraient par toute l'Espagne contre la cour de Flandres et contre Ximénès (mort en 1517). Les Flamands, qui n'étaient pas accoutumés à ces sortes de satires piquantes et ingénieuses, en firent des plaintes, et le cardinal eut ordre d'en rechercher les auteurs et les imprimeurs et de les châtier rigoureusement. Il fit faire, par forme, quelques visites chez les libraires; mais si légèrement que personne n'en fut en peine. Il était d'avis de laisser aux inférieurs la liberté de venger leur douleur par des paroles ou par des écrits qui ne durent qu'autant qu'on s'en offense, et perdent leur agrément et leur malignité quand on les méprise ². »

De tout temps le peuple de Rome a eu l'habitude de rendre les statues interprètes de ses murmures et de ses mécontentements. Suétone raconte qu'à l'époque de la révolte de Vindex et de Galba, au moment où Rome était en proie à une horrible disette, « un navire d'Alexandrie apporta du sable pour les lutteurs de la cour. Tout le monde en fut indigné, et il n'y eut pas d'outrages qu'on ne prodiguât à Néron. On mit sur la tête d'une des statues un chignon de femme avec cette inscription en grec : « Voici enfin le moment du combat, » et celle-ci : « Qu'il le livre donc. » On attachait un sac au cou d'une autre de ses statues et l'on y écrivit ces mots : « Quant à moi.

¹ *De l'état réel de la presse et des pamphlets jusqu'à Louis XIV, 1854 in-8, p. 8.*

² *Histoire du cardinal Ximénès, t. VI.*

« je n'ai rien fait ; mais toi, tu as mérité le sac (supplice des parricides)¹. »

Le peuple de Rome, qui peut-être n'avait jamais perdu cette habitude, la reprit de nouveau à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième, lorsque l'on eut découvert et adossé à la boutique d'un malin tailleur nommé Pasquin, en face du palais Pamphili, une statue antique mutilée représentant, à ce que l'on croit, Ménélas défendant le corps de Patrocle. Cette statue, qui fut immédiatement baptisée par le peuple du nom de *Pasquin*, était chaque jour couverte d'épigrammes et de satires qui n'épargnaient ni le pape ni les cardinaux. Bientôt une seule statue ne put suffire aux nombreuses railleries lancées par les Romains. On donna pour compère à Pasquin une statue colossale placée sur le capitole et surnommée *Marforio*, du Forum de Mars où elle fut trouvée. Alors commencèrent chaque matin, entre les deux amis, des demandes et des réponses où Pasquin représentait la bourgeoisie et Marforio la noblesse. Une autre statue, un *Facchino* (portefaix), fut à son tour chargée de représenter le peuple, et prit part à la conversation, à laquelle se mêlèrent encore d'autres statues.

Adrien VI (mort en 1523), ne pouvant supporter les satires et les épigrammes sans cesse renaissantes que lui lançaient tour à tour les deux premières statues, crut couper le mal dans sa racine en ordonnant que Pasquin et son compère fussent brisés et jetés dans le Tibre. Mais il en fut détourné par Louis de Sessa, ambassadeur d'Espagne, qui lui représenta que les deux statues auraient beau être au fond de l'eau, elles ne se tairaient pas plus que les grenouilles.

¹ *Vie de Néron*, c. 45.

Il parut à Bâle, en 1544, en 1 vol. in-8, sous le titre de *Pasquillorum tomi duo*, le recueil des satires et des épigrammes affichées à la statue de Pasquin. Cet ouvrage, édité par C. S. Curion, fut supprimé et est devenu excessivement rare. Daniel Heinsius, mort en 1665, avait eu grand'peine à s'en procurer un exemplaire sur lequel il avait écrit ces deux vers :

Roma meos fratres igni dedit, unica Phœnix
Vivo, aureisque veneo centum Heinsio.

Voici quelques-unes des épigrammes qui y sont contenues.

Sur Alexandre VI :

Vendit Alexander claves, altaria, Christum,
Emerat ille prius, vendere jure potest.

Sur Lucrèce Borgia, sa fille :

Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thais ; Alexandri filia, sponsa, nurus.

Sur Léon X, qui était mort sans avoir reçu les derniers sacrements :

Sacra sub extrema, si forte requiritis, hora
Cur Leo non potuit sumere ; vendiderat.

Sur Urbain VI (Barberini), qui avait pris l'airain du Panthéon pour en faire des canons :

Quod non fecerunt Barbari Romæ, fecit Barberini.

Sur Paul III :

Ut canerent data multa olim sunt vatibus aura ;
Ut taceam, quantum tu mihi, Paule, dabis ?

Ce livre contient encore une sorte de centon : ce sont des passages de l'Écriture et de Virgile appliqués à la cour de Rome et à divers événements du temps.

Avec la réforme, commencèrent les persécutions en France et dans les autres contrées de l'Europe. François I^{er} comprima d'abord en plusieurs occasions le zèle fanatique de quelques catholiques ardents, et entre autres du syndic de la Sorbonne, Noel Bédier ou Bèda. Ce dernier avait fait censurer par la faculté Jacques le Fèvre, Gérard Roussel et beaucoup d'autres, en demandant en même temps qu'ils fussent envoyés au supplice. En 1526, il avait dénoncé à la Sorbonne et fait jeter dans les prisons de l'officialité un ami d'Érasme, Louis Berquin, que François I^{er} fit bientôt remettre en liberté; mais qui, poursuivi de nouveau en 1528 et interrogé par douze commissaires tirés du parlement, fut condamné à voir brûler ses livres en public, à faire amende honorable et abjuration en la place de Grève, à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé pour le reste de ses jours. Sur l'appel que Louis Berquin fit au roi et au pape, les juges réformèrent leur sentence, et le malheureux fut brûlé vif le 22 avril 1529.

En 1533, le même Bèda, qui en 1528 avait fait condamner par l'Université les *Colloques* d'Érasme¹, osa s'attaquer plus haut. Il fit condamner par la faculté de théologie un ouvrage de Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}. Dans ce livre, intitulé : *Le Miroir de l'âme pécheresse*, « se trouvaient, dit Théodore de Bèze, plusieurs traitz non accoustumez en l'Eglise romaine, n'y estant fait mention aucune de saints, ny de

¹ L'Éloge de la folie d'Érasme fut aussi censuré par la Sorbonne.

sainctes, ny de mérites, ny d'autre purgatoire que le sang de J.-C. » Mais sur la plainte de Marguerite, Bèda et les docteurs qui avaient proscrit l'ouvrage furent exilés, et on les rappela seulement lorsque Cop, recteur de l'Université, eut fait décider qu'il n'y avait aucune proposition répréhensible dans l'ouvrage de la princesse.

« Environ le mois de novembre 1554, raconte Théodore de Bèze, quelques-uns ayant fait dresser et imprimer certains articles d'un style fort aigre et violent contre la messe, en forme de placards, à Neufchâtel, en Suisse, non-seulement les plantèrent et semèrent par les carrefours et autres endroits de la ville de Paris, contre l'avis des plus sages, mais en affichèrent un à la porte de la chambre du roi, étant pour lors à Blois, ce qui le mit en telle furie, ne laissant aussi passer cette occasion ceux qui l'épiaient de longtemps, et qui avaient son oreille, comme le grand-maitre (Montmorency), depuis connétable, et le cardinal de Tournon, qu'il se délibéra de tout exterminer s'il eût été en sa puissance. A'ors étoit en office de lieutenant-criminel Jean Morin, aussi grand adversaire de la religion (réformée), fort dissolu en sa vie, et renommé entre tous les juges de son temps pour la bardiesse qu'il avait de faire des captures, avec la subtilité à surprendre les criminels en leurs réponses. Celui-là donc, ayant reçu commandement du roi de procéder à informer et à mettre prisonniers tous ceux qu'il pouvait attraper, usa de toute diligence ; de sorte qu'en peu de temps il remplit les prisons d'hommes et de femmes de toute qualité ¹. »

Parmi les malheureux qui, pour leurs écrits, furent mis

¹ *Histoire Ecclésiastique*, l. 1.

à mort sous François I^{er}, nous nous bornerons à citer Etienne Dolet, qui fut pendu, puis brûlé sur la place Maubert, le 5 août 1546. Mais cette condamnation, comme les autres, n'eut lieu que pour crime d'hérésie et non pour délits politiques, ce qu'il faut soigneusement distinguer.

Le 29 janvier suivant, le roi rendit un édit d'une rigueur excessive contre les luthériens, et en même temps publia des lettres patentes portant abolition de l'imprimerie, et défense, sous peine de mort, d'imprimer quel que livre que ce fût, dans tout le royaume. Ces lettres ne se trouvent pas dans le recueil des ordonnances et n'ont probablement jamais été exécutées; elles amenèrent de la part du parlement des remontrances qui eurent pour résultat de nouvelles lettres patentes données le 26 février, et suspendant l'effet des premières. Seulement le parlement devait choisir vingt-quatre personnes bien qualifiées et cautionnées, sur lesquelles le roi en prendrait douze, qui seules auraient le droit d'imprimer à Paris « les livres approuvés et nécessaires » pour le bien de la chose publique, sans imprimer aucune composition nouvelle; et il était fait défense à tous autres imprimeurs, hormis ces douze, de rien imprimer, sous peine de la hart. »

Les prédicateurs, qui exercèrent une si grande influence au seizième siècle, furent aussi soumis à la surveillance de l'autorité civile. Le 7 mars 1525, après l'arrivée du courrier qui annonça la perte de la bataille de Pavie et la captivité de François I^{er}, le président de Selves reçut de la cour l'ordre de mander les prédicateurs en sa maison pour leur dire la manière dont ils devaient prêcher sur l'état des affaires; ceux-ci se ren-

dirent à son invitation et promirent de donner avis des mauvais propos qu'ils entendraient ¹.

En 1547, Pierre Duchâtel, évêque de Maçon, ayant, dans l'oraison funèbre de François I^{er}, affirmé que l'âme du roi était allée tout droit en paradis, cette phrase scandalisa la faculté de théologie, qui crut y voir la négation du purgatoire, et nomma des députés pour aller en faire des reproches au prédicateur.

En 1545, on publia à Venise le premier *index* des livres défendus. Il a pour titre : *Index generalis scriptorum interdictorum*. L'année suivante, la faculté de théologie fit paraître un catalogue de tous les livres qu'elle avait censurés depuis une certaine époque, afin que le procureur général en empêchât la vente dans le royaume. Sept ans plus tard, en 1551, elle publia la liste des ouvrages qui avaient été condamnés par elle depuis 1544.

Le premier *index* publié en Espagne par ordre du Saint-Office, le fut en 1559, in-4, sous le titre de : *Index seu Catalogus librorum qui prohibentur mandato Ferd. de Valdes Hispal. archiep., inquisitoris generalis Hispaniæ*.

Dans la seconde moitié du seizième siècle, la lutte entre le catholicisme et la réforme changea de caractère et, dans toute l'Europe, devint politique, de religieuse qu'elle était auparavant. Les pamphlets et les libelles abondèrent partout à cette époque ; et les règlements, puis les mesures répressives se succédèrent sans interruption. Parlons d'abord de la France.

Le 11 décembre 1547, Henri II publia un édit qui « ordonne que le nom et le surnom de celui qui a fait un

¹ C. Leber, ouvrage cité, p. 42.

livre soit exprimé et apposé au commencement du livre, et aussi celui de l'imprimeur, avec l'enseigne de son domicile. » Aussi, ce n'est guère que vers le milieu du seizième siècle que les frontispices des livres ont pris une nouvelle forme, à cause de cette exigence.

Le 12 février 1551, il fut fait défense au parlement d'accorder, à l'avenir, « privilèges pour livres, que premièrement ils n'aient esté examinez par gens bien capables, qui signeront la minute, et pourront en répondre. »

L'édit donné à Chatcaubriant, le 27 juin 1551, contient les réglemens les plus sévères qui eussent encore été publiés contre la liberté de la presse. Par cet édit, on prenait les plus grandes précautions contre l'introduction de livres venant de lieux suspects, et entre autres de Genève. Tous les livres imprimés devaient être soumis à la censure de la Sorbonne ; et la copie signée d'un manuscrit destiné à l'impression devait être laissée entre les mains du censeur. A l'arrivée d'un ballot de livres, le censeur devait être requis et présider lui-même à l'ouverture du paquet. Les imprimeries et les magasins des libraires de Paris étaient soumis annuellement à deux visites du censeur, qui devait aussi inspecter trois fois par an la ville de Lyon. Les libraires étaient obligés de tenir exposés dans leur boutique un catalogue des livres prohibés et un autre des livres qu'ils avaient en étalage. L'article 14 défendait de faire aucune vente de bibliothèque, après décès ou autrement, avant que les livres enussent été visités.

Les imprimeries clandestines étaient interdites par l'injonction faite à tous imprimeurs « de faire l'exercice et état d'impression en bonne ville et maisons ordonnées et accoutumées à ce faire, et non en lieux secrets, et

que ce soit sous un maître imprimeur duquel le nom, le domicile et la marque soient mis aux livres par lui imprimés, le temps de ladite impression et le nom de l'auteur. » Il est dit plus loin : « Ne pourront les imprimeurs imprimer aucuns livres, sinon en leur nom et en leurs officines et ouvroirs. »

Ces réglemens étant peu observés, des peines sévères furent alors prononcées contre les délinquans. Un édit du 27 mai 1558 porta défense d'imprimer « sans exprès commandement ou permission, aucun livre concernant la religion, à peine de confiscation de corps et de biens. »

Sous François II, la licence dans les écrits commença à être poussée si loin, que certains esprits virent dans les maux qui affligèrent la France une punition de ces désordres. « Ce qui aggrava l'ire de Dieu, dit Regnier de La Planche, fut que la cognoissance des bonnes lettres (moyen singulier ordonné de Dieu pour apprendre à le cognoistre duement; et, par conséquent, pour la conservation du genre humain) ayant esté ramenée en France par le roy François, se tourna aux esprits malins et curieux, en occasion de toute meschanceté, ce qui s'est trouvé principalement en certains grands esprits adonnés à la poésie françoise, qui lors vindrent à sourdre comme par troupes; les escrits desquels ords et sales, et remplis de blasphemés, sont d'autant plus détestables qu'ils sont emmiellés de tous allechemens qui peuvent faire glisser non-seulement en toute vilaine et puante lubricité, mais aussi en toute horrible impiété, tous ceux qui les ont entre les mains ¹. »

¹ *Histoire de l'Etat de France sous François II*, collection du Pantheon, p. 202-205.

Bien que la peine de mort n'eût pas encore été prononcée par les lois contre les auteurs ou les imprimeurs de pamphlets politiques, la vie des hommes était, à cette époque, comptée pour si peu de chose, que les agents du pouvoir ne se faisaient aucun scrupule d'envoyer au supplice ceux qui n'étaient punissables que de la prison. Voici un autre passage de Regnier de La Planche qui ne laissera aucun doute à cet égard :

« En 1560, dit-il, la cour de parlement faisoit de grandes perquisitions à l'encontre de ceux qui imprimoyent ou exposoyent en vente les escripts que l'on semoyt contre ceux de Guyse. En quoy quelques jours se passèrent si accortement, qu'ils sçeuvent enfin qui avoit imprimé un certain livret fort aigre, intitulé *le Tygre* ¹. Un conseiller nommé du Lyon en eut la charge, qu'il accepta fort volontiers, pour la promesse d'un estat de président au parlement de Bourdeaux, duquel il pourroit tirer deniers, si bon luy sembloit. Ayant donc mis gens après, on trouva l'imprimeur nommé Martin L'Homme qui en estoit saisy. Enquis qui le luy avoit baillé, il respond que c'estoit un homme incogneu, et finalement en accuse plusieurs de l'avoir veu et leu, contre lesquels poursuy-

¹ Voici le titre exact de ce vigoureux pamphlet dirigé contre le cardinal de Lorraine : *Epistre envoiée au tigre de la France* (sans lieu d'impression ni date, petit in-8 de sept feuillets non chiffrés. C'est une imitation de la première *Catilinaire* de Cicéron. Il commence ainsi : « Tigre enragé, vipère venimeuse, sepulchre d'abomination, spectacle de malheur, jusques a quand sera-ce que tu abuseras de la jeunesse de nostre roy ? » Il existe une autre satire manuscrite en vers du même genre, qui semble n'être que la première versifiée. Elle porte pour titre : *Le Tygre, satyre sur les gestes mémorables des Guyzards*, 1561. (Voy. Brunet, *Manuel du libraire*.) L'arrêt prononcé par le parlement de Paris contre l'imprimeur est daté du 13 juillet 1560.

tes furent faictes : mais ils le gagnèrent au pied. Ainsi qu'on menoit pendre cest imprimeur, il se trouva un marchand de Rouen, moyennement riche et de bonne apparence, lequel voyant le peuple de Paris estre fort animé contre ce patient, leur dict seulement : « Et quoy, mes amis, ne suffit-il pas qu'il meure? Laissez faire le bourreau. Le voulez-vous donc davantage tourmenter que la sentence ne porte? (Or ne savoit-il pas pourquoy on le faisoit mourir, et descendoit encores de cheval à une hôtellerie prochaine.) A ceste parolle, quelques prebsters s'attachent à luy, l'appellant huguenaud et compaignon de cest homme, et ne fut ceste question plustôt esmeue que le peuple se jette sur sa mallette et le bast outrageusement. Sur ce bruict, ceux qu'on nomme la Justice approchent, et pour le rafreschir le mènent prisonnier en la conciergerie du palais, où il ne fut pas plus tôt arrivé que du Lyon l'interroge sommairement sur le faict du Tygre, et des propos par luy tenus au peuple. Ce pauvre marchand jure ne savoir que c'estoit, ne l'avoir jamais veu, ny ouy parler de messieurs de Guyse ; dit qu'il est marchand qui se mesle seulement de ses affaires. Et quant aux propos par luy tenus, ils n'avoient deu offenser aucun ; car meü de pitié et de compassion de voir mener au supplice un homme (lequel toutesfois il ne recognoissoit et n'avoit jamais vu), et voyant que le peuple le vouloit oster des mains du bourreau pour le faire mourir plus cruellement, il avoit seulement dict qu'ils laissassent faire au bourreau son office, et que là dessus il a esté injurié par des gens de robe longue, pillé, volé et outragé par le peuple et mené prisonnier ignominieusement, sans avoir jamais mesfaict ne mesdit à aucun, requérant à ceste fin qu'on enquist de sa vie et

conversation, et qu'il se soumettoit au jugement de tout le monde. Du Lyon, sans autre forme et figure de procès, fait son rapport à la cour et aux juges délégués par icelle, qui le condamnent à être pendu et étranglé en la place Maubert, et au lieu mesme où avoit esté attaché cest imprimeur. Quelques jours après, du Lyon se trouvant à souper en quelque grande compaignie, se met à plaisanter de ce pauvre marchand. On luy remontra l'iniquité du jugement par ses propos mesmes. « Que voulez-vous ? « dit-il, il falloit bien contenter monsieur le cardinal de « quelque chose, puisque nous n'avons peu prendre « l'auteur : car autrement il ne nous eust jamais donné « relasche¹. »

Dès les premières années du règne de Charles IX les mesures les plus rigoureuses furent décrétées contre la liberté de la presse, et les édits de répression qui se succédèrent sans interruption indiquent à quel point les délits étaient nombreux et impunis.

« Et parce que, dit l'ordonnance d'Orléans de janvier 1560, ceux qui se meslent de prognostiquer les choses advenues, publians leurs almanachs et prognostications, passent les termes d'astrologie, contre l'express commandement de Dieu, chose qui ne doit estre tolérée par les princes chrétiens : nous défendons à tous imprimeurs et libraires, à peine de prison et d'amende arbitraire, d'imprimer ou exposer en vente aucuns almanachs et prognostications, que premièrement ils n'ayent été visitez par l'archevêque ou évêque, ou ceux qu'il commettra ; et contre celui qui aura fait et composé lesdits almanachs,

¹ *De l'Estat de France sous François II*, par Regnier de La Planche. Collection du Panthéon, p. 512-515.

sera procédé par nos juges extraordinairement et par punition corporelle. » — Ces défenses furent renouvelées dans l'ordonnance donnée à Blois en 1579¹.

Un édit, donné à Saint-Germain en Laye, le 17 janvier 1561, porte :

« Voulous en outre, que tous imprimeurs, semeurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires, soient punis pour la première fois du fouet, et pour la seconde de la vie. »

Sur des plaintes qui lui furent adressées, le 16 août 1551, la cour du parlement de Paris, « advertie de ce que au contempt et mespris des édictz du roy et arrestz d'icelle sur ce intervenuz, l'on imprime ordinairement, en ceste ville, plusieurs et divers livres plains de scandales, opprobres et contumelies contre l'honneur de Dieu et les plus grands personnaiges de ce royaume ; et aussi suivant les lettres escriptes par le roy à la dicte court, pour y pourveoir ; et oy le procureur général dudict seigneur, a ordonné et ordonne que iteratives défenses seront faictes de par le roy et ladicte court, à tous imprimeurs et libraires, porte-paniers, et autres sans aucun excepter, d'imprimer ou faire imprimer et exposer en vente aucunes œuvres, livres, épistres, compositions ou traictez, sans permission et congé du roy ou de ladicte court, après avoir veu lesdictz livres, traictez et choses que l'on vouldra faire imprimer, et ce sur peine de la hart. Et sera le présent arrest leu et publié à son de trompe et cry publicq, par les carrefours de ceste ville et forsbourgs, et autres lieux accoustumez à faire crix et proclamations publiques, à ce que aucun n'en puisse pré-

¹ Voy. Isambert, *Anciennes Loix françaises*, tome XIV, p. 71 et 590.

tendre cause d'ignorance : enjoinct aux commissaires du chastelet de Paris, de s'enquérir contre les contrevenans à ceste présente ordonnance ; et au bailly du palais, d'icelle faire garder et observer pour le regard des libraires, vendeurs, porte-paniers et autres qui viennent au palais, en sorte que la cour n'en ayt aucune plainte ¹. »

« Le mercredi, dixiesme du mois de décembre 1561, le minime prédicateur pour les advents en l'église Saint-Barthélemy à Paris, fust le matin, heure de dix heures, par quarante hommes en armes, mené à la court du roy ; dont la commune de la ville de Paris fust fort émeüe, ne sachant à quelle fin ledit minime avoit esté mené ; toutesfois, depuis, on eust nouvelles que ce estoit par commandement du roy, parce que l'on le chargeoit d'avoir parlé des princes ;... lequel minime, le dix-septiesme ensuivant, fust absouls et renvoyé à pur et à plain, pour prescher et annoncer la parole de Dieu comme devant ; et à son retour, l'accompagnast grand nombre de marchands de Paris ². »

Le 10 septembre 1563, Charles IX publia à Mantes des lettres patentes portant « Défenses à toutes personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, de publier, imprimer, faire imprimer aucun livre, lettres, harangues, ou autre écrit soit en rhytme, ou en prose, faire semer libelles diffamatoires, attacher placards, mettre en évidence aucune composition, et à tous libraires d'en im-

¹ *Mémoires du prince de Condé*. Collection Michaud et Poujoulat, tome vi, p. 603. Ces mémoires renferment encore, p. 640, une lettre de Catherine de Médicis, où elle promet au connétable de Montmorency bonne et prompte justice de différens libelles et placards dirigés contre lui.

² *Ibid.*, p. 609.

mer aucuns sans permission dudit seigneur roy, sur peine d'estre pendus et estranglez, et que ceux qui se trouveront attachans ou avoir attaché, ou semé aucuns placards seront punis de semblables peines. »

Enfin parut la célèbre ordonnance sur la réforme de la justice, ordonnance qui, donnée à Moulins au mois de février 1566, est restée la base de la législation française jusqu'à la révolution. Voici les articles qu'elle contenait relativement à la liberté de la presse :

« Défendons très-étroitement à tous nos sujets d'écrire, imprimer et exposer en vente aucuns livres, libelles ou écrits diffamatoires et convicieux contre l'honneur et renommée des personnes, sous quelque prétexte et occasion que ce soit. Et déclarons dès à présent tels scripteurs, imprimeurs et vendeurs, et chacun d'eux, infracteurs de paix et perturbateurs du repos public, et comme tels voulons estre punis des peines contenues en nos édits. Enjoignons à nos sujets qui ont tels livres ou écrits, de les brusler dedans trois mois, sur les peines de nosdits édits.

« Déferdons aussi à toutes personnes que ce soit d'imprimer ou faire imprimer aucuns livres ou traictés sans nostre congé et permission, et lettres de privilège expédiées sous nostre grand scel : auquel cas aussi enjoignons à l'imprimeur d'y mettre et insérer son nom et le lieu de sa demeure, ensemble ledit congé et privilège, et ce sur peine de perdition de biens et punition corporelle ¹. »

Toutes ces dispositions furent renouvelées plusieurs fois sous le règne de Charles IX, et entre autres par une

¹ Esambert, *Anciennes Loix françaises*, tome xiv, p. 210.

déclaration donnée à Paris le 4 octobre 1570, et un édit sur l'imprimerie, la police des ouvriers et la taxe des livres, donné à Gaillon en mai 1571. « Les maistres imprimeurs, y est-il dit, qui sont de présent en la ville de Paris, esliront par chacun an deux d'entre eux, avec deux des vingt-quatre maistres libraires jurez pour ladite année, l'office desquels sera de regarder qu'il ne s'imprime aucun livre ou libelle diffamatoire ou hérétique..... sur peine à ceux qui y auront contrevenu de deux cents livres d'amende pour la première fois, et pour la seconde de punition corporelle, et autre amende arbitraire, selon que lesdits juges verront estre équitable. »

A partir de la Saint-Barthélemy, la licence des écrivains ne connut plus de bornes ; pamphlets et libelles furent publiés non par centaines, mais par milliers.

Aussi l'Estoile eut-il raison de mettre à son journal l'épigraphe suivante : « Il est aussi peu en la puissance de toute la faculté terrienne d'engarder la liberté françoise de parler, comme d'enfourir le soleil en terre, ou l'enfermer dans un trou. »

Voici du reste, pour donner une idée de la liberté de parler et d'écrire sous Henri III, un certain nombre de faits extraits du journal de l'écrivain que nous venons de nommer.

« Le mardi 5 juillet 1575, fust pendu à Paris, et puis mis en quatre quartiers, un capitaine nommé la Vergerie, condamné à mort par Biragues, chancelier, et quelques maistres des requestes, nommés par la roine-mère, qui lui firent son procès bien court dedans l'Hostel-de-Ville de Paris. Toute sa charge estait que, s'estant trouvé en quelque compagnie, où on parloit de la querelle des escoliers et des Italiens, il avoit dit qu'il falloit se ran-

ger du costé des escoliers, et saccager et couper la gorge à tous ces b..... d'Italiens, qui estoient cause de la ruine de la France : sans avoir autre chose fait et attenté contre iceux. Le roi (Henri III) le vid executer, encore qu'au dire d'un chacun il n'aprouvast pas cest inique jugement, lequel fust trouvé estrange de beaucoup d'honnestes hommes, et scandaliza fort le peuple... tellement que, selon la liberté ordinaire et légèreté du François, on deschira par toutes sortes d'escrits et de libelles (ne pouvant faire pis) les messeres italiens et la roine leur bonne patronne ¹. »

« Diverses poésies et escrits satyriques furent publiés contre le roy et ses mignons, en ces trois années 1577, 1578 et 1579 ; lesquels, pour estre la plus part d'eux impies et vilains, tout oultre, tant que le papier en rougist, n'estoient dignes avec leurs autheurs que du feu, en un autre siècle que celsui-ci, qui semble estre le dernier et l'esgout de tous les précédents (p. 419). »

« Sur la fin de cest an 1581, fust semé à la cour un pasquil courtizan, aussi mal basti et rithmé qu'il estoit vilain, scandaleus et meschant, car encores que le vice et le débordement y fust monté jusqu'au comble, si n'y a-t-il corruption si grande soit-elle qui puisse dispenser un chrestien de mesdire de son prince et de ses supérieurs, encore si vilainement et impudemment que fait le vilain et sot rithmart, aucteur de ces pasquils.

« Dialogue surnommé *la Frigarelle*, aussi vilain que les autres, traictant des amours d'une grande dame avec une fille, divulgué en mesme temps à la cour où il estoit commun, et n'en faisoit-on que rire non plus que des

¹ *Journal de Henri III*, collection Michaud et Poujoulat.

susdits pasquils, et sans recherche, à la grande honte et confusion de nos princes et magistrats de France, comme s'ils eussent adoré tacitement lesdits pasquils desrivans une cour de Sodôme et les affections vilaines et contre nature de nos courtizans et courtizannes telles que nous les lisons en saint Pol aux Romains, premier chapitre. »

L'Estoile revient plusieurs fois sur l'impunité dont jouissaient les faiseurs de ces pamphlets, obscènes pour la plupart. Ailleurs (p. 160) parlant des pasquils, sonnettes et vilanies semblables qui furent faites et semées sur la fouetterie et penitence nouvelle du roi et de ses mignons, il ajoute « encore qu'elles méritassent le feu avec leurs auteurs, elles estoient néanmoins communes à la cour et à Paris; signes certains d'un grand orage prest à tumber sur un estat. »

Henri III se montrait plus sévère quand il s'agissait de livres sérieux composés dans un but politique et hostile à l'autorité royale. « En ce temps (1585), dit l'Estoile, maistre François de Rosières, archidiacre de Thoul, sujet du duc de Lorraine, aiant esté envoyé prisonnier en la Bastille, par commandement du roi, pour avoir employé, en un livre composé par lui sous l'intitulation : *Stemmatum Lotharingæ ac Barri ducum tomi septem*, plusieurs choses répugnantes à la vérité de l'histoire, tant contre l'honneur et réputation des rois de France, prédécesseurs de sa majesté, que mesme contre l'honneur et dignité d'icelle, fust le 26 avril, par le chevalier du guet, capitaine de la Bastille, amené par-devant le roy, assisté d'un grand nombre de princes, chevaliers et autres seingneurs de son conseil privé où estant, il se mist incontinent à deux genoux, implorant la grâce et la

bonté de sa majesté sur la grande offense par lui commise ; laquelle encore qu'elle ne peust être réparée que par punition de la vie, comme lui en remonstra en peu de paroles le sieur de Cheverni, garde des sceaux de France, néantmoins le roy à la requeste de la roine sa mère, qui lui supplia de lui vouloir, pour l'amour d'elle et de monseigneur de Lorraine, pardonner et user de grâce et miséricorde en son endroit, lui donna la vie, et lui commandant de se lever, lui enjoignist de demeurer près mon dit seigneur de Lorraine, jusques à ce qu'il eust satisfait à ce qui lui seroit déclaré touchant le susdit livre par le président de Guesle, et ses avocats et procureur général (p. 162). »

Le même prince ne fut pas toujours d'aussi bonne composition, surtout quand il s'agissait de huguenots. « Au mois de novembre 1584, un gentilhomme du pays chartrain, nommé Pierre Desgais, seigneur de Belleville, huguenot aagé de soixante-dix ans, fut, par commandement du roy, envoyé prisonnier en la Bastille à Paris, pour ce qu'il avoit esté trouvé saisi de quelques pasquils et vers diffamans Sa Majesté, et qu'il avoit, sur ce interrogé, recongneu les avoir faits. Le roy lui-même le voulust ouïr..... et le renvoiant à sa cour de parlement, lui enjoignist de faire et parfaire son procès ; par l'arrest de laquelle, le premier jour de décembre ensuivant, il fut mené dans un tombereau en Grève, et là pendu à une potence et estranglé, puis son corps avec ses libelles diffamatoires bruslé ¹. »

Henri Estienne, obligé de s'enfuir de Paris, à cause de

¹ L'Estoile, p. 479. Il ajoute en note : « Justice rare faite à Paris au sieur de Belleville, pour avoir mesdit du roy. »

sa spirituelle *Introduction au traité des merveilles anciennes et modernes*, 1566, in-8, se réfugia dans les montagnes d'Auvergne, encore couvertes de neige. Aussi disait-il qu'il n'avait jamais eu aussi froid que le jour où on le brûla en effigie sur la place de Grève.

A la fin de mars 1585, la Ligue ayant publié un manifeste auquel répondirent successivement Henri III et le roi de Navarre, alors, dit l'Estoile, « s'anima la plume des mieux escrivans, tant d'un parti que d'autre ; de telle façon qu'on n'oïoit parler d'autre chose à Paris et en cour, que de nouveaux libelles, contenans les raisons et deffenses, et pareillement les accusations de chaque parti. »

« Le samedi 22 novembre 1586, maistre François le Breton, avocat au parlement, natif de Poitiers, par arrest de la cour de parlement de Paris, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lèze-majesté et comme séditionneux et perturbateur du repos public, pendu et étranglé en la cour du palais. Et ce, à raison d'un livre qu'il avoit composé et fait imprimer à Paris, auquel il avoit inséré plusieurs propos injurieux contre le roy, le chancelier, les présidens et conseillers de la cour, dont les copies furent prises chez Gilles de Carroy, imprimeur, et lui et son correcteur faits prisonniers, fustigés au cul de la charrette et bannis pour neuf ans du royaume de France. Lesdits livres brûlés sous la potence, et tous les biens dudit le Breton, acquis et confisqués au roy ¹. »

Les caricatures n'étaient pas moins nombreuses que les pamphlets ; elles étaient plus redoutables, car elles frap-

¹ L'Estoile, p. 205. M. Leber a rapporté quelques extraits du livre de Le Breton.

paient vivement l'imagination des masses, qui ne savaient pas lire. Dès le 13 janvier 1564, un arrêt du parlement avait étendu aux cartes et aux peintures les défenses et prohibitions relatives aux placards et aux libelles. A partir du règne de Henri III, on vit paraître en foule des caricatures faites par les protestants contre les catholiques, par les ligueurs contre les royalistes, et réciproquement. Elles n'étaient ni moins hardies ni moins licencieuses que les pamphlets, comme le prouvent celles qui nous sont parvenues ou qui ont été décrites par les auteurs contemporains. Les murs étaient couverts chaque jour de dessins et de peintures satiriques. En voici un exemple :

« Ce vendredi dernier aoust 1590, dit l'Estoile, on trouva au logis de Marc-Antoine, au fauxbourg Saint-Germain, une plaisante drollerie, mais vilaine, peinte contre une muraille : à sçavoir une femme nue montrant sa nature découverte, et un grand mulet auprès. Et y avoit au dessus de la femme escrit : *Madame de Montpensier*, et au dessus de l'aze : *Monsieur le légat* ¹, »

Aussitôt après l'assassinat de Henri III, Paris fut inondé « d'escrits et libelles diffamatoires criés et publiés dans cette ville contre la mémoire de ce pauvre prince, du nombre desquels sont ceux qui suivent, imprimés avec privilège de la Sainte-Union, signé Senault, reveus et approuvés par les docteurs en théologie, que j'ai extraicts de mon inventaire, et que j'ai gardés et garde pour tesmoins à la postérité de leur doctrine, par laquelle ils vendoient les places de paradis aux assassins, aussi nai-

¹ T. II, p. 54. Voyez encore dans le même ouvrage, à l'année 1585, la description d'un tableau fait au craion, trouvé en la chambre du roy.

vement que pourroit faire un marchand les sièges d'une foire : laquelle vendition toutefois se fait plus aisément de ça qu'elle ne se livre là haut. » Après avoir cité les titres de quinze de ces pamphlets, il ajoute : « Il y en a plusieurs autres semblables, tous discours de vaunéants et faquins esgouts de la lie d'un peuple ¹. »

Le parlement royaliste, séant à Tours pendant que Paris était encore au pouvoir de la Ligue, sévit avec rigueur contre les délits de la presse.

Le 15 avril 1590, il donna l'ordre de poursuivre « les auteurs d'un placard intitulé : *Le Grand Pardon général pour les chrestiens*, contenant des blasphèmes contre l'honneur de Dieu et la religion catholique, apostolique et romaine, et défense de le tenir, sur peine d'estre pendu et estranglé, sans forme ni figure de procès. »

Le 15 février 1591, il enjoignit aux imprimeurs, sur peine de la vie, d'observer les arrêts donnés précédemment.

À Paris, pendant la Ligue, malgré le nombre infini de pamphlets que tous les partis répandaient dans cette ville, le pouvoir montra une très-grande indulgence en matière de presse, et ceux qu'il fit poursuivre en furent quittes à bon marché.

En 1591, Yves Magistri, cordelier de Laval, ayant fait imprimer une remontrance à Henri IV pour qu'il se fit catholique, à laquelle il avait ajouté « une petite légende abrégée des faits et gestes plus mémorables de messieurs les Hespagnols, perpétrés par eux à Paris et aux envi-

¹ L'Estoile, année 1589. Nous avons mentionné plus haut, p. 278, une dédicace au cardinal de Bourbon. L'Estoile parle encore d'un « fameux avocat de la cour qui dédia à ce prince son livre : *De sacra politica*, où en l'épître liminaire il lui donne le titre de *roy de France*. »

rons, avec un petit sommaire abrégé de leur foy, vie et religion..... Quand ceux de la Ligue eurent veu ceste remonstrance avec l'addition hespagnole qui gastoit tout le mistère, ils firent emprisonner l'auteur et l'imprimeur, faisans faire audit imprimeur amende honorable; et quant à l'auteur, qui estoit nostre maistre Yves Magistri, ordonnèrent qu'il feroit une rétractation de ce qu'il avoit escrit contre les Hespagnols, laquelle seroit imprimée au bout de la remonstrance. »

Le 12 novembre 1592, il parut à Paris le célèbre *Dialogue du maheustre et du manant*¹, « où les principaux de Paris, principalement ceux qu'on appelloit *politiques*, et surtout le duc de Maienne, estoient nommés et déchiffrés de toutes façons... Le lundi 13 décembre, la recherche de ce livre aiant esté commandée, la Bruière, lieutenant-civil, fist seller dès le matin toutes les imprimeries; qui est une vraie procédure pour ne rien trouver, comme sçavent ceux qui sont du mestier. Aussi, dès l'après disnée, Chaudière, Nivelles et Rolin-Thierri, contre lequel y avoit de grandes conjectures qu'il en estoit l'imprimeur, eurent main levée. »

Quelques jours plus tard, Rolin-Thierri et Lyon-Cavelat, tous deux imprimeurs de la Sainte-Union, furent emprisonnés, ce qui causa un grand émoi dans toute la ville ;

¹ On attribue cette satire à Louis Morin, dit Cromé, conseiller au grand-conseil, ou à Nicolas Rolland, conseiller à la cour des monnaies. Cette multiplicité de pamphlets et de libelles donnait lieu à un commerce assez lucratif, si l'on en juge par ce que raconte L'Estoile. Ayant acheté un écu le dialogue en question, il le revendit le lendemain pour trois ecus à une veuve, « qui le revendit le lendemain six ecus à un homme, pour porter à Saint-Denis : dont on eust eu dix ecus d'un nommé Debacq trois jours après, ayant esté envoyé exprès du roy à Paris, pour lui en recouvrir un à quelque prix que ce fust. »

les prédicateurs dirent en chaire qu'il n'y avoit plus de justice, « l'Université en corps fist prière pour les libraires ; l'ausmonier du duc de Guise dit tout haut que c'estoit grande pitié de rechercher tant de pauvres gens sur le subject d'un livre imprimé qui ne contenoit que la vérité. »

Dès 1595, on vendait publiquement à Paris des portraits de Henri IV. Seulement une querelle ayant eu lieu à leur sujet dans la rue entre un royaliste et un ligueur, on se borna à en défendre la vente.

Quant aux livres supprimés pendant cette période de temps, ils sont en très-grand nombre ; et quelques-uns sont devenus excessivement rares. Nous nous bornerons à en citer un seul :

Servet, qui plus tard fut brûlé à Genève, en 1558, fit imprimer à ses frais, en 1553, à Vienne (Dauphiné), in-8, le célèbre *Christianismi restitutio*. Cet ouvrage fut tiré à huit cents exemplaires, qui, à l'exception de trois ou quatre, ont presque tous été livrés aux flammes à diverses époques. Aussi s'est-il vendu 3 800 francs à la vente de Gaignat, et 4 120 francs à celle de la Vallière. En 1791, on en fit une réimpression calquée page par page sur l'édition originale.

Voici maintenant quelques faits relatifs à la liberté de la presse dans les pays étrangers.

En Écosse, au mois de février 1551, dans le cinquième parlement tenu à Edimbourg par la régente Marie de Lorraine, on promulgua un édit qui défendait d'imprimer *aucuns livres, ballades, chansons, blasphèmes, vers ou tragédies en anglais ou en latin*, sans les avoir soumis à l'examen de personnes sages et discrètes désignées à ce sujet par la reine.

Le 4 mai 1556, les libraires de Londres reçurent leur première charte de Philippe et Marie ; cette charte fut renouvelée par Elisabeth, en 1588, amplifiée par Charles II, en 1684, et confirmée par Guillaume et Marie, en 1691. Bien qu'elle n'ait pas été abrogée, les privilèges qu'elle accorde aux libraires ne sont guère de nature à être réclamés par eux aujourd'hui. Elle leur donne droit sur toutes les compositions littéraires, leur accorde la faculté de faire des perquisitions chez les particuliers relativement aux livres qu'ils regardent comme nuisibles à l'État, ou à leurs propres intérêts, leur permet d'entrer à leur gré dans toute place, maison, boutique, chambre, bâtiment, appartenant aux imprimeurs, relieurs, etc. ; de saisir, d'enlever, de brûler ou de convertir à leur usage ce qu'ils regarderaient comme contraire à la forme d'un statut, bill, etc., fait ou à faire, etc... On s'imagine aisément quels abus entraînait la jouissance de pareils privilèges.

En 1487, on avait établi en Angleterre ¹ une cour de justice qui avait été appelée *chambre étoilée*, d'après la décoration de la salle où elle siégeait habituellement. La juridiction de cette chambre, qui fut successivement étendue par des ordonnances, finit par comprendre les libelles. Voici le texte de quelques articles d'une décision qu'elle rendit en 1566 :

« Que personne n'imprime, ne fasse imprimer, n'introduise ou ne fasse introduire, dans ce royaume, aucun livre opposé à la lettre ou à l'esprit des ordonnances et prohibitions contenues ou devant être contenues dans les

¹ En l'année 1272, la première du règne d'Édouard I^{er}, on avait rendu un statut contre les libelles, sous ce titre : *Contre les rapports calomnieux et contre les bruits qui causent la discorde entre le roi et le peuple.*

statuts et lois de ce royaume, et dans les injonctions, lettres patentes ou ordonnances rendues par la reine ou par son ordre.

« Les gardiens de la compagnie des libraires, ou deux députés nommés par eux, pourront se rendre dans les ports ou autres lieux suspects, pour visiter tous les ballots, paquets, paniers, apportés dans ce royaume et contenant des livres ou du papier ; ils pourront faire des recherches dans tous les magasins, boutiques, ateliers d'imprimeurs et de libraires, et dans tous les autres lieux qui leur sembleraient suspects.

« Chaque libraire, imprimeur ou marchand, se livrant à l'impression, à la reliure, à la vente ou à l'introduction de livres dans ce royaume, doit, devant les membres de la commission, ou devant d'autres personnes désignées à cet effet par le conseil de la reine, déposer des cautionnements pour des sommes raisonnables, avec ou sans sûretés, comme les commissaires le trouveront expédient. Ces cautionnements serviront à garantir qu'il observera fidèlement ladite ordonnance, qu'il payera les amendes en cas de forfaiture, et qu'il aidera en tout les gardiens et leurs envoyés à exécuter les prescriptions ci-dessus. »

Cette décision de la chambre étoilée, qui laissait, comme on le voit, une large part à l'arbitraire, fut contresignée par les membres du conseil privé, au nombre desquels on remarque Bacon, Cecil et Leicester.

Ces mesures ayant paru insuffisantes, Elisabeth rendit, en 1585, un nouvel édit, à la requête de l'archevêque de Cantorbéry. Par cet édit, il était ordonné à chaque imprimeur ou à chaque personne possédant une presse à imprimer livres, chartes, ballades, portraits, etc., d'ap-

porter la note exacte desdites presses, dans dix jours, à partir de la publication de l'ordonnance. L'infraction était punie de la confiscation des presses et d'une année d'emprisonnement. Il était défendu d'imprimer des livres, ballades, chartes, etc., ailleurs que dans la ville de Londres et dans ses faubourgs. On accordait seulement une presse à l'université de Cambridge et une autre à l'université d'Oxford.

L'arrêt défendait que les imprimeries fussent placées dans des coins obscurs ou dans des endroits retirés, afin qu'elles pussent être visitées, de temps en temps, par les gardiens de la compagnie des libraires ou leurs délégués. Ceux qui feraient résistance à la visite desdits gardiens, et cacheraient quelque presse, devaient subir l'emprisonnement et la confiscation; ils ne pouvaient plus exercer leur métier que comme simples ouvriers imprimeurs.

Il était expressément défendu, sous des peines sévères, d'imprimer, de faire imprimer ou de laisser imprimer des livres, copies, etc., qui n'auraient pas été, avant l'impression, vus et parcourus par l'archevêque de Cantorbéry.

Un autre article déclarait que, pour réduire le nombre excessif d'imprimeurs qui se trouvaient en Angleterre, il ne serait permis à aucun individu non membre de la compagnie des libraires, et exerçant le métier d'imprimeur, de libraire ou de relieur, d'avoir, de prendre et de garder dorénavant plus de trois apprentis.

L'imprimeur spécial de la reine était excepté de toutes ces dispositions.

Les imprimeurs de Cambridge et d'Oxford ne devaient pas avoir plus d'un apprenti à la fois.

Ces dispositions sévères eurent leur effet : de nombreux auto-da-fé de livres témoignèrent du zèle des libraires patentés à ruiner leurs concurrents. Ainsi, en 1599, on fit une exécution pareille à celle que le curé entreprit sur la bibliothèque de don Quichotte. Par ordre des prélats Whitgift et Bancroft, on brûla le *Pygmalion* de Marston, l'*Ovide* de Marlow, les *Satires* de Hall et Marston, les *Épigrammes* de Davis, l'*Ombre de la vérité*, le *Livre contre les femmes*, les *Quinze Joies de mariage* et le *Caltha poetarum*, ainsi que les livres de Nash et de Gabriel Harvey, au sujet desquels on rendit une ordonnance portant qu'il fallait les saisir partout où on les trouverait.

La chambre étoilée, dont nous reparlerons plus bas, fut abolie sous Cromwell.

Le poète satirique Franco fut pendu à Rome, pour avoir mis ce distique sur des latrines que Pie V (mort en 1572) avait fait bâtir :

Papa Pius quintus ventres miseratus onustos
 Hocce cacatorium nobile fecit opus.

Le 15 mai 1570, le conseil de l'inquisition, à Séville, ordonna le séquestre du *Petit office*, imprimé à Paris chez Guillaume Merlin, et en interdit la lecture, parce que le frontispice représentait une croix et un cygne, avec ces mots : *In hoc cygno vinces*.

En 1573, il parut, in-4, chez les Juntas, à Florence, une édition de Boccace, corrigée par les académiciens de Florence, d'après les ordres du grand-duc, et approuvée par Grégoire XIII. Cette édition est assez recherchée ; car il est curieux d'y voir des passages qui, malgré les mutilations, sont encore restés très-licencieux, revê-

tus de l'approbation du pape. Une nouvelle édition, châtrée par Salviani, parut à Venise, 1584, in-4.

Le fait suivant donnera une idée de l'intelligence et de l'impartialité avec lesquelles étaient faites en Italie les suppressions d'ouvrages. Un libraire de Venise publia les *Loci communes theologici* de Melancton, sous le nom de messer *Filipo di Terranera* ¹, et trouva un grand débit de cet ouvrage à Rome; mais un franciscain ayant découvert par hasard, que ce livre, qui ne renfermait aucune proposition hétérodoxe, était d'un luthérien, se hâta de le faire condamner; et le libraire de Venise n'échappa à un procès qu'en brûlant tous les exemplaires qui lui restaient en magasin.

En France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la mort de Louis XIV, les ordonnances relatives au sujet qui nous occupe, n'apportèrent que fort peu de modifications à la législation établie précédemment; seulement, surtout sous Louis XIV, ces ordonnances furent mieux exécutées. Nous nous bornerons donc à exposer une série de faits qui pourront mieux que toute autre chose donner une juste idée de la liberté de la presse à cette époque ².

Le samedi 7 janvier 1595, un jésuite, nommé Guignard, natif de la ville de Chartres, régent au collège des jésuites à Paris, homme docte, âgé de trente-cinq ans environ, fust, par arrêt de la cour de parlement, pendu et étranglé en la place de Grève, à Paris, et son corps

¹ Terranera, comme le nom grec Melancton, est la traduction de *Schwarzerde*, véritable nom de l'ami de Luther. »

² Voyez ce que nous avons dit plus haut, p. 455 et suivantes, et le *Code de la librairie* de Saugrain.

ards et consommé en cendres, après avoir fait amende honorable, en chemise, devant la grande église Nostre-Dame; et ce, pour réparation des escrits injurieux et diffamatoires contre l'honneur du feu Roy et de cestui-ci (Henri IV), trouvés dans son estude, escrits de sa main et faits par lui.»

En 1595 il parut à Paris une édition de la *Gerusalemme conquistata* du Tasse¹. Cette édition, conforme à une autre donnée à Rome en 1595, in-4, contenait trois stances (20^e chant, f^o 70), où l'on crut apercevoir une allusion aux affaires du royaume; elles furent supprimées par arrêt du parlement (1^{er} septembre), comme contenant des idées contraires à l'autorité du roi et au bien du royaume, et attentatoires à l'honneur du feu roi Henri III et du roi régnant Henri IV.

Le 4 juillet 1606, le nonce du pape obtint du chancelier une commission scellée par le commandement du roi, au moyen de laquelle il fit saisir à Paris, chez l'imprimeur, tous les exemplaires du traité latin de Gerson, sur l'*autorité des conciles*. Mais l'imprimeur ne tarda pas à avoir main levée de cette saisie.

En 1606, le parlement de Toulouse défendit, sur peine de la hart, de vendre et d'imprimer des missels ou bréviaires qui ne contiendraient pas la prière pour le roi.

Henri IV se montra aussi tolérant que Louis XII pour les pièces de théâtre. Dans une farce qui fut jouée de-

¹ On sait que le poème de la *Gerusalemme conquistata* est une refonte de la *Gerusalemme liberata*. C'est à tort que les *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque* (vol. I, p. 279) et M. Leber ont rapporté l'arrêt du parlement à ce dernier poème.

vant lui et sa cour, à l'hôtel de Bourgogne, le 26 janvier 1607, et où l'on médissait fort et du gouvernement et de l'administration de la justice, trois diables finissaient par emporter un conseiller de la cour des aides, un commissaire et un sergent. Après la pièce, les conseillers des aides, commissaires et sergents, « se prétendant injuriés, se joignirent ensemble, dit l'Estoile, et envoyèrent en prison messieurs les joueurs. Mais ils furent mis dehors le jour même, par exprès commandement du roy, qui les appela sots : disant Sa Majesté que s'il fallait parler d'intérêt, qu'il en avait reçu plus qu'eux tous ; mais qu'il leur avait pardonné, et pardonnoit de bon cœur, d'autant qu'ils l'avoient fait rire, voire jusques aux larmes ¹. »

Après la mort de Henri IV, les pamphlets et les libelles devinrent presque aussi communs qu'au temps de la Ligue.

« Sous la régence de Marie de Médicis, dit M. C. Leber, les pamphlets deviennent raisonneurs, fanfarons, dramatiques, facétieux, bouffons et gaillards. C'est le règne de la farce politique ; ce sont les presses de Paris qui attisent ou amortissent le feu de la guerre des princes, qui entretiennent celles des protestants du Midi et des aspirants aux faveurs de la cour contre les favoris en pied, qui harcèlent Concini et sa femme, de Luynes et ses frères, qui déjà s'essayent contre l'évêque de Luçon (Richelieu)... Les noms des Condé, des Longueville, des Roban et des Bouillon sont accolés à ceux de Bruscamille, de M^e Guillaume, de Mathurine et du prétendu descendant de la jacquerie (Jacques Bonhomme), dans une

¹ L'Estoile, tome II, p. 412.

multitude de brochures satiriques, licencieuses ou bouffonnes qui ne peuvent déjà plus se compter ¹. »

Nous ne devons pas oublier de mentionner les nombreuses satires pour ou contre les jésuites, et qui sont en partie relatives à l'assassinat de Henri IV. Quelques-unes ont une assez grande importance historique. Le 8 juin 1610 le parlement de Paris condamna au feu le traité du jésuite de Mariana, *de Rege et regis institutione*, Toledé, 1599, in-4, et qui plus est, la cour de France parvint à en obtenir la suppression en Espagne, où il avait pourtant paru avec approbation et privilège du roi.

« Le samedi 4 décembre 1610, M. le lieutenant criminel saisit en l'imprimerie du Carroi (qui en aiant oui le vent s'estoit absenté) tous ces petits libelles diffamatoires qui couroient, entre autres *l'Anti-Cotton* ², *le Tocsin*, la copie d'une lettre du Pays-Bas, qui n'estoit encore achevée d'imprimer, et autres semblables fadezes. Il laissa garnison en la maison de ce pauvre homme, aagé de près de quatre-vingts ans, qui estoit suffisante de ruiner en peu de jours une famille nécessiteuse comme la sienne. Après il le fist trompeter, lui et son fils, par la ville, et leur fist ledit lieutenant du pis qu'il peust, nonobstant les prières et sollicitations de beaucoup d'honnestes gens qui s'en meslèrent pour eux. Finalement, il y eust interdiction au

¹ Ouvrage cité, p. 97 et suiv. Le savant bibliographe a cité les titres d'un très-grand nombre de pamphlets du dix-septième siècle, et a donné des extraits ou une analyse des plus curieux.

² *L'Anti-Cotton* était dirigé contre le jésuite Cotton, confesseur de Henri IV. Le mois précédent, le libraire Joualin avait été, par sentence du Châtelet, condamné comme détenteur de ce livre à faire amende honorable; mais il en appela au parlement, qui le renvoya absous sur le rapport du conseiller Mesnard, « homme de bien et bon François, dit L'Estoile, et par consequent mauvais jésuite. »

lieutenant criminel d'en connoître : duquel on disoit que la balance n'estoit pas bien juste en justice, à cause de l'avarice de cest homme ¹. »

Cet imprimeur avoit échappé à grand'peine à la potence lors de l'affaire de Le Breton (Voy. plus haut, p. 404), mais cette fois il fut sauvé par la manifestation de l'opinion publique qui s'étoit fortement prononcée contre les jésuites.

« En 1614, dit le cardinal de Richelieu, Mayenne fit imprimer un livre séditieux pour le temps, intitulé : *De la Monarchie aristocratique*, par lequel il mettait en avant, entre autres choses, que les femmes ne devoient être admises au gouvernement de l'État. La reine le fit supprimer et en confisquer tous les exemplaires ; mais elle jugea à propos, pour n'offenser pas les huguenots, de pardonner à l'auteur. »

En 1614, au moment où les princes venoient de quitter la cour, « force livrets séditieux couraient entre les mains d'un chacun ; les almanachs, dès le commencement de l'année, ne parloient que de guerre ; il s'en étoit vu un, d'un nommé Morgard, qui étoit si pernicieux que l'auteur en fut condamné aux galères. C'étoit un homme aussi ignorant en la science qu'il professoit faussement, que dépravé en ses mœurs, ayant pour cet effet été repris de justice, ce qui fit juger qu'il n'avoit été porté à prédire les maux dont il menacoit, que par ceux-là même qui les vouloient faire ; c'est pourquoi il mérita justement le châtement qui lui fut ordonné. »

Sous la date de 1618, le même historien, parlant d'un procès dirigé contre les ennemis de Luynes, « on mêla en

¹ L'Estoile, tome II, p. 645.

cette affaire, dit-il, quelques personnes qui, par leur imprudence, avoient fait quelques écrits mal digérés sur le sujet de Luynes et des affaires du temps. Durand (poète et auteur de ballets) fut mis prisonnier pour ce sujet, et un nommé Sily, Florentin, qui avoit été secrétaire de l'archevêque de Tours, frère de la maréchale d'Ancre. Un même livre fut imputé à tous deux, et même peine leur fut ordonnée d'être rompus et brûlés avec leurs écrits en la Grève, et un frère dudit Sily, qui n'avoit fait simplement qu'en transcrire une copie, fut pendu ¹.

« En 1627, le jour de la mort de Madame, le roi fit arrêter un nommé Fancan, pour lui faire expier une partie des crimes qu'il avoit commis... Son exercice ordinaire étoit de composer des libelles pour décrier le gouvernement ; de rendre la personne du prince contemptible, les conseils odieux ; exciter à la sédition, chercher de beaux prétextes pour troubler le repos de l'État, et, sous le nom de bon Français, procurer la perte du royaume... Le roi se résolut de châtier justement un si méchant homme par un supplice conforme à son crime ; mais le cardinal, dont les conseils vont toujours à augmenter les récompenses des services et diminuer la punition des fautes, supplia très-humblement Sa Majesté de se contenter d'en arrêter le mal par l'emprisonnement de sa personne ². »

Sous le ministère de Richelieu, les pamphlets sont em-

¹ La même année 1618, une ordonnance du bailli du Palais, rendue le 27 avril, condamna J. Bouillierot et Melchior Mondère, imprimeurs, l'un à douze livres parisis, l'autre à trente-deux livres parisis d'amende envers le roi, pour avoir imprimé un libelle. »

² *Mémoires de Richelieu*, collection Michaud et Poujoulat, tome 1, p. 41, 65, 483 et 482.

preints de la haine violente que le grand ministre avait su inspirer à ses ennemis. Ils sont furieux, sanglants et impitoyables, et présentent le contraste le plus frappant avec ceux du ministère de Mazarin. « Sous la Fronde, dit M. Leber, les pamphlets ont un côté comique et goguenard comme ceux de la minorité de Louis XIII. Ils sont en grande partie burlesques, plaisants, populaires, hargneux, bavards ou niais, ou pis encore... Quelques bonnes pièces historiques et politiques, certaines images licencieuses, cyniques, effrontées, mais fortement frappées, sont les *rari nantes* de ce gouffre dont Mazarin seul ne s'est point effrayé.

« Le nombre de ces pamphlets, connus sous le nom de *Mazarinades*, est réellement prodigieux. Les contemporains en parlent comme d'essaims de mouches et de frelons qu'auraient engendrés les plus fortes chaleurs de l'été. *Quam sit muscarum et crabronum quum calet maxime...* On ne connaît aujourd'hui aucune collection assez complète, assez vaste de ces pièces, pour permettre d'en poser le chiffre total ; mais ce ne serait pas l'exagérer que de le porter à sept ou huit mille, ou 150 volumes in-4, composés chacun de 30 feuilles, l'un dans l'autre ¹. C'est Paris qui a mis sur pied cette armée de libelles... Les éditeurs s'y enrichirent ; mais les auteurs n'en furent pas moins gueux, si l'on en juge par le prix qu'ils tiraient de leurs manuscrits. Une feuille ordinaire en vers ou en prose leur était payée trois livres. Après Scarron et Marigny, auteurs des meilleures satires en vers, et quelques autres écrivains connus, venait la tourbe des affames sans nom, ni talent, ni honneur, des

¹ La Bibliothèque de Chartres en possède une collection de 140 volumes in-4.

histrions du plus bas étage, des écoliers, des cuistres, des secrétaires de Saint-Innocent, des chanteurs de Pont-Neuf, dont un seul enfantait quelquefois jusqu'à six pamphlets différents dans la même journée. Des garçons d'imprimerie composaient eux-mêmes une partie des pièces qu'ils mettaient sous presse ; plus d'un auteur colportait en personne celles qu'il avait faites ; plus d'un colporteur venait de faire celles qu'il débitait... La pièce intitulée : *les admirables Sentiments d'une villageoise à monsieur le prince*, et plusieurs autres niaiseries du même genre, sont de la servante d'un libraire, « qui en faisait, dit Naudé, après avoir écuré ses pots et lavé ses écuelles. » Enfin Mazarin lui-même faisait ou faisait faire des mazarinades ¹. »

Dans la première partie du règne de Louis XIV, les pamphlets ont trait pour la plupart aux intrigues amoureuses de la cour et de la ville, et sont remplies d'anecdotes scandaleuses. Plus tard, lorsque les conquêtes et l'ambition de Louis XIV eurent éveillé les inquiétudes de l'Europe, lorsque les persécutions contre les protestants eurent soulevé des haines implacables contre ce prince, les libelles et les pamphlets, aussi nombreux que par le passé, devinrent politiques, et sont en général pleins de passion, de violence et de fiel. Ils venaient pour la plupart de la Hollande, où notre conquête avait laissé de sanglants souvenirs, et où s'étaient réfugiés les écrivains protestants chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes ².

¹ M. Leber, ouvrage cité, p. 404 et suiv.

² On avait pris les plus grandes précautions pour surveiller la circulation des livres, et les conducteurs de coches, les messagers et voituriers par terre et par eau ne devaient délivrer aucuns ballots ou paquets de

Quelques auteurs payèrent bien cher leurs satires. En voici seulement deux exemples :

Chavigny ayant publié en 1689, in-16, *le Cochon mitré*¹, libelle dirigé contre Le Tellier, archevêque de Reims et frère de Louvois, se réfugia en Hollande. Mais ayant eu le malheur de se laisser séduire et attirer sur les frontières de France par un espion du ministre, il fut arrêté, conduit au mont Saint-Michel, et enfermé dans une étroite cage de fer, où il passa trente années.

« Le vendredi 19 novembre 1694, sur les six heures du soir, par sentence de M. de La Reynie, lieutenant de police au souverain, furent pendus à la Grève un compagnon imprimeur de chez la veuve Charmot, rue de la Vieille-Bouclerie, nommé Rambault, de Lyon, et un garçon relieur de chez Bourdon, bedeau de la communauté des libraires, nommé Larcher ; deux à être conduits aux galères, et sursis au jugement de cinq, jusqu'après l'exécution. Les deux pendus, ayant eu la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des auteurs, pour avoir imprimé, relié, vendu et débité des libelles infâmes contre le roi, qui est, dit-on, son Mariage secret avec madame de Maintenon, et *l'Ombre de M. Scarron*, qui était son mari, avec une planche gravée de la statue de

livres sans avoir un billet du syndic des libraires ou de l'un de ses adjoints. Quant aux livres venant de pays étrangers, ils ne pouvaient entrer en France que par les villes de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Reims, Amiens, Lille et Calais. Les livres venant de Suisse, de Genève ou d'Italie, et destinés pour Paris, pouvaient entrer par le bureau des fermes, établi aux Rouges, sur la frontière de Franche-Comté.

1. Voyez Saugrain, *Code de la Librairie*, p. 287 à 303.

¹ C'est un dialogue. Sur le frontispice est représenté un cochon ayant mitre en tête et crosse en main.

la place des Victoires ; mais au lieu des quatre figures qui sont aux angles du piedestal, c'étaient quatre femmes qui tenaient le roi enchaîné, et les noms gravés ; madame de La Vallière, madame de Fontanges, madame de Montespan et madame de Maintenon ; le graveur est en fuite. J'estime qu'on ne peut assez punir ces insolences contre le souverain, puisque, par les ordonnances, le moindre particulier est en droit de demander réparation des libelles diffamatoires qui seraient faits contre lui. On a trouvé des paquets de ce libelle jetés la nuit dans la rivière, entre le pont Notre-Dame et le Pont-au-Change. Le lundi 20 décembre, le nommé Chavance, garçon libraire, natif de Lyon, fut condamné, par sentence de M. de la Reynie, à être pendu et à la question, pour l'affaire des livres mentionnés en novembre ; il eut la question et jasa, accusant des moines. La potence fut plantée à la Grève, et la charrette menée au Châtelet ; survint un ordre de surseoir à l'exécution et au jugement de La Roque, autre accusé, qui a fait la préface de ces impudens livres. On dit que Chavance est parent ou allié du P. La Chaise, confesseur du roi, qui a obtenu la surseance. La veuve Cailloué, imprimeur de Rouen, est morte dans la Bastille, où elle était pour cette affaire. La veuve Charmot et son fils ont été criés à ban à leur porte, rue de la Vieille-Bouclerie, pour raison de ces impressions ¹. »

Les livres licencieux ou anti-religieux et leurs auteurs furent en France, pendant le dix-septième siècle, poursuivis avec la même rigueur que dans les siècles précédents.

¹ Journal manuscrit d'Ant. Bruneau, avocat, cité par Brunet dans le *Manuel du Libraire*, art. SCARRON.

Le philosophe Vanini fut brûlé comme athée, à Toulouse, le 19 février 1619.

Le 19 août 1623 le parlement condamna au feu le *Parnasse des poètes satiriques*, et son auteur, Théophile, qui heureusement ne fut brûlé qu'en effigie. Arrêté quelque temps après au Catelet, en Picardie, et ramené à Paris où l'on recommença son procès, il fut simplement condamné au bannissement.

Un pauvre fou, digne de figurer à côté de Geoffroi Vallée, Simon Morin, qui se prétendait *fiis de l'homme*, fut brûlé en place de Grève, le 14 mars 1663, avec son livre *des Pensées* (1647, in-8), qui avait été la cause de sa condamnation.

Pierre Petit, auteur de poésies licencieuses manuscrites que le hasard fit tomber dans la rue entre les mains d'un prêtre qui le dénonça au procureur du roi, fut pendu et brûlé à Paris au milieu du dix-septième siècle. Ses œuvres ont été imprimées dans le *Recueil de poésies rassemblées par les soins du cosmopolite*, 1735, in-4.

L'auteur de l'ouvrage licencieux, *l'Escole des filles, par dialogues*, Paris, 1672, in-12, Hélot, fut condamné à être pendu en effigie. On brûla tous les exemplaires de son livre au pied de la potence, et le libraire fut sévèrement puni.

Ce n'étaient pas seulement les ouvrages politiques ou contraires à la morale et à la religion qui étaient l'objet des rigueurs de l'autorité.

« L'an 1600, rapporte le P. Menestrier, Brianville fit un *Jeu de cartes de blason*, et comme il avait composé ce jeu des armoiries des princes du Nord, d'Italie, d'Espagne et de France, la rencontre fâcheuse des armoiries de quelques princes, sous les titres de valets et d'as, lui fit des affaires. Les planches furent saisies par les magis-

trats; il fut obligé de changer ces titres odieux en ceux de princes et de chevaliers. Son ouvrage fut, après cela, bien reçu, et il s'en fit plusieurs éditions.»

Le *Journal des savants*, fondé en 1665, fut supprimé en 1666, treize mois après sa création, par le crédit de quelques auteurs que Denis de Sallo avait critiqués. Il ne tarda pas à reparaitre sous la direction de l'abbé Gallois, qui se borna à faire de simples extraits des ouvrages dont il rendait compte.

Vayrasse ayant, dans une grammaire, en parlant de l'article défini qu'on donne quelquefois aux personnes fameuses, cité pour exemples *la Maniveau*, *la Montespan*, *la Mancini*, on l'obligea de mettre un carton; et il substitua *la Brinvilliers*, *la Voisin* et *la Neveu*¹. Cette correction était tout aussi offensante que celle de Boileau, quand, sur les plaintes qui lui furent adressées, il modifia le vers :

L'or même à Pélisson donne un teint de beauté,

de la manière suivante :

L'or même à la laideur donne un teint de beauté.

Il n'était pas de ruse dont les libraires et les imprimeurs ne s'avisassent pour éluder les formalités gênantes et

¹ Les grammairiens et les lexicographes ont été fort souvent portés à faire de la satire politique. Dans la grammaire anglaise de Cobbett on trouve la définition suivante : « *Trait d'union*, petite ligne qui unit deux mots représentatifs d'idées unies par la nature des choses, comme *Castlereagh-Chat-tigre*. » Dans la deuxième édition (1805) du Dictionnaire de Boiste, l'auteur qui, à côté de chaque mot sujet d'un article, plaçait une autorité, mit à la suite du mot *spoliateur* le nom de *Bonaparte*. La police, qui en fut avertie, exigea un carton, et Frédéric le Grand fut substitué au premier consul.

vexatoires auxquelles ils étaient assujettis. « Le roi ayant été informé, dit une ordonnance de 1682, que les libraires, tant de sa bonne ville de Paris que des autres villes de son royaume, par un abus dont l'expérience fait tous les jours connaître le préjudice, s'ingèrent de faire imprimer les nouveaux ouvrages des auteurs en les intitulant de second, troisième ou quatrième tome, ou la suite des ouvrages pour l'impression desquels les mêmes auteurs ont obtenu le privilège... Que, d'ailleurs, Sa Majesté a encore été informée que les libraires entreprennent journellement d'insérer dans les livres dont l'impression leur est permise, des préfaces, avertissements ou épîtres dédicatoires, dans lesquels les auteurs glissent des choses qu'ils n'ont osé mettre dans le corps des livres, connaissant bien que les examinateurs n'auraient pu les approuver, Sa Majesté étant en son conseil, a défendu et défend très-expressément, etc. »

« La Mothe-le-Vayer, raconte le *Carpenteriana*, ayant fait un livre de dur débit, son libraire vint lui en faire ses plaintes, et le prier d'y remédier par quelque autre ouvrage. Il lui dit de ne se point mettre en peine, qu'il avait assez de pouvoir à la cour pour faire défendre son livre ; et qu'étant défendu, il en vendrait autant qu'il voudrait. Lorsqu'il l'eut fait défendre, ce qu'il prédit arriva ; chacun courut acheter ce livre, et le libraire fut obligé de le réimprimer promptement, pour pouvoir en fournir à tout le monde. »

Le pouvoir était fort ombrageux quand il s'agissait d'ouvrages historiques, et un auteur qui s'avisait de parler de l'histoire contemporaine, courait de grands risques lorsqu'il s'avisait de dire la vérité. Antoine Bertier, libraire de Paris, ayant imprimé, en 1660, en 3 vol. in-folio, une

histoire du cardinal de Richelieu, par Auberi, il représenta à la reine-mère qu'il n'osait les publier « sans une autorité et une protection particulière de Sa Majesté, parce qu'il y avait plusieurs personnes qui s'étaient bien remises en cour, dont la conduite passée n'ayant pas été régulière et étant marquée fort désavantageuse pour eux dans ces mémoires, ne manqueraient pas de lui susciter des affaires fâcheuses. — Allez, lui dit la reine, travaillez sans crainte, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que de la vertu en France¹. »

J.-B. Primi, comte de Saint-Majole, ayant, dans l'*Istoria della guerra d'Olanda nell' anno 1672*, Paris, 1682, in-12, fait mention du traité de Douvres et de l'intelligence secrète qui existait alors entre les rois de France et d'Angleterre, fut mis à la Bastille sur les plaintes de lord Preston, ambassadeur de Charles II en France. On ne connaît de cet ouvrage, qui avait été traduit la même année en français, que soixante-sept exemplaires italiens et quatre-vingt-huit français; le reste fut supprimé.

L'auteur du *Nobiliaire de Picardie* (Paris, 1693, in-4), Haudicquer, accusé à tort ou à raison d'avoir fabriqué de faux actes et de faux diplômes pour deshonorner plusieurs familles nobles, fut condamné aux galères. Les exemplaires complets de cet ouvrage supprimé sont très-rares.

Les faits suivants pourront servir à faire connaître le degré de liberté dont jouissait la presse anglaise pendant le dix-septième siècle.

Il parut à Cambridge, en 1605, in-8, *Institutiones juris*

¹ La Caille, *Histoire de l'Imprimerie*, p. 285-286.

anglicani, par J. Cowell. Cet ouvrage, qui a eu depuis plusieurs éditions, fut brûlé par les mains du bourreau, et attira un emprisonnement à son auteur, que l'on accusa (crime impardonnable chez nos voisins) d'avoir voulu confondre le droit anglais et le droit romain.

L'*Ecclesiasticus*, de Scioppius (1611, in-4), libelle dirigé surtout contre Jacques I^{er}, fut brûlé à Londres et à Paris, et valut à son auteur d'être pendu en effigie dans une comédie représentée devant le roi, et en outre une volée de coups de bâton que le même prince lui fit administrer par l'entremise de son ambassadeur en Espagne.

Le 1^{er} mai 1621, Floyd, avocat catholique, ayant exprimé publiquement sa satisfaction de ce que le Palatin et sa femme avaient été chassés de Prague, fut condamné par la chambre des communes à être exposé pendant deux heures au pilori dans trois endroits différents, et à être conduit d'un lieu à un autre, à cheval, le visage tourné vers la queue. L'accusé en ayant appelé au roi, fut traduit devant la chambre des lords, qui ajoutèrent encore à la sévérité du premier jugement en condamnant Floyd à une amende de 5 000 liv. st., à l'emprisonnement pour la vie et à être fouetté attaché à une charrette. depuis la prison de la Flotte jusqu'à Westminster-Hall. On lui fit grâce de cette dernière peine.

Un ministre puritain, Leighton, ayant publié un livre intitulé : *Appel au parlement, ou Plaidoyer de Sion contre l'épiscopat*, fut, par ordre de Laud, traduit le 4 juin 1670 devant les lords de la chambre étoilée. Condamné à payer une amende de 10 000 liv., et à être dégradé du ministère, il fut en outre fouetté publiquement dans la cour du palais, exposé pendant deux heures au pilori, privé d'une oreille, eut une narine fendue et fut marqué des

lettres S. S. (sемеur de sédition). A la fin de la semaine, il fut fouetté de nouveau, remis au pilori, perdit sa seconde oreille, eut l'autre narine fendue, l'autre joue marquée, et jeté en prison, y resta dix ans, jusqu'à la révolte du parlement contre Charles I^{er}.

Une grande jalousie existait à Londres entre les marchands de cette ville et les forains. Un jour on trouva affiché à la porte de Saint-Paul un libelle injurieux pour le roi, et accusant les marchands étrangers d'acheter la laine avec l'argent du souverain, au détriment des Londoniens. Le roi ordonna aussitôt, pour découvrir l'auteur de ce libelle, que dans chaque quartier il se rendrait un membre de son conseil et un alderman, lesquels examineraient quels étaient ceux des habitants qui savaient écrire; qu'ensuite ils prendraient le *livret* (book) de chacun et l'enverraient scellé à la maison de ville, pour qu'on en confrontât l'écriture avec celle du libelle.

« William Pryne, dit Lingard, avocat de Lincoln's inn, homme d'un caractère sombre et morose, s'était persuadé que la vie dissolue de quelques jeunes gens de sa connaissance venait de l'habitude de fréquenter le théâtre; et pour prémunir le public contre ce mal grave et toujours croissant, pour prouver que la nation marchait rapidement au paganisme, il écrivit un énorme volume de mille pages, intitulé : *Histriomatrix* (1632, in-4). Il se plaignait que dans les deux dernières années on n'avait pas mis en vente moins de quarante mille exemplaires de pièces de théâtre; qu'elles étaient imprimées sur de meilleur papier que la plupart des Bibles, et achetées avec plus d'avidité que les sermons les plus parfaits; que les théâtres de Londres, ces chapelles du diable, étaient au nombre de six, le double de ce qu'il y avait à

Rome sous le débauché Néron... Il déclama avec une égale amertume contre la chasse, les maïs, les fêtes publiques, la décoration des maisons avec du lierre à Noël, les cartes, la musique et les perruques. L'Église ne lui échappa point. Les ecclésiastiques vêtus de soie et de satin, leur cumul, leurs chants dans les églises, leurs révérences et leurs salamalecs devant l'autel, passèrent par le fouet sévère du satirique... L'archevêque Laud s'empressa de lire au roi (Charles 1^{er}) les passages qui paraissaient dirigés contre lui et la reine dansant à la cour; et Noy, procureur général, eut ordre d'accuser Prynne devant la chambre étoilée, comme auteur d'un libelle dangereux et séditieux (1^{er} février 1633)... Prynne fut condamné par la cour à être exposé au pilori dans Westminster et dans Cheapside; à perdre une oreille dans chacun de ces lieux; à voir son livre brûlé par la main du bourreau; à payer une amende de 5 000 liv. st., et à subir un emprisonnement perpétuel. Cette punition, qui, malgré l'intercession de la reine en faveur de la victime, fut infligée dans toute sa rigueur, méritait et encourut la réprobation du public¹. »

En 1637, un médecin nommé Bastwick, et un ecclésiastique, H. Burton, ayant, à différentes reprises, attaqué violemment le faste et l'irréligion des évêques, furent condamnés par la chambre étoilée à rester deux heures au pilori, à subir l'amputation des deux oreilles, à payer chacun une amende de 4 000 livres au roi et à être emprisonnés pour le reste de leur vie. Prynne,

¹ *Histoire d'Angleterre*, traduction de M. Léon de Wailly, 1844, in-18, tome IV, p. 715. Il est dit, dans une lettre au comte de Strafford, que Prynne, immédiatement après l'exécution, « fit recoudre ses oreilles, afin qu'elles pussent repousser comme ci-devant sur sa tête. »

qui était rentré dans la lice et avait écrit de nouveaux pamphlets du fond de sa prison, mais qui avait été déjà essorillé, partagea leur condamnation. La sentence reçut son exécution dans la cour du palais, et de leurs piloris les prisonniers haranguèrent la foule qui, émue de leurs souffrances, lorsqu'on en vint à l'amputation, manifesta sa colère par des cris et des sifflets.

Le 11 juillet 1637, l'archevêque Laud fit rendre à la chambre étoilée un décret par lequel elle réduisait à vingt le nombre des maîtres imprimeurs, prononçait les peines les plus sévères, tels que le pilori ou le fouet, contre ceux qui imprimeraient clandestinement, et décrétait qu'aucun des maîtres imprimeurs ne pourrait sans l'approbation des censeurs, imprimer des livres de théologie, lois, médecine, philosophie, poésie, qui n'auraient pas été auparavant soigneusement lus, ainsi que les *titres, épîtres, préfaces, tables, etc.*; qu'on ne pourrait réimprimer un livre sans une nouvelle licence, etc.

Les livres de droit devaient être autorisés par un des premiers présidents ou par le premier baron de l'échiquier; les livres d'histoire ou d'affaires d'État, par un des secrétaires d'État; les livres de blason, par le comte-maréchal; les livres de théologie, de philosophie, de médecine, de poésie et autres sujets, par l'archevêque ou par l'évêque de Londres, ou par les chanceliers ou vice-chanceliers des universités: ces fonctionnaires pouvaient pourtant choisir d'autres censeurs sous leur responsabilité.

Chaque imprimeur devait mettre son nom et celui de l'auteur sur tout livre, ballade ou estampe imprimés par lui.

La chambre étoilée défendait en outre l'importation ou la vente des livres imprimés outre-mer et attaquant la religion, l'Église, le gouvernement, le chef de l'Église et de l'État, sous peine d'amende, d'emprisonnement, ou autre châtement corporel infligé par la cour de la chambre ou la cour de haute commission.

Quiconque importait des livres devait en présenter la liste à l'archevêque ou à l'évêque; aucun commerçant ne devait imprimer ou faire imprimer au dehors aucuns livres écrits entièrement, ou pour la plus grande partie en langue anglaise. (Cette partie du décret était principalement dirigée contre la Bible genevoise de Hollande.)

En 1678, Lambert Osbaldeston, prêtre de l'abbaye de Westminster, auteur d'une lettre où il appelait Laud « *vermine, peste, hocus pocus* (jongleur) », fut condamné par la chambre étoilée à perdre les oreilles et à payer une amende de 3 000 livres sterling. — Heureusement pour lui il parvint à se sauver.

La chambre étoilée fut abolie en 1641. Cette mesure n'eut pas de grandes conséquences pour la liberté de la presse; car, en 1647, le parlement rendit un arrêt défendant de faire, d'écrire, d'imprimer, vendre, publier, crier aucun livre, pamphlet, ballade, libelle, feuille, sans une permission du parlement, sous peine d'une amende de 40 sh. ou d'un emprisonnement de quarante jours, etc. Le crieur devait être *fouetté comme un chien* dans la paroisse où on le saisisait. — L'année suivante, le *committee of Estates* d'Écosse prononça la peine de mort contre ceux qui feraient imprimer ou imprimeraient un livre qui n'aurait pas été soumis à leur examen.

En 1662, le parlement rétablit l'office de censeur qui

avait été aboli durant le gouvernement de Cromwell.

En 1648, on rendit en Angleterre une ordonnance pour la suppression de tous les théâtres et la destruction de toutes les loges, scènes et salles de spectacles. « Ces perroquets de comédiens, dit le bill, sont des ruffians orgueilleux qui, de même que l'âne couvert de la peau du lion, se prélassent sous des habits magnifiques, et se croient aussi grands que César. » Le 2 septembre 1642, les puritains avaient déjà fait rendre une ordonnance de cette nature et supprimé les théâtres; mais ceci n'était alors regardé que comme une mesure temporaire.

Les pamphlets pendant les troubles de l'Angleterre furent aussi nombreux qu'en France sous la Fronde. En 1762, George III acheta la volumineuse collection connue sous le nom de *King's Pamphlets*, et qui se trouve au *British Museum*. Cette collection, commençant à l'année 1640, va jusqu'au couronnement de Charles II, et contient deux mille volumes, tous reliés de même, et dont le catalogue seul forme douze volumes in-f°. Commencée par Charles I^{er}, elle fut, lorsque l'armée se dirigea vers le nord, divisée en divers lots, et envoyée chez un ami fidèle, dans le comté de Surrey. Plus tard, elle fut renvoyée à Londres; celui auquel elle était confiée, n'osant pas la garder, l'envoya dans l'Essex, la changeant de lieu de temps à autre, et continuant toujours de rassembler des pièces. Pour plus grande sécurité, un faux marché fut passé, au prix de 4 000 liv. st., entre lui et l'université d'Oxford, afin que celle-ci pût les réclamer si Cromwell venait à s'en emparer. — Le collecteur était un ecclésiastique, Thomasin, qui en refusa 4 000 l. st.

David Lloyd, ayant publié, en 1663, in-8^o, sous le titre

d'*Ombre de la comtesse de Bridgewater*, un éloge de cette dame, qu'il présentait pour modèle à toutes les femmes ; le mari, indigné d'une telle audace, porta plainte devant les tribunaux et fit condamner le malencontreux panégyriste à six mois de prison.

En 1680 parut l'ordonnance de Charles II pour interdire l'impression et la publication de livres et de pamphlets non revêtus de l'approbation du censeur. Le ton de cette ordonnance ressemble peu à celui que l'autorité prenait sous Élisabeth.

L'Anglais J. Tuchin, ayant attaqué Jacques II dans un journal intitulé l'*Observateur*, fut condamné à être fouetté dans différentes villes du royaume. Cette peine n'étant pas de son goût, il présenta, pour obtenir d'être pendu, une requête qui, à son grand chagrin, ne lui fut pas accordée.

Lors de l'émigration des protestants de France en Angleterre, après la révocation de l'édit de Nantes, on publia à Londres plusieurs brochures pour exciter la commisération publique en leur faveur. De ce nombre fut une traduction anglaise du livre du célèbre ministre Claude : *Les plaintes des protestants cruellement persécutés dans le royaume de France.* — L'ambassadeur français Barillon se plaignit vivement de cette dernière publication, et Jacques II ayant déclaré en plein conseil que le devoir commun des souverains était de se protéger les uns les autres contre les libellistes, le pamphlet fut brûlé par la main du bourreau le 5 mai 1686.

Ferrante Pallavicino, chanoine de Latran, après avoir inondé l'Italie de libelles contre les Barberini, s'était réfugié à Venise, où la protection du sénat lui permettait de braver la colère du pape Urbain VIII. Malheureuse

ment pour lui, il se laissa séduire par un émissaire qui prenait le nom de Morone, et qui sut l'engager à se réfugier en France. Mais Pallavicino avait à peine mis le pied sur le territoire du comtat Venaissin, qu'il fut saisi par ordre du légat, et conduit à Avignon, où arriva bientôt l'ordre du pape de l'envoyer au supplice. Il fut décapité dans cette dernière ville, à l'âge de vingt-six ans, le 5 mars 1644. Morone ne porta pas loin la peine de sa trahison ; il fut peu de temps après poignardé par les amis de Pallavicino.

En 1625, Urbain VIII fit exhumer et brûler publiquement à Rome le corps du jésuite Marc-Antoine de Dominis, mort empoisonné, à ce que l'on croit, au château Saint-Ange. On brûla avec le cadavre le traité de Dominis, intitulé : *De Republica ecclesiastica*, publié à Londres, 1617-1620, 5 vol. in-f^o.

La suppression de quelques ouvrages offre des particularités assez curieuses.

Un médecin, J.-F. Rauch, publia à Vienne (Autriche), en 1622, un petit traité de 36 pages in-4, intitulé : *Disputatio medico-diætica, de aere et esculentis*, où il soutient que le chocolat et le vin devraient être interdits aux moines, comme les excitant trop au libertinage, et que par cette défense on éviterait de grands scandales. Les moines ont supprimé autant que possible les exemplaires de cet ouvrage, qu'ils ont ainsi rendu excessivement rare.

Un Berlinois, OElrichs, a publié, en 1756, in-8, une dissertation où il donne la liste des auteurs condamnés à manger les livres qu'ils avaient composés. Nous n'avons pu nous procurer ce livre, qui nous aurait certainement offert des détails intéressants¹.

¹ Il est intitulé : *Dissertatio de bibliothecarum ac librorum fati, imprimis libris comestis*, et est imprimé en tête du *Catalogue de la bibliothèque de J. de Perani*. <http://rcin.org.pl>

On sait avec quelle intelligence et quelle modération l'inquisition exerçait son autorité sur la presse. Le fait suivant nous dispensera d'en citer d'autres :

Un médecin protestant, Moïse Charas, ayant été forcé de quitter la France, après la révocation de l'édit de Nantes, fut appelé auprès du roi d'Espagne Charles II. Mais ayant eu l'audace de prouver que les vipères espagnoles étaient aussi venimeuses que les vipères des autres pays, et qu'ainsi leur venin n'avait pu, comme on le prétendait, leur être enlevé anciennement par un exorcisme de l'archevêque de Tolède, il fut livré à l'inquisition, et ne put sortir de prison qu'en abjurant le protestantisme ¹.

L'histoire de la liberté de la presse, au dix-huitième siècle, n'offre guère que la répétition de faits déjà racontés. Le despotisme absolu qui pesa alors sur la France livrait, sans garantie, les écrivains à la vengeance du pouvoir ou des hommes qui avaient quelque crédit ; et, comme on l'a dit, il n'était pas permis, à Paris, d'imprimer qu'on avait perdu son chien sans que la police se fût assurée qu'il n'y avait, dans le signalement

¹ M. Valery, qui pénétra à Rome dans le cabinet des livres à l'index, en parle ainsi dans ses *Voyages en Italie* : « Le catalogue de ces livres, jusqu'à l'année 1826, offrait des ouvrages que l'on était surpris d'y trouver encore, tels que les *Méditations* et presque tous les ouvrages de Descartes, le *Catéchisme historique* de Fleury, plusieurs lettres et traités de Mallebranche, et l'un des plus beaux et des plus forts ouvrages en faveur de la religion, le *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, par Abbadie. On voit que les arrêts de l'index sont irrévocables, puisque la plupart de ces excellents écrits sont regardés maintenant comme les meilleures apologies du christianisme. Les ouvrages de Descartes et le *Catéchisme* portaient la formule *donec corrigatur*, mise aussi à côté du *Décameron* et des ouvrages trop libres, et qui semble là beaucoup plus raisonnable. » *Voyages en Italie*, 1838, tome III, p. 111.

de la pauvre bête, aucune proposition contraire aux bonnes mœurs et à la religion.

Le règlement fait le 28 février 1725, sur la librairie et l'imprimerie de Paris, fut, par un arrêt du 24 mars 1744, étendu à toutes les villes du royaume. Il contient les dispositions les plus minutieuses sur la matière¹. En 1741, ainsi que nous l'avons dit, pag. 154, on nomma des censeurs royaux, qui devaient exercer leurs fonctions jusqu'à leur mort ou leur remplacement. Avant cette époque, les livres étaient examinés par des personnes désignées par le chancelier.

Souvent les auteurs avaient avec leurs censeurs des querelles qui amusaient fort le public.

« M. Dubuisson, auteur de la tragédie de *Nadir*, eut une dispute avec son censeur, M. de Sauvigny. On parla de se battre. M. Dubuisson dit qu'il ne se battait point en habit noir : il sortit pour en changer ; mais il n'en trouva probablement pas dans sa garde-robe, car M. de Sauvigny ne le revit plus. Quelques jours après, notre auteur tragique alla demander à Fréron raison d'une critique un peu vive de sa pièce : « Volontiers, répondit Fréron ; je vais m'habiller, et je vous suis ; mais quel habit mettrai-je ? » M. Dubuisson le pria de garder sa robe de chambre². »

On pourrait facilement donner une liste fort longue des auteurs emprisonnés au dix-huitième siècle, et souvent sur le motif le plus frivole. Le savant Freret fut, sur la dénonciation de l'abbé de Vertot, envoyé à la Bastille, pour avoir osé prouver, dans un discours sur l'*Origine des Français*, que les Francs étaient une

¹ Voyez le *Code de la librairie* de Saugrain.

² *Correspondance secrète*, t. XI, p. 586.

ligue de différents peuples de la Germanie, qu'ils servaient dans les troupes romaines, etc.

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, a décrit d'une manière fort plaisante, la manière dont on s'y prenait pour faire condamner et censurer les ouvrages les plus innocents.

« Il n'est guère de livre philosophique ou théologique, dit Voltaire, dans lequel on ne puisse trouver des hérésies et des impiétés, pour peu qu'on aide à la lettre.

« Croirait-on qu'un jour le docteur Tamponnet dit à plusieurs docteurs : « Je me ferais fort de trouver une foule d'hérésies dans le *Pater Noster*, si on ne savait pas de quelle bouche divine sortit cette prière. Voici comment je m'y prendrais :

« *Notre Père, qui êtes aux cieux.*

« Proposition sentant l'hérésie, puisque Dieu est partout. On peut même trouver dans cet énoncé un levain de sociinisme, puisqu'il n'y est rien dit de la Trinité.

« *Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.*

« Proposition sentant encore l'hérésie, puisqu'il est dit cent fois dans l'Écriture que Dieu règne éternellement. De plus, il est téméraire de demander que sa volonté s'accomplisse, puisque rien ne se fait ni ne peut se faire que par la volonté de Dieu.

« *Donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien.*

« Proposition directement contraire à ce qui est émané ailleurs de la bouche de Jésus-Christ : « Ne dites point que mangerous-nous ? que boirons-nous ? comme font les gentils, etc. Ne demandez que le royaume des cieux, et tout le reste vous sera donné.

« *Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.*

« Proposition téméraire, qui compare l'homme à Dieu, qui détruit la prédestination gratuite, et qui enseigne que Dieu est tenu d'en agir avec nous comme nous en agissons avec les autres. De plus, qui a dit à l'auteur que nous faisons grâce à nos débiteurs? Nous ne leur avons jamais fait grâce d'un écu. Il n'y a point de couvent en Europe qui ait jamais remis un sou à ses fermiers. Oser dire le contraire est une hérésie formelle.

« *Ne nous induisez point en tentation.*

« Proposition scandaleuse, manifestement hérétique, attendu qu'il n'y a que le diable qui soit tentateur, et qu'il est dit expressément dans l'épître de saint Jacques : « Dieu est intentateur des méchants ; il ne tente personne. »

« Vous voyez, dit le docteur Tamponnet, qu'il n'est rien de si respectable auquel on ne puisse donner un mauvais sens. Quel sera donc le livre à l'abri de la censure humaine, si on peut attaquer jusqu'au *Pater Noster*, en interprétant diaboliquement tous les mots divins qui le composent?... Si vous imprimez, un habitué de paroisse vous accuse d'hérésie, un cuistre de collège vous dénonce, un homme qui ne sait pas lire vous condamne, le public se moque de vous ; votre libraire vous abandonne, votre marchand de vin ne veut plus vous faire crédit. J'ajoute toujours à mon PATER NOSTER : *Mon Dieu, délivrez-moi de la rage de faire des livres* ¹ ! »

« Voilà, dit Bayle, qui semblerait avoir eu sous les yeux le passage de Voltaire, voilà le manège perpétuel de

¹ *Dictionnaire philosophique*, art. LIVRES, section 2.

l'Odium theologicum. Cette passion, qui a formé depuis longtemps un proverbe, trouve des hérésies partout où elle souhaite d'en trouver ; elle fabrique des extraits si artificieux et si propres à gendарmer le peuple, qu'elle transforme en hérésies pernicioses ce qui n'est pas seulement hétérodoxe, quand il est considéré avec ses principes, avec ses restrictions et avec ses applications. Cette passion est contagieuse... Le délateur apporte des extraits sophistiqués, il sépare ce qu'il fallait joindre, il joint ce qu'il fallait séparer ; il donne aux propositions un tour propre à surprendre la religion des juges ¹. »

Aujourd'hui, du moins en France, *l'Odium theologicum* n'a plus guère de quoi s'exercer. Il a été remplacé par *l'Odium politicum*. A-t-on beaucoup gagné au change ?

¹ Bayle, art. BAUS, note C.

FIN.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 20 horizontal lines.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

A			
ADD-ALLATIF, cité.	214	ALBUM.	14, 365
ABONNEMENTS DE LECTURE EN ANGLETERRE (Premiers).	538	ALCUIN. Sa Bible.	364, note.
ABRAHAM ECHELLENSIS. Sa querelle avec Flavigny.	294	— Cité.	8, 52
ABRÉGÉS, cause de la perte des livres.	238	ALDE-MANUCE, inventeur de l'italique.	111
ABRÉVIATIONS (des).	52	— Erreurs qu'il commet dans ses préfaces.	286
ABULFARADGE, cité.	214	ALERIA (J. André d'), cité.	145
ACORES (Introduction de l'imprimerie aux).	98	ALEXANDRE LE GRAND (Livres traduits par ordre d').	157
ACROSTICHES.	331-332	ALEXANDRE VI (Épigramme contre).	387
ADAMOLI (P.) lègue sa bibliothèque à l'Académie de Lyon.	523	ALEXANDRIE (Bibliothèque d').	148-149-151
ADER réfute lui-même un de ses ouvrages.	524	— Sa destruction sous Théodose.	211
ADRIEN VI veut détruire les statues de Pasquin et de Marforio.	586	— N'a pas été détruite par les Arabes.	215-220
ADSON. Sa bibliothèque.	164	ALFRED LE GRAND. Combien il paye un manuscrit.	140
AFFICHES DES LIVRES DANS L'ANTIQUITÉ.	126	AL-HAKEM. Sa bibliothèque.	165-164
AGUESSEAU (d') organise la librairie et l'imprimerie.	137	ALINEA (des).	112
		ALLEMANDS (Mot de Voltaire sur les).	341
		ALMANACHS (Défense de vendre des).	396

- ALPHABET DÉCOUPÉ, en laiton. 62
 — ARABE. Premier livre où
 il est imprimé. 105
- ALPHONSE V, chargé d'acheter
 des livres. 145
- AMAD-EDDIN, écorché vif. 382
- AMBROISE LE CAMALDULE. Ses dé-
 couvertes de manuscrits. 242
- AMBROSIENNE (Bibliothèque), n'a
 pas de catalogue. 204
- AMÉRIQUE (Premier livre imprimé
 en). 101
- AMIANTE (Livre imprimé sur du
 papier d'). 515
- AMROU a-t-il fait brûler la bi-
 bliothèque d'Alexandrie?
 214 et suiv.
- ANAGRAMMES. 551-552
- ANATOMIA *Missæ*. Histoire de ce
 livre. 292
- ANCIENS (les) écrivaient sur leurs
 genoux. 22
- ANDRELINI. Comment Charles VIII
 lui paye ses vers. 550
- ANDRONICUS (Pomponius). Com-
 bien il vend sa Critique des
 annales d'Ennius. 548
- ANGLAIS. Ne savent pas faire un
 livre. 540
 — (soldats) fondent une bi-
 bliothèque. 201
- ANGLETERRE (Introduction de
 l'imprimerie en). 96 et suiv.
 — (premier livre grec imprimé
 en). 105
 — (Disette de parchemin en)
 au douzième siècle. 140, note.
 — (Bibliothèques de l').
 197-201
- ANGLETERRE (Destruction des li-
 vres en). 252
 — (Liberté de la presse en).
 409-412, 427
- ANONYMES (Ouvrages). 551
- ANSCHAIRE (saint). Ses livres en
 notes tironiennes. 54
- ANTI-COTTON. 416
- ARABE (premiers livres imprimés
 en). 105-106
- ARABES. Leurs bibliothèques.
 165-164
- Ont-ils brûlé la bibliothè-
 que d'Alexandrie? 214-220
- Détruisent les livres des
 Perses. 217
- ARCHIMÈLE. Comment Hiéron lui
 paye une épigramme. 548
- ARCHIVES DU MEXIQUE ET DU PÉROU
 détruites. 228
- ARGELATI. Sa bévue. 556
- ARGENT (Gravures sur). 515
- ARIOSTE (l'). Son traité avec un
 libraire. 551
- ARISTOPHANE DE BYZANCE, inven-
 teur de la ponctuation et de
 l'accentuation. 7-8
- ARISTOTE. Combien il paye les
 ouvrages de Speusippe. 158
- ARITHMÉTIQUE (Premier traité d')
 imprimé. 108
- ARLOTTO. Suppression de son
 histoire. 577
- ARMOIRES DES BIBLIOTHÈQUES AN-
 TIQUES. 155
- ARNESON introduit l'imprimerie
 en Islande. 99
- ARSENAL (Bibliothèque de l').
 195

- BELLARMIN (Errata des *Controverses* de). 291
- BÉNÉDICTINS, cités. 50
- BENET' - COLLEGE (Bibliothèque du). 174
- BENOÎT XIV. Tour qu'il joue au cardinal Passionei. 525
- BENSERADE. Son errata en rondeau. 298
- BENVENUTO DA IMOLA, cité. 224
- BERLIN (Bibliothèque de). 207
- BERNIARD, cité. 578
- BERQUIN (L.). Brûlé vif. 588
- BERTHOLD établit des censeurs à Mayence. 582
- BESSARION donne sa bibliothèque à Venise. Sa lettre à ce sujet. 205-204
- BÉVUES DES COPISTES. 46 et suiv., 51
- BÉVUES SINGULIÈRES. 554 et suiv.
- BÈZE (Théod. de), cité. 589
- BIBLE (première édition de la). 76
- (Première) avec date. 80
- (Première) imprimée en Amérique. 102
- *Vinaigre*. 297
- polyglotte. 526
- d'Alcuin. 564, note.
- (Éditions fautives de la). 296
- BIBLES MANUSCRITES (prix de). 140, 518, 519
- BIBLIOGRAPHIE (Extrait du plus ancien traité de). 198-200
- BIBLIOMANIE (de la). 529
- BIBLIOPHILES (Société de). 550
- BIBLIOTHÉCAIRES brûlés. 220
- BIBLIOTHÈQUES (des). 147 à 209
- dans l'antiquité. 145 à 157
- au moyen âge. 159 à 187
- monastiques. 158 et suiv., 162, 165, 166 et suiv.
- du Louvre. 175 à 184
- des rois de France, de saint Louis. 170, 174
- de Philippe le Bel, de Charles V. 174 à 177
- de Charles VI. Est pillée par les princes. 177, et par le duc de Bedford. 178
- Extraits de l'inventaire dressé par Gilles Malet. 179-184
- de Louis XI. 185
- de Charles VIII et de Louis XI, de François 1^{er}. 187
- de Henri II, de Charles IX, de Henri IV. 188
- des ducs d'Orléans à Blois. 184-185
- des ducs de Bourgogne. 185-186
- de Pavie, enlevée par Louis XII et Lautrec. 187
- (Legs de) au treizième siècle. 167-168
- royale. 188-191
- anciennes et modernes de Paris. 194 à 196
- de France. 196 à 197
- de l'Angleterre. 197 à 208, 252
- fondée par les soldats anglais. 201
- d'Italie. 200-206

BIBLIOTHÈQUES de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande.	BOUTIQUES des libraires à Rome.
206-207	122-125
— d'Allemagne, de Suède, de Danemark, de Russie, de Turquie.	BOYLE. Combien lui étaient payées ses traductions de Chaucer.
207-209	555
— particulières. 150, 154, 158, 195-196, 521, 522	BRABME (Cadeau d'un) à Moncrif.
— détruites ou dispersées. 211, 215, 220, 222-224, 229-255	BRANTÔME, cité.
— (Manière de composer les).	BRASSICANUS. Sa description de la bibliothèque de Mathias Corvin.
525	121, 585
BIOGRAPHIE MICHAUD, citée.	BRENTEL (F.), peintre.
58	58
BISCOP (Bénédict). Combien il vend un manuscrit à Alfred le Grand.	BRÈVES (de) fait graver à Rome des caractères orientaux.
140	406
BISMILLAH.	BRÉVIAIRES (Prix de).
509	142
BLACKWELL. Son singulier ouvrage.	BRIANVILLE. Son <i>Jeu de cartes de blason</i> .
545	425
BLOIS (Bibliothèque des ducs d'Orléans à).	BRUCCHIUM (Bibliothèque du).
184-185	148 149
BOCCACCIO. Sa visite à l'abbaye du Mont-Cassin.	BRUNEAU. Son journal manuscrit, cité.
224	421-422
— (Édition corrigée de).	BRUNET, cité.
415	421
BODLIÉNNES (Bibliothèque).	BRUXELLES (Bibliothèque de).
201	207
BONÉMIENS (Premier ouvrage sur l'argot des).	BUDE (Bibliothèque de).
279	250
BOILEAU. Son vers sur Pélisson.	BURTON. Son pamphlet, sa condamnation.
424	429
BOLEYN (Anne de). Reliure d'un livre qui lui a appartenu.	BURY (Richard de). Sa bibliothèque.
304	498
BORDIER (H.), cité.	— Extraits de son <i>Philobiblion</i> .
262, note.	198-200
BORGIA (Lucrèce). Épigramme sur elle.	BYRON. Son attaque contre Walter Scott.
587	552, note.
BOUQUINISTES dans l'antiquité.	— Sommes qu'il retire de ses ouvrages.
125-124	559
BOURGOGNE (Bibliothèque des ducs de).	
185-186	

C

CABINET DE LECTURE à Athènes.	120
CACHET de Guillaume le Conquérant.	60

446 CURIOSITES BIBLIOGRAPHIQUES.

CAIRE (Bibliothèques du) 221-225	CENSURE en Espagne	295
CALCUTTA (Premier livre imprimé à). 105	— à Mayence.	382
CALLIGRAPHERS. 2 et suiv. 58	— en Écosse.	408
CALLIGRAPHIE (Prodiges de). 2	— en Angleterre.	411-451-455
CAPPEL (Ange). Son portrait. 265	CENSURES ECCLÉSIASTIQUES.	576
CARACTÈRES MOHLES. 59, 60, 70 et suiv.	CÉSAR. Son écriture secrète.	55-57
CARACTÈRES (Invention de la fonte des). 75	— Sa conduite envers les libellistes.	571-575
— gothiques. 110	CHAMBRE DES COMPTES (Le relieur de la) ne devait pas savoir lire; document inédit à ce sujet. 309	
— flamands, hollandais et allemands (Identité des). 111	CHAMBRE ÉTOILÉE. Ses édits contre la presse. 409-412, 428-451	
— italiques, romains. 111	CHANSON ANGLAISE (Première) imprimée sur feuille séparée. 358	
— saint-augustin, cicéro. 111	CHANSONS SATIRIQUES (Edit contre les). 378	
— orientaux de l'imprimerie royale. 106-107	CHAPELAIN. Combien il vend le manuscrit de sa <i>Pucelle</i> . 555	
CARICATURES sous la Ligue. 405	CHARAS (Moïse), emprisonné; pourquoi. 455	
CARPENTERIANA, cité. 425	CHARLEMAGNE lègue sa bibliothèque aux pauvres. 159	
CARTES A JOUER (des). 62, 405	CHARLES LE CHAUVE. Sa bibliothèque. 160	
CARTHAGE (Bibliothèques de). 150	CHARLES V. Sa bibliothèque. 174 et suiv., 179-184	
CASSIODORE compose des modèles de reliures. 500	CHARLES LE TÊMÉRAIRE. Sa bibliothèque. 186	
CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES ANTIQUES. 155	CHARLES IX. Ses édits contre la liberté de la presse. 596 et s.	
— de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier. 161	CHARLES X, cardinal de Bourbon (Dédicaces à). 278, 406, note.	
— d'une bibliothèque monastique. 162		
— de la bibliothèque du Louvre. 177-184		
— (Premier) de livres anglais imprimés. 538		
CAXTON (G.) porte l'imprimerie en Angleterre. 96		
— Livres qu'il a imprimés. 97		
CAYLUS, cité. 61		
CENSURE EN FRANCE. 154, 384-392-456		

CHARLES I ^{er} (Pamphlets sous).	452	CICÉRON (Manuscrits de) mis en gagé.	141
CHARLES II. Son ordonnance re- lative à la liberté de la presse.	453	— Son traité <i>de Gloria</i> , perdu au 15 ^e siècle.	241
CHARTE écrite avec de l'encre verte.	21	— Ses préfaces.	285-284
CHARTREUX DE GRENOBLE. Leur bibliothèque.	165	— Ses autographes.	564
CHATEAUBRIANT (Édit de).	392	— cité.	570
CHATTERTON. Son calcul singulier.	356	CIRE (Tablettes de).	20
CHAUVEAU (Huguenin). Son livre <i>peloux</i> .		CISELURES sur les reliures.	506
CHAVIGNY, auteur du <i>Cochon mi- tré</i> .	421	CLAUDE. Son livre brûlé.	453
CHÉRILE. Comment ses vers lui sont payés par les Athéniens.	548	COBBETT Épigramme qu'il in- sère dans sa grammaire.	424
CHÉRILE. Comment Alexandre le Grand lui paye ses bons et ses mauvais vers.	348	COCHON <i>mitré</i> . Pamphlet contre Le Tellier.	421
CHEVAL (Livre dédié à un).	281	CODICES. Voy. LIVRES CARRÉS.	
CHEVILLIER, cité. 102, 151, 154, 290, 293, 295, 299.		COLIGNY (J. de). Ses mémoires.	568
CHEVREAU, cité.	272	COLLETET. Comment il est récom- pensé par Richelieu.	552
CHIENNE (Livre dédié à une).	276	COLLINES DE LIVRES.	223
CHI-HOANG-TI, empereur chi- nois, ordonne la destruction de livres.	210	COLOGNE (Établissement de l'im- primerie à).	86
CHINOIS (Premiers caractères) gravés en Europe.	107	COLOMB (Christophe). Son auto- graphe.	566
CHIVERNY (le chancelier de) éta- blit des compagnies de li- braires à Paris.	154	CÔME. Bibliothèque fondée par Plin le Jeune dans cette ville.	152
CHRETIENS (les) brûlent les livres des païens.	210-211	COMESTOR (P.) Prix de sa <i>Sco- lastica historia</i> .	141
CHRISTINE DE SUÈDE. Ses auto- graphes.	567	COMÈNE (Alexis). Comment il punit les libellistes.	376
CHRYSOGRAPHES.	21	COMPAGNIES (Premières) de li- braires à Paris.	154
		COMPILATEURS (Éloge des), par Bayle.	518
		CONCILE DE NICEE (Écriture se- crète employée au).	58
		CONCORDANCES DE LA BIBLE. Prix de ce livre.	144

- CONDÉ. Ses mémoires cités. 598
 CONSTANTINOPLE (Bibliothèques de) 157, 165, 209
 — Destruction de ses bibliothèques. 211, 220
 CONTREFAÇON DE LIVRES ANCIENS. 529
 CONVENNOLE DA PRATO perd un traité de Cicéron. 241
 COPENHAGUE (Bibliothèque de). 208
 COPISTES (des). 28 et suiv.
 — au moyen âge. 51 et suiv.
 — (Noms donnés aux). 50, 51-121
 — (Prix payés aux). 50, 557
 — (Bévués des). 46 et suiv., 51
 CORAN (Voyages d'un manuscrit du). 520
 — (Édition du) détruite par les papes. 585
 CORDOUE (Bibliothèque arabe à). 165-164
 CORNEILLE (P.) Ses autographes. 566
 CORPORATION DES LIBRAIRES A PARIS. 129, note.
 CORRECTEURS (Noms des) mis à la fin des livres. 521
 CORRECTIONS (des) dans les manuscrits. 289
 COSTAR, cité. 585
 COSTER (Laurent) a-t-il inventé l'imprimerie? 92 et suiv.
 CRABBE. Combien Murray achète ses œuvres. 560
 CRANTZ (M.). Voy. GERING.
 CREMUTIUS CORDUS. Sa défense de la liberté d'écrire. 572 et suiv.
 — Ses Annales. 574
 CROISÉS (les) brûlent la bibliothèque de Tripoli. 224
 CRYPTOGRAPHIE. Voy. Écritures secrètes.
 CYRIAQUE D'ANCONÈ. Son recueil d'antiquités. 242
- D**
- DANOIS (Livres détruits par les invasions des). 221
 DARWIN. Son poème sur les *Amours des plantes*. 559
 DÉCOUVERTE DE MANUSCRITS. 241-247
 DEDICACES (des). 45, 265-282
 — dans l'antiquité. 268
 — (Bassesse des auteurs dans les). 269 et suiv.
 — (Particularités relatives à quelques). 274 et suiv.
 — singulières. 278 et suiv.
 DELILLE. Combien il vend ses *Georgiques*. 559
 DELISLE DE SALES. Sa bibliomanie. 522
 DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE, intendant de la bibliothèque d'Alexandrie. 148
 DESGAIS (P.), pendu pour ses écrits. 405
 DESPRÉAUX (Él.) reçoit une pension pour une parade. 559
 DESTRUCTION DES LIVRES. 209-247
 DEVISES DES IMPRIMEURS. 520

ÉCRITURE sur bois.	13-14	ÉPIGRAMME (Prix payé pour une).	348
— sur des feuilles d'arbre.	13	ÉRASME censuré pour une faute d'impression.	295
— sur des peaux.	11	ERRATA (des).	289-300
ÉCRITURES (des anciennes).	1	ERREURS TYPOGRAPHIQUES (Singularités).	296 et suiv., 321
— usitées en France pendant le moyen âge.	5-6	ERSCH. Sa bêtevue.	336
— secrètes.	55-59	ESCLAVES LETTRÉS (Prix des).	29
— abrégées.	49-55	ESCURIAL (Bibliothèque de l').	206
ÉDESSE (Bibliothèque d').	157	ESMÉNARD réfute lui-même un de ses ouvrages.	326
ÉDITIONS du quizième siècle.	110-119	ESPAGNE (Introduction de l'imprimerie en).	98
— (Avantages de la forme des dans l'antiquité).	128	— (Bibliothèques de l').	206-207
— (des premières).	524	— (Censeurs en).	295
ÉDIF de Dioclétien.	50	ESPAGNOLS (Écriture secrète employée par les).	57
ÉDITS relatifs aux libraires.	135-137	— brûlent les archives des Mexicains et des Péruviens.	228-229
— de Louis XII en faveur de l'imprimerie.	132	ESTAMPES FAUSSES.	315
— contre les dorures.	505	ESTIENNE (H.). Errata de l'un de ses ouvrages.	295
ÉDOUARD VI ordonne la destruction de certains livres.	251	— Récompense qu'il reçoit pour un de ses ouvrages.	351
ÉGINHARD, cité.	159	— brûlé en effigie.	403-404
ÉGYPTE (Introduction de l'imprimerie en).	102	ÉTOFFES employées pour les reliures au moyen âge.	302
ÉLISABETH D'ANGLETERRE. Reliure de quelques-uns de ses livres.	304-305	ÉTUIS pour mettre les livres.	25-26
ÉMILE de J.-J. Rousseau (Falsification de l').	528	EUMÈNE fonde la bibliothèque de Pergame.	149
ENCREs de différentes couleurs.	20-21	EUNUQUE (l'), comédie de Térence; combien payé.	348
— d'imprimerie.	116-117	ÉVANGÉLIAIRE GREC orné de nielles.	501
ENLUMINEURS (Procédé employé par les).	60		
ENLUMINURE de manuscrits.	35 et suiv. 115		
ÉPHÈSE (Destruction des livres à).	210		

EVERGÈTE II. Comment il augmente la bibliothèque d'Alexandrie.	149	FIGURES de mathématiques et d'histoire naturelle (Premiers livres imprimés avec).	108
ÉVRARD, comte de Frioul. Sa bibliothèque.	161	FITZ-HERBERT. Son recueil de décisions judiciaires en français.	98
EXEMPLAIRES (Nombre d') tirés par les premiers imprimeurs.	117	FLANDRE (Libelles en).	585
EXPLICIT. Origine de ce mot.	25	FLAVIGNY. Sa querelle singulière avec A. Echellensis.	294-295
EXTRAITS (Nécessité des).	317	FLECHIER, cité.	585
F		FLEURI (Bibliothèque de l'abbaye de).	166-172-252-255
FACCHINO (Statue du) à Rome.	586	FLEURY (l'abbé), cité.	210
FANCAN, écrivain politique, emprisonné.	418	FLORENCE (Bibliothèque de).	205
FARCE à l'hôtel de Bourgogne.	415	FLOYD, avocat. Son châtement.	427
FAUTES D'IMPRESSION (Singulières) dans plusieurs éditions de la Bible.	296-297	FONTAINEBLEAU (Bibliothèque de).	187-188
— volontaires.	298	FONTENELLE (Abbaye de). Sa bibliothèque.	160
FAYDIT réfute lui-même un de ses sermons.	525	FONTFROIDE (Abbaye de). Sa bibliothèque.	166
FEMME. Ce mot ne se rencontre pas dans l' <i>Essai sur les mœurs</i> de Duclos.	559	FOOTE dédie un livre à son libraire.	281
FEMMES COPISTES.	50	FORMATS.	25, 511-512
FERDOUCY. Combien ses vers lui sont payés.	550	FOX. Reliure de l'un de ses ouvrages.	506
FERMOIRS.	27, 305	— Combien fut acheté un de ses manuscrits.	557
FERNUS (M.). Titre qu'il donne à un errata.	291	FRANÇAIS (Échantillon du) employé dans les lois anglaises.	98
FICHET introduit l'imprimerie à Paris.	90	FRANCE (Introduction de l'imprimerie en).	90 et suiv.
FIELDING. Combien lui furent payés <i>Tom Jones</i> et <i>Amélie</i> .	555	FRANCO, poète satirique, pendu.	412
		FRANÇOIS I ^{er} . Sa bibliothèque.	187
		— Ses persécutions contre les réformés.	588 et suiv.

- FRANÇOIS I^{er} veut supprimer l'imprimerie. 590
- FRANÇOIS II (Licence des écrits sous). 395
- FRÉRET, emprisonné. 457
- FRIBURGER (M.). Voy. GERING.
- FROMAGE (Traité sur l'aversion pour le). 541
- FRONTISPICES (des). 264-268, 592
- FEST (J.) s'associe avec Gutenberg. 75-74
- Son procès avec lui. 77
- Livres qu'il imprime avec Schœffer. 78 et suiv.
- Sa mort. 81
- FUZY (Ant.). Son ouvrage singulier. 256
- G**
- GAGE exigé pour le prêt des livres. 472
- GAIL. Son singulier ouvrage. 542
- GAILLON (Édit de). 400
- GAULE (Bibliothèques en). 458
- GEMBOUX (Abbaye de). Sa bibliothèque. 465
- GEOFFROI de BEAULIEU, cité. 170
- GEOFFROI MARTEL. Peaux qu'il accorde pour la reliure des livres de l'abbaye de Saintes. 501
- GÉRAUD (H.), cité. 15-14-16-128-149-155-284-506
- critiqué. 510, 546
- GERBERT. Sa bibliothèque. 465
- GERING (U.), M. Friburger et M. Crantz introduisent l'imprimerie à Paris. 90-91
- GERNSHEM (P. de). Voy. SCHÆFFER.
- GERTRUDE (sainte). Sa bibliothèque. 459
- GIBBON, rectifié. 215, 219
- Combien il vend son Histoire de l'empire romain. 557
- GLASTONBURG (Bibliothèque de l'abbaye de). 497
- GOLDSMITH. Combien il vend quelques-uns de ses ouvrages. 555-556
- GOTHIQUES (Caractères). 110-111
- GOTHLAND (Introduction de l'imprimerie dans le). 99
- GOUBMOND (Gilles) imprime le premier en grec à Paris. 105
- GOWER. Son ignorance. 555
- GRAND-NAVIRE (Compagnie de libraires dite du). 454
- GRAVURES (Autorisation nécessaire pour vendre des). 455
- mal placées dans quelques ouvrages. 512
- sur argent. 515
- GREC (Premiers livres imprimés en). 104-105
- GRÉGOIRE LE GRAND a-t-il fait brûler les livres païens? 212
- GROLLIER. Sa bibliothèque. 505
- GRUTER. Sa bibliothèque. 254
- GRUTHUYSE (L. de la). Sa bibliothèque. 187
- GUIBERT DE NOGENT, cité. 501
- GUIDE DU VOYAGEUR (Premier). 97
- GUIGNARD, jésuite, pendu. 415
- GUIGNES (de). cité. 407
- GUILLAUME LE BRETON. Comment il termine sa *Philippide*. 510

GUILLAUME LE CONQUÉRANT. Son cachet.	60	HÉBREU (Premiers livres imprimés en).	107
GUILLAUME DE VERDUN. Sa bibliothèque.	166	HEIDELBERG (Pillage de la bibliothèque d').	253
GURLANDE DE JULIE.	58	HEILMANN (A.), associé de Gutenberg.	69 et suiv.
GUISES (Pamphlets contre les).	394	HÉLOT. Son <i>Escole des Filles</i> .	425
GUIZOT. Son opinion sur les livres anglais.	340	HENRI II. Ses lois sur l'imprimerie.	591
GUTENBERG (J.). Son origine.	69	HENRI III (Liberté de la presse sous).	400-405
— gagne un procès à Strasbourg.	70	— (Pamphlets contre).	405
— s'établit à Mayence, s'associe avec Fust.	75	HENRI IV (Liberté de la presse sous).	412-415
— imprime sur des planches de bois fixes.	74	HÉRODE-ATTICUS. Combien il paye un discours de Polémon.	350
— perd un procès contre Fust à Mayence.	77	HÉRODOTE. Sa préface.	282
— établit une nouvelle imprimerie; son <i>Catholicon</i> .	ib.	— Don que lui font les Athéniens.	348
— Sa mort.	78	— cité.	368
— Pièces fausses qui lui sont attribuées.	ib.	HÉSIODE (Poème d') écrit sur des feuilles de plomb.	10
H		HEURES (Prix des) données par Charles VI à la duchesse de Bourgogne.	142
HABITS (Usage d'écrire sur les).	11	HEYWOOD fait insérer 99 fois son portrait dans un de ses ouvrages.	265
HADJI-KHALFA, cité.	217-219	HIÉRON (Vaisseau d').	348
HAMMER (de), cité.	581	HILAIRE fonde les bibliothèques de Saint-Jean de Latran.	158
HAN (Ulric), imprimeur à Rome.	89	HILL (Particularité relative à).	362
HARLEM (Établissement de l'imprimerie à).	92	HISTIEE DE MULET. Son stratagème.	57
HARRINGTON (E.). Son singulier ouvrage.	342	HISTOIRE littéraire de la France, citée.	166 et suiv.
HAUDICQUER, généalogiste, emprisonné.	426	HOMÉLIES DE BÈBE. Combien vendues en 1174.	140

HOMÈRE (Poèmes d') écrits sur un intestin de serpent.	44	IMPRIMERIE dans le Gothland.	99
HORACE, cité.	256	— en Islande.	Ib.
HOTEL-DIEU DE PARIS (Manuscrit légué à l').	143	— en Irlande.	Ib.
HOUSSES des reliures.	305	— en Russie.	Ib.
HUGO (Épigramme sur Victor).	262, note.	— en Turquie.	100
HUME. Somme qu'il retire de ses ouvrages.	556	— Amérique.	101
		— à Lima.	102
		— en Maroc.	Ib.
		— en Égypte.	102
		— dans les Indes.	105
		— dans l'Océanie.	Ib.
		— à Taiti.	Ib.
		— dans différentes villes du monde.	108-110
		— (Éloge de l') par Louis XII.	152
		— François I ^{er} veut la supprimer.	590
		— de Paris. Sa décadence au dix-septième siècle.	294
		IMPRIMERIES hébraïques.	107
		— clandestines, défendues.	592
		— sur la glace.	316
		IMPRIMEURS FRANÇAIS en Angleterre.	97
		— (Devise des).	520
		— HOLLANDAIS (Supercherie de quelques).	526
		— PENDES.	594
		— (Lois relatives aux) en Angleterre.	409-412
		INCUNABLES.	419
		INDES (Introduction de l'imprimerie dans les).	405
		INDEX (Premiers) des livres défendus.	391
		— (Cabinet de l') à Rome.	455, note.

INSCRIPTIONS sur briques, sur pierres, sur tessons. 9	JÉSUI TE pendu. 413
— citées. 50, 151, 152	— (Bévue d'un). 536
INSTITUT (Bibliothèque de l'). 195	JÉSUITES (Aversion du cardinal Passionei pour les livres des). 525
INTERPOLATION dans les manuscrits. 49	JOHNSON. Combien lui furent payés son <i>Dictionnaire</i> et ses <i>Vies des Poètes anglais</i> . 555
INTITULÉ ET LETTRES INITIALES DES CHAPITRES. 115	JOSEPH, cité. 148
INVENTAIRE INÉDIT, cité. 145	JOURNAL DES SAVANTS, supprimé. 424
INVOCATION en tête de quelques ouvrages. 510	JUDEX. Sa bévue. 536
IRLANDAIS (Premier livre) imprimé en France. 108	JUNIUS (A.). Son conte sur L. Coster. 92 et suiv.
IRLANDE (Introduction de l'imprimerie en). 99	JUNIUS BRUTUS (Lettres). 552, note.
ISLANDE (Introduction de l'imprimerie en). 99	JUSTIN L'ANCIEN. Comment il signait. 61
ISRAËLI (d'), cité. 556	
ITALIE (Etablissement de l'imprimerie en). 89 et suiv.	K
— (Bibliothèques de l'). 200-206	KING'S PAMPHLETS (Collection des) 452
— (Combien les auteurs sont payés en) 561	KINSALE (Monument commémoratif de la bataille de). 201
ITALIQUES (Caractères). 111	KORN MANN. Son traité <i>De Virginitate</i> . 540
— (Emploi singulier des). 518	
J	L
JACQUES I ^{er} (Pamphlets contre). 427	LABORDE (de), cité. 70 et suiv.
JAMET. Sa bévue. 555	LACÉDÉMONIENS. Leur écriture secrète. 55
JARRY, calligraphe. 58 et suiv.	LAMARTINE (Épigrammes sur). 264, note, 266, note.
JEAN LE GRAMMAIRIEN. 214	LAMBINET, cité. 62, 92, 117
JENSON (N.), habile graveur. 111	LA MÈNARDIÈRE. Son emploi singulier de l'italique. 518
JÉRUSALEM (Bibliothèque de). 157-160	

436 CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

LA MONNOIE. Ses autographes.	366	LÉON LE PHILOSOPHE. Comment il punit un libelliste.	375
LA MOTHE-LE-VAYER. Comment il fait vendre un de ses livres.	425	LÉON X (Épigramme sur).	387
LAMPES MÉCANIQUES au cinquième siècle.	52	LE ROUX DE LINCY, cité.	25
LAPIERRE (J. de la).	90	L'ESTOILE, cité. 400 et suiv., 404-407, 415, 416, 417	
LASCARIS (Constantin). Sa grammaire grecque.	105	LETOURNEUR. Combien il vend sa traduction des <i>Nuits d'Young</i> .	558
LATRAN (Bibliothèques de Saint-Jean de).	158	LETTRE de Panormita à Alphonse V.	145
LAUD.	428-450	— de la Faculté de médecine à Louis XI.	144
LA VERNE. Son singulier ouvrage.	542	LETTRES (Forme des) dans l'antiquité.	27
LEBER (C.), cité.	584, 415, 419	— de forme, de somme, Saint-Pierre.	110
LEBEUF, cité.	47	— d'or (Livres imprimés en).	314
LE BRETON (F.). Auteur pendu.	404	— d'indulgence de Nicolas V (Impression des).	76
LEBRUN DES CHARMETTES. Sa biographie.	356	LEYDE (Bibliothèque de).	207
LEFÈVRE (Mot de la maréchale).	196, note.	LIBELLES (des).	568-440
LÉGENDE rapportée par Orderic Vital.	54	LIBERTÉ D'ÉCRIRE (Histoire de la).	568-440
LE GRAND D'AUSSY, cité.	170	LIBRAIRE de Martial. Ses bénéfices.	159
LEGS DE BIBLIOTHÈQUES au treizième siècle.	167-168	LIBRAIRES dans l'antiquité.	120-129
LEIGH. Errata de l'un de ses ouvrages.	292	— (les) de l'antiquité mettaient leurs noms aux ouvrages qu'ils publiaient.	127
LEIGHTON, écrivain. Son châtiement.	427	— au moyen âge.	129
LEJAY. Sa Polyglotte.	106	— de Paris. Règlements auxquels ils étaient soumis.	129-157, 529
LENGLET-DUPRESNOY. Ses bécuettes.	555	— (Supercherries des).	526 et suiv., 424
— réfute lui-même son <i>Usage des Romains</i> .	525	— en Autriche.	152
LÉON III (L'empereur) fait brûler la bibliothèque impériale à Constantinople.	220		

LIBRAIRES à Londres. 156, 409	LIVRES offerts aux églises. 158, <i>note</i> .
LIBRAIRIE. Signification de ce mot. 121	— (Vente des) à Paris. 150
— (Statuts relatifs à la). 129	— (Taxe et location des). 150-151
LIBRAIRIES (Réunions littéraires dans les). 122-125	— (Prêt des). 152, 154, 158
LICENCES des écrivains grecs. 570	— (Prix des) dans l'antiquité et au moyen âge. 158-147
LIGUE (Liberté de la presse pendant la). 404-408	— imprimés (Prix des premiers). 118
LINGARD, cité. 428	— d'images. 59-67
LISBONNE (Bibliothèques de). 207	— (Description de plusieurs). 64 et suiv.
LIVRE acheté pour son poids en argent. 519	— imprimés correctement. 295
— (Premier) imprimé avec date. 78-79	— (De la reliure des). 300-509
— (Description de la reliure d'un). 503	— (Dispersion et destruction des). 209-247
— relié en peau humaine. 506	— (Usage que l'on faisait des mauvais) dans l'antiquité. 256
— <i>Peloux</i> . 578 et suiv.	— employés à faire des souliers. 225
— de dévotion (Extraits d'un). 545 et suiv.	— (Destruction de) dans les Indes. 254
LIVRES de bronze, de plomb, d'ivoire. 10	— cachés dans les murs. 246
— écrits sur soie, sur toile. 15	— brûlés. 579, 580, 412, 453
— d'écorce. 15	— supprimés, 577 et suiv., 408, 412, 413, 414, 416, 434, 455
— imprimés en lettres d'or, sur satin et sur soie, sur des papiers singuliers. 514-515	— canoniques. 576
— (De la forme des) dans l'antiquité. 22	— (Des titres de). 247-264
— carrés. 25	— dédiés à plusieurs personnes. 270-272
— (Luxe des) à Rome. 153	— dédiés par des chrétiens à des Turcs. 281
— (Publication des) dans l'antiquité. 124 et suiv.	— (Fin singulière de quelques). 510
— enchaînés. 44, 45	

LIVRES anciens (Contrefaçon des).	529	LOUIS XIII (Pamphlets sous).	415-419
— appelés <i>Messieurs</i> .	557	LOUIS XIV (Pamphlets sous).	421
— (Sur la multitude des).	545	— Tribut de peaux de maroquin qu'il impose aux puissances barbaresques.	306
— (Moments favorables pour l'achat des), suivant Bigot.	529	LOUP DE FERRIÈRES, cité.	41-42.
— (Des auteurs qui ont annoté leurs).	566 et suiv.	LOUVRE (Bibliothèque du).	175-184
LLOYD (D.). Sa condamnation.	453	LOYSEL. Son mot sur les premières éditions.	524
LOGOGRAPHIE.	521	LUCIEN, cité.	154
LOI SALIQUE (Préface de la).	285	LUCULLUS. Sa bibliothèque.	150
LOIS écrites sur bois.	14	LUXE des bibliothèques à Rome.	153-155
— (Livres de) des Anglais imprimés en France.	97		
LOMBARD (P.). Prix de ses ouvrages.	140, 142		
LONDRES (Libraires à).	156, 409		
— (Charte des libraires de).	409		
		M	
LONGUEIL (Christophe de). Combat qu'il soutient contre ses élèves.	512	MACROBE, cité.	548
LONGUERUE, cité.	258	MADER. Son opinion sur les bibliothèques antédiluviennes.	147
LORENZO DI BICCI, peintre.	519	MADRID (Bibliothèques de).	207
LOUIS IX. Sa bibliothèque.	174	MAGDEBOURG (Livre publié sous le nom des habitants de).	552
— Son essai de bibliothèque publique.	170	MAGON. Ses traités sur l'agriculture.	150
LOUIS XI (Ordonnance de) en faveur de Schœffer.	82-86	MAINTENON (Madame de). Ses autographes.	566
— Lettre que lui adresse la Faculté de médecine.	144	MAÎTRISE DE LIBRAIRE ET D'IMPRIMEUR (Prix de la).	158
— Sa bibliothèque.	185	MALEBRANCHE. Sa critique des préfaces.	287
— Son édit contre les libelles.	581	MALET (Gilles), garde de la bibliothèque de Charles V.	175 et suiv.
LOUIS XII. Sa bibliothèque.	186-187		
— Sa conduite envers les libellistes.	583		

MALET (Gilles). Inventaire qu'il dresse de la bibliothèque de Charles V. 179-184	MANUSCRITS arabes (Méprise singulière à l'occasion de). 329
MALHERBE. Anecdote relative à l'un de ses vers. 295	— (Comment voyagent les). 320
MANTES (Lettres-patentes données à). 398	MANZONI retire peu de chose de ses ouvrages. 364
MANTOUE (Tipografia virgiliana à). 521	MARFORIO (Statue de) à Rome. 586
MANUSCRIT CURIEUX du Pentateuque. 41	MARGES (des). 416
— singulier. 40	MARGUERITE DE NAVARRE consue. 388
— grec écrit en caractères romains. 518	MARIANA, jésuite, censuré. 416
— mexicain sur peau humaine. 208	MARIDAS DE CATINHA, historien d'Arménie. 156
— exécuté aux frais des dames de Modène. 519	MARMONTEL, cité. 347
— servant de dot. 141	MAROC (Introduction de l'imprimerie dans le). 102
— de Rasès (Emprunt d'un) par Louis XI. 144-145	MAROLLES (MAGRÉ DE), cité. 115
— légué à l'Hôtel-Dieu de Paris. 145	MAROQUIN (Achat de peaux de) par Louis XIV. 506
— sur lequel les rois d'Angleterre prêtaient serment. 502	MARQUISAT DE QUINET. Ce que c'était. 361
MANUSCRITS (des). 55 et suiv.	MARTIAL, cité. 127-256-346
— sur parchemin. 12	— Prix de ses ouvrages. 159
— en rouleaux. 25-25	— Ses autographes. 365
— (Collage des). 54	MARTORELLI. Son singulier ouvrage. 545
— en notes tironiennes. 54	MARTYRS (De cinq) Baronius en a fait cinq mille. 51
— écrits en sigles. 50-51	MATHIAS CORVIN. Sa bibliothèque. 229
— (Corrections dans les). 289	MAYENCE (Psautier de). 78
— (Révisions des). 289-290	— (Bible de). 79
— enluminés. 56 et suiv.	MAYENNE. Son pamphlet. 417
— en lettres d'or et d'argent. 22	MAZARIN. Sa bibliothèque. 491
— (Prix des). 42 et suiv., 158-145, 518-519-537	— Sa tête mise à prix. 492
— offerts à Dieu. 44	— Son testament. 495
	— (Pamphlets sous). 419
	MAZARINADES. 419

- MAZARINE (Bibliothèque). 191-195
 ——— rendue publique. 191
 ——— vendue, puis rachetée. 192-195
- MEERMANN, critiqué. 95
- MÉLANCHTON. *Ses Loci communes theologici.* 413
- MÉLANGES. 509-546
- MÉNAGE, cité. 298
- MENESTRIER, cité. 423
- MENTEL, premier imprimeur à Strasbourg. 87-89
- MERCIER. Sa querelle avec son libraire. 559
- METZ (Censure à). 577
- MEXICAINS (Destruction des livres). 258
- MILAN (Bibliothèque de). 404-406
- MILTON. Combien il vend son *Paradis perdu.* 553
- MINIATURES (des). 56 et suiv.
 Voy. MANUSCRITS.
- MINOÏDE-MINAS. Sa découverte d'un manuscrit de Babryus. 245
- MISSÉL CURIEUX à Rouen. 519
- MOALLACAH. 553
- MODÈNE (Manuscrit exécuté aux frais des dames de). 519
- MOÏNE (un) ne pouvait être directeur de la bibliothèque léguée par Adamoli. 525
- MOÏSE DE KHOREN, cité. 156
- MONIES (Manuscrits trouvés dans les caisses de). 245
- MONCRIF. Cadeau que lui fait un brahme. 559
- MONT-CASSIN (Abbaye du). Sa bibliothèque. 166
 ——— visité par Boccace. 224
- MONTI. Combien lui est payée sa traduction de l'*Illiade.* 561
- MONTIER-EN-DER (Bibliothèque de l'abbaye de). 164
- MORE (Hannah). Somme qu'elle retire de ses ouvrages. 557
- MORGAN (lady). Sa bêtevue. 557
- MORGARD, écrivain, envoyé aux galères. 417
- MORIN (Simon), brûlé vif. 425
- MOULINS (Ordonnance de). 599
- MUNICH (Bibliothèque de). 207

N

- NABONASSAR ordonne la destruction des livres d'histoire. 210
- NAPLES (Bibliothèques de). 206
- NAUDÉ forme la bibliothèque de Mazarin. 191-195
- NÉRON. Ses autographes. 564
 ——— Sa conduite envers les libellistes. 575
 ——— Ses satires. 585
- NINIVE (Bibliothèque de). 156
- NODIER, cité. 527, 551
 ——— Sa spéculation. 566, note.
- NOSTRADAMUS (César de), cité. 141-142
- NOTES TIRONIENNES (des). 51-55

O

- Océanie (Introduction de l'imprimerie dans l'). 105

ONIUM THEOLOGICUM.	459	PAMPHLETS sous Louis XIII.	415-419
OMAR a-t-il ordonné la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie.	214-220	— sous Louis XIV.	419 et suiv.
OPISTOGRAPHES.	26	— en Flandre.	585
OPPIEN. Combien ses vers lui sont payés.	550	— en Angleterre.	426 et suiv.
ORDERIC VITAL, cité.	52, 221, 259	— (Commerce des).	407, <i>note</i> .
ORLÉANS (Bibliothèque des ducs d').	184	— (Collection de).	419, 452
ORLÉANS (Charles d'). Sa bibliothèque.	184-185	PANDECTES DE FLORENCE.	500, 519, 520
ORLÉANS (Ordonnance d').	596	PANNARTZ, imprimeur à Rome.	89
ORNEMENTS TYPOGRAPHIQUES.	117	PANORMITA (A.). Sa lettre à Alphonse V.	145
— des reliures au moyen âge.	502	PAPIER de chiffon, de coton.	18
OSBALDESTON. Sa condamnation.	454	— (Marques du).	115
OSTRACISME.	15, <i>note</i> .	— (Comparaison entre le) de différentes nations et leur caractère.	115
OSYMANDIAS. Sa bibliothèque.	147	— (Fabrication du) en Angleterre.	116
OUVRAGES (De la manière dont sont composés quelques).	540 et suiv.	— singulier (Livres imprimés sur).	315
OXFORD (Bibliothèque d').	198-201	PAMPHLET. Origine de ce mot.	582
		PAPYRUS (Invention et espèces de).	16, 17
		— (Disette de). Cause une émeute à Rome.	18
		PARADIS PERDU. Combien payé à Milton.	555
		PARCHEMIN (du).	11, 12
		— (Disette de) en Angleterre au douzième siècle.	140, <i>note</i> .
		PARISI. Somme qu'il retire de ses ouvrages.	561
		PARIS (Établissement de l'imprimerie à).	90-91
		— (Premier livre grec imprimé à).	105

P

PAGINATION. 26, 115, 114

PAIENS brûlent les livres des chrétiens. 211

PALAIS (Bibliothèque du). 160

PALATINE (Bibliothèque). 152

PALIMPSESTES. 12, 202, 204

PAMPHLETS (des). 568-445

— contre les Guises. 594

— sous Henri III. 400-405

— sous la Ligue. 404-408

162 CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

PARIS (Libraires à). 129 et suiv.	PEINE DE MORT prononcée en matière de presse. 155
PARLEMENT (le) ordonne la vente de la bibliothèque de Mazarin. 195	PÉLISSON (Vers de Boileau sur). 424
— de Tours. Ses arrêts contre la liberté de la presse. 406	PERCHERON. Son singulier ouvrage. 342
PART D'AUTEUR (Origine de la). 554	PERGAME (Bibliothèque de). 149
PASQUIER, cité. 509	PÉROUSE (Bibliothèque de). 166
PASQUIN (Statue de) à Rome. 586	PERSE (Destruction des livres en). 217, 219
PASQUINADES (Recueil de). 587	PÉTALISME. 15, note.
PASSIONEI (Le cardinal). Son aversion pour les livres des jésuites. 523	PÉTERSBOURG (Bibliothèque de). 208-209
PATENTE D'IMPRIMEUR. 584	PETIT (P.). Pendu. 423
PATER NOSTER (Hérésies dans le). 457	PETIT-RADEL, rectifié. 157
PATRONS en laiton pour les lettres capitales. 61	— cité. 162
PAUL III (Épigramme sur). 587	PÉTRARQUE. Sa veste de cuir. 11
PAUL-ÉMILE. Sa bibliothèque. 150	— cité. 47
PAVIE. Sa bibliothèque enlevée par Louis XII et Lautrec. 187	— Son manuscrit de Virgile. 187, note.
PEAU HUMAINE (Livre relié en). 506	— Son manuscrit autographe au Vatican. 202
— (Calendrier sur). 208	— donne sa bibliothèque à Venise. 205
PEAUX (Usage des) pour l'écriture. 11	— Reliure de son manuscrit des épîtres de Cicéron. 501
— (Dons de) faits aux abbayes pour la reliure des livres. 501	— Ses découvertes de manuscrits. 241
— employées pour les reliures. 506	PHILIPPE LE BEL défend les abréviations. 50
PEIGNOT (G), critiqué. 563, 565, note.	— Sa bibliothèque. 174
— cité. 581, note.	PHILIPPE LE BON. Sa bibliothèque. 186
	PHILIPPE LE HARDI. Sa bibliothèque. 185
	PHILIPPIDE de G. le Breton. Comment elle se termine. 510
	PHILOBIBLION. Extraits de cet ouvrage. 198-200, 582

PIRRYNICUS, poète tragique grec.	569	PORTRAITS des auteurs. Satire de Scarron à ce sujet.	267
PIC DE LA MIRANDOLE (Errata des œuvres de).	291	— sur les reliures au cinquième siècle.	300
PIE V (Distique contre).	412	POT. Inventaire inédit de sa bibliothèque.	145
PINCEAU (Usage du) pour écrire.	21	PRÉDICATEURS.	391, 398
PISISTRATE. Sa bibliothèque.	147	PRÉFACES (des).	282-289
PLAGIAT de Platon.	139	— dans l'antiquité.	282 et s.
PLATON. Combien il paye les ouvrages de Philolaüs.	158	— de la loi salique.	285
— accusé de plagiat.	159	— chez les modernes.	286 et suiv.
— (Prix d'un manuscrit de).	557	PRESSE (Premier emploi de ce mot).	70 et suiv.
PLINE L'ANCIEN, cité.	156, 247	— (Lois contre la liberté de la).	390, 391, 392, 393, 396-400
PLINE LE JEUNE, cité.	124	— (Liberté de la) sous Henri III.	400-405
— fonde une bibliothèque à Côme.	152	— (Liberté de la) sous Louis XIII.	415-419
PLUMES MÉTALLIQUES.	22	— sous Louis XIV.	420 et suiv.
PLUTARQUE, cité.	53	— (Liberté de la) au dix-huitième siècle.	436-43
— (Prix d'un manuscrit de).	145	— (Liberté de la) en Écosse, en Angleterre.	408, 409-412, 427, 450, 431
POGGE. Prix d'une de ses copies de Tite-Live.	144	PRÊT DES LIVRES.	152, 154, 158, 171, 172-173, 191
— Ses découvertes de manuscrits.	245	— (Statuts relatifs au).	199-200
POLEMÓN. Combien Hérode-Atticus lui paye un discours.	350	PRIN, historien, emprisonné.	426
POLYGLOTTE de Lejay.	106	PRIVILÈGES DE LIBRAIRIE	384
POMPOSE (Abbaye de). Sa bibliothèque.	165	— (Tarif pour l'obtention des).	457
PONCTUATION (de la).	6-8, 515	PRIX des livres dans l'antiquité et au moyen âge.	138-146
PONTIVI (Abbaye de). Sa bibliothèque.	160, 165		
PORTRAITS placés dans les bibliothèques.	156		
— des auteurs dans les livres.	264 et suiv., 346		

PRIX des premiers livres imprimés. 118-119

— de quelques autographes. 566

— des dédicaces en Angleterre. 275

— divers de reliures en Angleterre et en France. 507-508

— payés aux auteurs pour leurs ouvrages. 546-565

PROCÈS DE GUTENBERG (Pièces du) à Strasbourg. 70 et suiv.

— à Mayence. 77

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE. 157

— dans l'antiquité. 546-547

PROSPECTUS dans l'antiquité. 127

— de Mentel. 88

PROTAGORAS D'ABDÈRE, exilé. 569

PRYNNE (W.). Ses pamphlets, ses condamnations. 428-450

PSAUTIER DE MAYENCE. 78-79

PSEUDONYMES (Ouvrages). 557

PTOLÉMÉE SOTER, fondateur de la bibliothèque d'Alexandrie. 148

PUCELLE (Manuscrit de la). Combien payé à Chapelain. 555

Q

QUICHERAT (J.). Sa découverte d'un versificateur latin. 245

QUINAULT. Combien il vend sa comédie des *Rivales*. 554

QUINTILIEN, cité. 425

— Découverte d'un manuscrit de cet auteur. 245

R

RACINE. Combien il vend son *Andromaque*. 554

— Ses autographes. 566

RADCLIFFE (Anne). Somme qu'elle retire de ses ouvrages. 559

RANOUZE. Profit qu'il tire de ses dédicaces. 271

RAPIN (Épigramme de). 265

RASÈS (Anecdote relative à un manuscrit de). 144

RATCH (J.-F.). Suppression de son livre. 454

RÉCLAMES DES LIVRES. 115

RÉCOLLETS D'ANVERS. Leur ignorance. 225

RÉGISTRE (du). 112

REGNIER. Ses épigrammes sur un poète couronné. 266

REGNIER DE LA PLANCHE, cité. 595-594

RELIEUR (le) DE LA CHAMBRE DES COMPTES ne devait pas savoir lire. Pièce inédite à ce sujet. 509

RELIEUR PENDU. 421

RELIEURS (des). 55

RELIEURES (des). 26, 500-509

— (Modèles de) composés par Cassiodore. 500

— (Prix divers de) en Angleterre et en France. 507-508

RENIER (L.), cité. 245, note.

RICHELIEU (Cardinal de), cité. 417, 418

— (Pamphlets sous). 418

RITUELS SUR TOILE. 15

ROBÈRE DE BEAUVESET. Pension que lui fait l'archevêque de Paris.	365	version pour le fromage.	541
ROBERTSON. Somme qu'il retire de ses ouvrages.	557	SAMER-IBX-ABAD. Sa bibliothèque.	164
ROMAINS (Luxe des reliures chez les).	300	SAINTE-AUGUSTIN (Caractère).	114
ROMAINS (Caractères).	111	SAINTE-BERNARD (Bibliothèque du couvent).	175
ROMAN DE LA ROSE (Prix d'un manuscrit du).	142	SAINTE-GALL (Bibliothèque du monastère de).	160, 245
ROME (Établissement de l'imprimerie à).	89	SAINTE-GERMAIN-DES-PRÈS (Incendie de la bibliothèque de).	235
—— (Bibliothèques à).	150-156, 202-206	SAINTE-GERMAIN EN LAYE (Édit de).	597
—— (Statues satiriques à).	385 et suiv.	SAINTE-MARTIN DE TOURNAI (Bibliothèque de).	169
ROSEAU (Usage du).	22	SAINTE-MÉDARD DE SOISSONS (Bibliothèque de).	169
ROSIÈRES (F. de), écrivain, emprisonné.	402	SAINTE-PÈRE EN VALLEE (Bibliothèque de).	166
ROUSSEAU (J.-J.). Somme qu'il retire de quelques-uns de ses ouvrages.	359	SAINTE-PIERRE (Bern. de). Combien il vend son <i>Voyage à l'île de France</i> .	559
ROWLAND. Son singulier ouvrage.	545	SAINTE-RIQUIER (Bibliothèque de).	160
ROXBURGH-CLUB.	550	SAINTE-FOIX.	559
RUNIKES (Premier livre imprimé en caractères).	108	SAINTE-GENEVIÈVE (Bibliothèque).	195
RUSSES (les) pillent la bibliothèque de Varsovie.	255	SALISBURY (J. de), cité.	212-215
RUSSIE (Introduction de l'imprimerie en).	99	SATAN. Son intervention dans l'impression d'un livre.	292
—— (Bibliothèques en).	208	SATIN (Livres imprimés sur).	314
RYMER. Incendie où périt un volume de ses <i>Fœdera</i> .	515	SAUVIGNY. Son aventure avec Dubuisson.	456
		SAXONS (Premiers types) gravés en Angleterre.	107
		SCARRON. Satire qu'il fait des portraits des auteurs.	267
		—— Fragments de sa dédicace à une chienne.	276

S

SABATHIER. Sa bêtise.

345

SAGITTARIUS. Son traité sur l'a-

<http://rcin.org.pl>

50

466 CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES.

SCARRON. Son errata.	298	SIXTE-QUINT. Son décret d'ex-	
— Ce qu'il appelait son <i>Mar-</i>		communication relatif à la bi-	
quisat de Quinet.	561	bliothèque du Vatican.	202
SCHÆFFER (P. de) inventa la fonte		— Édition fautive qu'il donne	
des caractères.	75	de la Vulgate.	296
— associé avec Fust.	78	SNELL (J.) porte l'imprimerie en	
— imprime seul.	82	Suède.	99
— Ordonnance que Louis XI		SOCIÉTÉ ANGLAISE pour la publi-	
rend en sa faveur.	82-86	cation d'ouvrages.	529-530
SCHCELL, cité.	256	— de bibliophile.	530
SCIOPPIUS. Son pamphlet contre		SOIE (Livres écrits sur).	15
Jacques I ^{er} .	427	— (Livres imprimés sur).	514
SCOTT (Walter) attaqué par By-		SOLIMAN I ^{er} pille les bibliothèques	
ron.	552, note.	de Bude.	250
— Sommes qu'il retire de ses		SONNET récompensé par le don	
ouvrages.	560	d'une abbaye.	551
SCRIPTORIUM.	51	SORBONNE (Bibliothèque de).	168
SCUDÉRI. Sa fierté.	272	SOUSCRIPTIONS (Ouvrages publiés	
SCUDÉRI (Mlle de), citée.	270	par).	137
SCYTALE.	56	SPECULUM HISTORIALE. Prix de ce	
SECCO D'ASCOLI, brûlé vif.	577	livre en 1552.	140
SÈNEQUE (Prix des épîtres de).		SPEUSIPPE. Ses ouvrages achetés	
	145	par Platon.	158
— Sa colère contre les biblio-		STACE, cité.	256
manes.	153	STATIONARIH.	129
SÉRAIL (Bibliothèques du).	209	STATUES SATIRIQUES à Rome.	
SÉRAPÉUM (Bibliothèque du) à			585-586
Alexandrie.	149	STATUTS RELATIFS AUX LIBRAIRES.	
SÉRÉNUS SAMMONICUS. Sa biblio-			129 et suiv.
thèque.	154	STÉNOGRAPHIE.	53-55
SERVET. Son <i>Christianismi resti-</i>		STERNE. Combien il vend <i>Tris-</i>	
tutio.	408	tram Shandy.	554
SHAKESPEARE (Prix payés à divers		STOCKHOLM (Bibliothèque de).	208
éditeurs de).	556	STOW, mendiant patenté.	558
SIGLES.	49-51	STRASBOURG (Établissement de	
— défendus par Justinien.	50	l'imprimerie à).	87
SIGNATURES de Justin l'Ancien,		STYLE, instrument.	19-21
de Théodoric.	61	SUÈDE (Introduction de l'impri-	
SIGNATURES des livres.	113	merie en).	99

TABLE DES MATIÈRES.

467

SCÉTONE, cité.	548, 564, 571, 375, 585	TEMPLES (Bibliothèques dans les)	151, 158, <i>note</i> .
SUPERCHERIES DES LIBRAIRES.	526 et suiv.	TÉRENCE. Prix qui lui fut payé pour sa comédie de l' <i>Eunu-</i> <i>que</i> .	348
SWEINHEIM. Liste des ouvrages qu'il a imprimés.	89-90	THÉÂTRE (Tolérance de Henri IV pour les pièces de).	414
SWIFT. Combien il vend son <i>Gul-</i> <i>liver</i> .	555	— (Loi contre le).	452
SYLLA. Sa bibliothèque.	150	THÈSES (Format des).	511
		THÉODORIC. Comment il signait.	61
		THÉODOROF dirige la première imprimerie en Russie.	100
		THÉODOSE I ^{er} . Sa loi contre les libelles.	575
		THÉOPHILE. Son <i>Parnasse des</i> <i>poètes satiriques</i> .	425
		THÉVET (A.), cité.	100
		THOMAS D'AQUIN (Errata de la Somme de saint).	292
		THOU (de). Ses autographes.	566
		— (les de). Manière dont ils composaient leur bibliothè-	521-522
		que.	521-522
		TIBÈRE. Sa conduite envers les libellistes.	571-575
		TIBUR (Bibliothèque de).	152
		TIMON. Son épigramme contre Platon.	159
		TIMPERLEY, cité.	103-104, 508, 517, 559
		TIPOGRAFIA VIRGILIANA à Man-	521
		tout.	521
		TIPPO-SAÏB. Livres qu'il fait dé-	254
		truire.	254
		TIRONIENNES (Notes).	51-55
		TITE-LIVE (Prix d'un manuscrit de).	143-144
		— Sa préface.	285
T			
TABLES des matières.	114		
— des ouvrages chez les an-	511		
ciens.	511		
TABLETTE où les libraires de-	150		
vaient inscrire la liste de	150		
leurs livres.	150		
TABLETTES (des).	18, 19		
— de cire.	20		
TACITE (Prix des cinq premiers	557		
livres de).	557		
— cité.	372 et suiv., 574		
TAGLIACOZZI. Son ouvrage bi-	540		
zarre.	540		
TAÏTI (Introduction de l'impri-	105		
merie à).	105		
TALLEMANT DES RÉAUX, cité.	298, 518		
TAMISE GELÉE (Imprimerie sur la).	516-517		
TASSE. Ses autographes.	567		
— censuré à Paris.	414		
TAXE des livres par l'Université	150-151		
de Paris.	150-151		
— pour l'entretien des bi-	166		
bliothèques monastiques.	166		
THÈBES. Sa bibliothèque.	147		

- TITRES DE LIVRES. 24, 247-264
 — dans l'antiquité. 247-249
 — chez les Orientaux. 249
 — chez les modernes. 251 et suiv.
- TITRES singuliers d'ouvrages de dévotion. 251 et suiv.
 — d'ouvrages de controverse. 254 et suiv.
 — des ouvrages d'érudition. 259
 — d'ouvrages chimériques. 260-261
 — incompréhensibles. 256
 — bizarres. 257, 261
 — pompeux. 257
 — ridicules. 258-259, 262
 — de livres (Répétitions des). 263
 — de livres (Épigrammes sur les). 264, note.
 — des livres reliés. Comment placés. 504
- TOILE (Livres de). 15
 TOULOUSE (Bibliothèque des Dominicains à). 166
 TOUR de la librairie au Louvre. 174
- TRAGÉDIE ANGLAISE (Première) avec gravures. 558
- TRANCHES DE LIVRES (des). 24
- TRINITÉ (Bibliothèque de la) à Dublin. 201
- TRION. Son testament contre Tibère. 574
- TRIPOLI (Bibliothèques de). 225-224
- TRITHÈME, cité. 55, 75
- TECHN (J.). Sa condamnation. 455
- TURQUIE (Introduction de l'imprimerie en). 100
- U**
- UFFENBACH. Sa collection d'autographes. 565
- ULPIENNE (Bibliothèque). 152
- UMBILICUS. 24
- UNIVERSITÉ DE PARIS. La corporation des libraires en faisait partie. 129-152
- URBAIN III (Épigramme sur). 587
- URBAIN VIII. Sa vengeance contre Pallavicino, et M. A. de Dominis. 454
- V**
- VALENS. Ses lois contre les libellistes. 575
- VALERY, cité. 204, 206, 519, 561, 567, 455, note.
- VALLÉE (Geoffroi). Son ouvrage singulier. 256
- VANINI, brûlé. 425
- VARIANTES (Origine des). 128
- VARRON. Sa collection de portraits. 546
- VARSOVIE. Sa bibliothèque détruite. 235
- VASCOSAN. Ouvrage qu'il publie sans errata. 295, 299
- VASES ÉTRUSQUES. 60-61

TABLE DES MATIÈRES. 469

VATICAN (Bibliothèque du).	VIRGILE. Ses autographes.	564
201-202	VITRÉ. Son procès avec les hé-	
VAUBONNE (Abbaye de). Sa bi-	ritiers de Brèves.	106
bliothèque.	VIZÉ. Particularité relative à l'é-	
166	dition de ses mémoires sur	
VAYRASSE. Changements exigés	Louis XIV.	515
dans sa Grammaire.	VOLTAIRE, cité.	273, 457
424	— Sa critique des préfaces.	288
VÉLIN (du).	11, note.	
VELTHUYSEN. Son <i>Traité de la Pu-</i>	— Son mot sur les Alle-	
<i>deur.</i>	mands.	341
341	— Son opinion sur la mul-	
VENISE (Établissement de l'im-	titude des livres.	545
primerie à).	VOLUMES (des).	25-25
90	VOSSIUS, cité.	121
VERGERIE (La) pendu. Pourquoi.	VOYAGES d'un manuscrit du Co-	
400	ran.	520
VERSETS (des).	VULGATE (Édition fautive de la).	206
7, 8		
VESSIE DU CURÉ (la), fabliau.		
169		
VIENNE (Bibliothèques de).		
208		
VIERGE (Ouvrage singulier sur		
la).		
345 et suiv.		
VIÈTE, géomètre.		
58		
VIGNEUL-MARVILLE, cité.		
252,		
274, 505, 520, 522, 529		
VIGUERIE. Son histoire de Car-		
cassonne.		
540		
VILLEGAS. Emblème qu'il place		
sur les frontispices de ses ou-		
vrages.		
265		
VILLENA. Destruction de ses		
ouvrages.		
227		
VILLETTE (Le marquis de). Sa		
bévue.		
557		
VIPÈRES ESPAGNOLES (Anecdote		
relative aux).		
455		
VIRGILE (Manuscrit de), écrit en		
sigles.		
50		
— Combien on lui paye l'é-		
pisode de Marcellus.		
549		

X

XÉNOPHON, cité.	121
XIMÈS fait brûler cinq mille	
exemplaires du Coran.	252

Y

YORCK. Bibliothèque de cette	
ville.	160

Z

ZALESKI. Destruction de sa bi-	
bliothèque.	255
ZEL (Ulrich) porte l'imprimerie	
à Cologne.	86
ZONARE, cité.	500

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



Paris. — Imp. Schneider et Langrand.

http://www.iaa.org.pl

**INSTYTUT
BADAŃ LITERACKICH PAN
BIBLIOTEKA**
00-330 Warszawa, ul. Nowy Świat 72
Tel. 26-68-83

BIBLIO

F

24.085

INSTITUT